



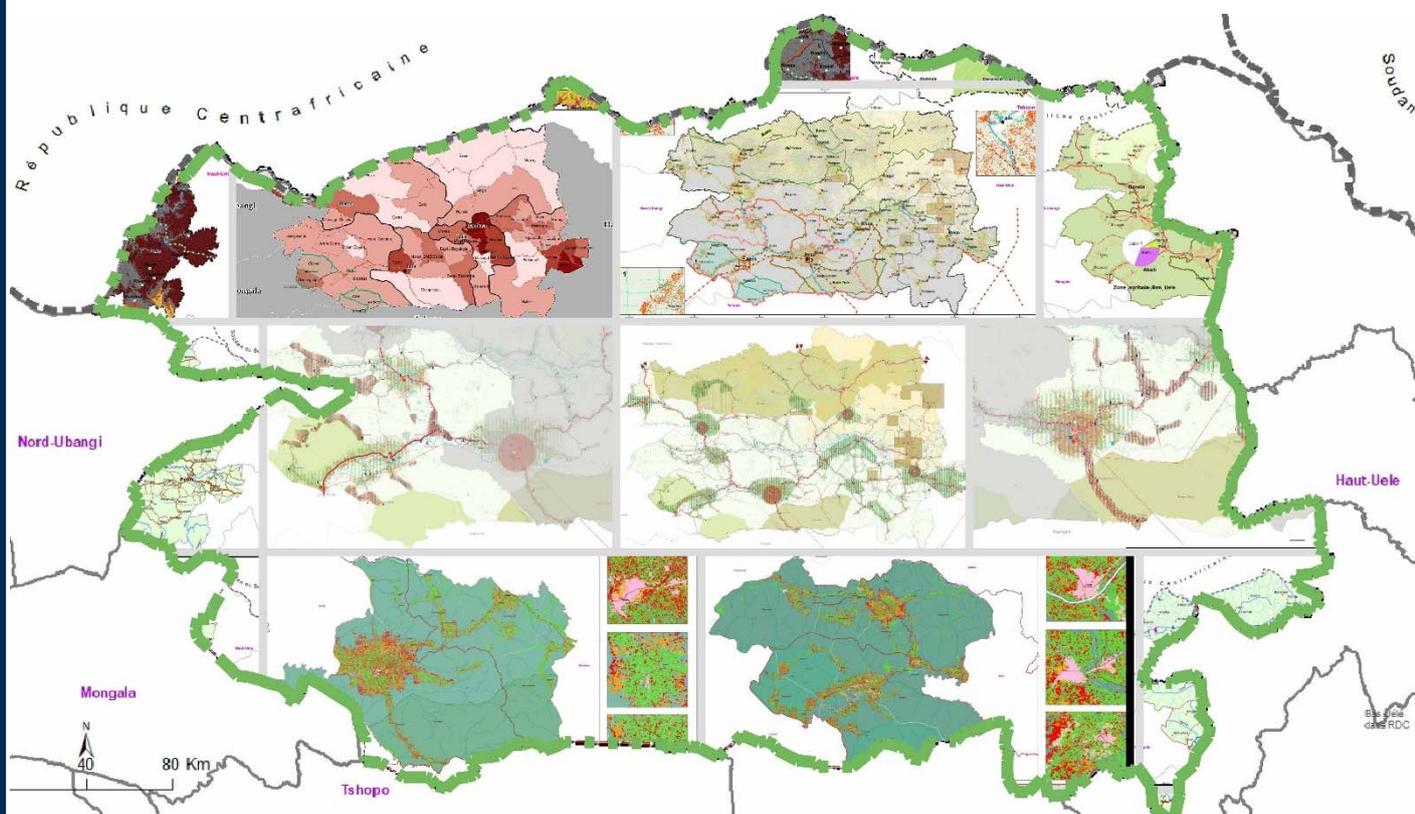
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROGRAMME INTÉGRÉ REDD+/ORIENTAL (PIREDD-O)



SCHÉMA PROVINCIAL, PLANS TERRITORIAUX D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CARTES D'UTILISATION DES TERRES DANS LA PROVINCE DU BAS-UÉLÉ



RAPPORT DÉFINITIF GLOBAL

FINANCEMENT : PNUD

Janvier 2020

GROUPEMENT



Immeuble Golden Towers – A3.1 Centre Urbain
Nord– 1082 Tunis - TUNISIE
Tél. : +216 71 947 474 / Téléc. : +216 71 947 475
E-mail : sotuec@sotuec.com

Sommaire

I	ÉLÉMENTS INTRODUCTIFS	11
1	En matière d'aménagement du territoire	12
2	Le contexte d'engagement du projet & La problématique	13
3	Les objectifs de l'étude.....	15
4	Objet du rapport	16
5	Généralités & Données préliminaires	16
6	Supports pour la mission.....	19
7	Établissement du diagnostic de la zone d'intervention	19
8	Élaboration de la cartographie et du SIG	19
9	Élaboration du Schéma Provincial d'Aménagement du Territoire & des Plans d'Aménagements Territoriaux.....	20
10	Élaboration des cartes d'utilisation des terres.....	21
11	Concertation & Accompagnement.....	21
II	ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC	22
1	LA ZONE D'ÉTUDE.....	22
1.1	Le territoire de Buta.....	23
1.2	Le territoire d'Aketi.....	23
2	CADRE PHYSIQUE ET NATUREL.....	27
2.1	Aspect géomorphologique.....	27
2.2	Topographie.....	30
2.3	Types de sol	32
2.4	Ressources en eau	34
2.5	Cadre forestier	37
2.5.1	Zones de conservation faunique.....	37
2.5.2	La flore	40
2.5.3	Carte d'occupation du Sol en 2018	40
2.6	Ressources minières	43
2.7	Dégradations du cadre naturel	45
2.8	Données climatiques générales	46
2.8.1	Précipitations	47

2.8.2	Les températures	49
2.8.3	L'ensoleillement	51
2.8.4	Les vents	51
2.9	Changement climatique	52
2.10	Impact des changements climatiques sur la zone du projet	53
2.10.1	Le Programme d'Action National d'Adaptation au Changement climatique (PANA).....	53
2.10.2	Comité National sur les Changements Climatiques	54
3	CADRE DEMOGRAPHIQUE.....	55
3.1	Répartition de la population	55
3.2	La densité.....	57
3.3	La densité de la population des territoires de BUTA ET AKETI par secteurs	60
3.4	Evolution de la population de la province de bas Uélé et ses Territoires entre 1984-2019	64
3.5	Evolution de la population des principales agglomérations du Bas-Uélé entre 1984-2019.....	66
3.6	Emploi	68
3.6.1	La population active.....	69
3.6.2	Taux d'activité selon le milieu de résidence et le sexe et par groupe d'âges et par province	69
3.6.3	Taux d'activité selon le milieu de résidence et le sexe et par groupe d'âges et par province	70
3.7	Chômage.....	71
3.7.1	Population inactive	71
3.7.2	Taux de Chômage.....	71
3.7.3	Caractéristiques des chômeurs et du chômage	72
4	INFRASTRUCTURES ET URBANISATION	73
4.1	Réseau routier.....	73
4.1.1	Les routes provinciales.....	75
4.1.2	Les routes locales ou de desserte agricole.....	75
4.2	Réseau de transport fluvial	77
4.2.1	Bacs.....	78
4.3	Chemin de fer	80
4.4	Réseau aérien	81
4.5	Dynamique urbaine	82
4.5.1	Le contexte urbain	82
4.5.2	La hiérarchie urbaine	82
4.5.3	Le système des villes.....	84
4.5.4	L'évolution récente de la structure urbaine.....	84
4.5.5	Buta une ville statique et ou en perte de vitesse.....	84
4.5.5.1	L'application de la loi de zipf.....	84
4.5.5.2	L'application de l'indice de jeferson et l'indice Stewart	86

4.5.5.3	L'indice de jeferson et de Stewart	86
5	ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	87
5.1	Activités agro-sylvo-pastorales	87
5.1.1	La chasse	87
5.1.2	La pêche	87
5.1.3	L'agriculture	87
5.1.3.1	Les cultures vivrières.....	91
5.1.3.2	L'élevage	92
5.1.4	L'exploitation du bois.....	94
5.2	L'agriculture industrielle	95
5.2.1	Le coton	95
5.2.1.1	Zone cotonnière de Bas Uélé	95
5.2.1.2	Développement et altération de la culture du coton au Bas-Uélé.....	96
5.2.2	Le café.....	96
5.2.3	Huile de palme	97
6	LA DÉFORESTATION DANS LA PROVINCE DU BAS UELE	99
6.1	Contexte général.....	99
6.2	La déforestation dans le Bas Uélé et les zones prioritaires ciblées.....	100
7	LES ASPECTS DE CONFLITS.....	108
7.1	Contexte.....	108
7.2	Acteurs étrangers.....	108
7.2.1	La LRA : Lord's Resistance Army (l'Armée de résistance du Seigneur).....	108
7.2.2	Les Mbororo.....	108
7.2.3	Les réfugiés en provenance de la RCA	109
7.3	Conflits et impacts	109
7.3.1	Les conflits et les impacts liés à la présence de la RLA.....	109
7.3.2	Conflits et impacts liés à la présence des Mbororo	110
7.3.3	Les conflits et les impacts liés à la présence des réfugiés centrafricains	111
7.3.4	Les conflits fonciers.....	111
7.3.5	Conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles	111
7.3.6	Conflits liés à la gestion de l'état aux ressources naturelles	112
7.4	Transhumance	112
7.4.1	Les éleveurs nomades Mbororo	112
7.4.2	« Insécurité, absence des États et porosité des frontières	113
7.4.3	Transhumance incontrôlée, braconnage et invasion des aires protégées.....	113
7.4.4	Transhumance : entre militarisation et néo pastoralisme	113

III	PLANIFICATION	116
1	LES CONCERTATION, ACCOMPAGNEMENT ET VALIDATION	116
1.1	Les plateformes de concertation existantes	117
1.2	Les plateformes de concertation multisectorielles.....	117
2	LES ENJEUX	118
3	PROJETS ENGAGÉS & INITIATIVES EN COURS.....	124
3.1	Alimentation en eau potable	124
3.1.1	Potentialité des ressources en eau potable dans la Province de Bas-Uélé	124
3.1.2	Les Actions pour la mise en œuvre du suivi du PNAEA dans la Province de Bas-Uélé	125
3.1.2.1	En milieu Rural	125
3.1.2.2	En milieu semi-urbain	126
3.1.2.3	En milieu Urbain.....	126
3.2	Transport (<i>Étude du plan directeur national intégré des transports</i>).....	126
3.3	Secteur agricole et agro-forestier (Plan de Développement Agricole de la Province Orientale (Ministère de l'agriculture 2011))	129
3.4	Mise en cohérence de la stratégie adoptée par le PDAP au programme REDD+.....	138
3.5	Conflits.....	141
4	LES ORIENTATIONS & LES PRIORITES	145
4.1	Priorités contre la déforestation et en faveur de la réduction de la pauvreté.....	145
4.2	Le projet	146
5	LE SCHÉMA PROVINCIAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	157
6	LE PLAN TERRITORIAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE BUTA	158
7	LE PLAN TERRITORIAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE D'AKETI.....	159
IV	Plan d'actions	160
1	CADRE DU PLAN D'ACTION.....	160
2	Déclinaison des actions	160
3	Proposition d'un Contrat Plan	181
3.1	Préambule.....	181
3.2	Avant-propos	182
4	actions prioritaires	186
3.1	Communication et sensibilisation – Action pilote.....	189
3.2	Actions prioritaires liées à la protection de l'environnement forestier	192
3.3	Actions liées au développement socio-économique	200
3.4	Actions liées aux infrastructures de base.....	214
V	Appui a la Creation du Conseil d'Aménagement du Territoire de la province de Bas-Uele ...	227

1	contexte	227
2	Missions assignées au CAAT	227
3	Finalisation de la création du Conseil.....	229
4	Mise en place d'un cadre juridique pour l'aménagement du territoire de la Province de Bas-Uélé	230

Tableaux

Tableau 1 : Zone d'Etude.....	22
Tableau 2 : Type de végétation dans la Province de Bas-Uélé	40
Tableau 3 : Occupation du sol dans la Province de Bas-Uélé.....	41
Tableau 4 : Évolution de la répartition de la population du Bas-Uélé par territoire et chefferie (secteur) (entre 2004 et 2018).....	55
Tableau 5 : Densité de la population dans la Province de Bas-Uélé.....	58
Tableau 6 : Densité nette de la population dans la Province de Bas-Uélé.....	59
Tableau 7 : Densité de la population par secteur au niveau des territoires de Buta et Akéti.....	61
Tableau 8 : Evolution de la population de la province de bas Uélé et ses Territoires entre 1984-2019....	64
Tableau 9 : Evolution de la population des principales villes de bas Uélé entre 1984-2019	66
Tableau 10 : Structure de la Population active selon le milieu de résidence et le sexe.....	69
Tableau 11 : Taux d'activité selon le milieu de résidence et le sexe	69
Tableau 12 : Taux d'activité par grand groupe d'âges et par Province	70
Tableau 13 : Taux d'activité selon le niveau d'instruction et par sexe	70
Tableau 14 : Répartition de la population inactive par sexe	71
Tableau 15 : Taux de Chômage au sens du BIT selon le milieu	71
Tableau 16 : Répartition des Chômeurs selon le sexe.....	72
Tableau 17 : Route de Bad Uélé	73
Tableau 18 : Etats des routes de Bad Uélé	74
Tableau 19 : État des lieux des ponts dans les différents territoires du Bas-Uele	79
Tableau 20 : L'application de la loi de zipf.....	85
Tableau 21 : L'indice de jeferson et de Stewart	86
Tableau 22 : Les statistiques productions agricoles de la province du Bas Uélé.....	88
Tableau 23 : Statistiques production animale Bas Uélé en 2018	93
Tableau 24 : Perte Forestière par territoire 2000 – 2018 (ha)	101
Tableau 25 : Perte Forestière pour le territoire de Buta et secteurs pilotes 2000-2018 (ha)	102
Tableau 26 : Perte Forestière pour le territoire de Akéti et secteurs pilotes 2000-2018 (ha)	102
Tableau 27 : Étude du plan directeur national intégré des transports (1)	128
Tableau 28 : Étude du plan directeur national intégré des transports (2)	129
Tableau 29 : Acteurs institutionnels (État, Bailleurs de fonds, ONG, Églises, Associations, CARG).....	130
Tableau 30 : Acteurs privés (entreprises locales, provinciales, nationales ou étrangères et opérateurs privés de plus petites dimensions)	131
Tableau 31 : Acteurs publics et PTF.....	131

Tableau 32 : Acteurs publics, organisations de producteurs, entreprises privées et PTF (incluant les ressources budgétaires).....	132
Tableau 33 : Acteurs publics, organisations de producteurs, banques IMF, entreprises privées et PTF .	133
Tableau 34 : Projets agricoles identifiés par le PDAP dans l'ex-Province Orientale	135
Tableau 35 : Révision de PDAP dans une optique REDD+	139
Tableau 36 : Structures de résolution des conflits	141
Tableau 37 : Actions à programmer pour les différents secteurs stratégiques	161
Tableau 38 : Actions prioritaires.....	186

Figures et cartes

Figure 1- Carte administrative de la province du Bas-Uélé	24
Figure 2- Carte administrative de territoire de Buta	25
Figure 3- Carte administrative de territoire d'Aketi	26
Figure 4- Carte géologique de la province du Bas-Uélé	29
Figure 5- Carte hypsométrique de la province du Bas-Uélé.....	31
Figure 6- Carte des types de sols de la province du Bas-Uélé	33
Figure 7- Carte de réseau hydrographique de la province du Bas-Uélé.....	36
Figure 8- Carte de la conservation Faunistique de la Province de Bas-Uélé	39
Figure 9- Classe d'occupation du sol dans la Province de Bas-Uélé	41
Figure 10- Carte d'occupation du sol de la Province de Bas-Uélé – en 2018	42
Figure 11- Carte des zones d'occurrence minières de la Province de Bas-Uélé.....	44
Figure 12- Evolution des précipitations dans le Bas-Uélé	47
Figure 13- Carte pluviométrique	48
Figure 14- Carte des températures moyennes mensuelles.....	50
Figure 15- Rayonnement solaire au Bas-Télé	51
Figure 16- Vitesse moyenne du vent.....	52
Figure 17- Evolution de la Densité de la population à Bas-Uélé.....	59
Figure 18- Evolution de la Densité nette de la population à Bas-Uélé	60
Figure 19- Evolution de la densité de la population par secteurs du territoire de Buta	62
Figure 20- Evolution de la densité de la population par secteurs du territoire d'Aketi	62
Figure 21- Carte de la densité de la population	63
Figure 22- Evolution de la population de la province de bas Uélé et ses Territoires entre 1984-2019	65
Figure 23- La part de la population additionnelle des grandes villes par rapport à l'année précédente...67	
Figure 24- Evolution de la population des principales agglomérations de la province de Bas-Uélé entre 1984-2019	67
Figure 25- Le poids démographique des villes de Buta et Aketi entre 1984-2019.....	68
Figure 26- Taux d'activité selon le milieu de résidence et le sexe.....	70
Figure 27- Carte du réseau routier de la province du Bas-Uélé	76
Figure 28- Le réseau de transport fluvial ② Kisingani-kinshassa via la province de Bas Uélé.....	77
Figure 29- Carte Statistiques Agricoles de la province du Bas-Uélé	90
Figure 30- Zones de productions de Café au Bas Uélé	96
Figure 31- Les causes de déforestation dans le Bassin du Congo (Source Hansen et al.2013)	99

Figure 32- Les causes et moteurs de la déforestation en RDC	100
Figure 33- Evolution de la déforestation dans la Province de Bas-Uélé.....	101
Figure 34- Pertes forestières par Territoire dans la Province de Bas-Uélé en ha.....	103
Figure 35- Pertes forestières pour les secteurs pilotes de Buta en ha	103
Figure 36- Pertes forestières pour les secteurs pilotes d'Akési en ha	103
Figure 37- Carte des zones chaudes de déforestation 2010-2018 de territoire de Buta	104
Figure 38- Carte des zones chaudes de déforestation 2010-2018 de territoire d'Akési	105
Figure 39- Carte des zones chaudes de déforestation 2010-2018 de la province du Bas-Uélé	106
Figure 40- Carte de la transhumance transfrontalière [source OFAC-2017].....	115
Figure 41 : Carte des potentialités des eaux souterraines (Province Bas-Uélé)	124
Figure 42 : Carte des profondeurs des nappes (Province Bas-Uélé)	124

Photos

Photo 1 : Le fleuve Uélé.....	77
Photo 2 : Bacs	78
Photo 3 : Pont Semuliki situé sur la RN4 entre buta et Aketi PH. Radio Okapi	79
Photo 4 : Bac de Banalia (les habitants attendent en moyenne 2h pour accéder au territoire de Buta) ..	80
Photo 5 : Pont près d'Akéli.....	81
Photo 6 : Aéroport installé à Buta	82

I ÉLÉMENTS INTRODUCTIFS

La République Démocratique du Congo (RDC) est engagée dans le processus de mise en œuvre du mécanisme de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation forestière (REDD) depuis 2009. En novembre 2012, le Gouvernement a validé la Stratégie-Cadre nationale REDD+.

Cette stratégie construite autour des moteurs actuels et futurs de la déforestation, s'inscrit dans la dynamique de la transition de la RDC vers une économie verte.

Elle repose sur sept piliers à savoir :

- L'aménagement du territoire ;
- La sécurisation foncière ;
- L'exploitation agricole et forestière durable ;
- La compensation des effets négatifs de l'exploitation forestière et minière ;
- La promotion d'un accès à une énergie durable ;
- La maîtrise de la croissance démographique ;
- L'amélioration de la gouvernance. La stratégie a par la suite été déclinée de façon opérationnelle dans un Plan d'Investissement REDD+ (adopté en septembre 2013 puis actualisé en 2015). Ensuite, le Fonds National REDD (FONAREDD) a été mis en place pour appuyer l'opérationnalisation de ce plan d'investissement à travers la mobilisation des financements et le suivi de la mise en œuvre fiduciaire des projets liés à la REDD+.

En avril 2016, le Gouvernement de la RDC a signé une Lettre d'Intention (LOI) avec l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI) dans laquelle cette dernière s'engage à financer le Plan d'Investissement REDD+ à hauteur de 200 millions de dollars américains, dont 190 millions sur le FONAREDD. Le PNUD a reçu de ce fonds un financement pour la mise en œuvre du « Programme Intégré REDD+ Oriental » (PIREDD-O) pour 33 millions \$ sur 5 ans.

À terme, le Programme cherche un développement rural durable bâti sur un meilleur aménagement du territoire et une organisation spatiale du développement plus concertée et intégrant la question des forêts en lien avec la compétitivité économique et la conservation des biens et services éco systémiques dans la province du Bas-Uélé.

Voilà pourquoi, le PIREDD-Orientale appuie le développement de plans concertés d'usage des terres et des ressources, par les institutions et les communautés locales à travers l'élaboration et l'adoption du Schéma Provincial d'Aménagement du Territoire (SPAT) et des Plans de développement des Territoires dans une perspective REDD+ dans la province du Bas-Uélé.

Ce Schéma et ces Plans de Développement serviront de support aux négociations avec le gouvernement central (et les partenaires au développement) sur le financement des priorités provinciales et de leurs contreparties (Contrats de Plan).

Dans ce contexte le Maître de l'Ouvrage a recruté le groupement SOTUEC International /OSFAC/ARCHIPLAN pour élaborer le schéma provincial, les plans territoriaux d'aménagement du territoire et les cartes d'utilisation des terres dans la province du Bas-Uélé.

1 EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'aménagement du territoire occupe une place centrale dans la mise en œuvre du processus REDD+¹ en RDC mais il fait également partie des « réformes politiques » (prioritaires) inscrites dans la « matrice de gouvernance économique de la RDC » adopté par le Gouvernement en mai 2013.

En effet, le Congo RDC est un vaste territoire de 2,345 millions de km² doté d'un potentiel naturel énorme et favorable à son développement alors qu'il fait partie des pays les plus pauvres du monde. Parmi les nombreux facteurs expliquant cet état, il faut souligner notamment le fait que la RDC n'a jamais disposé d'une politique globale d'Aménagement du Territoire. Par ailleurs, ce secteur est confronté à deux défis majeurs suivants :

- Le développement des divers secteurs productifs de l'économie (agriculture, élevage, infrastructure, industrie extractive, exploitation forestière, etc.) ;
- La réduction de l'impact de l'expansion de ces secteurs ainsi que de la croissance démographique les forêts.

Dans ce contexte particulier, l'aménagement du territoire représente un outil indispensable pour :

- Assurer la cohérence entre actions sectorielles et logiques territoriales ;
- Avoir un consensus national autour d'une politique de développement qui soit inclusif et durable et ;
- Gérer les enjeux stratégiques auxquels est confronté le pays.

Depuis avril 2017, le PNUD exécute en étroite collaboration avec le Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire et une forte implication de multiples autres parties prenantes clés, un « Programme d'appui à la réforme d'Aménagement du Territoire » en RDC financé par l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI).

¹ Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation

Faisant partie des interventions prioritaires du Plan d'Investissement du Fonds National REDD+ (FONAREDD), l'objectif global de ce programme est d'opérationnaliser la « Stratégie-cadre nationale REDD+ » de la RDC validée en 2012.

De manière spécifique, il s'agit de doter le pays :

- D'une politique nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT) respectueuse de la ressource forestière, des droits et besoins des communautés locales y compris des Peuples Autochtones (pygmées) ;
- D'un Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) dans une perspective de gestion rationnelle, durable et économe de l'espace ;
- D'un programme qui prévoit l'encadrement des « Programmes intégrés » REDD+ (PIREDD) en matière d'élaboration des Schémas Provinciaux d'Aménagement du Territoire (SPAT) ;
- Des plans locaux d'Aménagement du Territoire (PLAT).

Il s'agit également d'intégrer dans le SNAT, les résultats du zonage forestier qui sera réalisé par le « Programme Gestion Durable des Forêts » (PGDF) d'autre part. Grace aux liens existants entre ce programme et les autres programmes soutenus par le FONAREDD, le SNAT consolidera et posera les arbitrages sur les usages économiques, écologiques et communautaires des territoires.²

2 LE CONTEXTE D'ENGAGEMENT DU PROJET & LA PROBLÉMATIQUE

La dégradation des forêts, c'est la détérioration de l'état de la forêt, évaluée à travers différents critères : nombre, taille et variété des arbres, nombre et variété des plantes et des animaux, qualité du fonctionnement des sols. Dans les cas les plus graves, la dégradation des forêts peut aboutir à la déforestation.

La déforestation et la dégradation de la forêt dans le monde sont principalement liées à des activités humaines considérées aujourd'hui plus rentables à court terme que la préservation ou la gestion durable de la forêt.

La déforestation correspond au déboisement de parcelles de forêt, suite à une surexploitation de la forêt ou afin de libérer des terres pour d'autres usages. Elle résulte des actions de déboisement puis de défrichement, liées à l'extension des terres agricoles, à l'exploitation des ressources minières du sous-sol, à l'urbanisation, voire à l'exploitation excessive ou anarchique de certaines essences forestières. Elle se concentre aujourd'hui dans trois bassins forestiers situés dans des pays tropicaux dont la République du Congo.

² Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation

La déforestation actuelle concerne essentiellement les forêts tropicales. En 2005, elle a été qualifiée « d'alarmante » par la FAO.

La destruction de la forêt serait responsable de 18 à 20% des émissions de gaz à effet de serre. C'est un des éléments importants qui causent le réchauffement climatique.

Quelques chiffres :

- Selon la FAO, environ 13 millions d'hectares de forêts disparaissent annuellement sur Terre. C'est l'équivalent de la surface de l'Angleterre, soit 1 terrain de football toutes les quinze secondes ;
- Recul des forêts primaires : Sur la base des chiffres officiels envoyés par chaque état, le rapport FRA 2005 de la FAO conclut que suite à la déforestation ou à des coupes sélectives, les plantations artificielles d'arbres ont encore augmenté, couvrant en 2005 près de 5% des superficies boisées du monde ;

Les forêts primaires ou faiblement anthropisées ne constituent plus en 2005 que 36% de la superficie forestière mondiale, continuant à disparaître ou être modifié à raison de 7,3 millions d'hectares par an ;
- Devenir des terrains : En zone tropicale, ces champs se dégradent rapidement, pour évoluer vers une savane ou la désertification.

Perte de biodiversité : Près de 10 % des espèces d'arbres connues, soit environ 7 000 espèces, sont menacées d'extinction à court ou moyen terme (essentiellement en zone tropicale), et pour chaque espèce, c'est une richesse génétique plus grande encore qui est perdue.

Une enquête de la FAO portant sur les ressources forestières mondiales montre que, même si la déforestation reste préoccupante, son rythme a ralenti ces dix dernières années : 5,2 millions d'hectares de surfaces boisées ont disparu entre 2000 et 2010 contre 8,3 millions entre 1990 et 2000.

Les causes de la déforestation sont principalement la conversion des forêts en terres agricoles, afin de nourrir les populations locales ou de mettre en place de très grandes exploitations orientées vers l'exportation, notamment pour l'alimentation animale - soja - ou pour la production d'agro-carburants - palmiers à huile, canne à sucre...). Ce phénomène, est accentué par l'accroissement démographique et le développement économique des pays en développement où se trouvent les forêts. A ces phénomènes s'ajoute l'augmentation de la demande des pays occidentaux en produits alimentaires et en bois à utiliser comme source d'énergie.

Dans les années 1990, près de 70 % des zones déboisées ont été transformées en terres agricoles.

La déforestation en zone tropicale est causée principalement par :

- La gestion non durable des forêts. Dans de nombreux pays (Bassin du Congo par exemple), la forêt est exploitée sans chercher à préserver ni à reconstituer la ressource. Une portion entière de forêt peut ainsi être détruite pour atteindre et exploiter une zone où se trouvent des arbres de valeur ;
- La surexploitation des forêts autour des grandes agglomérations pour l'approvisionnement en bois de chauffage ;
- L'élevage : pour les populations les plus pauvres, faire paître les animaux dans les forêts représente un moyen de subsistance, longtemps encouragé par les pouvoirs publics, mais cela détériore la forêt, et à terme, peut la détruire ;
- Des causes « naturelles » de destruction de la forêt existent également : attaques de parasites et maladies (environ 35 millions d'hectares par an détruits par des attaques par organismes vivants), incendies...;
- Le surpâturage ;
- L'urbanisation ou aménagement du territoire : la construction de bâtiments, le développement des infrastructures ;
- La surexploitation ou l'exploitation illégale du bois ;
- etc...

3 LES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Les principales portées de l'étude résident dans la définition des actions envisageables pour garantir la protection du milieu naturel et la préservation de l'environnement forestier sans pour autant entraver le développement économique et social de la région.

Il s'agit donc de concevoir un plan d'action orienté pour garantir le développement durable du site.

Les orientations cibles de l'étude sont ici, et entre autre, matérialisées par un schéma d'aménagement et de valorisation du périmètre d'étude concerné par la mission et la production de carte d'utilisation des terres.

Dans ce contexte marqué par la fragilisation des ressources et de l'environnement et la vulnérabilité socio-économique, l'élaboration du schéma provincial, les plans territoriaux d'aménagement du territoire et les cartes d'utilisation des terres dans la province de Bas-Uélé ont consisté à mettre en place un schéma cohérent avec toutes les activités de développement dans la région et à contribuer à la réduction de la pauvreté, la déforestation et la dégradation forestière par une gestion durable des ressources forestières dans la zone d'étude.

Pour ce faire, l'étude s'est efforcée de répondre aux objectifs suivants :

- Capitaliser les expériences de gestion des forêts dans la zone de projet, par l'opérationnalisation des plates-formes de concertation ;
- Mettre en cohérence toute les activités encours et programmées dans la zone d'étude ;
- Proposer un plan d'action permettant à la forêt de contribuer durablement à la réalisation des objectifs pour le développement du Millénaire, à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté (développement de la foresterie communautaire et des activités génératrices de revenus y afférentes) ;
- Diffuser des approches modernes de gestion intégrée et participative des forêts ;
- Améliorer la capacité régionale de la protection de forêts et de leur bonne gestion.

4 OBJET DU RAPPORT

Le présent rapport concerne l'élaboration du schéma provincial, des plans territoriaux d'aménagement du territoire et des cartes d'utilisation des terres dans la province du Bas-Uélé.

Ce document a été élaboré conformément aux Termes de Référence, sur la base d'une reconnaissance du site du projet ainsi que l'exploitation de la documentation et de la cartographie collectées. Il présente, en termes de déclinaisons thématiques et de types d'approches de planification :

- Le diagnostic ;
- La planification ;
- Les annexes.

5 GÉNÉRALITÉS & DONNÉES PRÉLIMINAIRES

La République Démocratique du Congo, qui abrite le deuxième massif forestier du monde, a démontré son leadership quant aux efforts dans la mise en œuvre du nouveau mécanisme international de réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts, connu sous le sigle "REDD+".

Le processus REDD+ en RDC a démarré en 2009, sous le pilotage du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Développement Durable, avec l'appui du Programme ONU-REDD et de la Banque Mondiale (FCPF) et en dialogue avec les organisations congolaises de la société civile et des peuples autochtones.

En Novembre 2012, le Conseil des Ministres a adopté la Stratégie Nationale Cadre REDD+, qui vise à stabiliser le couvert forestier à 63,5 % du territoire national à partir de 2030, et à le maintenir par la suite.

Cette stratégie, qui s'aligne sur plans et cadres nationaux de développement, ainsi que sur les accords internationaux de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), promeut des politiques et mesures visant à favoriser un développement durable et intégré.

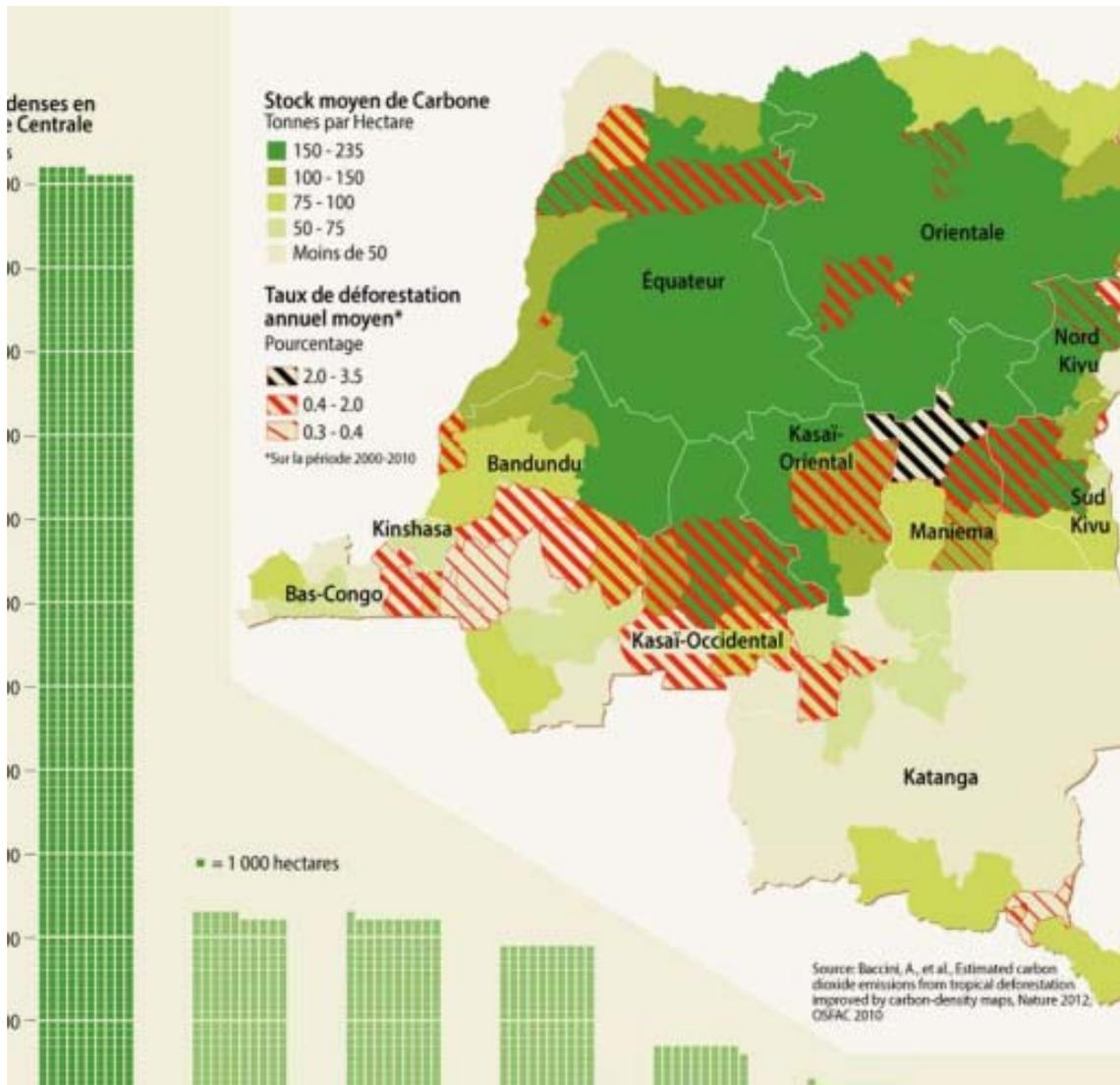
Elle fait de la REDD+ un levier à même de soutenir les efforts à mener en matière de gouvernance nationale, de réformes politiques, d'amélioration du niveau de vie de la population congolaise et de la réduction de la pauvreté.

Afin de mobiliser et coordonner les financements internationaux nécessaires, le pays s'est doté d'un Fonds National REDD+, véhicule financier pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Cadre REDD+.

Le Fonds a vocation par ailleurs à mettre en place un cadre de coordination des différentes sources de la finance climat, visant une gestion coordonnée et axée sur les résultats dans le respect des sauvegardes sociales et environnementales.

Le présent Plan d'investissement décline les priorités de mise en œuvre de la Stratégie Nationale Cadre REDD+ pour les six années futures (2015-2020). Il combine le renforcement continu des capacités nationales avec des activités ciblées sur (i) des réformes et des programmes sectoriels à l'échelle nationale coordonnés avec (ii) des investissements intégrés – et innovants – au niveau sous-national afin de doter le pays de modèles de développement durable.

Ce Plan d'investissement vise à attirer et guider des financements internationaux et nationaux pour la mise en œuvre de la REDD+ dans le pays, ainsi qu'à aligner d'autres investissements nécessaires pour l'avancement du pays vers le développement vert.



Source : PNUD 2015

Ce Plan d'investissement a été adopté par le Gouvernement de la République Démocratique du Congo afin de mobiliser les financements nécessaires pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale cadre REDD+ au travers d'une capitalisation du Fonds National REDD+ et pose pour ce faire un cadre de résultats basé sur une approche faisant l'objet d'un consensus national.³

³ République Démocratique du Congo - Plan d'investissement REDD+ (2015-2020) - Novembre 2015

6 SUPPORTS POUR LA MISSION

Les supports de collecte des données de la mission de terrain sont :

- Les supports cartographiques :
 - Imagerie satellitaire de la zone d'étude (ou produits dérivés) ;
 - Cartes de base de la zone d'étude avec les différents thèmes (hydrographie, végétation, sols, bassins versants, topographie, etc.) ;
 - Carte d'occupation et d'utilisation des terres (issues de la classification des images satellitaires) ;
 - Outils de collecte et validation des données : GPS, tablettes, smartphone, appareil photo, formulaire de collecte des données (ex. ODK Collect).
- Les guides d'entretien des acteurs de développement et les secteurs d'activités ;
- Les supports de concertation selon l'approche participative.

7 ÉTABLISSEMENT DU DIAGNOSTIC DE LA ZONE D'INTERVENTION

Il s'agit du diagnostic de la zone prenant pour bases les résultats des différentes investigations entreprises.

Le diagnostic, quand bien même volontairement concis, est présenté par thème et concerne les aspects caractérisant la zone. L'établissement des éléments du diagnostic ont permis un travail de « superposition » de ces éléments par rapport au phénomène de la déforestation et de mise en corrélation des résultats de ce bilan. Ce travail demeure le seul moyen en mesure de permettre l'identification de la problématique posée dans chaque région.

Il a été en outre dégagé lors de cette étape d'une part les dysfonctionnements observés et les contraintes relevées et d'autre part les aptitudes à l'occupation du sol.

8 ÉLABORATION DE LA CARTOGRAPHIE ET DU SIG

Ce volet de la mission a été consacré à la réalisation du système d'information géographique et l'élaboration des cartes selon les étapes suivantes :

- Choix des images satellitaires de la zone d'étude ;
- Traitement d'images satellitaires (classifications) et intégration des données de terrain ;

- Organisation des données dans une base de données géospatiale ;
- Production des cartes thématiques dont celles de l'occupation du sol et d'utilisation des terres (aux différentes échelles, sous différents formats).

9 ÉLABORATION DU SCHÉMA PROVINCIAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE & DES PLANS D'AMÉNAGEMENTS TERRITORIAUX

Cette étape a consisté à définir et développer les actions envisagées pour la réalisation du développement urbain, économique et sociale, fiable et durable de la ville à différents horizons.

Cette étape est celle de conceptualisation et de concrétisation des réflexions apportées suite à la reconnaissance et l'analyse approfondie des différents paramètres qui influent sur le développement du territoire d'étude.

Les propositions d'aménagements seront par la suite élaborées sur la base d'une confrontation des résultats du diagnostic et des données recueillis sur le terrain, des potentialités et contraintes relevées, des résultats de l'évaluation des projets préalablement établis, et de l'estimation des besoins à court, moyen et long termes.

La superposition de ces différentes plages d'information et prospections permettra de dimensionner le Schéma Provincial d'Aménagement les Plans Territoriaux d'Aménagement et proposer les meilleures propositions possibles pour atteindre les objectifs assignés.

Les orientations ont tenu spécialement compte de l'organisation spatiale des agglomérations en générale et de leurs différents réseaux en particulier, de leur dimension économique, des différentes infrastructures et des aspects environnementaux. Ils seront présentés à des échelles adéquates.

La présente étude a permis de mettre en valeur :

- L'évaluation des actions dues à la déforestation ;
- Les possibilités de développements offertes à la zone ;
- Les atouts et contraintes de la zone qui « légitimeront » les actions à identifier et à produire ;
- L'ensemble des paramètres permettant le dimensionnement définitif du Schéma Provincial d'Aménagement & des Plans Territoriaux d'Aménagement ;
- Les principes d'aménagement et les orientations envisagées.

10 ÉLABORATION DES CARTES D'UTILISATION DES TERRES

Il est ici produit les éléments graphiques traduisant sous format cartographique les orientations du Schéma Provincial d'Aménagement & des Plans Territoriaux d'Aménagement et de concrétiser graphiquement la répartition spatiale des actions d'aménagement susceptibles de réorganiser les principales activités urbaines, de productions et de services de la zone, en fonctions des potentialités et des contraintes relevées pour la zone et de ses exigences environnementales.

11 CONCERTATION & ACCOMPAGNEMENT

La présente étude de réalisation du Schéma Provincial d'Aménagement du Territoire (SPAT) et des Plans de développement des Territoires dans une perspective REDD+ a été élaborée en faisant recours au Savoir Local spécifique de la province et des secteurs objet de cette étude.

Pour ce faire, nous adoptons les étapes suivantes :

LES PLATEFORMES DE CONCERTATION EXISTANTES (voir annexes au présent rapport)

Des plateformes ont été réalisées à travers des entretiens avec les autorités locales et les parties prenantes. Une fois ces plateformes sont identifiées, des concertations et des réunions seront organisées avec chaque unité.

Lors de ces concertations, les experts responsables à l'animation de ces rencontres, ont présenté les objectifs du projet.

LES PLATEFORMES DE CONCERTATION MULTISECTORIELLES (voir annexes au présent rapport)

Cette étape s'est faire dans un cadre de **Focus group** et avec la présence de tous les organismes et les corps de concertation identifiés à l'échelle du territoire.

Les discussions durant les Focus group se divisent en trois étapes :

- L'introduction des bureaux d'études et des objectifs du projet et de sa portée ;
- La conduction des échanges (qui a permis l'expression de tous les membres présents et l'installation d'un climat d'empathie et d'écoute) ;
- La finalisation (en vérifiant que tous les thèmes ont été abordés et que tous ceux qui ont souhaité émettre un avis l'on fait).

II ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

1 LA ZONE D'ÉTUDE

La zone d'étude est située au nord de la République Démocratique du Congo, dans la province de Bas-Uélé. Cette province couvre une superficie d'environ 149 232 km² et compte 6 territoires.

Le périmètre d'étude est afférant à deux de ces territoires, il s'agit de Buta et Aketi et plus précisément les Chefferies/Secteurs Cibles du PIREDD-Oriental ci-après :

Tableau 1 : Zone d'Etude

Province	Territoire	Chefferie/Secteur
Bas - Uélé	Aketi	Aguru Gatanga
		Bondongola
		Mabinza
		Ngbongi
		Yoko
	Buta	Mobati
		Monganzulu
		Nguru

Le Bas-Uélé est une région relativement excentrée des grands centres politiques du Congo RDC. Cette province est située à l'extrême nord du pays, aux frontières du Soudan du Sud et de la République centrafricaine (RCA), la province de Bas-Uélé couvre une superficie de 148 331 km², dont environ 87.000 km² sont des espaces habités soit environ 58% de l'ensemble de la zone d'étude, et un peu plus de 61.000 km² sont des espaces vides soit 42% du total de Bas Uélé.

Ces espaces sont également dominés par des savanes arbustives et herbeuses aux frontières septentrionales.

Du fait de son étendue, le Bas-Uélé, occupe la 2^{ème} position dans l'ordre des nouvelles provinces prévues dans la Constitution du 18 février 2006.

Toutefois, sur le plan démographique, la province est classée à la dernière position, elle est habitée par environ 1.300.000 habitants en 2019, soit une densité de 8.8habitants/km².

Le Bas Uélé est administré à la fois par 6 territoires qui sont :

- Le territoire d'Aketi : qui s'étend sur 25 471 km² soit 17,2% de la superficie totale de Bas Uélé. Il est situé au sud-ouest de la province ;
- Le territoire de Buta dont la superficie est de 18 198 km² soit 12,25% du total de la province. Il se situe dans la partie sud du district ;
- Le territoire de Poko, qui couvre une superficie de 22 656 km² soit 15,25% du total ;
- Le territoire d'Ango, il s'étend sur 34 764 km² soit 23,4% de la superficie totale de Bas Uélé ;
- Le territoire de Bambesa, il est le plus petit des territoires de la province. Il s'étend sur 9 130 km², soit 6,15% de surface totale de la province ;
- Le territoire de Bondo, s'étend sur 37 564 km², soit 25,3% du total de la province. Le territoire de Bondo est le territoire le plus vaste du district.

Parmi les 6 territoires cités ci-dessus, deux seulement sont concernés par le Projet PIREDD/ Bas Uélé et constituent la zone pilote du projet. Il s'agit de Buta et d'Aketi.

1.1 Le territoire de Buta

Le territoire de Buta est l'un de six territoires de la Province du Bas-Uélé et a pour chef-lieu Titulé. Ce territoire a une altitude moyenne de 410 m.

1.2 Le territoire d'Aketi

Le territoire d'Aketi est l'un de six territoires de la Province du Bas-Uélé et a pour chef-lieu Aketi. Ce territoire à l'altitude variant entre 300 et 600 m.

Les figures suivantes présentent les cartes d'administratives de la Province de Bas-Uélé et de des deux territoires de Buta et Akété

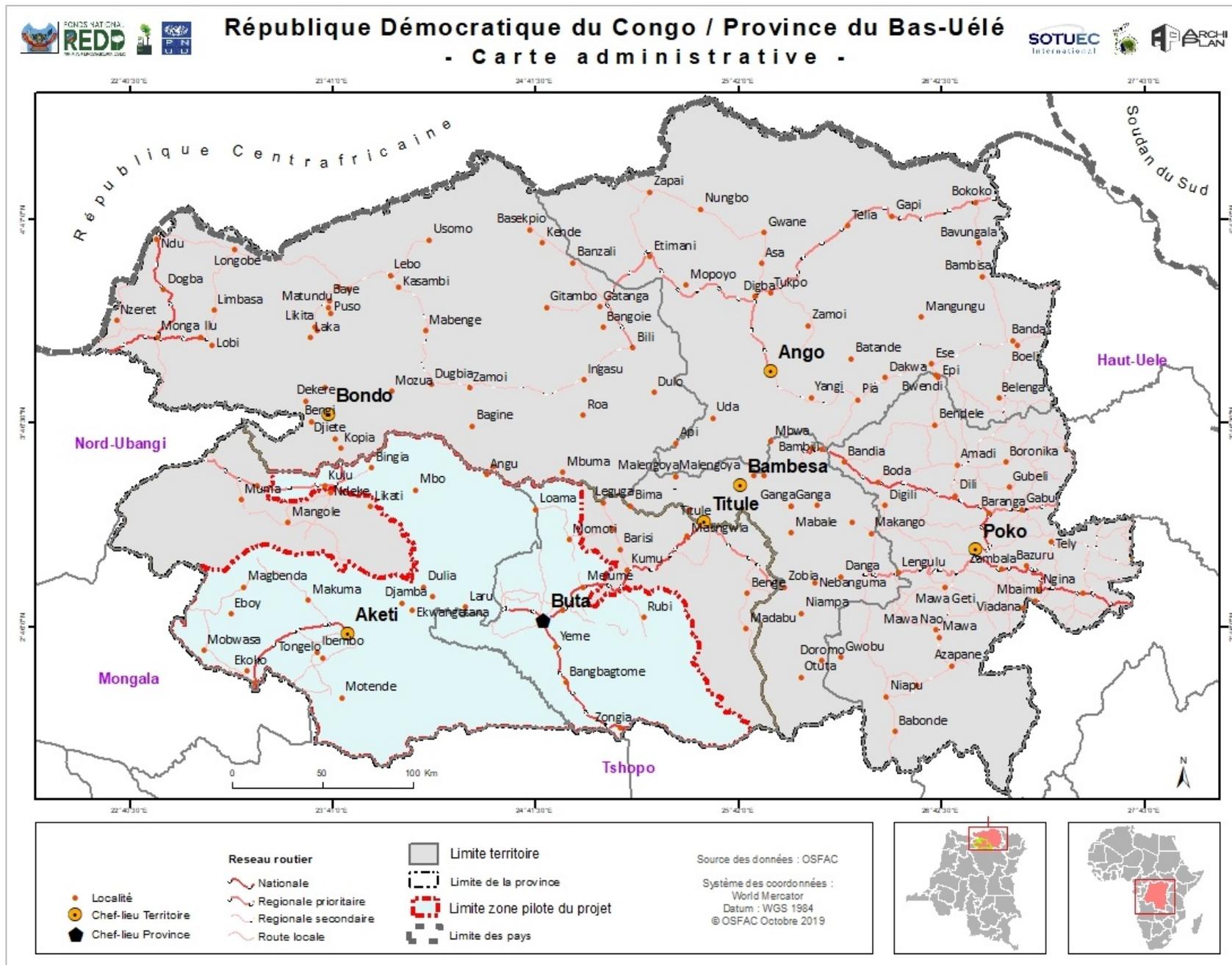


Figure 1- Carte administrative de la province du Bas-Uélé

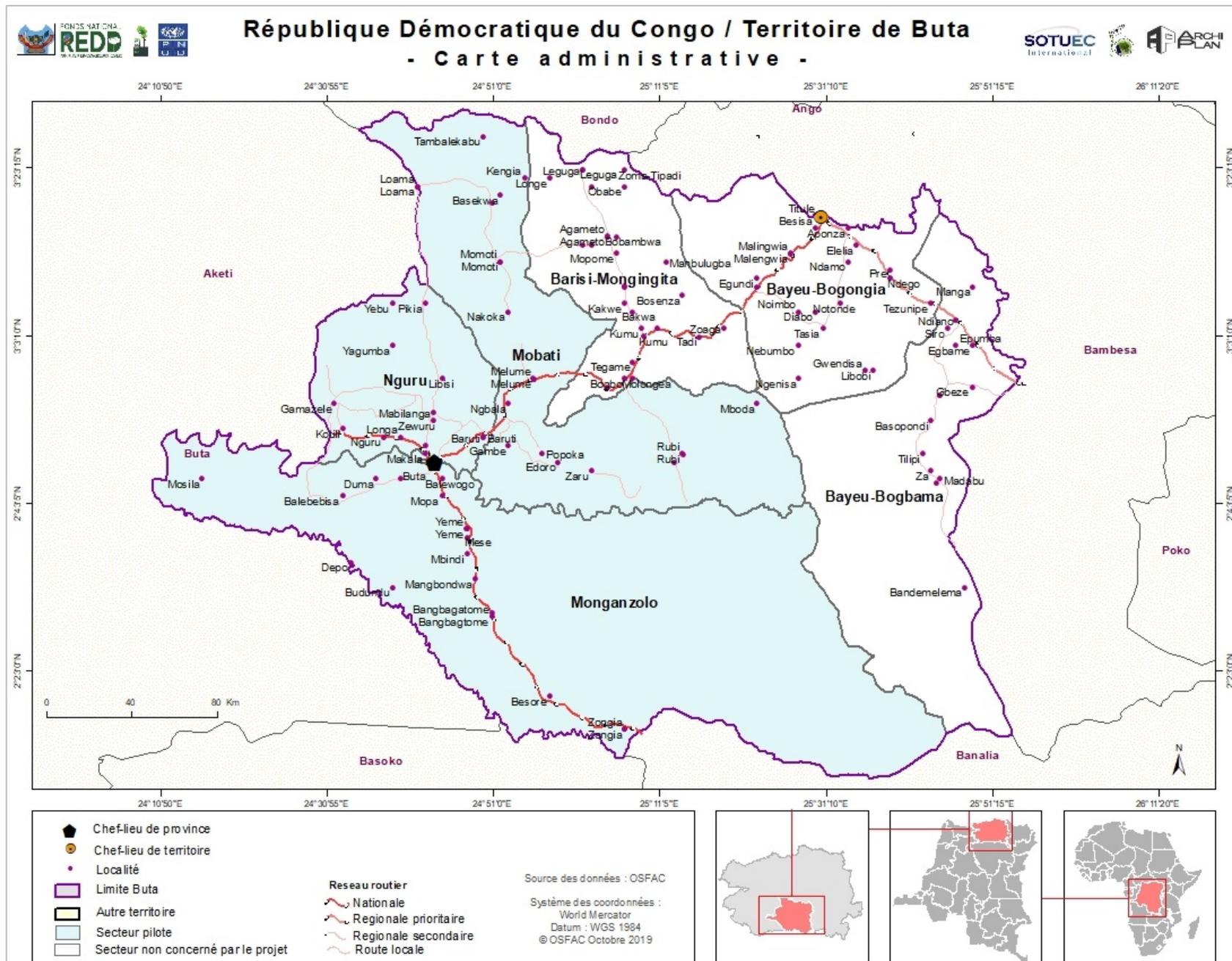


Figure 2- Carte administrative de territoire de Buta

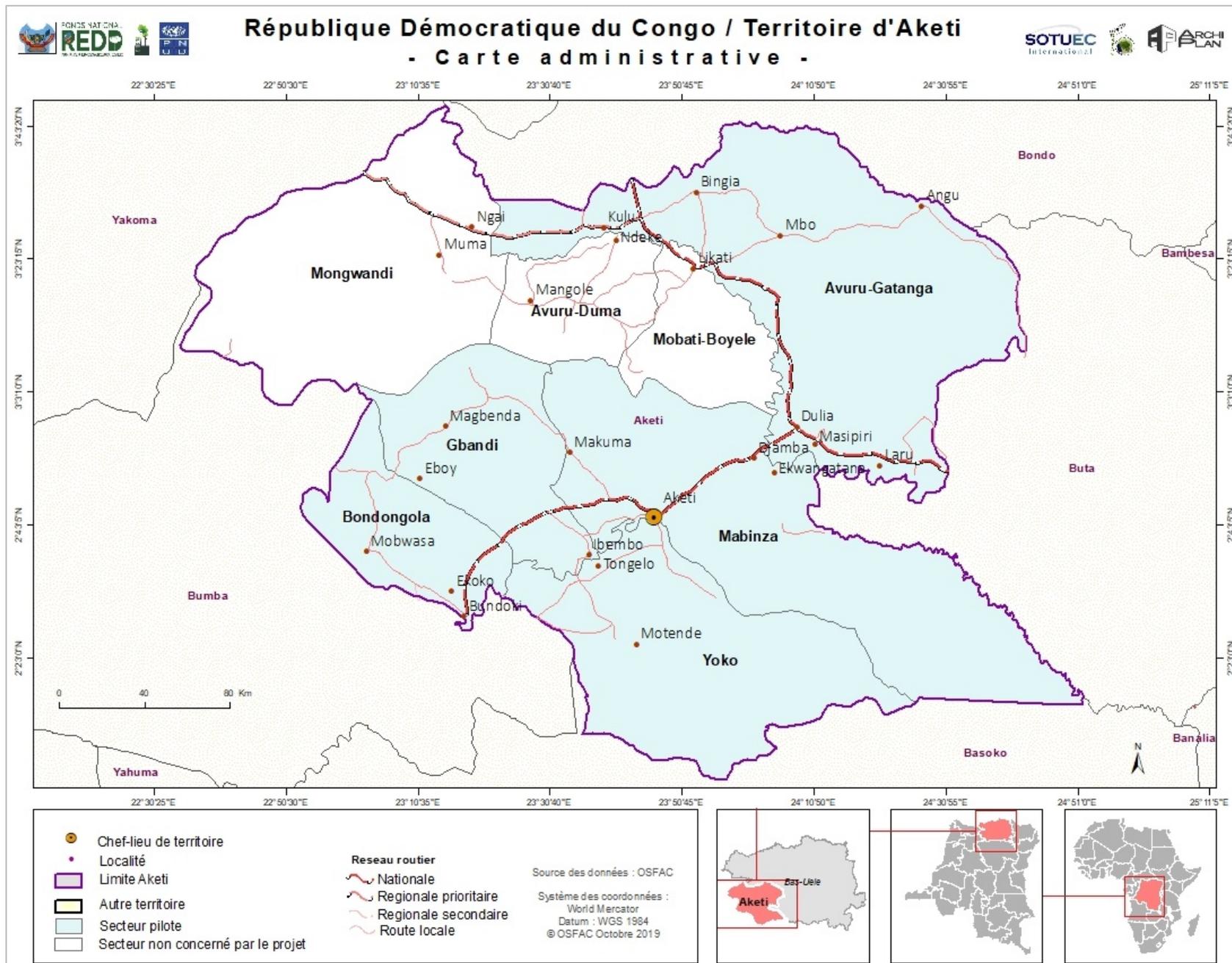


Figure 3- Carte administrative de territoire d'Aketi

2 CADRE PHYSIQUE ET NATUREL

2.1 Aspect géomorphologique

L'aspect géologique

La géologie de la République Démocratique du Congo est caractérisée par deux grands ensembles structuraux séparés par une discordance et/ou une lacune importante⁴ :

- Les formations de couvertures (terrains phanérozoïque), non métamorphisés, généralement fossilifères et d'âge compris entre le carbonifère supérieur et l'holocène ;
- Les formations de soubassement (terrains précambrien) + métamorphiques et plissées formant un anneau ininterrompu autour du bassin du Congo.

Terrains de Couverture (Phanérozoïque)

On les retrouve dans quatre zones :

- Une zone littorale, comprise entre l'Océan Atlantique et les monts du Mayumbe (Monts de Cristal) ; des formations marines d'âge tertiaire et crétacique y sont bien développées ;
- La cuvette centrale où s'étalent les dépôts d'âges mézoïque et cénozoïque ; des vastes terrains affleurent sur le pourtour de la Cuvette ;
- La bordure de terrains anciens subdivisée en six régions non raccordables ;
- Les fossés tectoniques de l'Est du Congo occupés par des formations cénozoïques particulières et siège d'un volcanisme récent.

Les formations de chacune de ces 4 grandes zones sont recouvertes indifféremment par des formations récentes, la série des sables ocre et a série des grès polymorphes.

Terrains de soubassement (Précambrien)

Les terrains de soubassement sont subdivisés en unités « tectostratigraphique ». Il s'agit dans un premier temps :

- Des boucliers archéens d'âge supérieur ou égal à 2500 Millions d'années (Ma) affleurant au Congo septentrional et au Kasai ;

⁴ (www.miningcongo.cd)

- De la ceinture du Précambrien inférieur et moyen (2.500 à 1.300 Ma) dont les sédiments se sont déposés dans des zones mobiles méridiennes situées sur les bordures Est et Ouest du craton et dans des fossés intracratoniques transverses ;
- De la couverture du Précambrien supérieur appelé le Katangien dont les sédiments se sont déposés sur les plates-formes épicontinentales et dans les aires subsidentes du craton du Congo (Katanga plissé et tabulaire).

La province de Bas-Uélé a hérité de cet ensemble géologique. On y trouve les mêmes ensembles décrits ci-dessous, notamment le Phanérozoïque et le Précambrien.

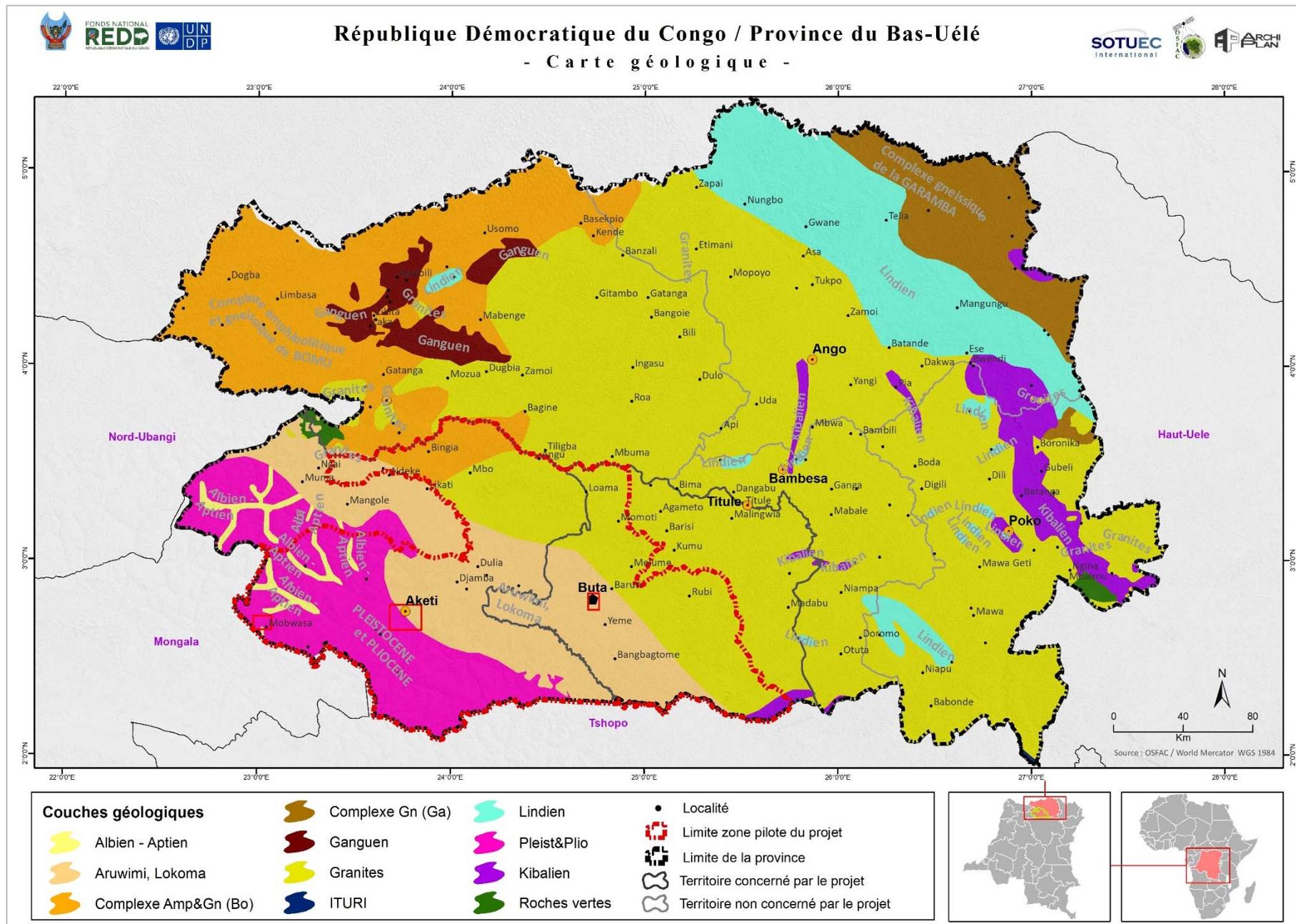


Figure 4- Carte géologique de la province du Bas-Uélé

2.2 Topographie

La province du Bas-Uélé à un relief dominé par les plateaux avec des altitudes qui sont situées entre de 356 à 2488 m. Les points les plus bas se retrouvent dans la partie Ouest de la province alors que les points les hauts sont à l'Est⁵.

La partie centrale de la province à une altitude comprise entre 500 et 800 m.

Le district du Bas-Uélé est une région de bas plateaux dont l'altitude moyenne varie entre 500 et 800 m.

Ceux-ci forment la limite nord de la cuvette congolaise et se relèvent progressivement vers l'est, comme en témoignent les collines de Melinda (800 m d'altitude) en chefferie Madi.

Il convient de souligner que l'Ouest du territoire d'Aketi et le Sud-Ouest de celui de Buta appartiennent à la zone de ramification de la cuvette centrale avec des altitudes inférieures à 450 m et la présence de nombreux marécages.

⁵ D'après Denis et Wilmet (1996)

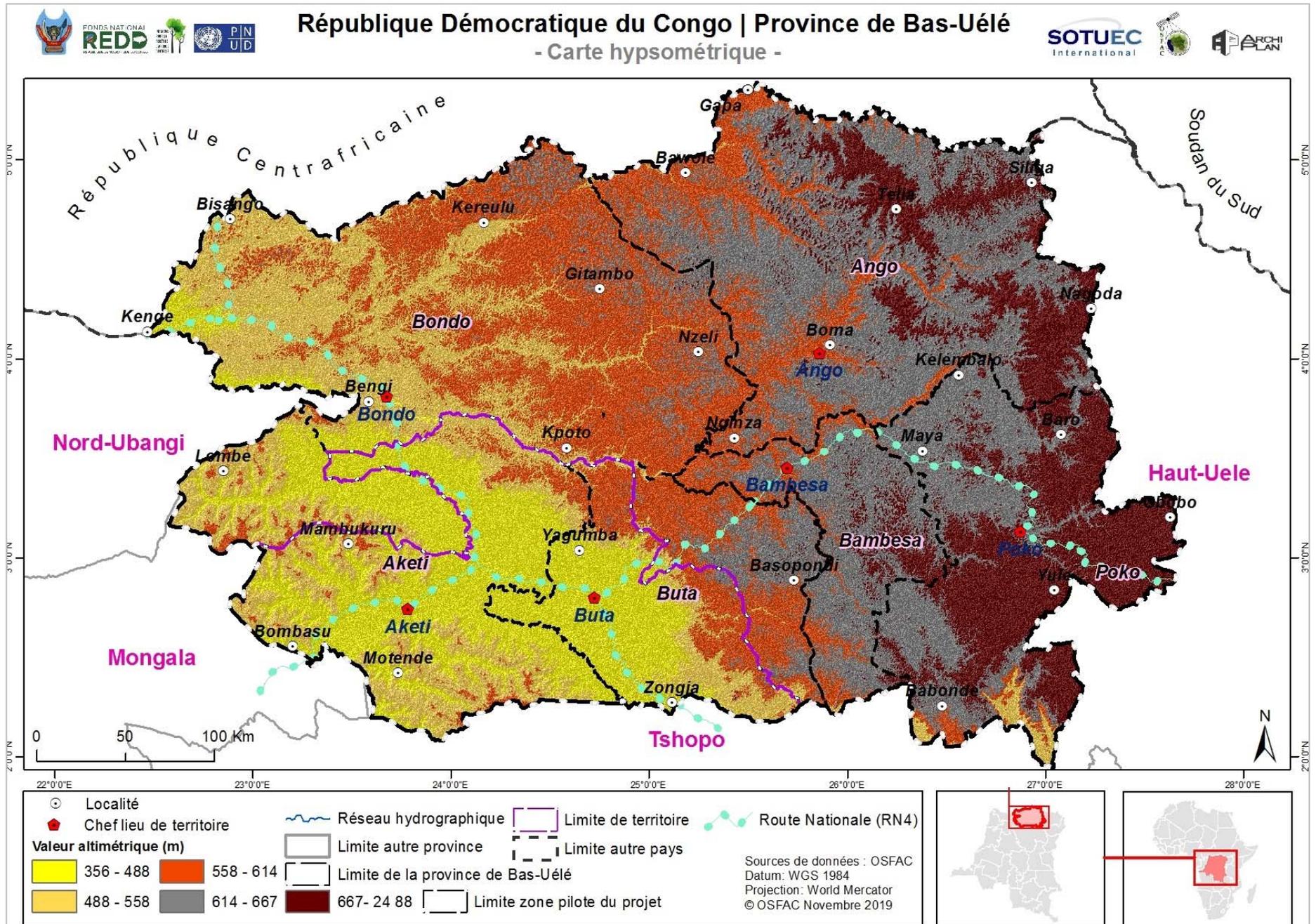


Figure 5- Carte hypsométrique de la province du Bas-Uélé

2.3 Types de sol

Les principaux groupes de sols rencontrés dans la Province du Bas Uélé appartiennent aux sols tropicaux ferrallitiques riches en fer et en alumine. Ces sols sont des ferralsols.

Les ferrasols sont des sols acides, caractérisés par une couche de sable recouvrant un matériau argileux, une teneur élevée en sesquioxydes et une faible teneur en matière organique. Leur teneur élevée en sesquioxydes fait qu'ils ont un grand pouvoir fixateur de phosphore, faible capacité de rétention d'eau et ils sont érodibles. La description de ces Sols est la suivante (FAO, 2018) :

- **GleySols**
Ce sont des sols hydromorphes. Leur fertilité est en général bonne bien que fonction de la richesse chimique des matériaux colluviaux des collines environnantes. Ils sont rencontrés dans la cuvette centrale, dans les fonds des vallées du Katanga méridional et par endroits, dans la plaine de la Ruzizi.
- **FerraSols**
Ce sont des sols acides, caractérisés par une couche de sable recouvrant un matériau argileux. Ils ont une faible fertilité : une teneur élevée en sesquioxydes et une faible teneur en matière organique. Leur teneur élevée en sesquioxydes fait qu'ils ont un grand pouvoir fixateur de phosphore.
Ils sont des sols à faible capacité de rétention d'eau, très érodibles.
- **AcriSols**
Ce sont des sols dont l'argile est à faible activité, faible teneur en bases. Ils sont souvent colorés en rouge, marron ou jaune et se développent dans les zones d'altération intense, à un riche horizon B d'argile.
- **NitoSols**
Ce sont des Sols acides, la CEC est variable (faible à moyenne), acides, mais sans problème de toxicité aluminique. Ce sont des sols argileux peu érodibles. On les rencontre Surtout dans le Kivu, la Province Orientale, le Nord du Bandundu et le Bas-Congo.
- **CryoSols**
Catégorie des sols caractérisés par l'action intense du gel et du dégel presque en permanence sous climat glaciaire ou en haute montagne et une faible différenciation (Référentielle pédologique INRA).

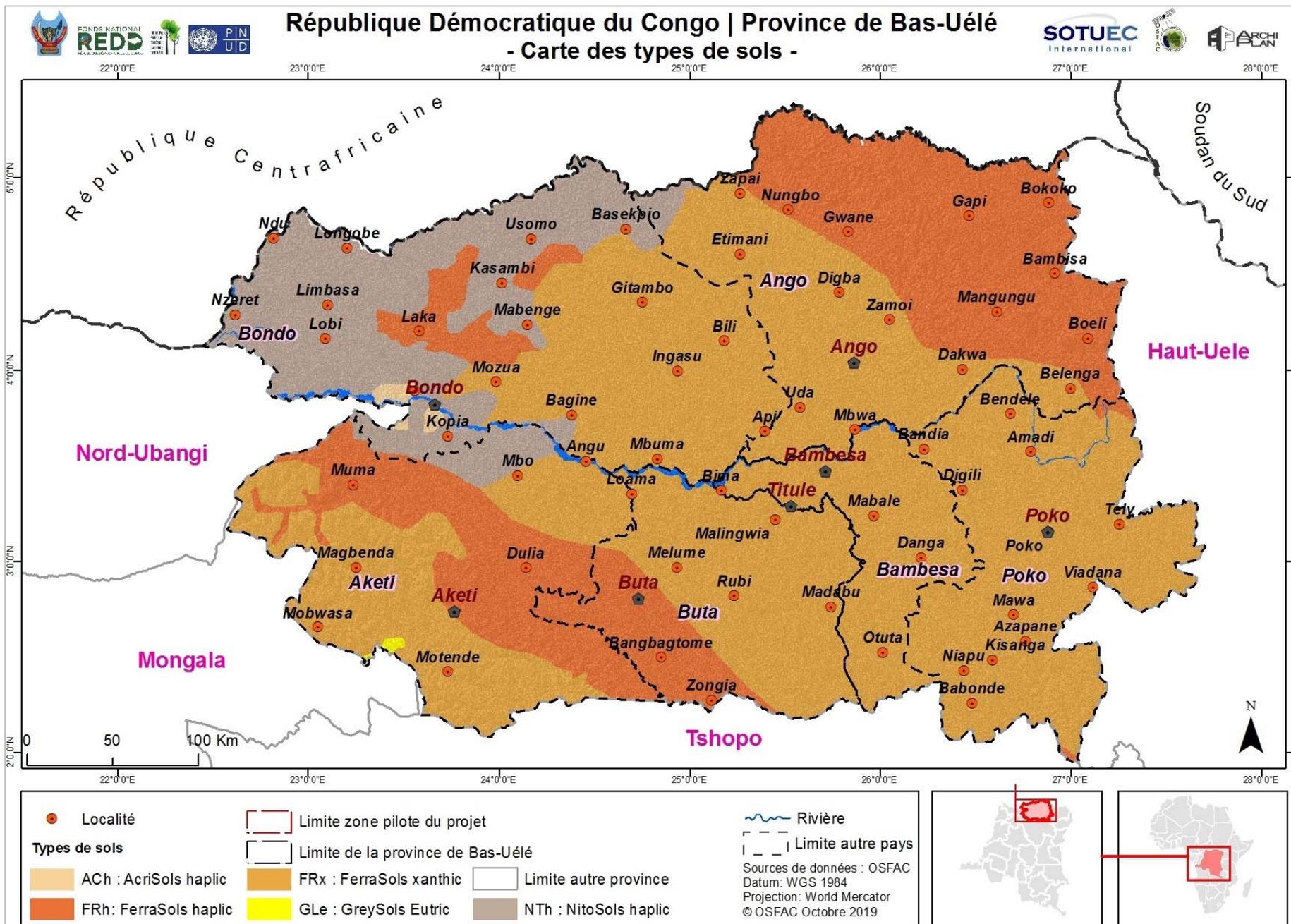


Figure 6- Carte des types de sols de la province du Bas-Uélé

2.4 Ressources en eau

Le district du Bas-Uele est drainé par de nombreux cours d'eau. Les grandes rivières sont :

- Mbomu (affluent de l'Ubangi) constitue la limite avec la RCA.
La réalité est que le Bas-Uele va au-delà de la Mbomu sur environ mille cent mètres ;
- Uele traverse dans le Bas-Uele tous les territoires dans l'ordre suivant : Poko, Ango, Bambesa, Buta, Aketi et Bondo ;
- Uere, appelé « Api » elle draine le territoire de Bondo après sa sortie du territoire d'Ango, dont elle est l'affluent ;
- Bomokandi traverse dans le Bas-Uele les territoires de Poko et de Bambesa et se jette dans l'Uele au niveau de Dingila ;
- Bima traverse dans le Bas-Uele les territoires de Poko, de Bambesa et de Buta et se jette dans l'Uele au niveau de Malengweya ;
- Rubi traverse dans le Bas-Uele les territoires de Poko, de Bambesa, de Buta et d'Aketi où elle constitue avec la Tele et la Likati la rivière Itimbiri qui se jette dans le fleuve Congo à 15 km de Bumba ;
- Tele traverse les territoires de Buta et d'Aketi, et forme avec la Rubi et la Likati le début de la rivière Itimbiri ;
- Likati est une rivière du territoire d'Aketi, prenant sa source dans le Nord-Ouest à la frontière avec le Nord-Ubangi ;
- Itimbiri est une rivière dont la partie située dans le Bas-Uele se trouve uniquement dans le territoire d'Aketi.
Elle constitue le bief navigable long de 255 km jusqu'au fleuve Congo.
Les petites embarcations motorisées effectuent assez régulièrement leur trajet entre Bumba et la cité d'Aketi ;
- Bili est une rivière née de la confluence à Likati (dans le territoire de Bondo) de deux rivières nommées Gangu et Bili. La Bili, qui a un cours est-ouest, forme une série d'affluents propres à la navigation, mais séparés par de violents rapides et des chutes.
Ses rives sont basses, plantées d'un rideau d'arbres aux troncs tourmentés, rideau peu épais qui cache d'immenses plaines herbeuses où se déverse, aux hautes eaux, le trop-plein de la rivière.
La Bili ne dépasse guère 100 m de large dans son cours normal. Il s'étend et devient immense au niveau des rapides chutes.
On ne peut la considérer comme cours d'eau navigable, elle n'a aucun affluent important, mais elle est elle-même un grand affluent de la Mbomu.

La province est drainée par beaucoup d'autres grandes rivières outre que le fleuve Uele qui ne constitue pas l'unique cours d'eau de la province.

Mais ces nombreux cours d'eau du Bas-Uele ne servent généralement que pour le transport local par pirogue à pagaie. Leur énorme potentiel hydroélectrique marqué par des chutes et rapides reste insuffisamment exploité.

Le Bas-Uele ne compte aujourd'hui que deux centrales hydro-électriques :

- Celle de Bandu sur la rivière Bomokandi en territoire de Bambesa, complètement endommagée pendant les guerres des années 1990 et 2000 ;
- Celle de Monga sur la rivière Faka en territoire de Bondo.

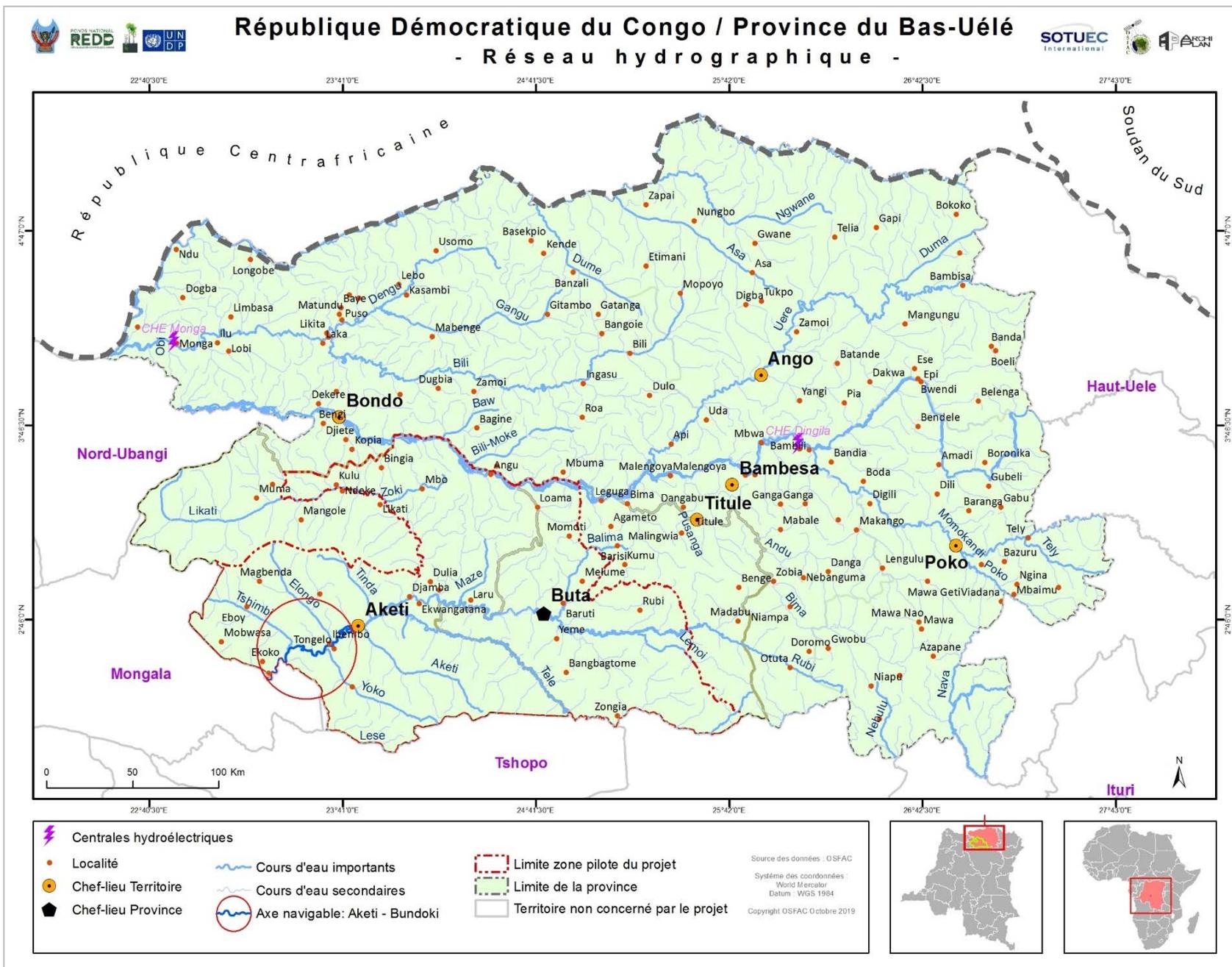


Figure 7- Carte de réseau hydrographique de la province du Bas-Uélé

2.5 Cadre forestier

Les forêts locales sont couramment regroupées en deux grands ensembles : les "feuillus" d'un côté et les "conifères" ou "résineux" de l'autre. En botanique, cette distinction relève de deux groupes distincts au sein des Phanérogames :

- Les "feuillus" appartiennent aux Angiospermes Dicotylédones. ;
- Les "conifères" forment le groupe principal des Gymnospermes, qui comprennent aussi des groupes plus primitifs auxquels appartiennent les Cycas ou les Ginkos.

Leurs graines sont souvent situées à la base d'écailles ligneuses regroupées sous forme d'épis : les cônes. La plupart des conifères possèdent des cellules sécrétrices de résines, dans leurs écorces, leurs feuilles ou leur bois, d'où l'appellation courante de "résineux".

2.5.1 Zones de conservation faunique

La République Démocratique du Congo est comptée parmi les 16 pays du monde qualifiés de méga biodiversité (taux élevé d'endémisme). Cette situation est liée aussi bien par l'immensité de son territoire (2.345.000 Km²) que par la variété des conditions physiques et climatiques influant sur la richesse biologique. Les forêts représentent un biome qui recèle des habitats importants en termes de la diversité biologique. Les estimations récentes accordent aux forêts une superficie de 155,5 millions d'hectares, couvrant près de 67 % de l'étendue nationale.

Les informations sur les effectifs des populations des espèces de faune sont dans la plupart des cas fragmentaires et incomplètes. A titre d'exemple, les inventaires récents des bonobos (*Pan paniscus*) dans quelques sites ont permis d'estimer une population minimale de 15.000 à 20.000 individus⁶.

Les principales menaces qui pèsent sur la biodiversité de la RD Congo sont restées les mêmes que celles mentionnées dans le 4e Rapport sur la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) soumis en mars 2009. Il s'agit de :

- La déforestation ;
- La fragmentation des habitats ;
- Le braconnage ;
- La pêche incontrôlée ;
- L'introduction des espèces exotiques envahissantes.

⁶ (<http://cd.chm-cbd.net/biodiversity>)

Il existe des facteurs qui sont considérés comme déclencheurs des menaces. Il s'agit notamment du manque des connaissances scientifiques sur la biodiversité, une législation inadéquate, des conflits armés et l'insuffisance des évaluations d'impacts environnementaux pour les projets de développement.

La province de Bas-Uélé comporte une grande variété de biotopes, cela va des forêts dans le Sud-Ouest aux savanes dans le Nord. Du point de vu faunique, on peut citer les espèces phares suivantes :

Okapi, Éléphant, Léopard, Lion, Buffle d'Afrique, Hippopotame et Paon Congolais.

On y rencontre aussi une diversité d'oiseaux et des reptiles.

Pour la bonne gestion de sa faune, la province du Bas Uélé possède trois aires protégées :

- Domaine de chasse de Rubi-Télé, il est à cheval sur la province du Bas Uélé et de la Tshopo ;
- Domaine de chasse de Rubi-Uélé, il est transfrontalier (République du Soudan du Sud, République centrafricaine et République Démocratique du Congo) avec différents types de mode de gestion (réserve naturelle de Bomu, domaine de chasse de Bomu et le domaine de chasse de Bili-Uélé) ;
- Reserve d'Epi située au Centre-Est de la province dans le territoire de Poko.

2.5.2 La flore

Le district du Bas-Uélé est traversé par la rivière Uélé et se trouve divisé en deux parties : le Nord et le Sud.

La région au sud de la rivière Uélé présente en grande partie des forêts denses humides (63,04 %) entrecoupées, le long des axes routiers entre les villes et autour des grandes villes, par des complexes agricoles. Les forêts sur sols hydromorphes se situent principalement le long du réseau hydrographique dans la partie sud de la province.

Le tableau ci-après illustre la répartition des principaux types de végétation dans le district du Bas-Uélé et au niveau national :

Répartition des principaux types de végétation dans la Province de Bas-Uélé et au niveau national.

Tableau 2 : Type de végétation dans la Province de Bas-Uélé

Type de végétation	Bas-Uélé		Bas-Uele/RDC	RDC
	Superficie (ha)	Superficie (%)	Superficie (%)	Superficie (ha)
Forêt dense humide	9 330 892	63.04	9.98	93 517 825
Forêt sur sol hydromorphe	81 985	0.55	0.54	15 183 214
Savane arbustive	1 455 218	9.83	9.49	15 335 810
Savane herbeuse	1 594 947	10.78	10.72	14 881 257
Total végétation naturelle	12 463 042	84.20	7.17	173 855 384
Agriculture permanente	13 906	0.09	0.89	1 555 849
Complexes agricoles	2 325 226	15.71	4.34	53 576 845
Total zones anthropisées	2 339 132	15.80	1.35	55 132 694

Source : Vancutsem et al. (2009), Verhegghen & Defourny (2010)

2.5.3 Carte d'occupation du Sol en 2018

La RDC dispose d'immenses ressources naturelles. On distingue les forêts denses humides dont la majorité des arbres restent feuillés toute l'année, les forêts secondaires qui sont une résultante de l'évolution progressive de la végétation post-culturelle : défrichements culturels et exploitation des forêts, les savanes arborées, les savanes herbeuses, les zones anthropiques etc.

L'occupation du sol dans la province du Bas-Uélé est présentée dans le tableau et histogramme ci-dessous :

Tableau 3 : Occupation du sol dans la Province de Bas-Uélé

Classes d'occupation du sol	Superficie (ha)
Zone anthropique (Infrastructures, Agriculture, etc.)	289 454
Savane herbeuse	1 594 947
Savane arbustive	1 455 218
Forêt secondaire	2 035 772
Forêt dense humide	9 412 877

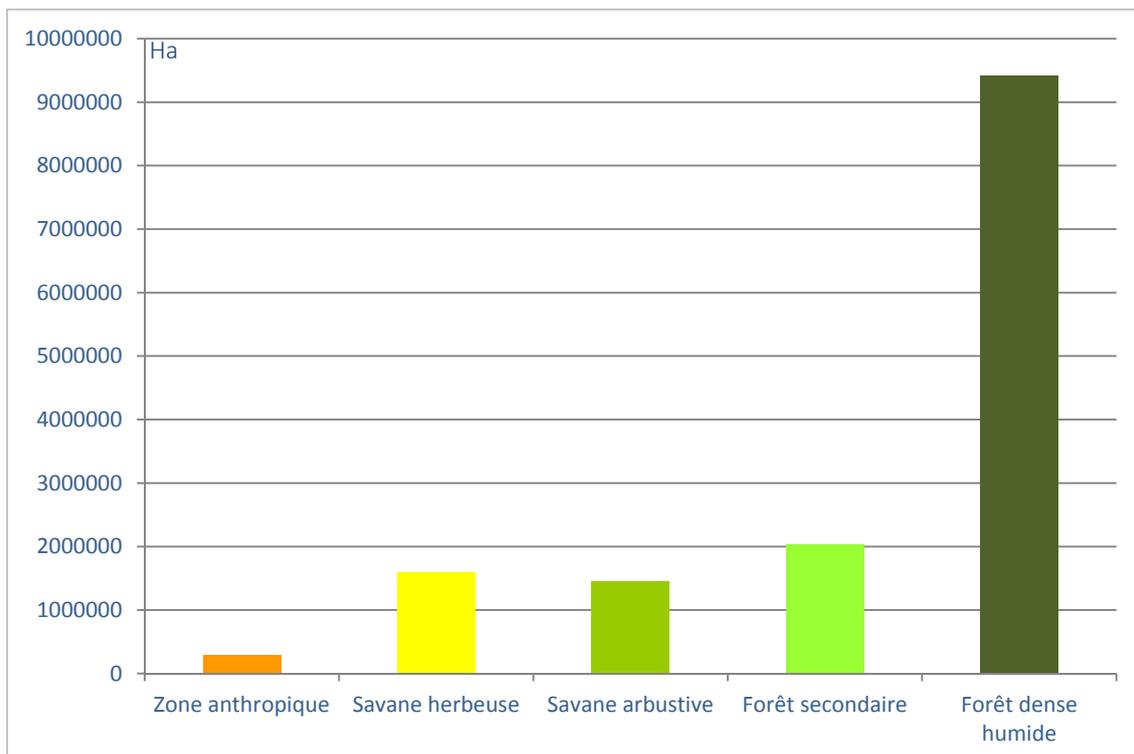


Figure 9- Classe d'occupation du sol dans la Province de Bas-Uélé

L'occupation du sol de la province du Bas-Uélé montre que, les forêts denses humides occupent la première place (9 412 877 ha), suivi des forêts secondaires (2 325 226 ha). Les savanes herbeuses viennent en troisième position et représentent environ 1 594 947 ha, et les zones anthropiques (zones habitées, zones agricoles, sols nus, routes, etc.) occupent 289 454 ha.

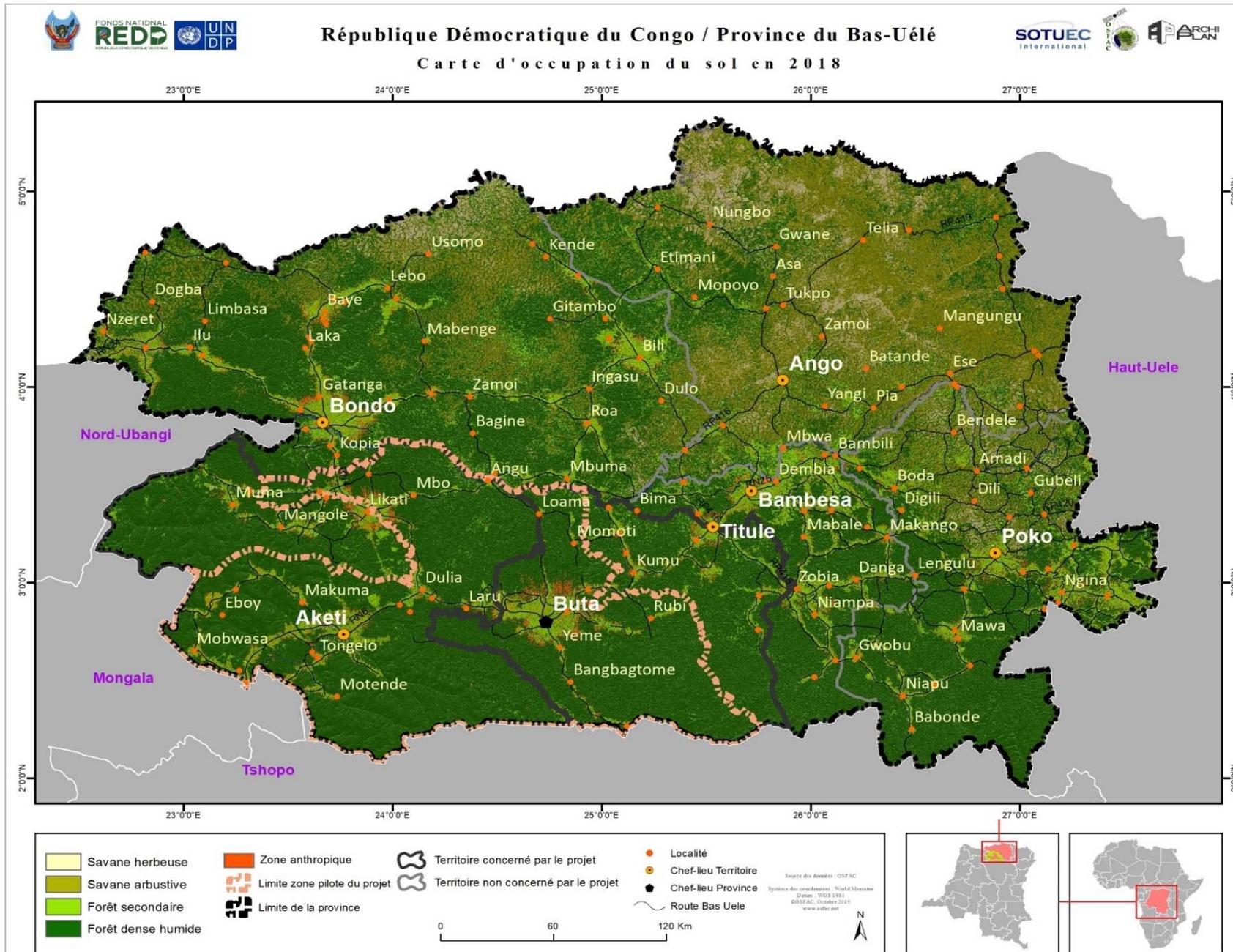


Figure 10- Carte d'occupation du sol de la Province de Bas-Uélé – en 2018

2.6 Ressources minières

La RDC est « un scandale géologique » tant ses réserves sont diverses et importantes. Ces dernières années, l'industrie minière congolaise monte en puissance (1er producteur mondial de cobalt ; 1er producteur africain de cuivre).

L'artisanat minier représenterait 20% de la production minière de la RDC. 10 millions de personnes dépendraient directement ou indirectement de cette activité (Banque Mondiale). Cette production, peu réglementée, rend nécessaire la traçabilité des minerais ainsi produits afin d'assurer une chaîne d'approvisionnement responsable avec un risque correspondant aux critères de l'OCDE de « diligence raisonnable » excluant le travail des enfants et des femmes enceintes.

Dans la province du Bas-Uélé, on retrouve une minéralisation variée : fer, or, diamant, aluminium, plomb, cuivre et zinc. La Province du Bas-Uélé est parmi les trois provinces les plus riches de la RDC en ressources minières. Le Diamant est très répandu dans le territoire de Bondo.

Les gisements sont alluvionnaires. Les diamants proviendraient de la couche conglomératique à la base du Lindien, celle qui couvre les formations du soubassement. Vers le sud de la ville d'Aketi, on note quelques indices de diamants alluvionnaires dans la rivière Yoko, et plusieurs de ses tributaires comme Ekulungu, Eleko, Boko, etc.

Tous ces minerais sont généralement exploités de manière artisanale.

La localisation, l'évolution de la production et les positions des principales entreprises étrangères manque de transparence. Les concessions minières octroyées ne sont pas toujours publiées.

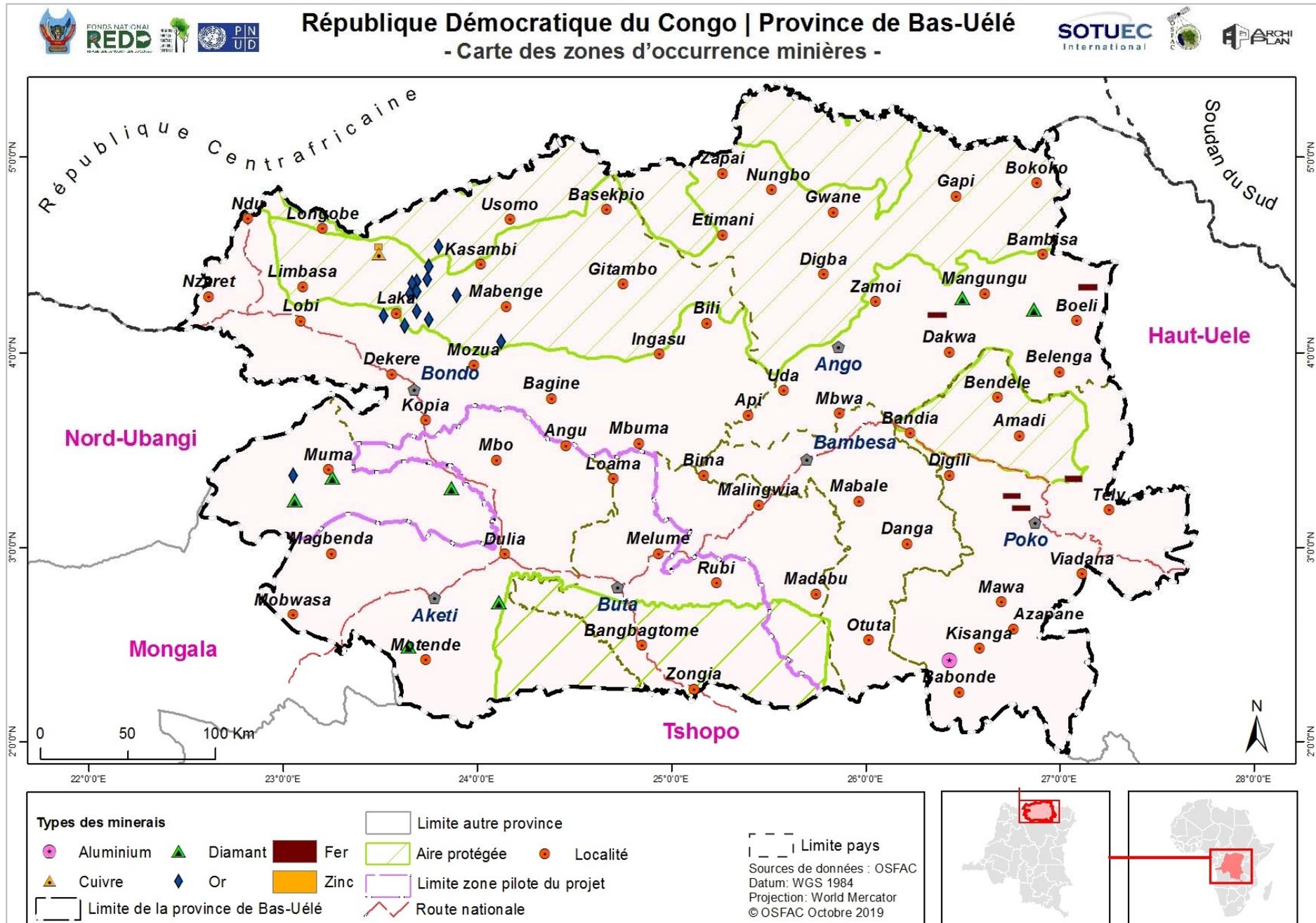


Figure 11- Carte des zones d'occurrence minières de la Province de Bas-Uélé

2.7 Dégradations du cadre naturel

De manière générale les risques environnementaux sont :

- L'appauvrissement des sols

Les avantages commerciaux liés à la présence du chemin de fer, d'un aéroport ou des routes/pistes prennent le pas sur les techniques agricoles traditionnelles et poussent les agriculteurs à cultiver le sol jusqu'à son complet épuisement. Le forte croit réduisant les périodes de jachère dans le système de culture itinérante, diminuant ainsi la fertilité du sol et abaissant le rendement des cultures par hectare. Cette diminution des jachères réduit les pâturages disponibles et entraîne un surpâturage, parfois un ravage des cultures par des bêtes en divagation. À noter aussi que la pauvreté du sol est aggravée par la pratique répétée des feux de brousse qui détruisent l'humus, conduisant à la perte de la fertilité des sols.

- La destruction définitive de la forêt

L'extension des zones cultivées force le recul de la forêt. Les défrichements agricoles détruisent à tout jamais la forêt, si la culture s'y développe pendant plusieurs années et si les feux de brousse passent régulièrement dans les jachères, empêchant la régénération de la végétation forestière. Dans les zones sèches en particulier, la maîtrise du feu est difficile et des incendies incontrôlés peuvent anéantir en quelques jours les réserves ligneuses et herbacées sur des milliers d'hectares. C'est surtout la végétation ligneuse et les herbacées annuelles qui en souffrent, avec comme conséquence un appauvrissement de la flore par la destruction des graines.

2.8 Données climatiques générales

La province du Bas-Uélé fait partie de domaines climatiques des types Aw et Am, induisant deux domaines biogéographiques⁷ différents.

Le domaine Am, là se développe les forêts

Ce domaine est situé au sud-ouest et sud-est de la province. Il s'étend les territoires de Bambesa, Buta, Aketi et le sud du territoire de Poko, en l'occurrence le secteur de Malele. Il a dans ce domaine existe quatre saisons climatiques : deux saisons pluvieuses séparées par deux saisons sèches, dont l'une, longue, qui s'observe à partir de mi-décembre à fin février, et l'autre, courte, d'un mois, de fin juin à la mi-juillet.

Les températures moyennes annuelles se situent autour de 25°C et les précipitations sont abondantes ; la hauteur pluviométrique varie entre 1500 et 1800 mm par an. Deux maxima pluviométriques sont enregistrés en mars et en octobre. Ce domaine est celui de la faune mammalogique variée et des insectes, parmi lesquels figure la mouche tsé-tsé, véritable ennemie du bovin domestique.

Le domaine du type Aw, ou domaine des savanes

Ce domaine couvre le nord de la province, dans les territoires d'Ango, Bondo et la majeure partie de Poko. C'est un climat caractérisé par l'alternance de deux saisons bien tranchées : une longue saison pluvieuse et une courte saison sèche. Les températures moyennes annuelles se situent également autour de 25° C. Pendant la saison sèche, ce domaine est sous l'influence de deux masses d'air, l'alizé continental chaud et sec en altitude se superpose au courant chaud et humide en surface.

Il se crée ainsi une stabilité verticale qui entraîne un léger fléchissement des précipitations en décembre et janvier. Selon la durée de la saison sèche et la hauteur des précipitations annuelles, ce domaine se subdivise en deux secteurs climatiques Aw2 et Aw3 :

- Le domaine du type Aw3 est situé à l'extrême Nord du Bas Uélé. La saison sèche y dure trois mois et les précipitations varient de 1200 à 1400 mm par an en moyenne ;
- Le domaine de type Aw2, domine le sud du précédent, il est composé seulement de deux mois de saison sèche et les précipitations y varient de 1400 à 1600 mm par an en moyenne.

⁷ Une zone biogéographique est une zone géographique climatiquement et écologiquement relativement homogène du point de vue : ce sont des formations, végétale, pédologique, géomorphologique et des températures. C'est une unité écologique des systèmes de Classification écologique des terres

2.8.1 Précipitations

Les plus fortes précipitations dans la province du Bas-Uélé sont notées aux Sud-Est et Sud-Ouest dans les territoires de Bambesa et Aketi (181 mm et 149 mm). Les plus faibles sont enregistrées dans la partie Nord de la province particulièrement dans les territoires de Bondo et Ango (81 mm et 113mm). Cette répartition des précipitations coïncide mieux avec celle de la végétation (Forêt au Sud et Savane au Nord).

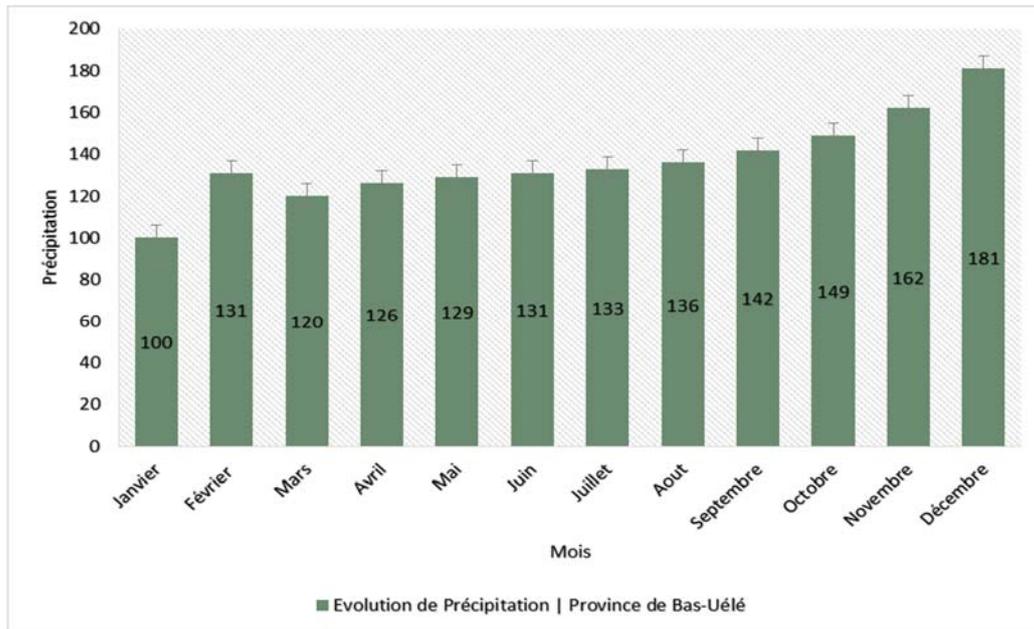


Figure 12- Evolution des précipitations dans le Bas-Uélé

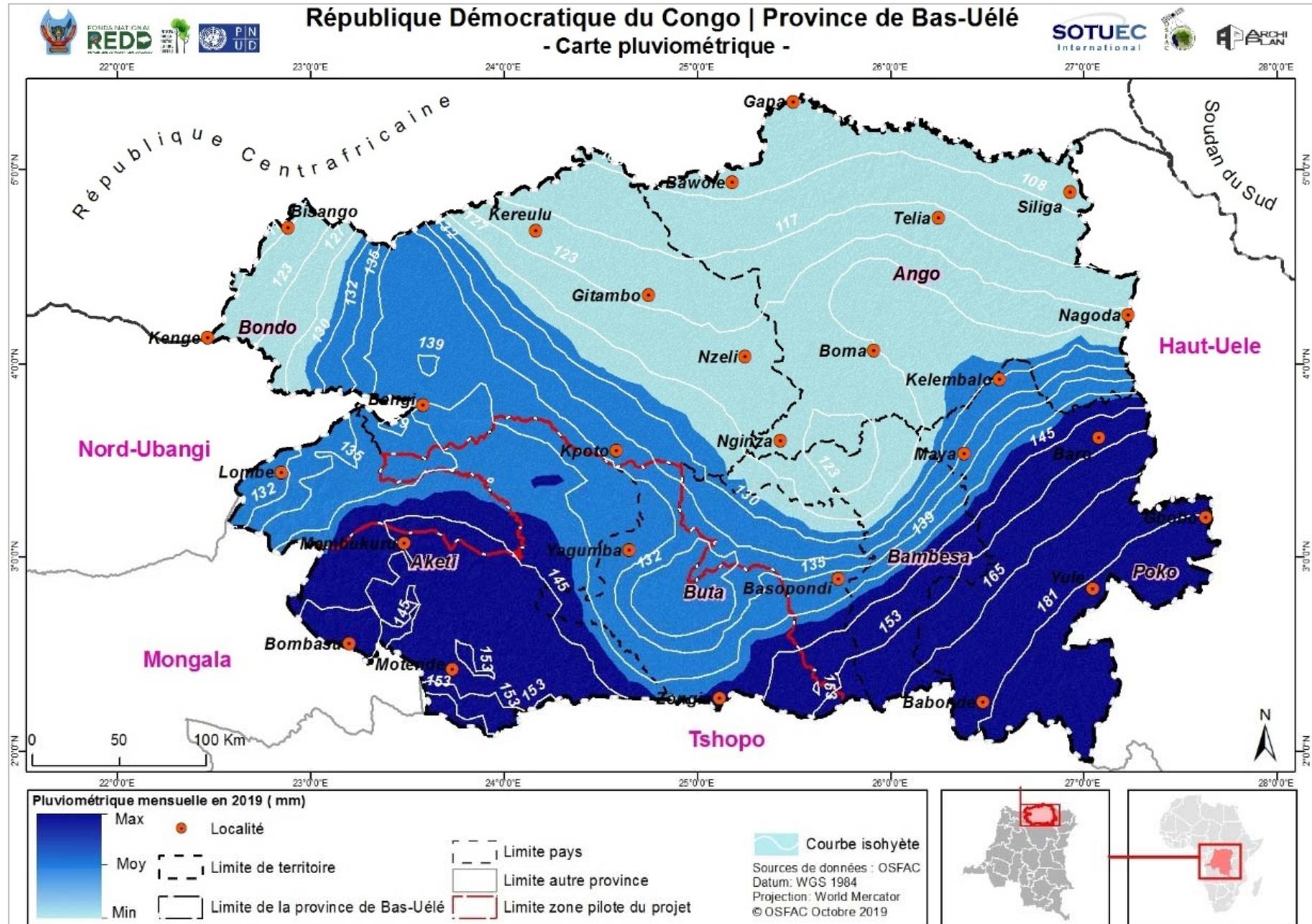


Figure 13- Carte pluviométrique

2.8.2 Les températures

La moyenne des températures annuelles de la Province du Bas Uélé se situe autour de 24° C avec un maximum de 30° C et un minimum de 19°C. Les températures sont plus élevées au Sud-Ouest et Nord-Est de la province alors que les températures les plus basses se situent dans la partie Sud-Est de la province.

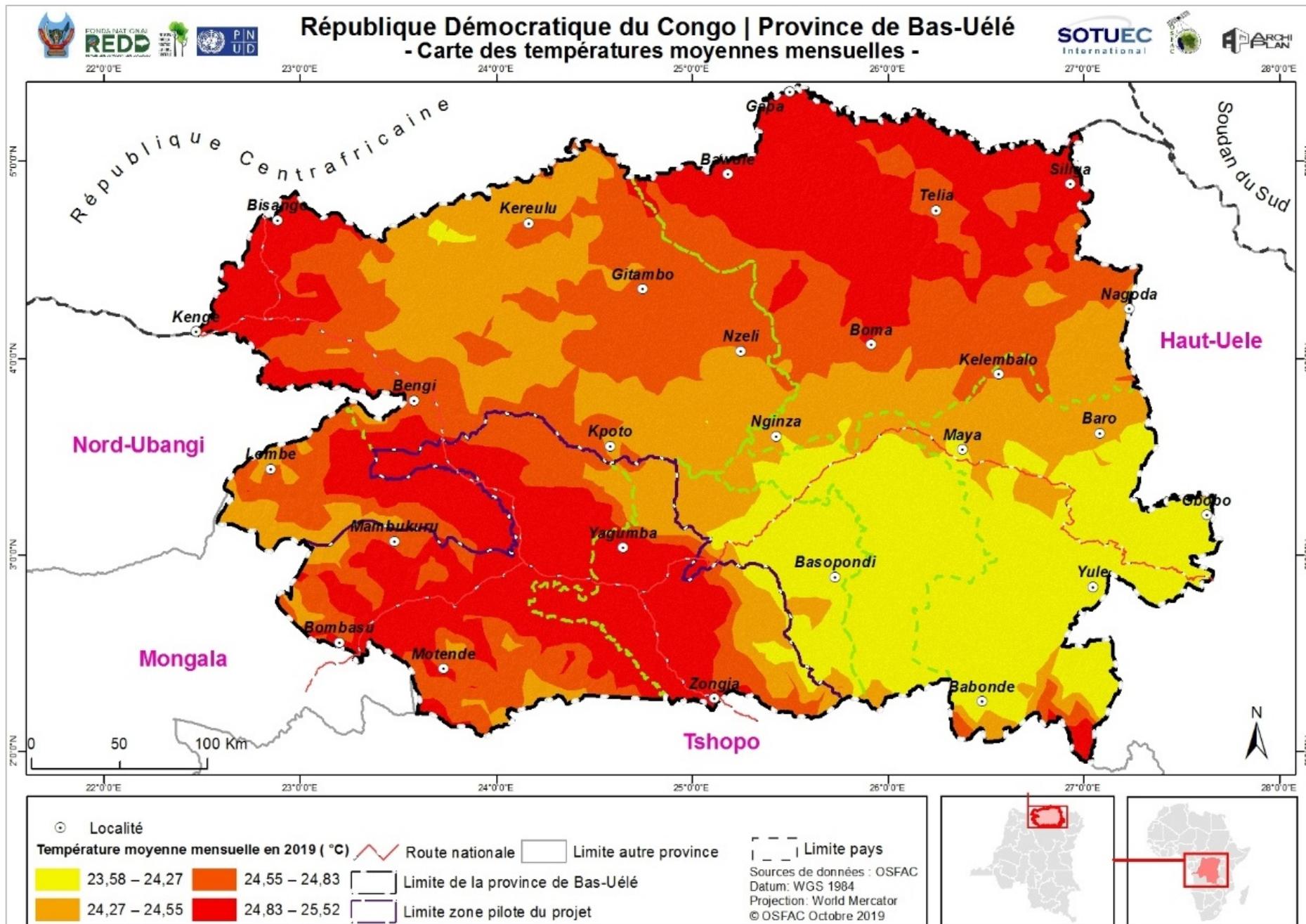


Figure 14- Carte des températures moyennes mensuelles

2.8.3 L'ensoleillement

Cette section traite du rayonnement solaire incident en ondes courtes quotidien total atteignant la surface du sol sur une zone étendue, en tenant pleinement compte des variations saisonnières sur la longueur du jour, de la hauteur du Soleil au-dessus de l'horizon, de l'absorption par les nuages et d'autres composantes atmosphériques. Le rayonnement en ondes courtes inclut la lumière visible et le rayonnement ultraviolet.

Le rayonnement solaire incident en ondes courtes quotidien moyen connaît une variation saisonnière légère au cours de l'année. La période la plus lumineuse de l'année dure 1,6 mois, du 17 janvier au 3 mars, avec un rayonnement solaire incident en ondes courtes par mètre carré supérieur à 5,2 kWh.

Le jour le plus lumineux de l'année est le 9 février, avec une moyenne de 5,5 kWh. La période la plus sombre de l'année dure 1,8 mois, du 8 octobre au 1 décembre, avec un rayonnement solaire incident en ondes courtes par mètre carré inférieur à 4,3 kWh. Le jour le plus sombre de l'année est le 4 novembre, avec une moyenne de 4,0 kWh.

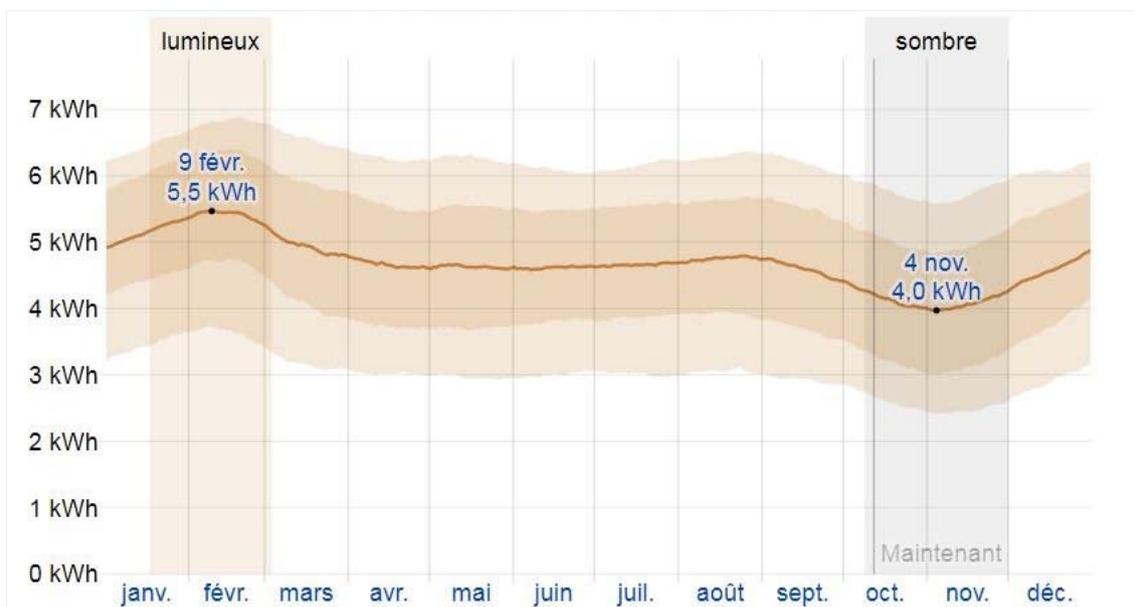


Figure 15- Rayonnement solaire au Bas-Télé

2.8.4 Les vents

Le vent observé à un emplacement donné dépend fortement de la topographie locale et d'autres facteurs, et la vitesse et la direction du vent instantané varient plus que les moyennes horaires. La vitesse horaire moyenne du vent ne varie pas beaucoup au cours de l'année, restant à 0,4 kilomètre par heure de 2,7 kilomètres par heure.

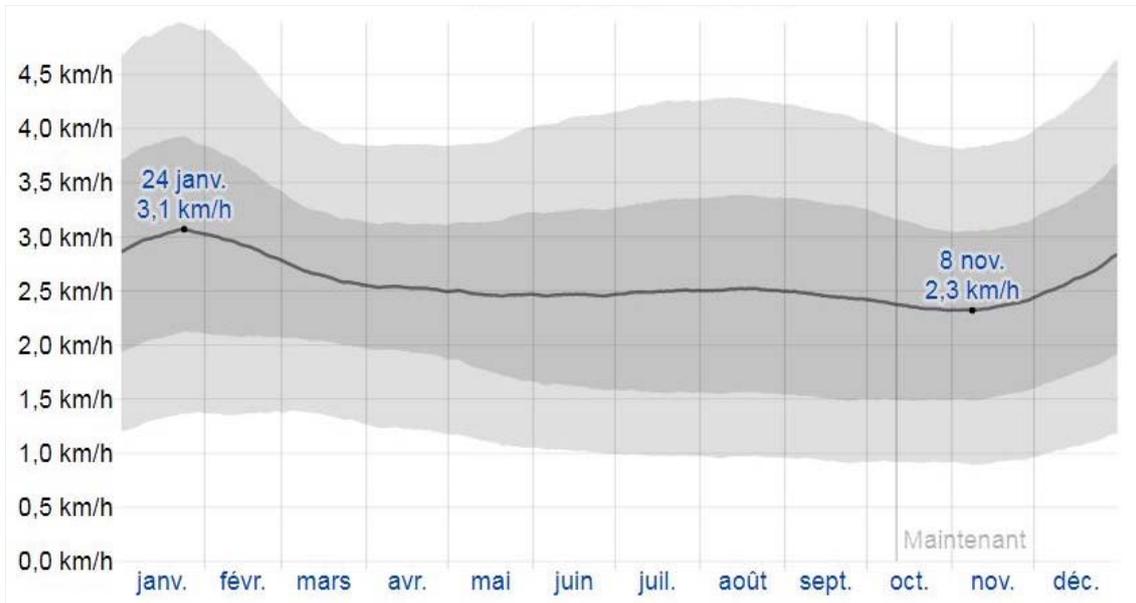


Figure 16- Vitesse moyenne du vent

La moyenne des vitesses des vents moyens horaires (ligne gris foncé), avec bandes du 25e aux 75 percentiles et du 10e au 90e percentile.

La direction horaire moyenne principale du vent à Buta varie au cours de l'année. Le vent vient le plus souvent de l'ouest pendant 5,4 mois, du 4 juin au 16 novembre, avec un pourcentage maximal de 57% le 20 septembre.

Le vent vient le plus souvent du sud pendant 6,6 mois, du 16 novembre au 4 juin, avec un pourcentage maximal de 29% le 1 janvier. Le pourcentage d'heures durant lesquelles la direction du vent moyen provient de chacun des quatre points cardinaux, excepté les heures au cours desquelles la vitesse du vent moyen est inférieure à 1,6 km/h.

Les zones légèrement colorées au niveau des limites représentent le pourcentage d'heures passées dans les directions intermédiaires correspondantes (nord-est, sud-est, sud-ouest et nord-ouest).

2.9 Changement climatique

Le climat, sa variabilité, son évolution jouent un rôle déterminant dans la répartition de la population (croissance, le développement, la migration), la forme et la formation géomorphologique, dans la nature et la formation du couvert végétal, la régénération des forêts, mais aussi dans la richesse hydrologique et hydrogéologique.

En fait, les données climatologiques sont traditionnellement introduites dans les décisions d'aménagement du territoire, l'aménagement forestier et l'aménagement rural à l'échelle locale, régionale et nationale.

L'évolution aléatoire de ces dernières (tendance au réchauffement) menace la viabilité des richesses rurale et forestière et compromet la validité des pratiques actuelles d'aménagement. Un plan climatique, partie intégrante des plans d'aménagement durable que ce soit du milieu rural, forestier mais aussi urbain et servant de base aux prescriptions de régénération et de protection permettant l'adaptation au changement, doit être mis au point. Dans ce qui suit seront étudiées les caractéristiques climatiques de la province du Bas Uélé, à savoir : la température, les vents et les précipitations, en vue d'identifier les potentialités énergétiques, à savoir l'énergie solaire, éolienne et hydraulique, mais aussi les mesures nécessaires pour atténuer les impacts du changement climatique sur les ressources naturelle, rurale et l'urbain.

2.10 Impact des changements climatiques sur la zone du projet

Les indicateurs de tendance montrent des augmentations des différents risques en RD Congo. Les villes congolaises sont effectivement soumises aux aléas dus à l'influence du changement climatique.

Les fortes pluies intenses provoquent généralement des inondations accompagnées des ensablements et des éboulements qui ne sont pas bien assainies.

Les manifestations des érosions ravinantes se présentent comme une véritable catastrophe naturelle surtout dans les villes perchées sur les moyens et hauts plateaux. C'est l'étalement non contrôlé des villes dans un contexte de pauvreté urbaine aigüe qui est à la base de toutes ces manifestations.

Avec un tel étalement, les infrastructures d'assainissement ne suivent pas et tous ces quartiers auto construits sans plan d'urbanisme sont lacérés par des érosions. Tel est le cas des villes des Plateaux du nord du pays (Bumba, Lisala, Aketi, Buta, Bunia, etc.) et de plusieurs villes au nord et à l'Est du pays.

2.10.1 Le Programme d'Action National d'Adaptation au Changement climatique (PANA)

La RDC a réalisé l'évaluation des risques et de la vulnérabilité aux impacts des changements climatiques en 2006 (PANA), couvrant tout le pays et cernant les activités d'adaptation urgentes et immédiates qui répondent aux effets néfastes actuels et anticipés du changement climatique, y compris des événements extrêmes.

Les principaux secteurs identifiés concernent les ressources en eaux, la foresterie, l'agriculture et la zone côtière.

Ce processus d'identification des axes d'intervention urgente et immédiate a permis de sélectionner dix options prioritaires d'adaptation ci-après :

- Electrification des milieux urbains et ruraux ;
- Forage des puits d'eau ;

- Aménagement des réservoirs d'eau ;
- Lutte anti érosive et inondations ;
- Gestion rationnelle des ressources forestières ;
- Protection des zones côtières ;
- Voies de communication (routes, voies ferrées et fluviales) ;
- Sédentarisation en milieu rural ;
- Renforcement de la capacité des productions agricoles ; et
- Renforcement des capacités des services météorologiques nationaux.

Certains projets d'adaptation sont en cours de mise en œuvre dans le cadre de ces axes d'intervention identifiés dans le PANA.

2.10.2 Comité National sur les Changements Climatiques

Le comité est placé sous la tutelle du Ministère en charge de l'Environnement, plus précisément sous la responsabilité directe du Secrétariat Général à l'Environnement et Conservation de la Nature. Les principales missions assignées à ce comité technico-administratif sont :

- Assurer la coordination et le suivi de l'ensemble des activités relatives à la mise en œuvre de la Convention ;
- Donner des avis sur les rapports, les projets et les programmes relatifs aux changements climatiques ;
- Organiser les différents ateliers ayant trait à la concertation et à la validation des rapports, projets et programmes relatifs aux changements climatiques ;
- Créer la synergie entre les Conventions sur l'environnement ratifiées par la RDC, et collaborer à toute activité relative à cette synergie ;
- Appuyer les différents groupes d'intérêts (secteur public, secteur privé, structures de recherche et de formation, société civile, communautés de base, etc.), et s'efforcer de mettre en synergie les parties prenantes clés.

3 CADRE DEMOGRAPHIQUE

3.1 Répartition de la population

Le Bas-Uélé est actuellement, parmi les régions les moins peuplées de la République démocratique du Congo alors que sa superficie couvre à elle seule presque un tiers de l'ancienne Province-Orientale. Les zones de concentration de population se situent le long des cours d'eau, des routes et des chemins de fer.

En tenant compte de la population en 2018, les territoires du Bas Uélé se classent comme suit : Bondo (264 608 hts), Poko (254 833 hts), Bambesa (225 737 hts), Aketi (212 148 hts), Buta (170 226 hts) et Ango (110 944 hts).

Les principales agglomérations en 2018 de la province sont les cités d'Aketi (49 171 hts), d'Ango (11 298 hts), de Bambesa (20 165 hts), de Bondo (24 894 hts) et de Buta (63 878 hts).

Le tableau suivant présente la répartition de la population dans la Province du Bas-Uélé par territoire et secteur en 2004 et 2018 (Source : INS, 2004 et 2018).

Tableau 4 : Évolution de la répartition de la population du Bas-Uélé par territoire et chefferie (secteur) (entre 2004 et 2018)

Territoires / Secteurs	Superficie Km2	Population en 2004	Population en 2018	Densité habitant/Km2 (2018)
Buta	18 098	120 474	170 226	9
Mongazulu	5 906	5 664	8 003	1
Nguru	1 295	18 438	26 052	20
Mobati	3 402	9 664	13 655	4
B.M.B	2 050	14 234	20 112	10
Bayew Bogongia	2 439	18 740	26 479	11
Bayeu Bokwama	2 978	8 526	12 047	4
Cité Buta	28	45 208	63 878	2 281
Aketi	25 417	150 143	212 148	8
Bondogola	1 460	13 269	18 749	13
Bongi	2 252	10 651	15 050	7
Mongwandi	4 082	11 801	16 675	4
Duma	1 554	9 100	12 858	8

Territoires / Secteurs	Superficie Km2	Population en 2004	Population en 2018	Densité habitant/Km2 (2018)
Mombati Boyele	11 000	11 120	15 712	1
Avuru-Gatanga	5 965	28 080	39 676	7
Mabinza	5 443	18 658	26 363	5
Yoko	3 527	12 664	17 894	5
Cité Aketi	34	34 800	49 171	1 446
Bondo	38 075	187 270	264 608	7
Kasa	2 225	29 286	41 380	19
Soa	1 360	8 935	12 625	9
Deni	3 250	13 898	19 638	6
Gaya	2 860	13 293	18 783	7
Goa	8 691	9 945	14 052	2
Biamange	5 334	18 452	26 072	5
Boso	4 670	25 774	36 418	8
Gamu	3 458	7 236	10 224	3
Duaru	4 763	35 832	50 630	11
Mobenge-Mondila	1 448	7 000	9 891	7
Cité Bondo	1 817	17 618	24 894	14
Ango	34 074	78 518	110 944	3
Gindo	2 640	14 008	19 793	7
Sasa	18 838	20 532	29 011	2
Mopoy	6 681	13 315	18 814	3
Ezo	6 472	22 667	32 028	5
Cité Ango	73	7 996	11 298	155
Bambesa	9 128	159 760	225 737	25
Makere 2	2 120	11 085	15 663	7
Makere 1	798	25 194	35 598	45
Mondongwali	598	5 062	7 152	12
Mange	1 157	11 615	16 412	14
Bulungwa	378	10 807	15 270	40

Territoires / Secteurs	Superficie Km2	Population en 2004	Population en 2018	Densité habitant/Km2 (2018)
Bakete	839	25 867	36 549	44
Bokapo	1 462	18 673	26 384	18
Makere/Bakete	1 220	24 311	34 351	28
Bokiba	536	12 872	18 188	34
Cité Bambesa	20	14 271	20 165	1 008
Poko	22 909	180 352	254 833	11
Malele	7 469	27 106	38 300	5
Avuru Bakengaie	3 833	28 649	40 480	11
Kembisa	1 832	14 480	20 460	11
Barambo	1 359	4 496	6 353	5
Madi	1 045	3 338	4 717	5
Suronga	967	4 048	5 720	6
Babena	906	2 894	4 089	5
Gamu	680	11 457	16 188	24
Komendani	791	8 276	11 694	15
Kipate	1 080	32 566	46 015	43
Zune	1 062	21 322	30 127	28
Ngbarati	1 000	4 246	5 999	6
Mabanga	865	7 101	10 034	12
Cité Poko	20	10 373	14 657	733
Province du Bas-Uélé	148 331	876 519	1 012 759	7

3.2 La densité

Les zones de concentration de la population dans la Province du Bas Uélé sont situées le long des cours d'eau, des routes et des chemins de fer. Les principales agglomérations de la Province sont les cités d'Aketi, d'Ango, de Bambesa, de Bondo et de Buta, anciens postes administratifs et chefs-lieux des territoires. La Province du Bas-Uélé compte 6 territoires (Aketi, Ango, Bambesa, Bondo, Buta, Poko), 56 secteurs/chefferies et 1361 villages.

Les Territoires présentant les densités de populations les plus élevées sont les Territoires de Poko et Bambesa.

Le dernier recensement général de la population pour toute la RDC date de 1984. Ce recensement donnait une population de 545.458 habitants pour le Bas Uélé. Les estimations basées sur le recensement de 1984 donnent un chiffre de 1.300.000 habitants en 2019 avec une densité de 8,8 hab. / Km².

La province de Bas Uélé est la province la plus étendue de tout le Congo RDC, par contre elle est la moins peuplée par rapport à toutes les autres provinces. Ceci a évidemment induit une densité la plus faible du tout le pays soit 9 hab. /km², soit environ la moitié de la densité de la province orientale (environ 18 hab. /km²) et environ 1/3 de la densité de tout le pays (26hab/km²) en 2019.

Tableau 5 : Densité de la population dans la Province de Bas-Uélé

	Surface km ²	1984	2004	2015	2019	Densité			
						1984	2004	2015	2019
Aketi	25 471	93 434	150 143	199 575	221 000	4	6	8	11
Buta	18 198	74 972	120 474	160 136	178 000	4	7	9	12
Ango	34 764	48 862	78 518	104 368	116 000	1	2	3	4
Bambes a	9 130	99 419	159 760	212 357	235 000	11	17	23	32
Bondo	37 564	116 538	187 270	248 925	276 000	3	5	7	9
Poko	23 204	112 233	180 352	239 729	266 000	5	8	10	14
Bas Uélé	148 33 1	545 458	876 319	1 138 000	1 292 000	4	6	8	9

Source : Recensements 1984 et estimation INS Congo RDC 2015

Le territoire d'Ango dispose de la densité la plus faible. Elle est inférieure à la moyenne de la province, soit à peu près 4 habitants/km². Ceci s'explique à priori par sa situation frontalière au nord de la province, d'une part et s'explique également par le fait que le territoire d'Ango abrite la majorité du domaine de chasse de Bili urée soit plus que la moitié, d'autre part.

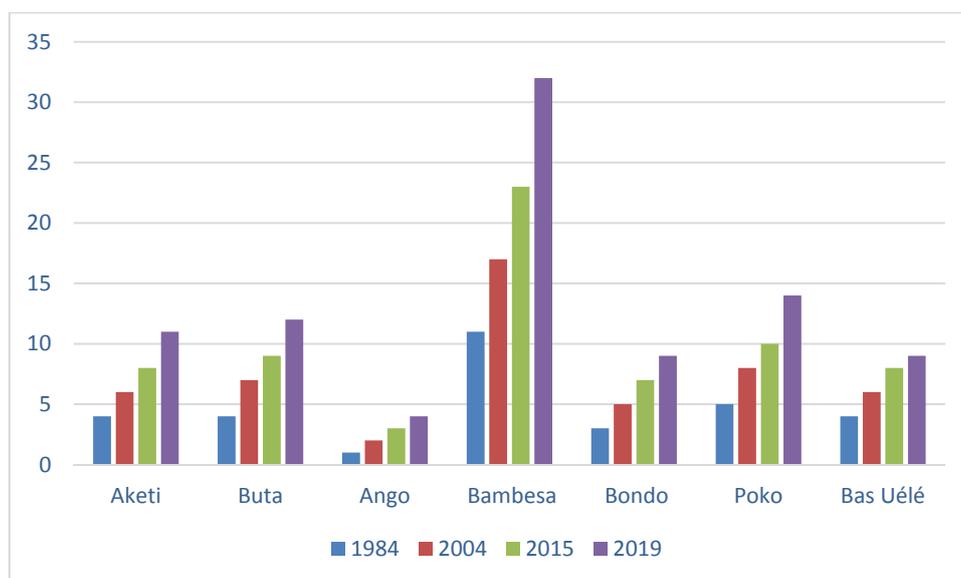


Figure 17- Evolution de la Densité de la population à Bas-Uélé

Le territoire de Bambesa qui couvre environ 6% de la superficie totale la province et environ 22% de la population totale disposent la densité la plus élevée soit 32 habitants/km.

Les territoires d'Aketi et Buta disposent d'une densité supérieure à la moyenne provinciale soit respectivement 11 et 12habitants/km². Ces deux territoires se développent sur environ 30% de la surface totale de la province et abritent environ 38% de la population provinciale. Le territoire de Bondo, dispose d'une densité similaire de la moyenne provinciale soit 9habitants/km². Bondo, est le territoire le plus étendu, il occupe 25% de la superficie totale de la province, contre 26% de la population de la province.

Tableau 6 : Densité nette de la population dans la Province de Bas-Uélé

	Surface km ²	1984	2004	2015	2019
Aketi	3 788	25	40	53	72
Buta	3 822	20	32	42	57
Ango	34 764	3	4	6	8
Bambesa	2 751	36	58	77	105
Bondo	11 482	10	16	22	30
Poko	132 000	17	27	36	49
Bas Uélé	46 707	12	19	24	28

Source : Recensements 1984 et estimation INS Congo RDC 2015

Il est évident que la densité augmente si on soustrait la surface de la zone forestière. En fait, la pression humaine est plus observable au niveau du territoire de Bambesa dont la densité égale à 105 habitants/km², cette densité est trois fois plus élevée que la densité brute.

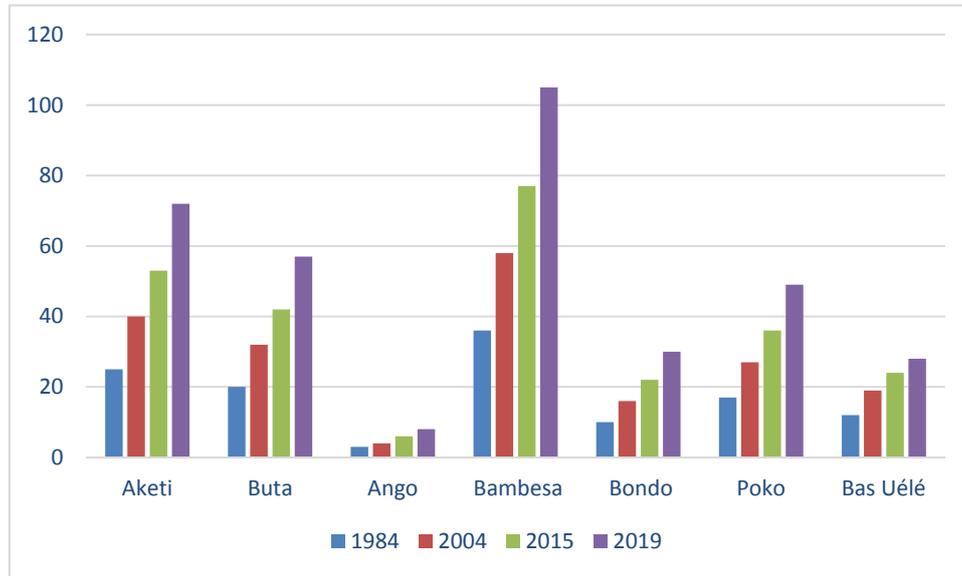


Figure 18- Evolution de la Densité nette de la population à Bas-Uélé

La différence de la densité la plus remarquable est enregistrée au niveau du Territoire de Aketi du fait que la densité nette est sept fois plus élevée que celle brute, soit 72 habitants/km² contre 12 habitants/km². La densité nette au niveau de Buta est moins élevée que celle enregistrée au niveau d'Aketi, elle ne représente qu'environ 5 fois la densité brute.

3.3 La densité de la population des territoires de BUTA ET AKETI par secteurs

Dans les grandes lignes, la densité de population par secteurs des territoires de Buta et Aketi semble faible. En effet, hormis, les villes de Buta et Aketi qui connaissent une densité très élevée soit respectivement 1821 et 1147 habitants/km² en 2019, les restes des villages se caractérisent par une densité très faible.

Tableau 7 : Densité de la population par secteur au niveau des territoires de Buta et Akéti

Territoires		Superficie	Population 1984	Population 2004	Population 2019	Densité		
						1984	2004	2019
Buta	Cité Buta	28	28 133	45 208	51 000	1 000	1 615	1 821
	Mongazulu	5 906	3 525	5 664	6 500	9	1	1
	Nguru	1 295	11 474	18 438	21 000	2	14	16
	Mobati	3 402	6 014	9 664	11 000	4	3	3
	Arisi- Mongengit a-Bakango	2 050	8 858	14 234	16 000	5	7	8
	Bayew Bogongia	2 439	11 662	18 740	24 000	2	8	10
	Bayeu Bokwama	2 978	5 306	8 526	11 000	2	3	4
Akéti	Cité Akéti	34	21 656	34 800	39 000	637	1 024	1 147
	Bondogola	1 460	8 257	13 269	15 000	6	9	10
	Ngbandi	2 252	6 628	10 651	12 000	3	5	5
	Mongwandi	4 082	7 344	11 801	13 500	2	3	3
	Duma	1 554	5 663	9 100	10 000	4	6	6
	Mombati Boyele	11 000	6 920	11 120	14 000	1	1	1
	Avuru- Gatanga	5 965	17 474	28 080	36 000	3	5	6
	Mabinza	5 443	11 611	18 658	21 000	2	3	4
	Yoko	3 527	7 881	12 664	14 500	2	4	4

Source : Recensements 1984 et estimation INS Congo RDC 2015

Il est important de rappeler que la densité globale de Territoires de Buta et Akéti, égale à respectivement 8.6 et 15habitants/km² en 2019.

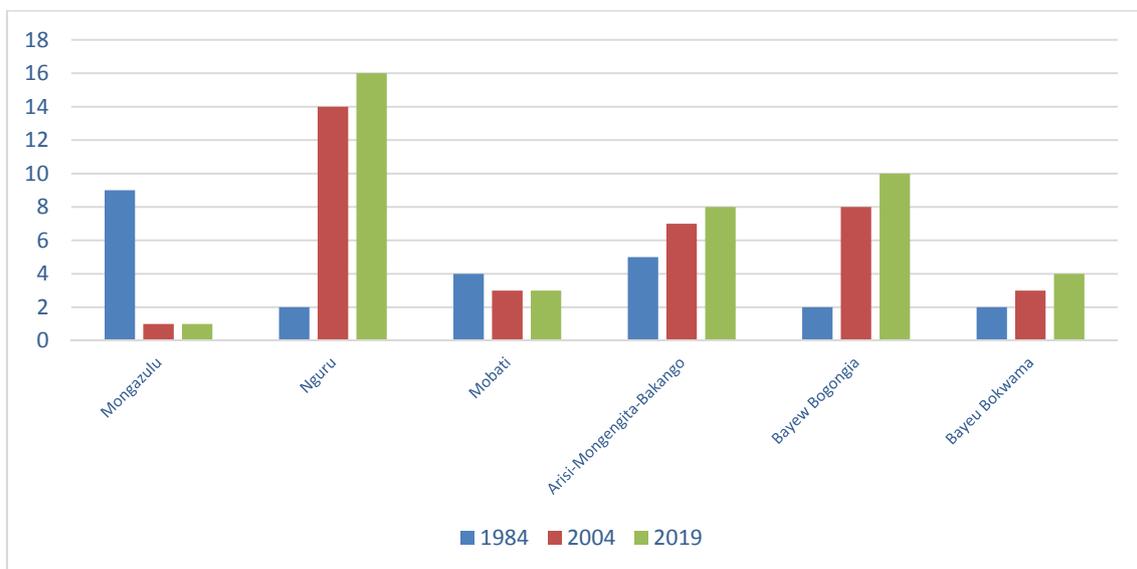


Figure 19- Evolution de la densité de la population par secteurs du territoire de Buta

Ces deux villes accaparent la majorité de la population. La part des zones rurales demeure faible, ceci se répercute sur la densité qui demeure très faible. Seulement deux villages du territoire Buta disposent d'une densité supérieure à 10 habitants/km² qui sont Nguru ayant 16habitants/km² et Bayew Bogongia ayant une densité égale à 10 habitants/km². Le territoire d'Aketi ne dispose que le village de Bondogola qui dispose d'une densité égale à 10 habitants/km².

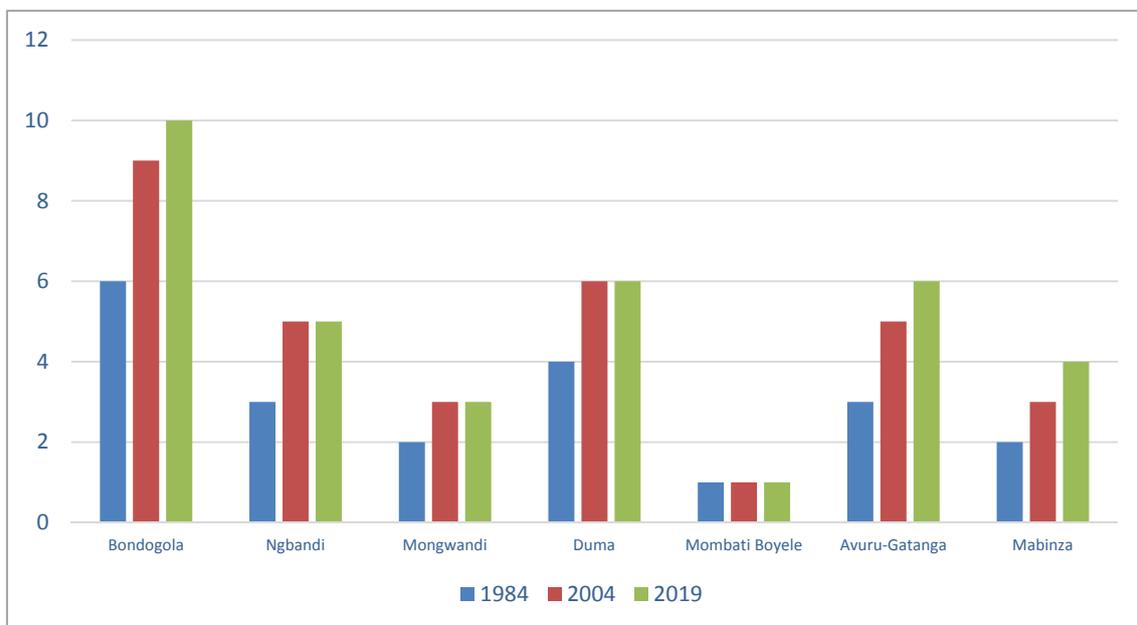


Figure 20- Evolution de la densité de la population par secteurs du territoire d'Aketi

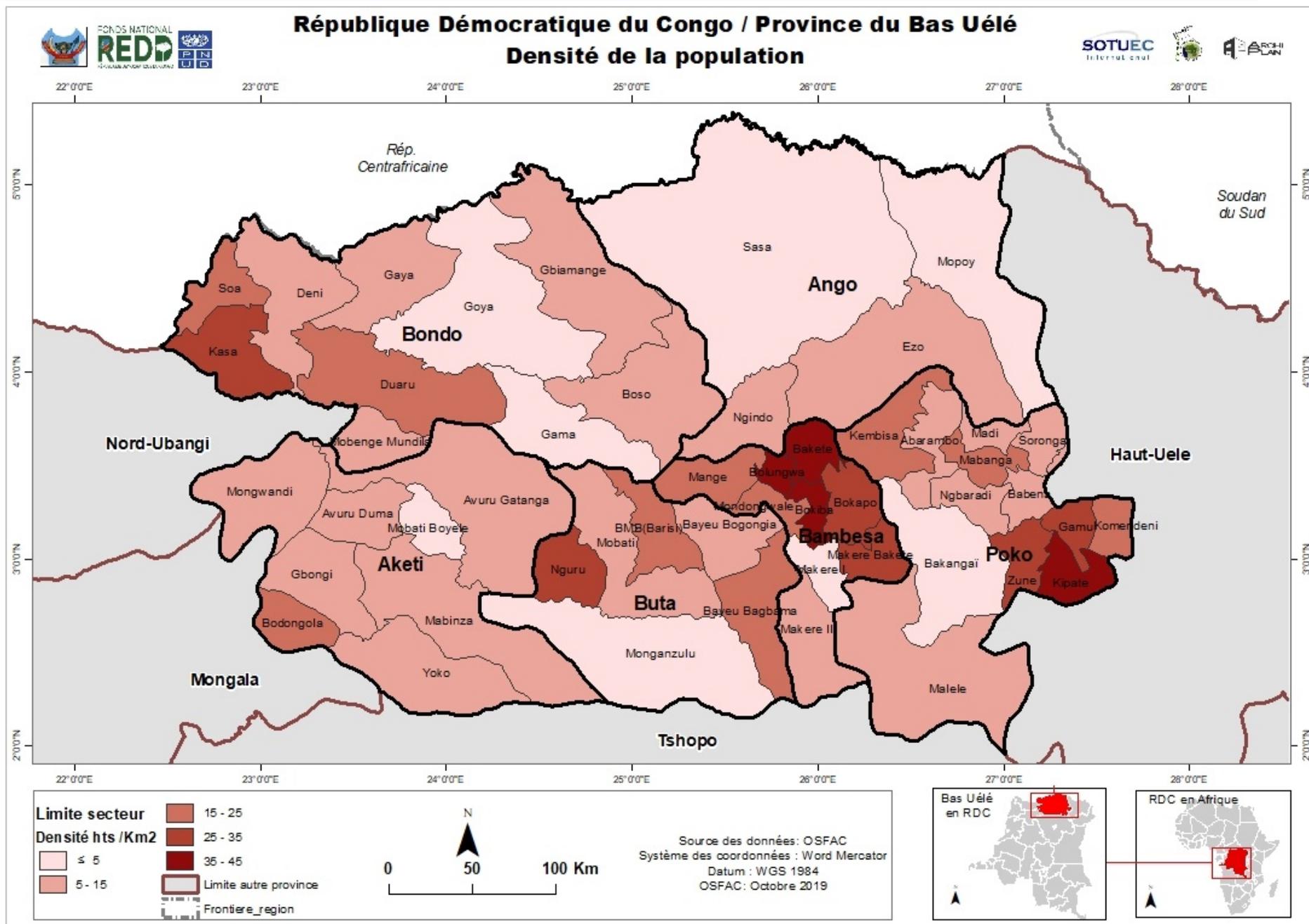


Figure 21- Carte de la densité de la population

3.4 Evolution de la population de la province de bas Uélé et ses Territoires entre 1984-2019

La population de Bas-Uélé en 2019 est estimée à environ 1.3 millions d'habitants, cette population était selon l'estimation de l'INS (RDC) environ 1.14 millions habitants, accusant de ce fait un taux d'accroissement de 2.4%. Entre 1984, la date de l'unique de recensement démographique au Congo, la population a passé d'environ 546000 habitants à environ 114.000 en 20158 soit un taux d'accroissement de 2.12% par an. Entre 2019 et 1984 la population a augmenté d'environ 750.000 personnes soit une croissance démographique d'un peu plus de 35.000 habitants par an par rapport à l'an 1984.

Tableau 8 : Evolution de la population de la province de bas Uélé et ses Territoires entre 1984-2019

Territoires	1984	2004	2015	2019	% / BU en 1984	% / BU en 2004	% / BU en 2015	% / BU en 2019
Aketi	93 434	150 143	199 575	221 000	17.1	17.1	17.5	17
Buta	74 972	120 474	160 136	178 000	13.7	13.7	14.1	14
Ango	48 862	78 518	104 368	116 000	9.0	9.0	9.2	9
Bambesa	99 419	159 760	212 357	235 000	18.2	18.2	18.7	18
Bondo	116 538	187 270	248 925	276 000	21.4	21.4	21.9	21
Poko	112 233	180 352	239 729	266 000	20.6	20.6	21.1	21
Bas Uélé	545 458	876 319	1 138 000	1 292 000	100	100	100	100

Source : Recensements et estimation INS Congo RDC

En espace de plus de trois décennies, la part de la province gravite autour de 13% de la population totale de la province orientale. Elle était 12.6% en 1984, cette part n'a augmenté que de 1.8 points en 2019 soit 14.4%, accusant un taux d'accroissement de 0.67%.

⁸ Estimation de l'INS

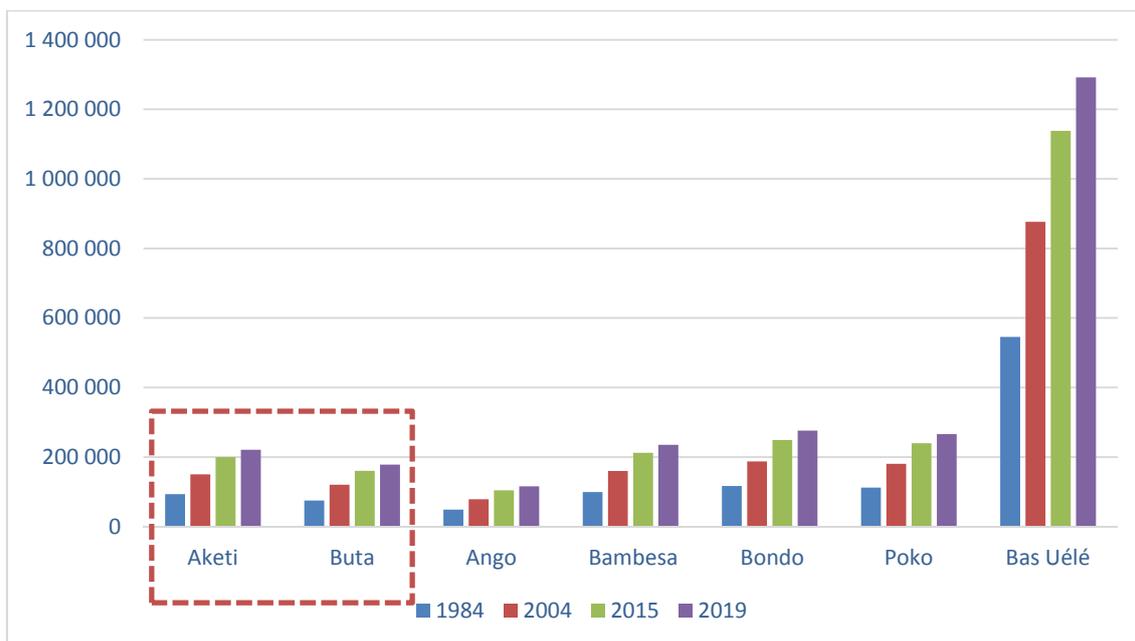


Figure 22- Evolution de la population de la province de bas Uélé et ses Territoires entre 1984-2019

Pratiquement, tous les territoires ont connu une croissance démographique, avec toutefois un rythme plus important pour les territoires de Bondo et Poko dont ses parts ont passé respectivement de 21,9% et 26,1% et 21,1% et 25,2% entre 2015 et 2019.

Quant aux territoires de Aketi et Buta, ils ont connu une croissance avec toutefois un rythme moins important, bien qu'ils soient implantés le long des Routes Nationales N°4 et N°25. Le territoire d'Ango est le moins peuplés il n'abrite en 2019 que 11% de la population totale de la province de Bas Uélé. La faible part de Bas Uélé par rapport à toute la province orientale, s'explique à priori par le dynamisme démographique bien prononcé de la province d'Ituri⁹, qui connaît la croissance le plus élevé. La stagnation démographique du Bas-Uélé s'explique entre autres, par un facteur pathologique propre à certaines populations telles que les Zande, ethnie majoritaire de la province. De même, la population de Bas Uélé se caractérise par une fécondité médiocre, du fait qu'elle fait partie de la cuvette de Congo, à climat équatorial par excellence, ainsi que les régions des savanes du Nord-Est le long de la rivière Uélé. Pareillement, le Bas-Uélé, est connu pour ses importants taux d'infécondité qui frappent un bon nombre de couples.

⁹ La population la province d'Ituri en 2015 égale à 3 650 000 habitants soit 40% de la population totale de la province orientale suivie par la Tshopo avec 26% et Haut-Uele 21%.

3.5 Evolution de la population des principales agglomérations du Bas-Uélé entre 1984-2019

Les grandes villes de la province de Bas-Uélé sont au nombre de six, à savoir Aketi, Buta, Ango, Bambesa, Bondo et Poko, l'ensemble de ces villes abrite environ 176.000 habitants en 2019, soit 14% de la population totale de la province. Ceci montre qu'elle demeure une province typiquement rurale. Ce poids démographique était environ 81000 habitants en 1984, accusant un taux d'accroissement annuel égal à 2.24%.

Tableau 9 : Evolution de la population des principales villes de bas Uélé entre 1984-2019

	1984	2005	2015	2019	1984 (%)	2005 (%)	2015 (%)	2019 (%)
Aketi	21 656	33 506	41 245	45 762	26.7	28.3	26.8	26.0
Buta	28 133	46 527	53 581	59 449	34.7	39.3	34.9	33.8
Ango	4 978	7 699	9 477	11 666	6.1	6.5	6.2	6.6
Bambesa	8 881	13 740	16 915	20 822	11.0	11.6	11.0	11.8
Bondo	10 964	16 963	20 882	25 705	13.5	14.3	13.6	14.6
Poko	6 455	9 592	11 600	12 500	8.0	8.1	7.5	7.1
Bas Uélé	81 067	118 435	153 700	175 904	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : Recensements 1984 et estimation INS Congo RDC 2015

Il est à remarquer que le rythme de la croissance de la population des grandes villes a connu une fluctuation remarquable du fait qu'entre 1984 et 2005, cette population a augmenté d'environ 37500 habitants soit 42% de résidant en 1984, par contre entre 2005 et 2015, la population a augmenté d'environ 35000 habitants soit environ 28% de résidant en 2005.

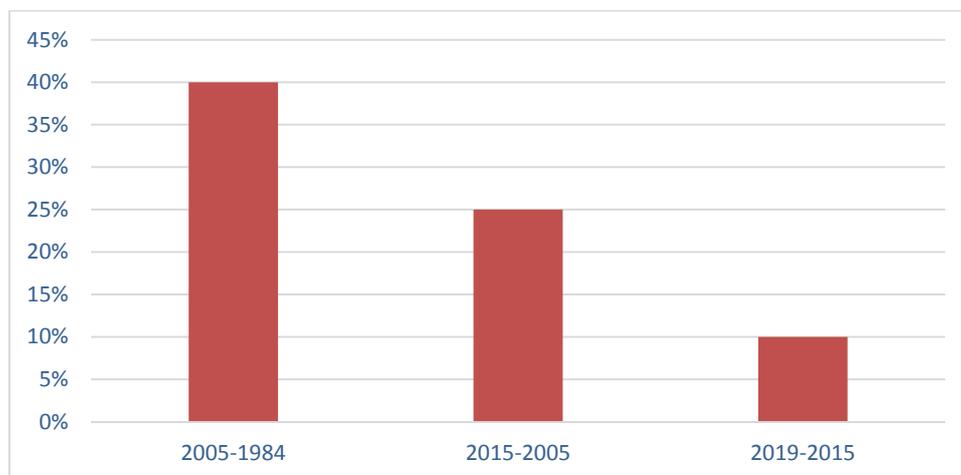


Figure 23- La part de la population additionnelle des grandes villes par rapport à l'année précédente

Cette population additionnelle a été de l'ordre 22000 habitants entre 2015 et 2019, soit 12.6%. Ce phénomène s'explique par la faible attractivité de ces villes qui sont en fait privée des principales infrastructures de base pouvant maintenir la population sur place.

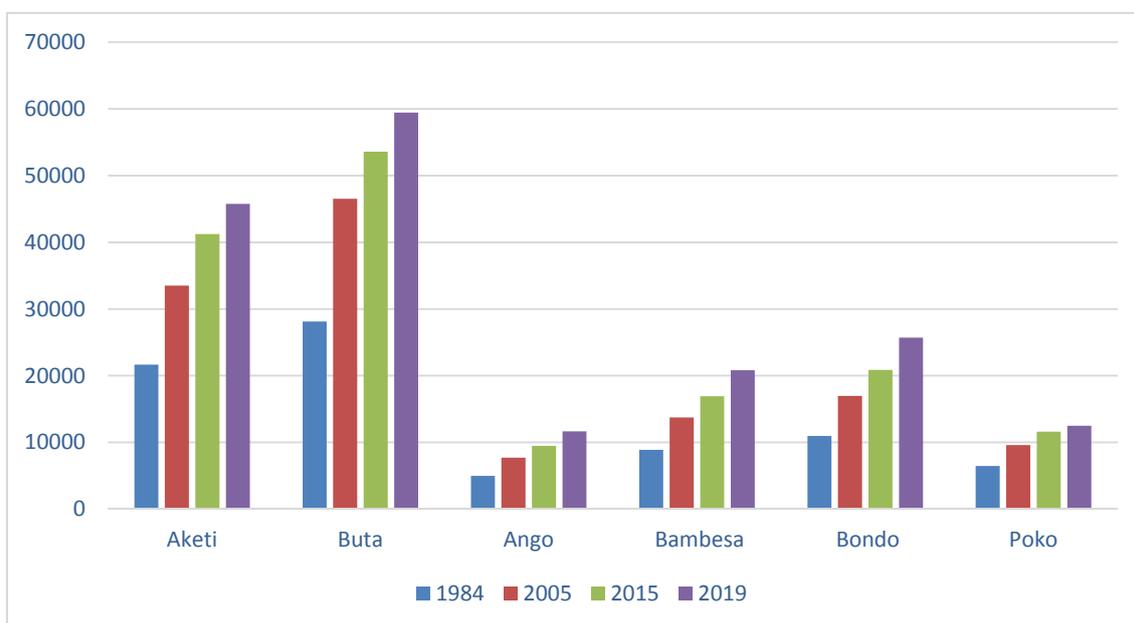


Figure 24- Evolution de la population des principales agglomérations de la province de Bas-Uélé entre 1984-2019

La lecture de la croissance de la population par villes, montre que la ville de Buta est la plus importante, elle abrite autour de 59500 habitants en 2019 soit 33.8% de la population totale de la province, son statut de chef-lieu de la province explique son

poids démographique. Elle est suivie par la ville d'Aketi qui abrite 26% de la population totale en 2019.

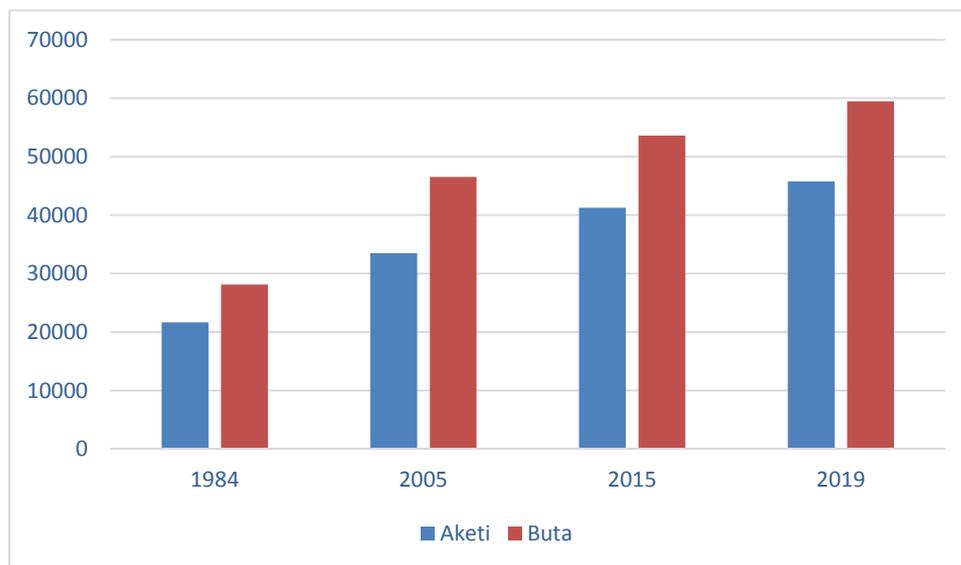


Figure 25- Le poids démographique des villes de Buta et Aketi entre 1984-2019

Entre 2005 et 2019, la part de la ville de Buta a passé de 39,3% à 33,8% accusant une baisse de 5.5% par contre la part de la ville d'Aketi a passé de 28,3% à 26,0% accusant une baisse de 2.3%. Nous observons que la part des autres agglomérations demeure stable durant la même période.

3.6 Emploi

Les indicateurs socio-économiques les plus récentes dans la Province de Bas-Uélé sont déterminées par l'enquête avec questionnaire unifié basé sur les indicateurs de bien être (E-QUIBB / RDC 1-2016). Cette enquête a été effectuée par l'Institut National de la Statistique dans le cadre de la Stratégie de Développement de la Statistique (SNDS 2012 – 2017). Elle a pour objectif d'identifier des indicateurs socio-économiques sur les conditions de vie de la population, en l'occurrence l'Emploi et le Chômage. Toutefois, l'ensemble de ces indicateurs concentre seulement toute la province, les indicateurs à l'échelle de territoires font défaut.

3.6.1 La population active¹⁰

Selon les résultats de l'enquête, la proportion de la population active de la RDC est estimée à 65% par rapport à l'ensemble de la population dont 0,9% de cette population active se trouve à Bas-Uélé.

Tableau 10 : Structure de la Population active selon le milieu de résidence et le sexe

Province	Urbain			Rural			Total		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Bas-Uélé	0.6%	0.6%	0.60%	1.2%	1.1%	1.20%	0.9%	0.9%	0.90%

Source : Rapport d'enquête E-QUIBB/1-2016 – INS décembre 2018

3.6.2 Taux d'activité selon le milieu de résidence et le sexe et par groupe d'âges et par province

Le terme activité économique désigne des activités « de production, de distribution et de services » impliquant des échanges marchands et parfois non-marchand.

Tableau 11 : Taux d'activité selon le milieu de résidence et le sexe

	Urbain			Rural			Total		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Bas-Uélé	71.1 %	58.3%	64.2%	90.1%	81.9%	85.9%	85.3%	75.6%	80.2%
RDC	66.5 %	46.3%	55.7%	79.1%	71.9%	75.4%	73.8%	60.9%	67.0%

Source : Rapport d'enquête E-QUIBB/1-2016 – INS décembre 2018

Le niveau de participation de la population à l'activité économique sera examiné à travers le taux d'activité.

¹⁰ La population active se définit comme l'ensemble des personnes en âge de travailler qui sont disponibles sur le marché du travail, qu'elles aient un emploi (population active occupée) ou qu'elles soient au chômage, à la différence de la population inactive, composée des personnes ne cherchant pas d'emploi, comme les personnes au foyer, les étudiants, les personnes en incapacité de travailler et les rentiers.

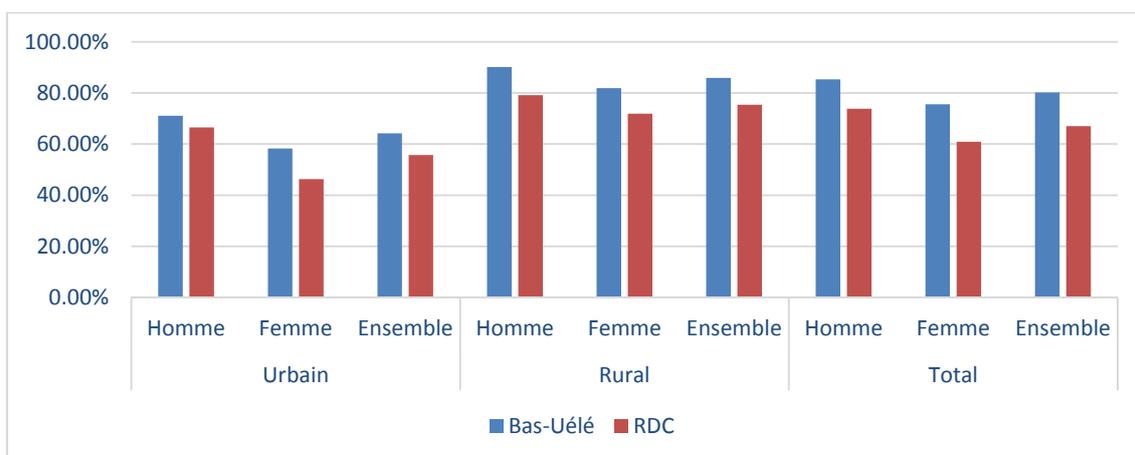


Figure 26- Taux d'activité selon le milieu de résidence et le sexe

Ce taux correspond au nombre d'actifs rapporté à l'ensemble de la population en âge de travailler. On considère comme étant en âge de travailler les personnes âgées de 15 ans et plus.

Tableau 12 : Taux d'activité par grand groupe d'âges et par Province

	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et +	Ensemble
Bas-Uélé	60.2%	87.9 %	93.6 %	92.8 %	88.2 %	59.9 %	80.2 %
RDC	39.5 %	78.3 %	86.3%	87.7%	79.5%	54.4 %	67.0 %

Source : Rapport d'enquête E-QUIBB/1-2016 – INS décembre 2018

Le taux d'activité est nettement supérieur à la moyenne nationale, en effet la Province de Bas-Uélé est classée troisième à l'échelle nationale par rapport à son taux d'activité. Ce taux d'activité est plus élevé dans la tranche d'âge 35-44 ans (93,6%).

3.6.3 Taux d'activité selon le milieu de résidence et le sexe et par groupe d'âges et par province

Tableau 13 : Taux d'activité selon le niveau d'instruction et par sexe

	Primaire			Secondaire			Supérieur			Total		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Bas-Uélé	56.0 %	58.3 %	57.3 %	85.1 %	66.1 %	78.7 %	100 %	24.8 %	91.8 %	69.3 %	60.0 %	64.8 %
RDC	40.3 %	45.7 %	43.4 %	64.7%	46.3 %	56.4 %	78.5 %	57.3 %	71.7 %	57.9 %	46.6 %	52.4%

Source : Rapport d'enquête E-QUIBB/1-2016 – INS décembre 2018

3.7 Chômage

Il reflète l'incapacité d'une économie à créer suffisamment d'emplois pour tous ceux qui veulent travailler mais n'ont pas d'emploi, bien qu'ils soient disponibles pour travailler et à la recherche d'un emploi.

3.7.1 Population inactive

La population inactive est constituée des personnes qui ne sont pas disponibles pour travailler suite aux conditions suivantes : invalidité ou maladie de longue durée, être en cours de scolarité, retraité, femme au foyer, rentier et autres. Selon les résultats de l'enquête, la proportion de la population inactive de la RDC est estimée à 45,7% par rapport à l'ensemble de la population dont 0,7% de cette population inactive se trouve à Bas-Uélé.

Tableau 14 : Répartition de la population inactive par sexe

Province	Homme	Femme	Ensemble
Bas-Uélé	0.6%	0.7%	0.7%

Source : Rapport d'enquête E-QUIBB/1-2016 – INS décembre 2018

3.7.2 Taux de Chômage

Au sens du BIT (bureau international du travail), les chômeurs comprennent toutes les personnes en âge de travailler étaient :

- "sans travail (n'étaient pourvues ni d'un emploi salarié ni d'un emploi non salarié)
- "disponibles pour travailler" dans un emploi salarié ou non salarié ;
- "à la recherche d'un travail"

Le tableau suivant présente le taux de chômage selon le milieu dans la province de Bas-Uélé et à l'échelle nationale.

Tableau 15 : Taux de Chômage au sens du BIT selon le milieu

Province	Urbain	Rural	Ensemble
Bas-Uélé	0.9 %	0.1%	0.3 %
RDC	8.9 %	0.9 %	3.7 %

Selon l'enquête QUIBB, le taux de chômage dans le milieu rural de la province de Bas-Uélé est très faible par rapport à la moyenne nationale.

3.7.3 Caractéristiques des chômeurs et du chômage

La répartition selon le sexe dans la province de Bas Uélé et à l'échelle nationale se présente dans le tableau suivant :

Tableau 16 : Répartition des Chômeurs selon le sexe

Province	Homme	Femme	Ensemble
Bas-Uélé	67.0 %	33.0%	100 %
RDC	52.0 %	48.0 %	100 %

Ce tableau indique que les hommes sont plus au chômage que les femmes. Le taux de chômage des hommes au niveau de la province de Bas-Uélé est en dessus de la moyenne nationale.

4 INFRASTRUCTURES ET URBANISATION

4.1 Réseau routier

Le réseau routier du Bas-Uélé compte : de routes nationales (RN), de routes régionales secondaires (RRS) et de routes locales ou de desserte agricole (RL).

Le réseau routier de la province du Bas-Uélé compte environ 7630 km, dont 1112 km de routes nationales (RN), 797 km de routes régionales prioritaires (RRS), 1044 Km de routes régionales secondaires et 4 676 km de routes locales ou de desserte agricole (RL).

Comme le montre tableau ci-dessous la RN4 dessert les territoires d'Aketi (145,9 Km), Bondo (217,7 Km) et Buta (112,9 km).

La RN6 ne dessert qu'un seul territoire, celui d'Aketi (123,8 Km).

La RN25 passe dans les territoires de Bambesa (86,4 Km), Bondo (35,8 Km) et Buta (126,7 Km).

Tableau 17 : Route de Bad Uélé

Territoire	Routes nationales Km			Routes provinciales Km					Routes locale Km
	RN4	RN6	RN25	RP415	RP416	RP419	RP420	RP	
Aketi	145.9	123.8	-	-	-	-	-	85.7	803.9
Ango	-	-	-	-	80.9	214.8	-	319.4	544.0
Bambesa	-	-	86.4	72.3	33.9	48.3	-	-	611.0
Bondo	217.7	-	35.8	-	-	-	-	473.8	775.7
Buta	112.9	-	126.7	57.7	0.7	-	-	-	517.2
Poko	-	-	263.1	60.8	-	-	42.6	351.1	1 418.3
Total Bas Uele	476.5	123.8	512.1	190.9	115.5	263.1	42.6	1 229.9	4 670.1

En tenant compte de la densité du réseau routier, on peut noter que, le territoire de Poko est le plus desservi avec 2 135.9 Km des routes, suivi de Bondo avec 1 503 Km. Les autres territoires ont successivement 1159,3 Km pour Aketi, 1 159.1 Km pour Ango, 851,1 Km pour Bambesa et 815.2 Km pour Buta.

Le réseau routier d'intérêt général est actuellement praticable à plus ou moins 25 %, et plusieurs localités enclavées ne sont plus accessibles par route.

La plupart des routes du Bas Uélé est en mauvais état. Seuls quelques tronçons sont encore praticables (exemple les tronçons Buta-Dulia et Buta-Titule) (Voir tableau XXX ci-dessous).

Dans le cadre de la politique de la réhabilitation des réseaux routiers de la RDC, il était prévu de réhabiliter un certain nombre des routes notamment les tronçons : Kisangani-Buta-Aketi. Mais pour le moment ce programme est à l'arrêt.

Tableau 18 : Etats des routes de Bad Uélé

Routes	Tracé	Etat	Longueur (Km)	Longueur totale (Km)
Nationale (RN4)	Zongia-Buta-Dulia	Mauvais état (circulation véhicule possible)	159.653	1 112.465
Nationale (RN4)	Dulia-Bondo-Monga-Ndu	Très mauvais état (circulation véhicule non possible)	316.896	
Nationale (RN6)	Dulia-Aketi-Ekoko	Mauvais état	123.828	
Nationale (RN25)	Buta-Titule-Bambesa-Dingila-Poko-Banganzeno	Mauvais état	512.088	
Régionale prioritaire (RP415)		Mauvais état	190.868	797
Régionale prioritaire (RP416)		Mauvais état	115.462	
Régionale prioritaire (RP19)		Mauvais état	214.776	
Régionale prioritaire (RP420)		Mauvais état	42.621	
Régionale prioritaire		Mauvais état	233.641	
Régionale secondaire		Mauvais état	1 044.594	1 044.594
Locale		Mauvais état	4 675.898	4 675.898
Total			7 630.325	7 630.325

À partir de Buta, chef-lieu de la Province du Bas Uélé et nœud des voies de communication, ferrées et routières, on distingue les routes décrites ci-dessous : Le tracé de la route transafricaine, en cours d'élaboration par les Nations unies, la Commission économique africaine (CEA), la Banque africaine de développement (BAD) et l'Union Africaine (UA), doit relier l'Afrique occidentale à la sous-région des Grands Lacs. Elle passe à travers la Province du Bas Uélé par l'axe Ndu-Bondo-Buta jusqu'à Kisangani. À l'exception du territoire d'Ango, les routes nationales relient les différents chefs-lieux des territoires et ouvrent ainsi le Bas-Uélé, au nord vers la République centrafricaine, à l'est vers le Haut-Uélé, au sud vers la Tshopo, au nord-ouest et ouest respectivement vers le Nord-Ubangi (Yakoma) et vers la Mongala (Bumba) (Omasombo et al, 2012).

4.1.1 Les routes provinciales

Celles-ci relient le chef-lieu de la province aux postes d'encadrement administratif et/ou aux agglomérations les plus importantes du Bas-Uélé.

4.1.2 Les routes locales ou de desserte agricole

En 1992, les services spécialisés ont pu inventorier environ 5025 km de routes de desserte dans le district du Bas-Uélé actuellement Province du Bas Uélé (RDC ministère du Plan 2005). Le réseau de desserte agricole du territoire d'Aketi est entièrement orienté vers le chemin de fer. (Omasombo et al, 2012).

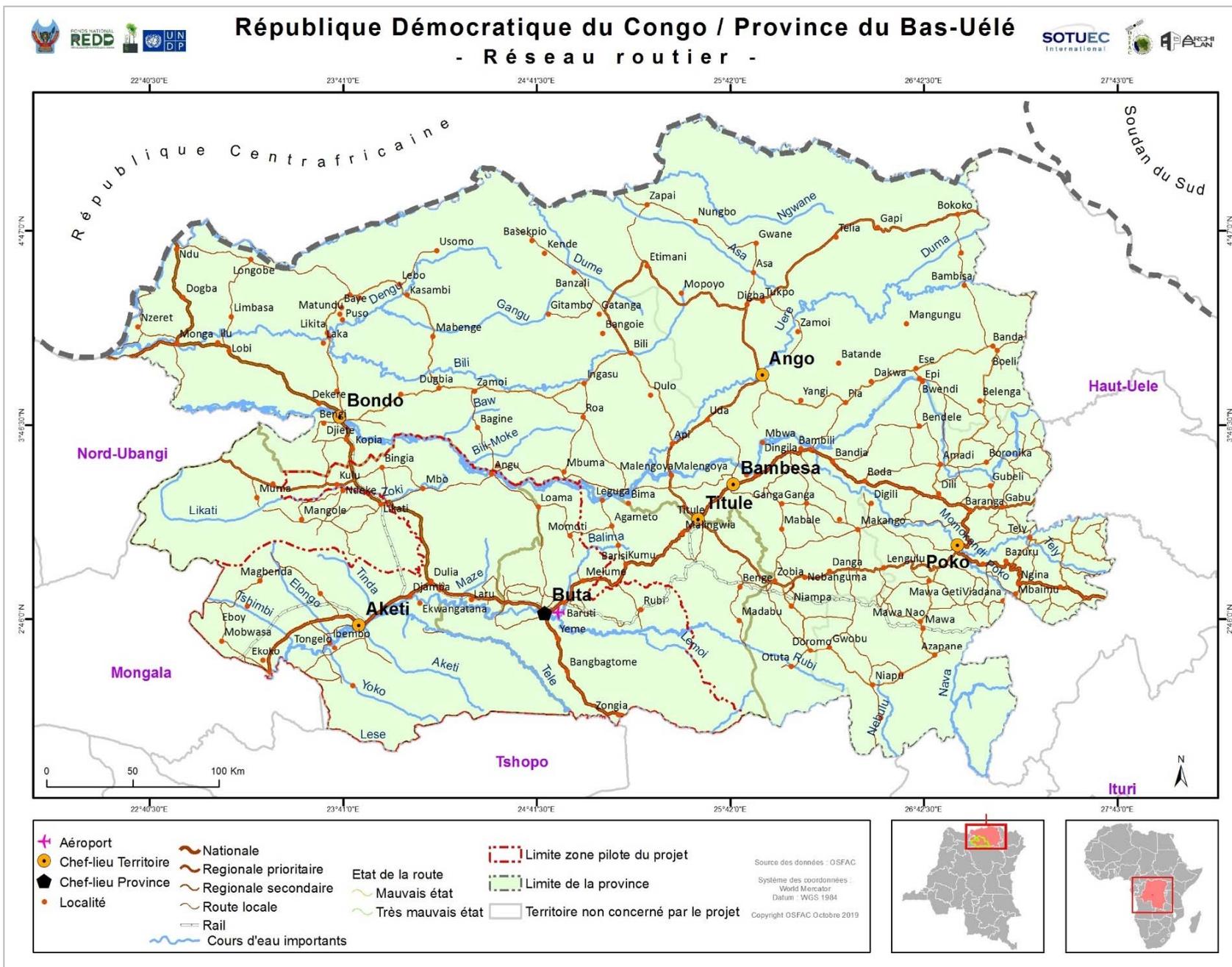


Figure 27- Carte du réseau routier de la province du Bas-Uélé

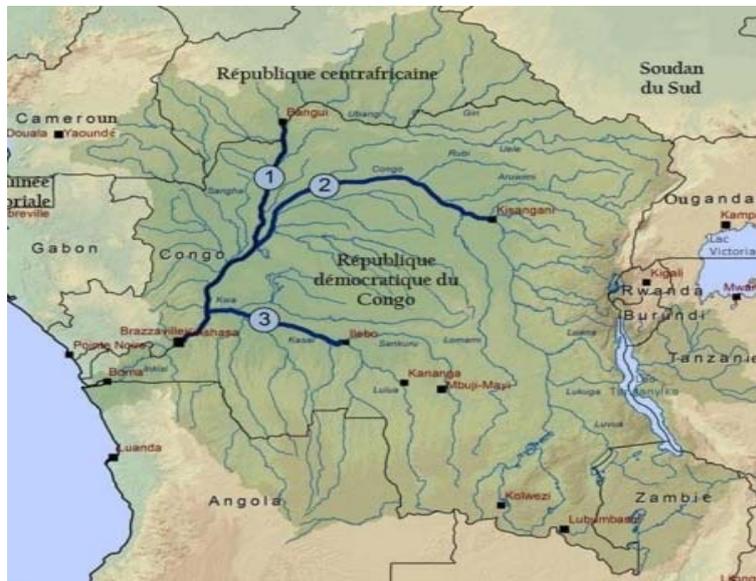
4.2 Réseau de transport fluvial

La province de Bas Uélé est drainée par un réseau navigable s'étendant sur 1 210 km. Ce fleuve est le principal affluent du fleuve de Congo qui la relie par la capital Kinshasa. Ce fleuve parte de Kisangani, et subdivise la province en deux.



Photo 1 : Le fleuve Uélé

Les biens transportés par eau (essentiellement des produits agricoles, du bois, des minerais et du carburant) est très modeste. Cette voie navigable n'est souvent pas praticable toute l'année. C'est un potentiel non exploité.



(Source CICOS2009)

Figure 28- Le réseau de transport fluvial ② Kisingani-kinshassa via la province de Bas Uélé

En théorie, vu leur faible coût de 0,05 dollar EU par tonne-kilomètre (contre 0,15 dollar par tonne-kilomètre pour les frets routier et ferroviaire) et malgré le fait qu'elles soient plus lentes, les voies navigables pourraient renforcer de manière significative le réseau de transport multimodal desservant la région. En pratique, le transport fluvial est toutefois encore loin de tenir ses promesses en termes de contribution au développement économique général.

4.2.1 Bacs

Du fait que la province du Bas Uélé est drainée par des multiples rivières, les ponts et les bacs sont de plus en plus obligatoires. L'absence des bacs sur les grandes rivières ou fleuves dépourvus de ponts représente un facteur important de désenclavement et bloque la circulation des personnes et des biens et empêchant le décollage économique de certaines régions. En fait, les routes de Bambesa-Poko et Buta-Bondo, respectivement sur les rivières Bima et Uélé ne sont pas équipées par des bacs.



Photo 2 : Bacs

La province recense 25 bacs en 2019 dont 9 ont coulé, 2 sont échoués et 3 ne sont pas encore installés. Sur les 9 bacs coulés, 3 sont à renflouer et 3 sont irrécupérables. Quant aux 2 bacs échoués, ils sont tous les deux récupérables

Tableau 19 : État des lieux des ponts dans les différents territoires du Bas-Uele

Territoires	Route	Ponts	État des ponts
Territoire de Bondo	627 km	116	Effondrés/fissurés
Territoire d'Aketi	547 km	125	125 risqués
Territoire d'Ango	710 km	46	5 mauvais
Territoire de Bambesa	775 km	45	1 effondré ¹¹
Territoire de Poko	1 641 km	229	229 défectueux
Territoire de Buta	442 km	15	15 défectueux

Le pont Tele, chevauchant la rivière Aruwimi, a été réhabilité en 2012 dans le cadre du projet Pro-Routes et de la réhabilitation de la route Kisangani-Buta (financement de la Banque mondiale). Les travaux ont été réalisés par l'Office des routes.



Photo 3 : Pont Semuliki situé sur la RN4 entre buta et Aketi PH. Radio Okapi

L'axe Ango-Digba a ainsi pu être ré-ouvert : il permet à nouveau le passage en toute sécurité de la rivière pour les camions de 15 tonnes et les personnes.

¹¹ Le pont de « Beyo », effondré, rend difficile la circulation par engin motorisé sur l'axe Ganga-Zobia. (Équipe locale 2011).



Photo 4 : Bac de Banalia (les habitants attendent en moyenne 2h pour accéder au territoire de Buta)

À l'exception du tronçon Tele-Buta, en pleine réhabilitation par le projet Pro-Routes, toutes les routes du Bas-Uélé sont dans un état de délabrement avancé, que ce soit les nationales, les régionales secondaires ou les routes locales. Les chaussées sont coupées par des ravins, de profonds trous et de grands marais, notamment ceux de « Malenze », au point kilométrique, sur la route Buta-Isiro et de Kponyo, et au point kilométrique 125, sur la route Buta-Bondo-Ndu, qui sont les plus spectaculaires. Cette situation empêche le Bas-Uélé, jadis un des greniers agricoles de la Province-Orientale, de jouer son rôle d'antan. L'enclavement a, en effet, découragé les paysans qui ne peuvent plus écouler le surplus de leur production vers les grands centres de consommation.

4.3 Chemin de fer

Les lignes de chemin de fer relient généralement les ports à l'arrière-pays, avec un potentiel d'intégration régionale très limité. Le modèle de développement des chemins de fer dans la province est semblable à celui de l'ensemble de Congo RDC, initialement conçu pour servir le commerce entre pays. L'ensemble du réseau ferroviaire du Bas Uélé rayonne via un réseau ferré long de 1 026km contre 7 579 km au Congo RDC. Ce réseau de fer est réparti comme suit :

- 873 km de Bumba (territoire de Bumba dans la Mongala) à Mungbere (dans le Haut-Uélé), c'est l'axe principal du réseau ferroviaire nord-est ;
- 121 km, en bretelle, de Komba (en territoire d'Aketi) à Bondo (sur la rive gauche de l'Uélé) ;
- 32 km, en bretelle, d'Andoma (Liénart) à Titule (territoire de Buta) (équipe locale)



Ce réseau reliait toute la région des Uélé dont elle évacuait la production vers Kinshasa via le port d'Akети (sur l'ltimbiri, affluent du fleuve Congo et prolongement de la rivière Rubi) qui était devenu la véritable plaque tournante de l'économie exportatrice du Bas-Uélé jusqu'à la prolongation de la ligne vers Bumba.

Photo 5 : Pont près d'Akети

Aujourd'hui, ce réseau n'est plus fonctionnel depuis les différents conflits armés. La disparition du train eut un effet néfaste pas sur le Bas Uélé et principalement sur les territoires d'Akети et de Buta. En fait, depuis, les productions régionales tournent au ralenti. Les agriculteurs ne trouvent plus de débouchés pour écouler leur production. Cette voie ferrée, véritable colonne vertébrale pour l'économie de toute la région, devait, à l'origine de sa création, relier le fleuve Congo au lac Albert à l'est de la RDC.

Dans son plan d'action provincial, il a été préconisé la construction de trois nouvelles lignes ferroviaires, dont la ligne Kisangani-Buta qui jusqu'à présent n'a pas encore vu le jour. Le plan d'action prioritaire de la province sur la période 2013-2016 prévoit également la revitalisation et la modernisation du chemin de fer existant.

4.4 Réseau aérien

(Une solution à court terme)

La Province de Bas-Uélé dispose d'un aéroport national installé à Buta. Certains échanges empruntent la voie aérienne à défaut de routes praticables mais leur coût, démultiplié, augmente le prix des produits importés sur le marché, les rendant inaccessibles pour la plupart des ménages

Le réseau des frets aériens est dominé par les Nande, dont les activités commerciales ne profitent pas directement à l'économie provinciale.



Photo 6 : Aéroport installé à Buta

Source le site de Radio okapi. www.radiookapi.net

4.5 Dynamique urbaine

4.5.1 Le contexte urbain

Le système des villes est un ensemble de localités et de villes formées en structures territoriales dans un espace déterminé. Les villes jouent un rôle de pôle d'animation et d'attraction pour leur zone d'influence instaurant une hiérarchie entre-elle. Les critères de ce système des villes reposent sur l'importance des fonctions de ces entités sur le plan social (population) économique (industries, services, équipements offerts) et administratif. Il s'ensuit une complémentarité entre la ville qui assume le rôle de « pôle central » et sa zone d'influence qui utilise ses services. Les relations fortes et cohérentes sur plusieurs échelles territoriales sont des facteurs de développements structurant les articulations spéciales efficaces comme les compétitivités économiques. Toutes les villes de toutes tailles et tous les niveaux sont inter-indépendantes et participent d'une même stratégie de développement et d'aménagement.

4.5.2 La hiérarchie urbaine

Cependant, dans cet arrière-pays, la qualité enracinée des relations villes-villages, de structuration territoriales en formation à plusieurs niveaux reposant sur les services urbains et des petites centralités permet d'établir une échelle de hiérarchie composant l'armature des centres formée de quatre niveaux : le centre principal, les centres secondaires, les centres locaux et les centres de base.

Les centres principaux

- La cité de Buta

Buta est le chef-lieu du territoire portant le même nom et, aussi, chef-lieu de la province de Bas Uélé. Elle est enfoncée dans la forêt équatoriale, et elle subit une chaleur humide qui la différencie des agglomérations de la savane. Elle se trouve sur la RN4 à 2635 km au nord-est de la capitale Kinshasa. Elle est située à une altitude égale à 430 m et est située à 324 km de Kisangani, 325 km de

Bumba, 403 km de Bangossou et 457 km d'Isiro. La ville de Buta a connu son essor avec l'installation de quelques sociétés pendant la période coloniale, Cela eut comme conséquence l'afflux massif de populations venues de tous bords. Ainsi, cette population cosmopolite fut un amalgame de tribus, langues et coutumes. La ville possède un aéroport et se trouve sur la ligne de chemin de fer de Bumba à Isiro.

- La ville d'Aketi

Le territoire d'Aketi actuel est composé de quatre chefferies, quatre secteurs et une cité. La localité, port fluvial sur la rivière Itimbiri, est située sur la route nationale 6 à 122 km à l'ouest du chef-lieu provincial Buta. Anciennement, elle portait le nom d'Aketi Port-Chaltin. En 2013, la localité se voit conférer le statut de ville, constituée de trois communes : Itimbiri, Ngbongade, Tinda. La majorité de la population, pratique l'agriculture. Les produits cultivés sont principalement destinés à la consommation familiale et à la commercialisation. La pêche est effectuée de manière artisanale. La forêt d'Aketi abrite des nombreuses espèces de gibiers, dont la chasse garnit les étalages des marchés, avec une part importante qui est exportée vers Kinshasa.

- La ville de Bondo

L'actuel territoire de Bondo est subdivisé en dix chefferies, 55 groupements, 151 villages et 5 postes d'encadrement administratif et technique. La ville est située à 200 km de la République centrafricaine et à 550 km au nord de l'équateur, au milieu de la forêt avec à peu près 20 000 habitants, incluant ceux des villages alentour. La ville de Bondo est composée des différents quartiers qui rassemblent sa cité. La richesse de cette ville est à la fois minérale et agricole.

- La ville d'Ango

Le territoire d'Ango fut créer en 1925, son chef-lieu a connu plusieurs déplacements d'abord à Gwane en 1925 et puis transféré successivement à Dakwa en 1927 et enfin à 1930 à Ango jusqu'à ce jour. Sur le plan administratif, la ville d'Ango administre quatre chefferies, les quelles sont subdivisées en vingt-huit groupement et cent quatorze villages. La ville d'Ango est entourée par un immense potentiel forestier pour la production des bois d'œuvre.

- La ville de Bambesa

Le territoire de Bambesa comprend : 9 chefferies, 70 groupements et 219 villages.

La particularité du territoire de Bambesa s'observe au niveau de son sol qui est globalement fertile, regorgeant en son sein du calcium et d'humus.

Les principales activités de la population sont l'agriculture, le travail salarié, les métiers informels, les petits commerces, l'élevage, et très petitement la chasse et la pêche (1%).

- La ville de Poko

L'actuel territoire Poko est subdivisé en 11 chefferies, 2 secteurs et 6 postes d'encadrement administratif. La majeure partie de la population vit de l'agriculture et vient ensuite la chasse vu la présence non négligeable des forêts et savanes. La pêche est également une activité bien pratiquée du fait de la présence de rivière et cours d'eau.

4.5.3 Le système des villes

La province de Bas Uele ne dispose pas d'une métropole régionale. Le chef-lieu (la ville de Buta) ne polarise pas l'espace du Bas Uele. Du fait de ses infrastructures routières la province se trouve presque totalement isolée par rapport aux restes des provinces du Congo RDC.

4.5.4 L'évolution récente de la structure urbaine

Actuellement la ville de Buta est une ville primatale, au niveau de la province. En effet, sa population communale gravite autour de 34% et représente depuis 1984 environ 35% de la population communale de la province. Par rapport à 2005, la ville de Buta a perdu 4% de sa primatie provinciale en 2015 et a atteint un poids de 34%.

De sa part, la ville Aketi, représente un véritable concurrent de la ville de Buta du fait que son poids démographique se stabilise autour de 27% de la population communale de la province en 1984 et 28% en 2004 et 26% en 2019. La ville de Bondo a connu également une stabilité de son poids à l'échelle provinciale, elle polarisait en fait de 14% entre 1984 et 2014 et 15% en 2019. Toutes les autres villes ont connu en fait une stabilité de leurs poids démographique. Durant les trois dernières décennies.

4.5.5 Buta une ville statique et ou en perte de vitesse

4.5.5.1 L'application de la loi de zipf¹²

Le système des villes de la province de Bas Uélé est souvent décrit comme un système bipolaire, avec toutefois un déficit de villes intérieures. Il a évolué depuis une vingtaine d'années, du point de vue de sa densité, et la poussée de l'urbanisation, s'il a pu privilégier les villes de Buta, Aketi, Bondo, il a été au profit des villes de rang inférieur à savoir, Ango et Bambesa. Bien qu'elle garde toujours une place primordiale, on note que la ville de Buta perd sa place primatale. En effet, l'application du modèle de Zipf le prouve.

¹² La forme simplifiée de la loi de Zipf : dans une distribution simplifiée de Zipf de la forme $P_r = P_1/r$, chaque ville a une taille inversement proportionnelle à son rang

Tableau 20 : L'application de la loi de zipf

	Aketi	Buta	Ango	Bambesa	Bondo	Poko
Buta : Pop 84 = 28133	TsZ= 14 000 DpTI= + 7 600	TsZ= 4 092 DpTI= -4 092	TsZ= 5 000 DpTI= +300	TsZ= 7 000 DpTI= +1 850	TsZ= 9 400 DpTI= +1 600	TsZ= 6300 DpTI= 155+
Buta :Pop 2005 = 46527	TsZ= 15 500 DpTI= + 18 000	TsZ= 4 951 DpTI= -31	TsZ= 8 000 DpTI= -56	TsZ= 11 600 DpTI= +2 100	TsZ= 15 500 DpTI= +1 500	TsZ= 9200 DpTI= 2400+
Buta : Pop 2015= 53581	TsZ= 27 000 DpTI= + 14 500	TsZ= 6 100 DpTI= -1 007	TsZ= 9 000 DpTI= +550	TsZ= 13 400 DpTI= - 4 000	TsZ= 18 000 DpTI= +3 000	TsZ= 12000 DpTI= - 400
Buta : Pop 2019 = 59449	TsZ= 30 000 DpTI= + 16 000	TsZ= 6 211 DpTI= -1 091	TsZ=10 000 DpTI= +1 800	TsZ= 14 900 DpTI= - 3 200	TsZ= 20 000 DpTI= +1 000	TsZ= 111000 DpTI= 1500+

TsZ =Taille selon zipf ; DpTI= Différence par rapport à la taille initiale

Selon la loi de zipf, il est clair que la place de la ville de Buta tend à se diminuer d'une année à l'autre. En fait, selon cette loi, la taille optimale de la ville de Aketi qui est classée en 2ème position doit être 14 000 habitants or on note qu'en 1984 elle abrite 21 656 habitants, soit un surplus de 7 600 habitants.

Cette différence entre la taille optimale et la taille initiale ne cesse d'augmenter en passant de 7 600 habitants en 1984 à 18 000 habitants en 2004 pour s'installer autour de 14 500 habitants en 2015 et 16 000 habitants en 2019.

Ceci montre que la ville de Buta perd de plus en plus son poids dominant. La même remarque est observée au niveau du rapport entre la ville de Buta et la ville de Bondo. En effet, la différence entre la taille optimale et la taille optimale de cette dernière a augmenté en passant de plus 1 600 habitants en 1984 à plus 1 500 habitants en 2005 et plus 3 000 habitants en 2015. Il est à rappeler que la poussée de l'urbanisation, et la primatie de Buta, Aketi et Bondo, a été au profit des villes de rang inférieur. En fait, l'écart entre la taille optimale et la taille initiale de la ville de Poko et principalement la ville d'Ango ne cesse de s'agrandir depuis 1984, avec toutefois des taux d'accroissement variables.

4.5.5.2 L'application de l'indice de jeferson¹³ et l'indice Stewart¹⁴

Globalement Buta, Aketi et Bondo, se présentent comme des villes primatiales dont leurs poids sont prépondérants dans le système des villes. Elles se détachent du reste des villes de la province et sont nettement au-dessus du reste.

Tableau 21 : L'indice de jeferson et de Stewart

	1984	2005	2015	2019
Aketi	21 656	33 506	41 245	45 762
Buta	28 133	46 527	53 581	59 449
Ango	4 978	7 699	9 477	11 666
Bambesa	8 881	13 740	16 915	20 822
Bondo	10 964	16 963	20 882	25 705
Poko	6 455	9 592	11 600	12 500
indice de jeferson	1.3	1.4	1.3	1.3
indice de stewart	0.5	0.57	0.54	0.51

Source : Recensements 1984 et estimation INS Congo RDC 2015 + Estimations SOTUEC Inter Osfac-Archiplan

En effet, ces trois villes détiennent 74.5% de la population urbaine provinciale et ce depuis 1984. L'indice de Jefferson, exprimé par le rapport entre la première ville (Buta) et la seconde ville (Aketi) a passé de 1.3 en 1984 à 1.4 en 2005 et depuis s'est stagné à 1.3 jusqu'à 2019.

4.5.5.3 L'indice de jeferson et de Stewart

L'indice de Stewart, exprimé par le rapport entre la première ville (Buta) et le total de la population communale du reste de la province. Il a passé de 0.5 en 1984 à 0.57 en 2005 et puis il a chuté à 0.54 en 2015 et 0.51 en 2019. La population communale de la ville de Buta représentait environ 50% de la population communale du reste de la province.

Il est clair que ces deux indices ont montré que la ville de Buta a gardé depuis 30 ans une certaine importance démographique. Il est vrai qu'elle a connu un rythme de croissance démographique moins élevés que les autres communes, en l'occurrence la ville de Ango ou Poko, du fait qu'on voit le poids démographique de cette dernière s'est doublé entre 1984-2019 en passant d'environ 6 500 habitants en 1984 à 12 500 habitants en 2019. Mais cette dernière n'a aucun poids et son impact sur la modification du système des villes ne sera en aucun cas immédiat.

13 L'indice de Jefferson (1939), est le rapport de l'effectif de population de la plus grande ville (P1) à celui de la deuxième (P2) soit : $I_j = P1/P2$.

14 L'indice de Stewart qui prend en compte les autres villes de rang inférieur, 3, 4, 5, n soit : $I_s = P1/(P2+P3+P4 ... + Pn)$.

5 ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

(En rapport avec la problématique)

5.1 Activités agro-sylvo-pastorales

5.1.1 La chasse

La province de Bas-Uélé comporte une grande variété de biotopes, cela va des forêts dans le Sud-Ouest aux savanes dans le Nord. Du point de vu faunique, on peut citer les espèces phares tels que l'okapi, l'éléphant, le léopard, le lion, le buffle d'Afrique, l'hippopotame, le pangolin et le paon congolais. On y rencontre aussi une diversité d'oiseaux et des reptiles.

Pour la bonne gestion de sa faune, la province du Bas Uélé possède trois aires protégées :

- Le domaine de chasse de Rubi-Télé, il est à cheval sur la province du Bas Uélé et de la Tshopo ;
- Le domaine de chasse de Rubi-Uélé, il est transfrontalier (République du Soudan du Sud, République centrafricaine et République Démocratique du Congo) avec différents types de mode de gestion (réserve naturelle de Bomu, domaine de chasse de Bomu et le domaine de chasse de Bili-Uélé) ;
- La réserve d'Epi située au Centre-Est de la province dans le territoire de Poko.

5.1.2 La pêche

Les pêcheurs opèrent d'une manière individuelle. La Province de Bas Uélé a des conditions topographiques et climatiques favorables avec d'énormes potentialités halieutiques. La pêche se pratique de manière traditionnelle ou artisanale. Elle est pratiquée dans les villages par les paysans, elle peut se faire seul ou en groupe, en utilisant divers outils rudimentaires comme les filets, les harpons, les nasses, etc.

5.1.3 L'agriculture

L'agriculture est la principale activité économique pour la population du Bas-Uélé. Les principales cultures vivrières sont le manioc, le riz, l'arachide, la banane plantain, le maïs, le haricot, la patate douce, l'igname et le niébé, ainsi que les cultures dites commerciales telles que le palmier à huile, le café, le coton et l'hévéa.

D'après les données statistiques sur recueils auprès de l'inspection provinciale de l'agriculture, le territoire de Poko vient en tête avec 315 813 T, suivi de Buta avec 106 252.5 T.

Les productions les plus importantes dans la province du Bas Uélé sont : Banane plantain, manioc, riz.

Tableau 22 : Les statistiques productions agricoles de la province du Bas Uélé

N°	Territoire	Culture	Sup	Rendement	Prod/T	Type	Milieu
1	Bambesa	Maïs	2 030.14	1.0	2 030.14	Traditionnel	Forêt et savane
		Riz	7 546.1	0.7	5 348.37	Traditionnel	Forêt et savane
		Arachide	7 688	0.4	2 845.4	Traditionnel	Forêt et savane
		Niébé	2 471.69	0.6	1 404.6	Traditionnel	Forêt et savane
		Manioc	4 113.5	7.8	32 128	Traditionnel	Forêt et savane
		Ban. Plantain	3 028.8	6.9	20 913.3	Traditionnel	Forêt et savane
2	Poko	Maïs	22 305	0.5	11 152	Traditionnel	Forêt et savane
		Riz	21 122	0.7	14 785	Traditionnel	Forêt et savane
		Arachide	24 911	0.6	14 673	Traditionnel	Forêt et savane
		Niébé	-	-	-	-	-
		Manioc	11 826	10.0	118 260	Traditionnel	Forêt et savane
		Ban. Plantain	15 697	10.0	156 970	Traditionnel	Forêt et savane
3	Buta	Maïs	2 460	0.6	1 476	Traditionnel	Forêt et savane
		Riz	9 012	0.9	7 930.5	Traditionnel	Forêt et savane
		Arachide	2 189	0.7	1 423	Traditionnel	Forêt et savane
		Niébé	-	-	-	-	-
		Manioc	4 822	6.5	31 343	Traditionnel	Forêt et savane
		Palmier à huile					
4	Bondo	Maïs	3 041	0.4	1 183	Traditionnel	Forêt et savane
		Riz	3 611	0.8	2 816.6	Traditionnel	Forêt et savane
		Arachide	3 555	0.3	888.75	Traditionnel	Forêt et savane
		Niébé	-	-	-	-	-
		Manioc	2 869	11.8	33 854.2	Traditionnel	Forêt et savane
		Ban. Plantain	3 164	5.4	16 975	Traditionnel	Forêt et savane

N°	Territoire	Culture	Sup	Rendement	Prod/T	Type	Milieu	
5	Ango	Maïs	3 425	0.6	1 884	Traditionnel	Forêt et savane	
		Riz	3 736	0.7	2 615.7	Traditionnel	Forêt et savane	
		Arachide	3 581	0.5	1 790.5	Traditionnel	Forêt et savane	
		Niébé	-	-	-	-	-	-
		Manioc	4 203	10.0	42 203	Traditionnel	Forêt et savane	
		Ban. Plantain	3 425.4	8.0	27 403.2	Traditionnel	Forêt et savane	
6	Aketi	Maïs	3 041	0.4	1 183	Traditionnel	Forêt et savane	
		Riz	3 611	0.8	2 816.6	Traditionnel	Forêt et savane	
		Arachide	3 555	0.3	888.75	Traditionnel	Forêt et savane	
		Niébé	-	-	-	-	-	-
		Café	-	-	-	-	-	-
		Palmier à huile	-	-	-	-	-	-
		Courge	-	-	-	-	-	-
		Manioc	2 869	11.8	33 854.2	Traditionnel	Forêt et savane	
		Cacao	-	-	-	-	-	-
		Ban. Plantain	3 164	5.4	16 975	Traditionnel	Forêt et savane	

Source : IPAPL (Bas Uélé) et ITAPL (Buta et Aketi).
NB : Nous avons constaté une erreur pour les données Aketi et Bondo.

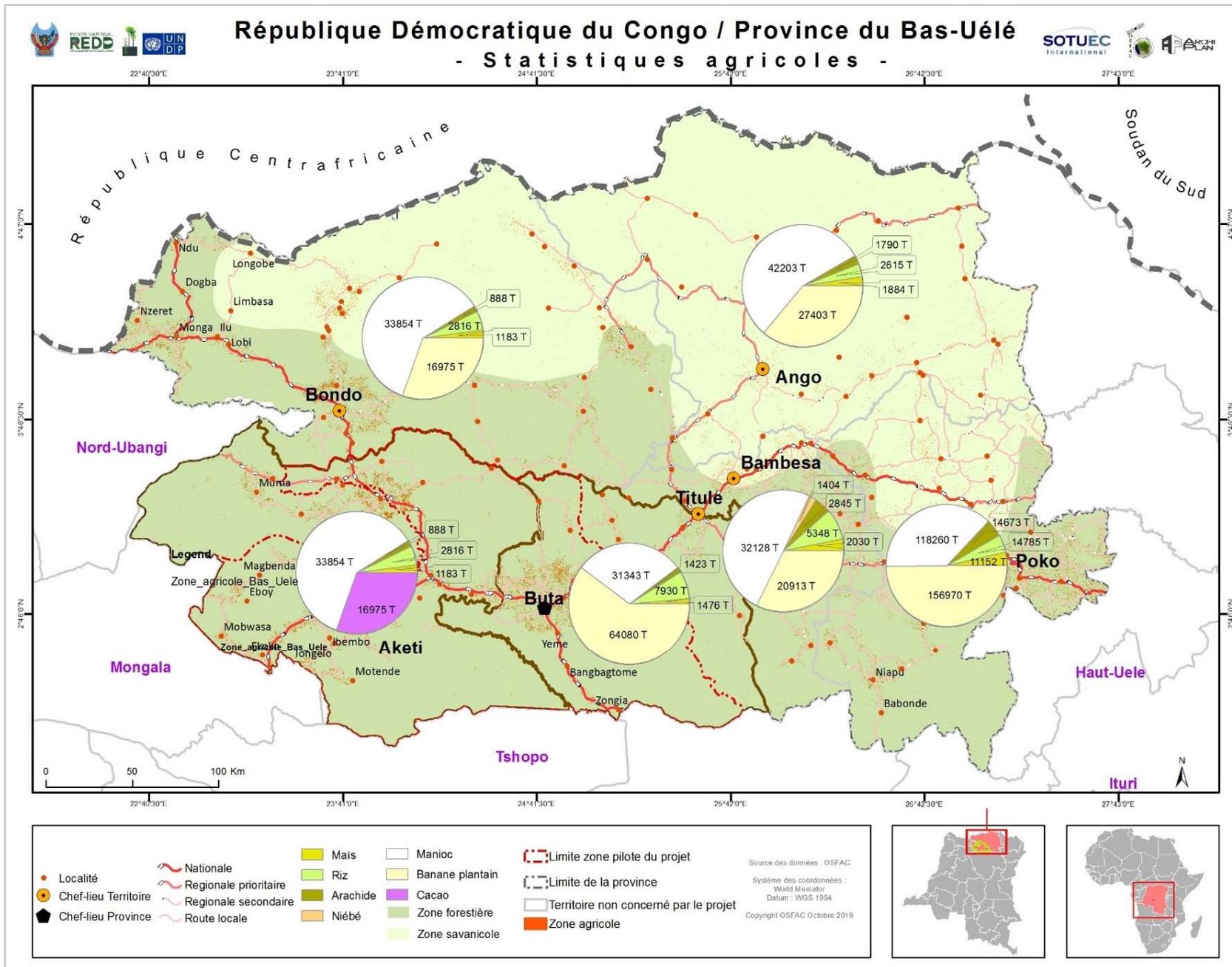


Figure 29- Carte Statistiques Agricoles de la province du Bas-Uélé

5.1.3.1 Les cultures vivrières

Le complexe agricole en zone forestière

Le complexe agricole en zone forestière représente un complexe de jachères forestières, de jardins de case, de cultures vivrières¹⁵ et de plantations villageoises qui ont substitué constamment la forêt dense humide. Ce complexe convient aux zones de forte activité anthropique.

Au Bas-Uélé, les complexes agricoles représentent 16 % de l'occupation du sol et englobe l'agriculture vivrière (riz, maïs, arachide, banane, manioc, patate douce et pomme de terre) et la culture industrielle (caféier, palmier à huile, cotonnier, hévéa, cacaoyer, canne à sucre et tabac).

Dans la forêt dense humide, des clairières se rencontrent fréquemment, permettant ainsi l'établissement de deux cultures principales, à savoir le coton et le café Robusta. Les produits vivriers de la province incluent également le sésame. La culture du cotonnier sous forme de culture industrielle donne une meilleure productivité en comparaison avec la culture vivrière du district de la Mongala et du district du Sud-Ubangi. Une station de recherche sur le cotonnier se situe à Bambesa. Par contre, dans la zone de savane, les cultures les plus pratiquées sont l'arachide et le coton.

Les complexes agricoles en zone forestière s'étendent de manière concentrique autour des principales agglomérations comme Ango, Bili, Bondo, Monga, Aketi, Ikati, Buta, Zobia, Dingila et Poko. Bien que le chemin de fer ait permis l'évacuation de la production agricole vers Bumba et d'autres centres urbains, l'emplacement du complexe agricole en milieu forestier dépend davantage de la localisation des sols de bonne qualité et d'un climat clémente pour la culture.

La densité du réseau routier (dont l'état s'est dégradé progressivement depuis les années 1990) favorise l'évacuation des produits agricoles vers les gares de chemin de fer, mais aussi l'expansion du commerce frontalier avec la république du Soudan du Sud.

Le potentiel agricole du Bas-Uélé : des terres fertiles et de la main-d'œuvre

Contrairement à l'exploitation minière du Katanga, qui avait nécessité une importation massive de main-d'œuvre³⁵, au Bas-Uélé, la population, bien que peu nombreuse, vit au milieu des richesses convoitées par l'Européen.

¹⁵ (Manioc, maïs, arachides, bananes, etc.)

L'exploitation des ressources naturelles du pays ne peut donc se réaliser qu'à travers une étroite collaboration avec la population locale. Lorsque les Belges s'implantèrent dans les différentes régions du Congo, ils trouvèrent dans les Uélé un pouvoir traditionnel solidement ancré.

Plus que nulle part ailleurs au Congo, le prestige de l'autorité traditionnelle y avait été conservé³⁶. Les Belges décidèrent donc d'en tirer profit. Excluant les chefs coutumiers récalcitrants, ils se reposèrent sur l'assise légitime des chefs enclins à collaborer pour obtenir des populations le travail requis pour le bon fonctionnement des multiples industries cotonnières, et la production de produits palmistes. Au lieu d'implanter leur propre structuration sociale, ils se sont véritablement greffés au système existant, tout en tirant parti du caractère immuable du pouvoir du chef, dont ils avaient besoin pour obtenir les matières premières (fruits de palme, paddy, arachides, coton). Cet ascendant était en effet très commode pour faire respecter les cultures imposées, le recrutement, la perception de l'impôt et la cession de terre (Comélieu 1964 : 53).

5.1.3.2 L'élevage

Dans les Uélé (Bas-Uélé et Haut-Uélé), c'est la partie nord, peu fertile, qui est dédiée à l'élevage. Cette zone est couverte des savanes herbeuses et arborées. Ces formations ouvertes se situent au nord et nord-est de la rivière Uélé, zones considérées d'ailleurs comme étant propices à l'élevage. Ce sont les territoires d'Ango, Bondo et Poko (excepté le Sud du territoire, qui plonge déjà dans la forêt dense humide) qui administrativement correspondent à cette zone spécifique qui, par ailleurs, est fort appréciée par les éleveurs Mbororo qui n'hésitent pas à traverser la frontière RDC-République centrafricaine pour venir faire paître leurs bêtes dans ces grands espaces verts peu habités. À l'époque coloniale, de nombreuses fermes pour l'élevage bovin y avaient été implantées.

Malgré l'existence de ces quelques centres d'élevage, le Bas-Uélé importait la majorité de ses protéines animales. La plupart du bétail provenait de l'Ituri et était acheminé jusqu'à Buta, vivant, par train de marchandises.

Cette province est loin de posséder les élevages qu'elle pourrait potentiellement accueillir sur son territoire. Les nombreux conflits armés qui ont sévi dans la région ont décimé les derniers élevages. Les principales contraintes pour les activités d'élevage à Buta sont les épizooties.

Tableau 23 : Statistiques production animale Bas Uélé en 2018

N°	Territoire	Elevage	Males	Femelle	Prod Viande/T	Taux de préprod /An/Femelle	Nbre morts / An	Génisse
1	Bambesa	Bovins	13	10	500	100%	0	12
		Ovins	468	281	2 860	66.66%	42	421
		Caprins	2 030	1 218	10 400	66.66%	1 041	1 827
		Porcins	228	137	18 500	66.66%	10	25
		Volailles	10 371	3 912	28 452	62.50%	869	205
2	Poko	Bovins	133	78	20 800	100%	8	133
		Ovins	922	757	1 260	66.66%	100	1 228
		Caprins	1 209	936	9 840	66.66%	425	1 473
		Porcins	4 189	2 086	92 400	66.66%	1 800	4 328
		Volailles	23 072	13 726	98 142	62.50%	1 928	19 818
3	Buta	Bovins	3	5	15 600	100%	0	5
		Ovins	115	69	600	66.66%	30	103
		Caprins	538	317	3 248	66.66%	210	640
		Porcins	421	314	20 140	66.66%	860	610
		Volailles	2 512	1 024	20 034	62.50%	4 047	1 611
4	Bondo	Bovins	71	55	109 000	100%	12	70
		Ovins	1 500	1 407	8 720	66.66%	347	1 240
		Caprins	6 007	4 094	41 232	66.66%	2 214	5 892
		Porcins	301	208	6 180	66.66%	252	220
		Volailles	9 624	5 972	3 222	62.50%	5 348	9 091
5	Ango	Bovins	38	23	100	100%	2	33
		Ovins	94	49	550	66.66%	5	106
		Caprins	1 451	1 047	22 560	66.66%	627	2 031
		Porcins	27	13	440	66.66%	10	25
		Volailles	10 371	3 912	28 452	62.50%	11 164	6 808
6	Aketi	Bovins	28	19	800	100%	4	27
		Ovins	3 146	1 777	33 370	66.66%	477	4 170
		Caprins	4 108	2 352	24 320	66.66%	1 000	4 344
		Porcins	1 618	2 374	127 120	66.66%	2 630	4 920
		Volailles	4 784	3 912	28 452	62.50%	11 164	6 808
		Lapin	-	-	-	-	-	-

Source : IPAPL (Bas Uélé) et ITAPL (Buta et Aketi)

5.1.4 L'exploitation du bois

Le bois d'œuvre est principalement (à plus de 90 %) exploité de façon artisanale et, dans une mesure nettement moindre, dans des concessions forestières. En effet, Lawson (2014), calcule que l'exploitation forestière artisanale représente au moins 87 % de toutes les activités d'exploitation forestière, et Lescuyer (2014), estime ce chiffre à 93 %.

On distingue trois modes d'exploitation forestière en RDC :

- L'exploitation par concession (des entreprises pratiquent la coupe sélective après avoir obtenu un contrat de concession forestière ; la production de bois d'œuvre respecte les principes de gestion durable inscrits dans le Code forestier) ;
- L'exploitation artisanale (les activités d'exploitation sont réalisées par des personnes ayant obtenu un permis, conformément au Code forestier) ;
- L'exploitation forestière informelle, qui englobe la coupe autorisée, par exemple pour les besoins des communautés locales (en vertu de leurs droits coutumiers), mais aussi, et principalement, la coupe illégale (c'est-à-dire hors du cadre réglementaire).

L'exploitation artisanale représente théoriquement le deuxième mode d'exploitation forestière réglementée. Cependant, la majorité des activités dites « artisanales » ne respectent pas le Code forestier ni la réglementation, et échappent au contrôle des autorités nationales. De ce fait, la distinction entre l'exploitation forestière formelle et informelle est floue, car la vaste majorité des activités d'exploitation forestière (et les émissions qui en résultent) ont lieu en dehors du cadre réglementaire artisanal.

La position de la RDC en tant que premier producteur de bois de chauffe d'Afrique centrale témoigne de son poids démographique dans la région ainsi que de sa forte dépendance à l'égard du bois pour remplir ses besoins énergétiques. En 2015, la production totale du pays s'élevait à 82,5 millions de mètres cubes.

Dans la province de Bas-Uélé, les exploitants forestiers artisanaux et industriels enlèvent des grandes quantités de bois d'œuvre sans le reboisement. Ceci menace l'avenir des forêts de cette province. La présence d'une grande concession forestière (SIFORCO) laisse présager une exploitation importante du bois d'œuvre dans les forêts du Sud-Ouest du Bas-Uélé, plus précisément dans le territoire d'Aketi.

5.2 L'agriculture industrielle

Les cultures industrielles étaient exploitées par des sociétés agroindustrielles qui ont joué un rôle important dans le développement économique de l'Uele. En fait, l'économie de cette province est caractérisée par l'importance des activités agricoles ainsi que les industries de transformation de cette production. L'activité industrielle qui caractérisait le Bas-Uele a été liée principalement à la transformation des produits des cultures agricoles.

Actuellement (2019), la production des cultures industrielles, sont presque négligeables et ce depuis l'indépendance. La majorité des usines de transformation se sont fermées induisant une décomposition de toute structure économique tissée par ces usines.

Les paysans qui pratiquent encore le coton, d'huile de palme ou de café, demeure à échelle traditionnelle et mécanisée et orienté à la consommation locale.

5.2.1 Le coton

5.2.1.1 Zone cotonnière de Bas Uélé

La province d'Uélé est une zone de privilégiée pour les cultures cotonnières. Quatre zones cotonnières ont été classées et ce selon les rendements moyens obtenus, ces zones se présentent comme suit :

- La 1ère région s'étendant entre les rivières Uélé et Bomokandi, englobe les deux territoires Buta et Poko.
- La 2ème zone, s'étendant au nord-est de la 1ère, englobe les savanes de Penge, Mabunga et Abiengama.
- La 3ème zone, s'étend au nord-ouest de la 1ère, notamment entre l'Uélé et Bili (Monga, Mboli, Bondo, Lebo, Bili).
- La 4ème région se situe aux environs de Likati, au sud-ouest de la 1ère zone.

Toutefois, les zones dites « favorables à l'intensification de la culture cotonnière » sont Aketi, le sud-est de Bondo, le sud d'Ango, l'ouest de Poko, et Bambesa. Les zones moyennement favorables sont : à l'ouest d'Aketi, Isiro, Wamba, et l'est de Poko.

Ce sont donc ces territoires (Bambesa, Poko, Bondo) qui sont devenus les plus grands producteurs, suivis, dans une moindre mesure, par Buta, Aketi et Ango.

Le rendement moyen des cultures de coton dans le Bas-Uélé 70 kg/planteur et 244 kg/ha.

Cette moyenne cache cependant des écarts considérables de rendement selon les territoires et même les plus petites entités.

5.2.1.2 Développement et altération de la culture du coton au Bas-Uélé

Actuellement, la culture du coton est marginalisée. Outre l'enclavement de la zone, dû à l'absence de routes réhabilitées et aux effets de multiples conflits qui ont sévi dans cette partie du pays, la baisse de la production cotonnière dans le Bas-Uélé est consécutive à de multiples carences matérielles et financières :

- Manque de semences améliorées ;
- Manque de produits phytosanitaires, d'intrants agricoles, de financement des campagnes cotonnières ;
- Manque de crédit ;
- Sans oublier le désintérêt des producteurs qui préfèrent des cultures vivrières très sollicitées (riz, arachide, haricot) par les foyers miniers locaux, qui eux-mêmes accaparent une main-d'œuvre importante ;
- La vétusté des usines et de la centrale hydroélectrique de Bandu (30 000 volts), à moitié détruite ;
- La suppression de beaucoup d'usines d'égrenage, comme ce fut le cas pour les usines de Bondo, Buta, Likati, Titule, Bili, Mawa Geita.

Ce qui reste aujourd'hui de la production se concentre sur l'axe Dingila-Makongo-Zobia. Les usines de Titule et Makongo, situées dans le territoire de Bambesa, sont les seules à être restées opérationnelles.

5.2.2 Le café

Le Bas-Uélé était bien connu par la culture du café. Le grenier caféier est principalement le territoire Bambesa, Poko et Buta, sans négliger également Bondo et Aketi qui sont également producteurs.

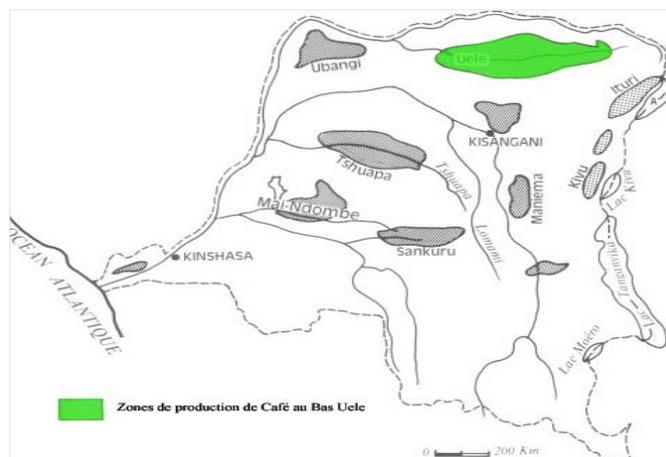


Figure 30- Zones de productions de Café au Bas Uélé

- Au niveau Bondo, les plantations de café sont observées dans l'axe Bili-Roa, au sud-est ;
- A Poko, les secteurs Malele, Bakengaie, Kipate, Soronga, Mawa Gare et Kembisa sont les plus réputés
- A Aketi, le café est planté dans le secteur Mobati, Boyele et Kulu ;
- A Buta le café est planté autour de Kumu, Barisi-Mongingita-Bakango, Kpakaule et en Bayeu Bogongea,
- Enfin dans le territoire d'Ango le café est planté autour de Disolo, Bandoeli, Dakwa et Banda.

Bien que cette culture ait connue une chute à un certain moment, du fait de la baisse du prix du café sur le marché international provoquée, entre autres, par la forte concurrence des productions vietnamiennes, le vieillissement des plantations coloniales, ainsi que l'attaque de la trachéomycose, la production du café a connu depuis une décennie une reprise.

En fait, la situation s'est améliorée peu à peu, et des nouveaux projets ont vu le jour. Les initiatives pour la relance du secteur venant d'opérateurs privés, pourraient dans les prochaines années se répercuter sur le Bas-Uélé. À la conférence économique de la Province-Orientale (CEPOR), la question du développement du secteur café a été mise sur la table des bailleurs de fonds par le biais de l'intervention de Théodore Alefe, opérateur économique qui possède des plantations dans le Haut-Uélé, près d'Isiro (plantations Motando).

Certaines mesures doivent être prises par le gouvernement provincial afin d'assurer le développement du secteur qui, à moyen terme, devrait produire deux tonnes de café marchand par hectare et par an dans la province du Bas-Uélé.

La réhabilitation de la route Isiro-Buta, est également à l'ordre du jour. Étant donné qu'elle est actuellement impraticable, et que la voie ferrée n'est plus efficiente.

5.2.3 Huile de palme

La Province du Bas-Uélé bénéficie de conditions pédoclimatiques favorables au palmier à huile. La région peut se prévaloir de ce profil, du fait de sa position idéale sur l'Équateur. Les anciennes palmeraies industrielles aujourd'hui en activité sont majoritairement situées dans les zones les plus favorables, au sud de la province, au meilleur potentiel théorique (18 à 25 t de régime/ha et /an en modèle industriel).

Tout au long la Route Nationale N°4, le palmier à huile occupe une place non négligeable dans la Province.

Depuis le début du 20ème siècle, le bas Uélé est considéré comme un bassin disposant d'importantes ressources en palmeraies naturelles, qui couvrent de grandes zones d'ailleurs. Elles étaient exploitées traditionnellement par les populations locales qui utilisaient les différentes composantes de l'arbre, à savoir feuilles, fruits, noix. L'étranger et l'industrialisation s'adapteront au décor originel.

Au Bas-Uélé, les principaux territoires producteurs d'huile de palme sont ceux de Bondo et Poko (pour les plantations congolaises) et Bambesa (pour les plantations européennes). Elles étaient situées de part et d'autre des villages dont provenaient plus tard les coupeurs indépendants qui vendaient leurs fruits (noix) de palme aux usines d'extraction. Après la chute de production, l'huile est devenue une denrée rare.

La plupart des facteurs qui ont précipité la chute de la production d'huile de palme au Bas-Uélé sont communs aux cultures caféières et cotonnières de la même région.

Cependant,

- Le vieillissement des palmeraies coloniales ;
- La chute de la production paysanne d'huile de palme suite à l'abattage illégal et systématique des palmiers naturels ;
- La désaffection des coupeurs pour l'exploitation artisanale des matières précieuses, notamment le diamant ;
- Le mauvais état des routes de desserte agricole ;
- Le manque de moyens de transport pour acheminer l'huile de palme produite, par exemple dans la région de Bili, vers les grands centres de consommation.

Ont également joué un rôle dans la dégradation de la filière. Les jeunes paysans ne veulent plus monter sur les grands palmiers sauf quand ils agissent pour leur propre compte. Le rendement en huile via la production locale artisanale (10 à 15 %) est pourtant beaucoup moins important que celui de la production mécanisée (20 à 25 %) (Selon l'entretien mené en septembre 2019).

Actuellement, l'offre de cette culture ne couvre pas la demande. Ce qui fait, aucune exportation n'est plus à envisager. Des initiatives locales, pour résoudre le problème de la rupture des approvisionnements en huile, sont en train de se développer à un rythme encourageant, on peut citer le cas de l'Association des paysans planteurs de palmiers à huile et activités piscicoles (AP3HAP) qui regroupe une dizaine de membres dans la ville de Buta.

6 LA DÉFORESTATION DANS LA PROVINCE DU BAS UELE

6.1 Contexte général

Après l'Amazonie, le Bassin du Congo avec un peu plus de 250 millions d'hectares constitue le deuxième massif forestier du monde et contient 70% des forêts de l'Afrique. Selon une étude de la Banque mondiale, les forêts du Bassin du Congo hébergent environ 30 millions de personnes et fournissent les moyens de subsistance à plus de 75 millions de personnes appartenant à environ 150 groupes ethniques qui comptent sur les ressources naturelles locales pour leur besoin alimentaires et nutritionnels, santé et de subsistance » (Megevand, al. 2014). Les forêts du Bassin du Congo sont riches du point de vue floristique et animal. Elles séquestrent plus de 25 % du carbone des forêts tropicales du monde.

A l'instar de tous les Bassins forestiers tropicaux mondiaux, celui du Congo subit des contraintes climatiques et anthropiques qui ne manquent pas d'occasionner la déforestation, la dégradation et la perte de la biodiversité.

Comme le montre les documents graphiques, la perte des forêts dans le Bassin du Congo est due à plusieurs causes, parmi lesquels : l'agriculture itinérante sur brûlis, l'exploitation artisanale du bois, l'énergie (carbonisation et bois de chauffe), l'exploitation minière, les feux, etc.

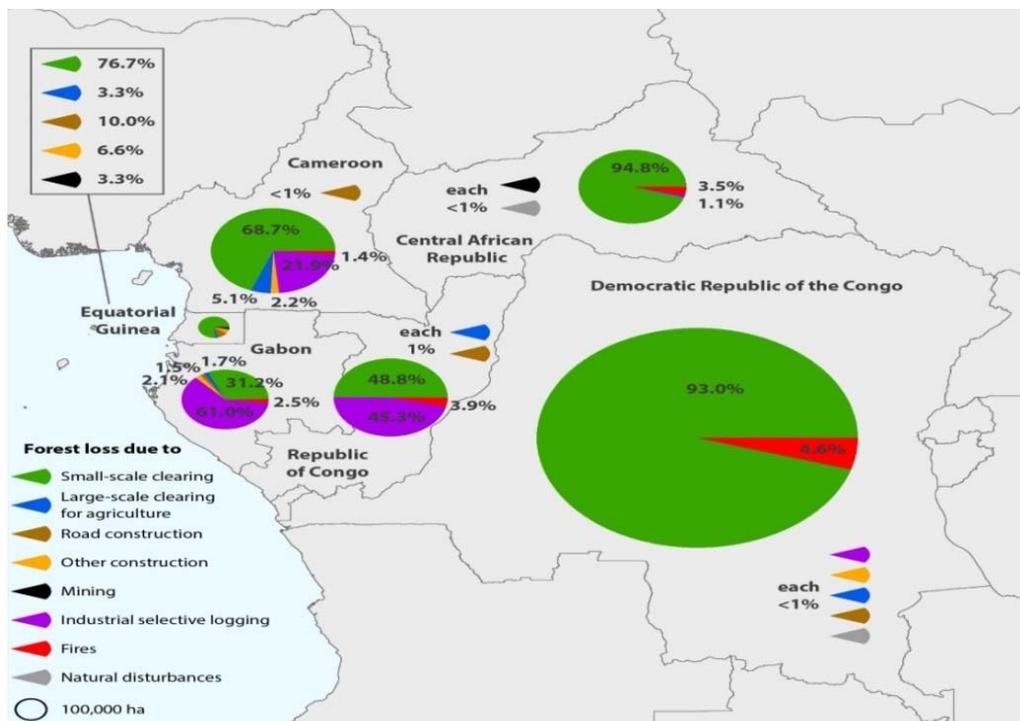


Figure 31- Les causes de déforestation dans le Bassin du Congo (Source Hansen et al.2013)

Pour le cas spécifique de la RDC, on peut noter que ce pays dispose plus de 145 millions d'hectares de forêts, soit environ 10% des forêts tropicales mondiales, plus de 60% des forêts du Bassin du Congo. Cette richesse floristique s'accompagne d'une importante biodiversité faunique. La forêt congolaise a un potentiel énorme pour apporter des revenus au pays.

Toutefois, d'après certaines estimations d'ici 2030, la déforestation en RDC pourrait atteindre 12 à 13 millions ha, la dégradation 21 à 22 millions ha et les émissions associées seront entre 390 à 400 Millions de tonnes (Mt) de CO₂. Le graphique ci-après résume les moteurs de la déforestation en République démocratique du Congo.

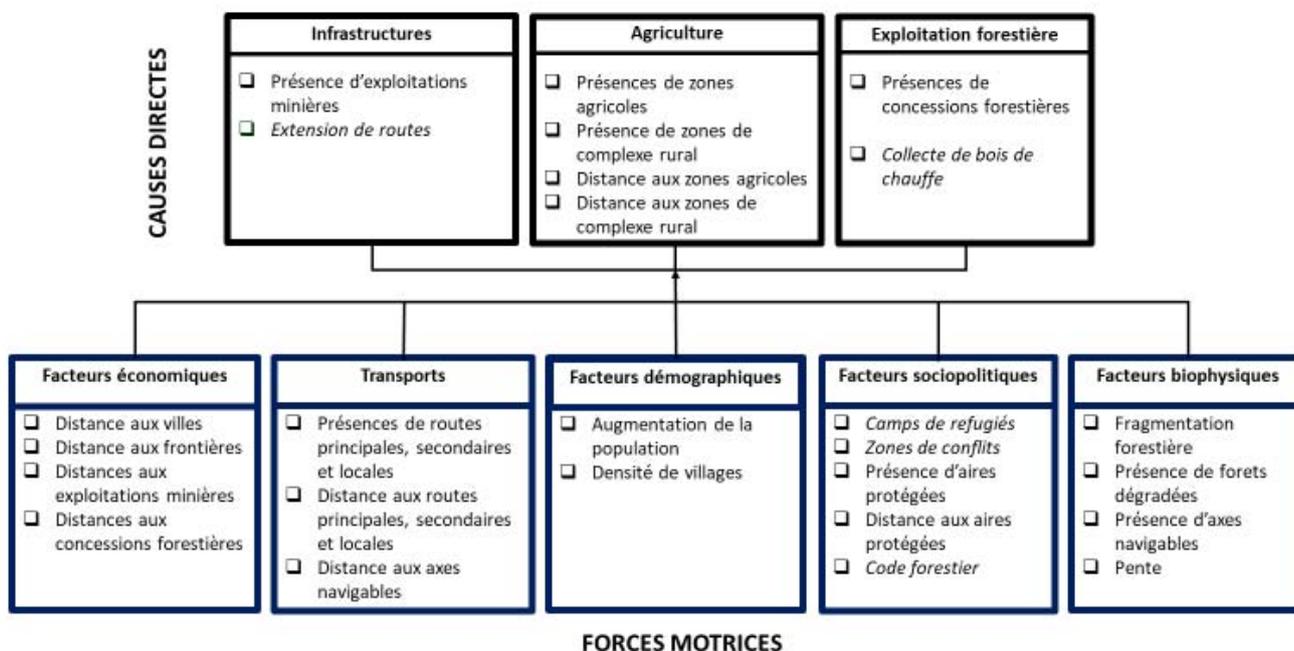


Figure 32- Les causes et moteurs de la déforestation en RDC

6.2 La déforestation dans le Bas Uélé et les zones prioritaires ciblées

A l'instar des autres provinces de la RDC, celle du Bas-Uélé n'est pas épargnée par la déforestation. Cette Province est divisée en deux parties, un Sud forestier et un Nord-est savanicole. L'évolution de la perte du couvert forestier y est croissante, passant de 274 529 ha à 370 739 ha respectivement pour les périodes 2000-2010 et 2010-2018.

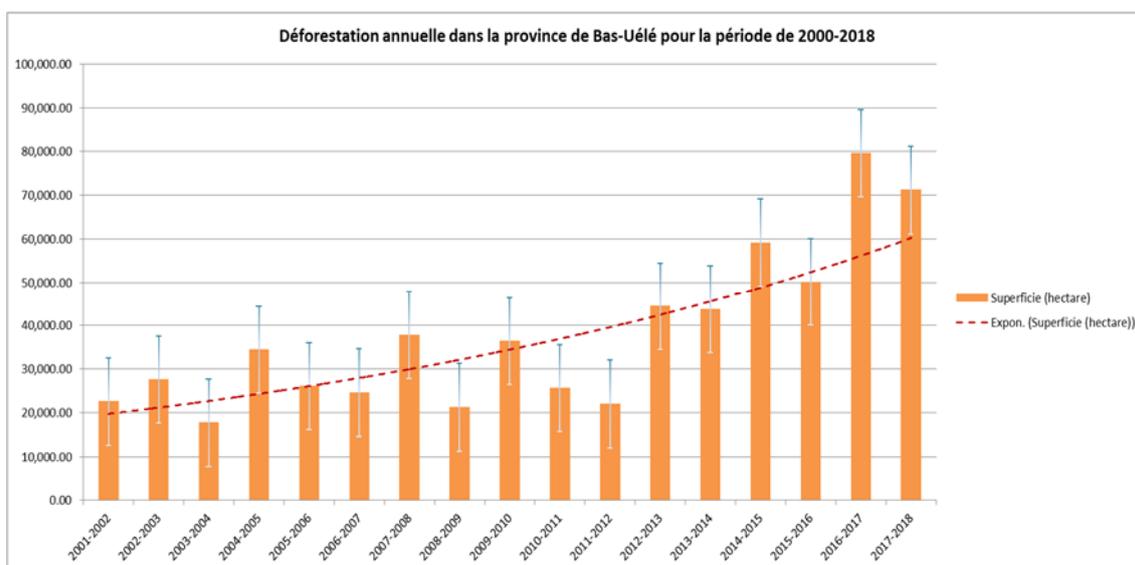


Figure 33- Evolution de la déforestation dans la Province de Bas-Uélé

Les statistiques de déforestation révèlent qu'entre 2000 et 2018, les plus forts taux sont observés au cours des années 2015, 2018 et 2015 avec respectivement 0.39% (59 190 ha), 0.47% (71 254 ha) et 0.53% (79 700 ha).

La tendance des pertes de la couverture forestière dans la province du Bas-Uélé croit de façon exponentielle ce qui signifie que la déforestation augmente d'une façon continue au cours de la période d'analyse (1,8 % entre 2000 et 2010 et 2,5% entre 2010 et 2018).

En considérant l'évolution de la déforestation par territoire, on note que Bondo, Aketi et Poko sont ceux qui connaissent les plus fortes pertes de couverture végétale. Les territoires d'Ango et de Bambesa ont été les moins déforesteuse durant la période de l'étude.

Tableau 24 : Perte Forestière par territoire 2000 – 2018 (ha)

Territoires	2010-2000	2010-2018	Taux de déforestation (%)	
			2000-2010	2010-2018
Aketi	52 689.42	80 917.55	0.35	0.54
Buta	41 639.84	59 821.01	0.28	0.40
Ango	22 040.59	26 649.77	0.15	0.18
Bambesa	31 144.42	37 118.91	0.21	0.25
Bondo	70 813.01	88 294.49	0.48	0.59
Poko	56 201.39	77 938.73	0.38	0.52
Bas Uélé	180 199.41	370 740.45	1.21	2.49

Source : OSFAC

Au niveau du territoire de Buta, la déforestation est plus marquée autour de cette localité et elle suit l'axe routier Buta-Titule et Buta-Zongla. Les Secteurs de Buta qui ont le plus perdus les forêts entre 2000 et 2018 sont Mobati avec 15718 ha (entre 2010-2018) et Nguru avec 20878 ha (entre 2010-2018).

Tableau 25 : Perte Forestière pour le territoire de Buta et secteurs pilotes 2000-2018 (ha)

Territoires		2000 – 2010	2010-2018	Taux de déforestation (%)	
				2000-2010	2010-2018
Buta	Mobati	9847.11	15717.58	0.56	0.89
	Monganzolo	7098.82	11121.30	0.40	0.63
	Nguru	13796.02	20878.23	0.78	1.19

Source : OSFAC

Pour le territoire d'Aketi, les secteurs les plus touchés par la déforestation sont par ordre croissant Avuru avec 19 059 ha (2010-2018), Mabinza avec 14 301 ha (2010-2018) et Yoko avec 9762 ha (2010-2018). Généralement, la déforestation est très forte autour de toutes les grandes agglomérations humaines du territoire d'Akési.

Tableau 26 : Perte Forestière pour le territoire de Akési et secteurs pilotes 2000-2018 (ha)

Territoires		2010-2000	2010-2018	Taux de déforestation (%)	
				2000-2010	2010-2018
	Avuru Gatanga	14 603.59	19 059.45	0.53	0.70
Akési	Bondongola	5 794.73	9 615.89	0.21	0.35
	Mabinza	7 852.99	14 301.35	0.29	0.52
	Gbandi	5 581.36	8 472.23	0.20	0.31
	Yoko	4 220.16	9 762.11	0.15	0.36

Source : OSFAC

Dans la Province du Bas Uélé, les activités agricoles et les activités minières sont parmi les moteurs de la déforestation les plus importants. Comme le montrent les cartes de déforestation, les zones les plus touchées par la déforestation sont situées le long des axes de communication (routes, fleuves et autour des localités). En effet, l'expansion de l'agriculture itinérante et des villages le long des routes et des rivières facilite l'accès de la population à la forêt.

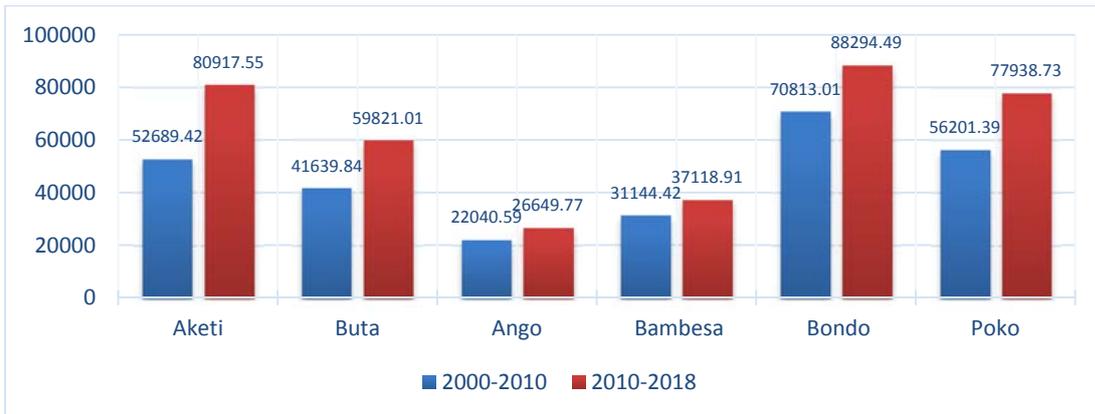


Figure 34- Pertes forestières par Territoire dans la Province de Bas-Uélé en ha

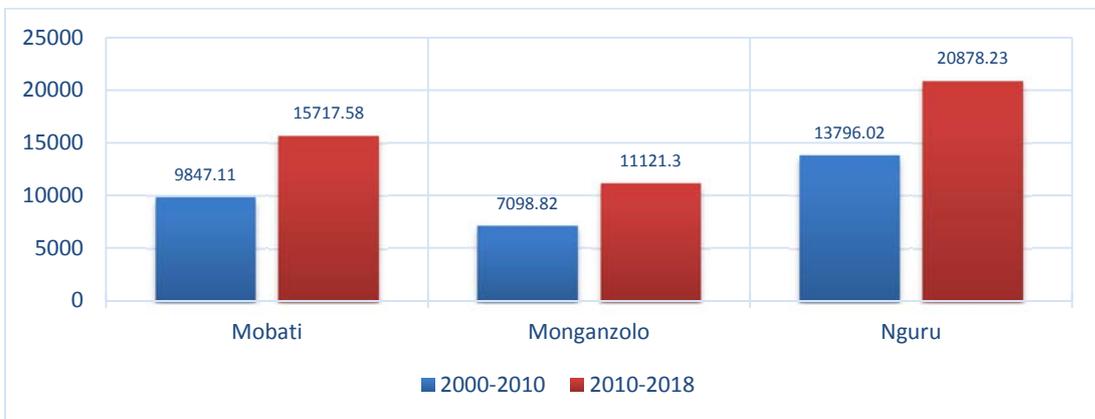


Figure 35- Pertes forestières pour les secteurs pilotes de Buta en ha

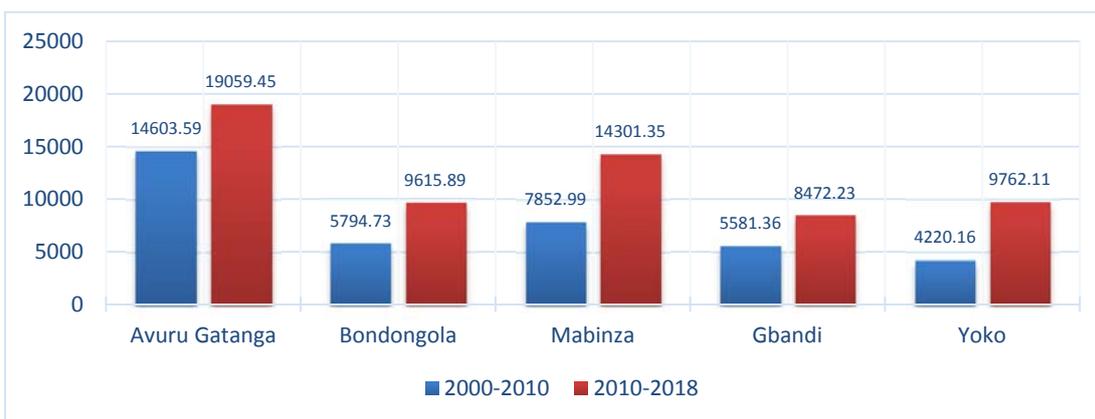


Figure 36- Pertes forestières pour les secteurs pilotes d'Aketi en ha

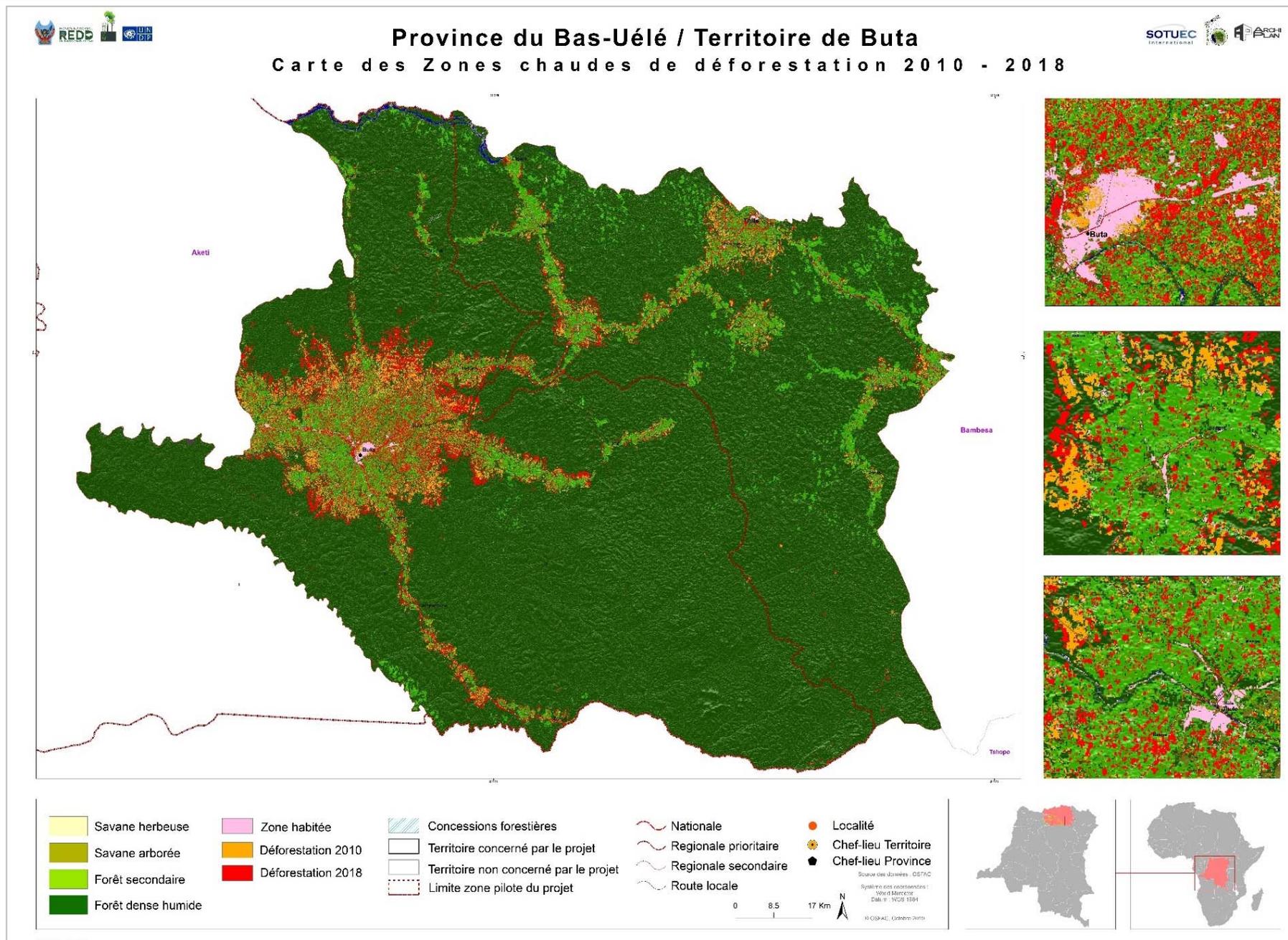


Figure 37- Carte des zones chaudes de déforestation 2010-2018 de territoire de Buta

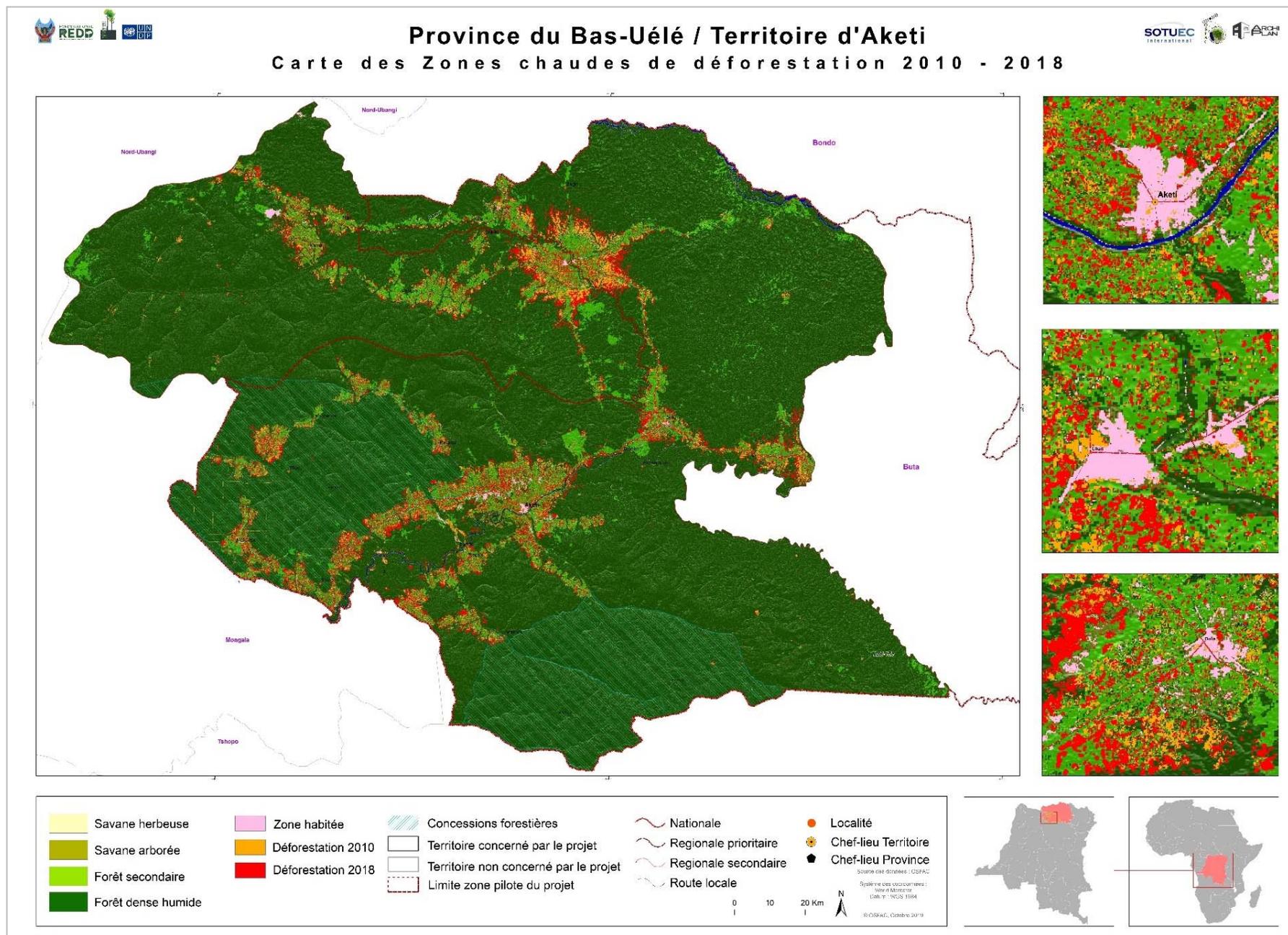


Figure 38- Carte des zones chaudes de déforestation 2010-2018 de territoire d'Aketi

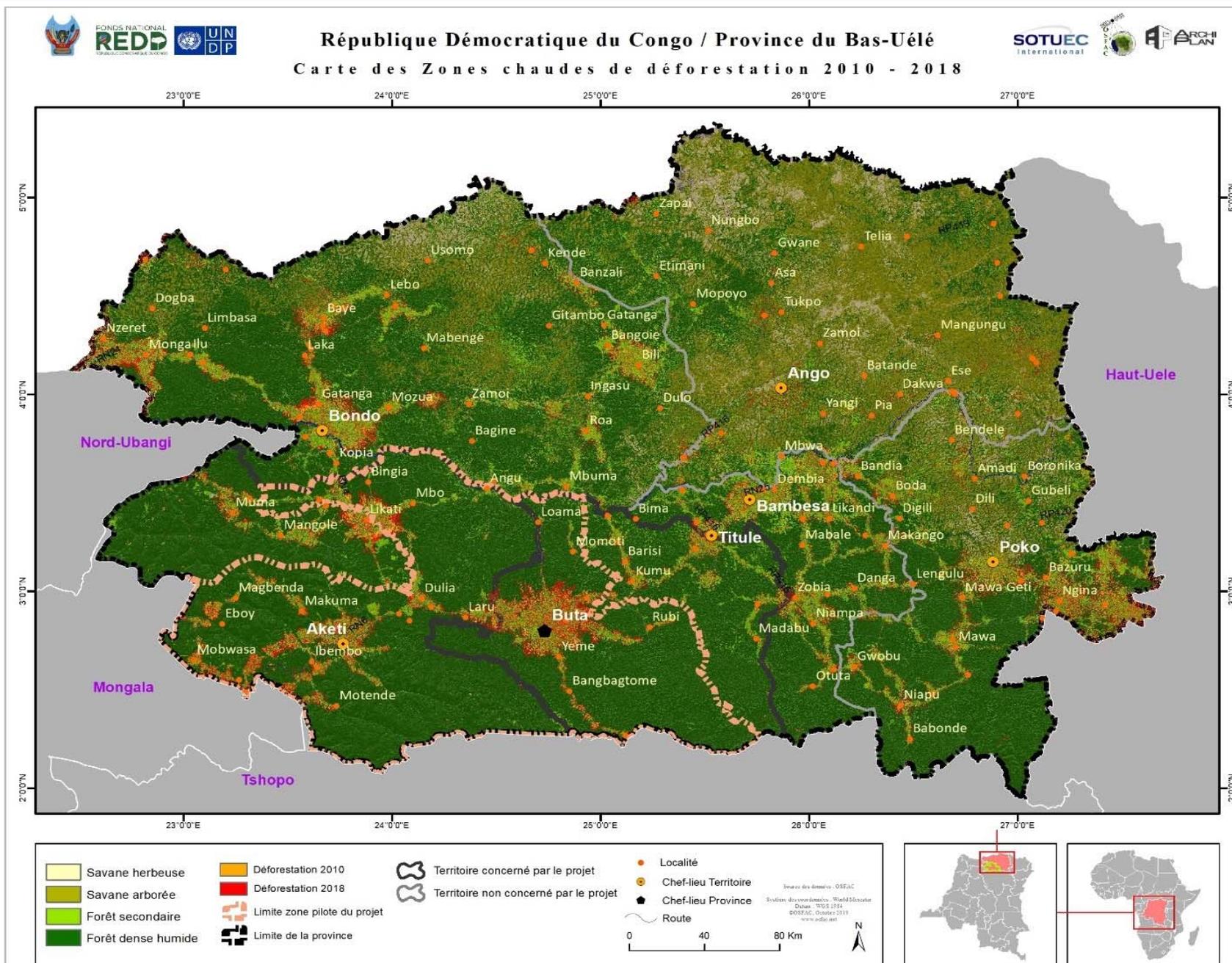


Figure 39- Carte des zones chaudes de déforestation 2010-2018 de la province du Bas-Uélé

En définitive, il faut rappeler que la forêt joue un rôle très important pour la nourriture, l'équilibre du climat, la purification des eaux, le maintien de la biodiversité, etc.

Un des enjeux pour ces forêts est de maintenir la productivité, la biodiversité et assurer les besoins des populations. Avec la perte croissante du couvert forestier en RDC et dans le Bas Uélé en particulier, il faudra engager des actions pertinentes pour limiter la déforestation et gérer durablement cette ressource naturelle aux multiples fonctions. Parmi ces actions, on peut citer : développer une agriculture durable qui concilie la production et la conservation, valoriser les sources d'énergie renouvelables pour assurer les besoins des populations, restaurer les paysages dégradés à travers la foresterie, l'agroforesterie, le reboisement, etc.

7 LES ASPECTS DE CONFLITS

7.1 Contexte

Le Bas-Uélé est caractérisé par des tensions et des conflits intercommunautaires dans la plupart des cas avivés par la présence des acteurs étrangers. Ces acteurs sont, l'Armée de Résistance de Seigneur (LRA), les éleveurs nomades Mbororo, les groupes braconniers armés les Bayoudas et Les réfugiés en provenance de la RCA.

Mais à part des conflits provoqués par les acteurs étrangers, ils s'ajoutent l'existence des conflits administratifs et le conflit relatif à l'exploitation des terres.

7.2 Acteurs étrangers

Les acteurs externes se présentent comme suit :

7.2.1 La LRA : Lord's Resistance Army (l'Armée de résistance du Seigneur)

La LRA est un mouvement créé en 1987 contre le gouvernement de l'Ouganda, mais au milieu des années 2000, la LRA est repoussée hors des frontières de l'Ouganda et en 2005 ses membres attaquent les populations en RDC.

Elle est bien armée avec des AK-47, des armes automatiques, des téléphones satellites ainsi que des GPS émetteurs.

Au Bas-Uélé, ce sont les territoires de Poko et surtout d'Ango qui furent plus particulièrement exposés aux attaques.

7.2.2 Les Mbororo

Les Mbororo appartiennent à l'ethnie Falatha ou Foulani, l'un des plus importants groupes ethniques d'Afrique occidentale. On les rencontre dans plusieurs Etats africains dont la RCA, le Tchad, la Lybie, le Nigeria, le Niger, la Mauritanie, le Cameroun.

Les Mbororo peuvent être classés en deux catégories : les braconniers et les éleveurs

- La majorité est des éleveurs, ils sont à la recherche d'un bon pâturage puisqu'ils possèdent un nombre important de bétails.
- Les braconniers (les bayoudas), connus par leur braconnage dans le parc de la Garamba Ils vivent de la chasse et du pillage des vaches d'autres Mbororo. D'habitude, ils sont plus agressifs, bien dotés en équipements militaires (tenues, armes, chevaux et ânes). Les autres Mbororo les craignent et les évitent.

En 2002 les Mbororo ont pénétré dans le territoire du Nord-Est de la RDC après avoir été refoulés à deux reprises.

En 2005 et 2006, ce mouvement s'est accentué, et les territoires d'Ango et de Poko sont les plus touchés par ce phénomène. Dans le territoire d'Ango ils se situaient dans les chefferies de Sasa, Ezo, et Mopoy. A Sasa ils se trouvaient dans les localités du (Guane, Digba, Ndamna, Zangbay, Bokoya, Passi, Wessu, Monga, Ndule, Kagili), à Mopoy dans les savanes de (Boeli, Banda, Zamai, Nambangu, Bamunga et Babile) et à Ezo dans les localités de (Buye, Dikuma, Esse, Mugalie, Dakwa). Dans le territoire de Poko ils se situaient dans la chefferie de Madi.

Cet aspect sera traité plus en détail dans le point II.7.4 ci-dessous.

7.2.3 Les réfugiés en provenance de la RCA

Ces réfugiés provenaient de la République Centrafricaine, fuyant la guerre et les violences. En 2017, le Bureau de Coordination des affaires Humanitaires affirmait que le nombre des réfugiés centrafricains présents dans le Bas-Uélé est de l'ordre de 48203, dont la majorité est des femmes et des enfants. Ils se rassemblaient dans le village isolé de Kanzawi situé à environ 180 km au Nord-Ouest de Bondo en chefferie de Kassa dans la province de Bas-Uele.

7.3 Conflits et impacts

Les conflits majeurs qui sont identifiés au niveau du Bas-Uélé sont les suivants.

7.3.1 Les conflits et les impacts liés à la présence de la RLA

Initialement, le groupe armé s'était installé dans le parc de la Garamba, où ses soldats pratiquaient l'agriculture, le braconnage et l'extraction minière.

Jusqu'en septembre 2008, la LRA n'était pas menacée militairement, et ses soldats n'ont commis que peu d'actes de violence envers la population congolaise.

En 2018 la MONUC (La Mission de l'Organisation des Nations unies en république démocratique du Congo) a lancé de la première opération 'Rudia I' contre les rebelles ougandais. Cette opération a amené les rebelles de la LRA à user des représailles contre la population civile, ce qui a causé une série de meurtres en masse.

Cette attaque a causé la désintégration du groupe en un nombre de petites unités prenant la fuite, et perpétrant un nombre important de graves violations des droits de l'Homme contre la population civile (1 200 meurtres de civils, quelque fois précédés par le viol, 1 400 enlèvements dont au moins 630 enfants et 400 femmes, quelques milliers de bâtiments détruits et/ou pillés, incluant des écoles, des hôpitaux et des églises).

L'opération a pris fin officiellement en 2009, mais bien qu'affaiblies, les troupes de la RLA sont restées actives et en 2017 la société civile locale rapportait la présence des rebelles ougandais dans le Bas-Uélé surtout dans le territoire d'Ango, qui sont très violents contre la population civile, ils s'attaquent souvent aux enfants dont beaucoup sont encadrés comme des soldats armés qui sont obligés de participer dans des attaques ou comme esclaves de sexe. Ces abus sont souvent accompagnés par des vols de nourriture, des habilles et des captives.

Des déplacements de populations sont observés dans le Bas-Uélé pour fuir les violences de la RLA. En 2014 le nombre des personnes déplacées dans cette province est estimé par le musée royal de l'Afrique centrale (MRAC) à 53300. ces personnes sont réparties dans les territoires d'Ango, Poko, Bambesa, Buta et Bondo.

7.3.2 Conflits et impacts liés à la présence des Mbororo

Un séjour plus ou moins prolongé des Mbororo dans un milieu posent les problèmes suivants :

- Risque d'épidémie (maladies hydriques causées par la pollution par leurs animaux des sources d'eau potable) ;
- Enormes dépôts de bouses ;
- Désherbage très avancé ;
- Elimination systématique de tous les herbivores sauvages au profit des vaches.

Tous ceci engendrent des conflits entre agriculteurs et éleveurs Mbororo, proviennent de l'inexistence d'un code pastoral qui pouvait éviter l'empiétement des animaux sur les cultures familiales. Les Mbororo sont généralement armés pour la protection de leur bétail en plus ils sont souvent un peuple marginalisé par les politiques officielles des pays où ils sont implantés, d'où, ils développent facilement le syndrome de persécution et vivent toujours sur la défensive. Ils n'ont pas accès aux services sociaux de base tel que : éducation, soins de santé, loisirs.

Ceci provoque :

- Une cohabitation difficile et presque impossible entre les Mbororo et les communautés locales ;
- Un sentiment d'insécurité dû à l'usage des armes légères et de petit calibre (ALPC) ;
- Installation de marchés pirates avec les Soudanais et les Centrafricains ;
- Non-respect des aires protégées ;
- Le non-respect des autorités établies et des lois du pays hôte.

7.3.3 Les conflits et les impacts liés à la présence des réfugiés centrafricains

En 2017 des incursions de présumés centrafricains ont été rapportées dans le territoire de Bondo. Suite à ses incursions la localité de Basipiyo se vide de sa population qui fuit la présence des militaires centrafricains.

7.3.4 Les conflits fonciers

Les conflits fonciers sont principalement

- Dans les milieux urbains, des conflits entre les voisins, les frères sur les parcelles pour cause des délimitations ou spoliation d'une partie de la parcelle
- Dans les milieux ruraux, des conflits entre habitants de même village à propos de limites des champs, de terrain vide et de pâturage.
- Conflits des limites entre les chefferies causées par le manque de délimitation des chefferies par l'état.
- Conflits suite à la naissance des nouvelles villes et communes.

Ces conflits ne tournent pas violents et les arrangements se font souvent avec l'implication des chefs coutumiers

7.3.5 Conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles

- Le braconnage des éléphants
- Le braconnage des éléphants dans le Parc de Garamba est une source de finance importante pour la LRA et la raison d'être pour les Bayoudas. Le rapport du Groupe d'Experts des Nations Unies de janvier 2014 parle de la tuerie de 22 éléphants par un hélicoptère d'UPDF (Uganda People Defense Force) en mars 2012.
- L'exploitation minière
- La présence des minerais est à la base des conflits liés à la propriété. A titre d'exemple, dans le territoire de Buta, des gisements des diamants ont été découverts à la frontière de deux secteurs de Mobati et BMB (Bayeu-Mongingita- Bakango), précisément dans les deux groupements de Bawenza et Bodangusa. Chaque groupement déclare l'appartenance de ces gisements à son groupement et brandit les limites ancestrales pour s'en approprier.
- Une association locale LEMBIMBILE a tenté de faire la médiation ainsi que le Chef de secteur de Mobati.
- Dans quelques sites l'exploitation est industrielle, ce qui cause également des tensions locales. Dans le territoire de Dungu, des conflits se développaient entre les creuseurs miniers artisanaux et une compagnie minière étrangère (chinoise) pour exploiter l'or.

7.3.6 Conflits liés à la gestion de l'état aux ressources naturelles

La population congolaise prouve son mécontentement au regard de la gestion des ressources par le gouvernement central. Elle estimait que leurs régions subventionnaient les dépenses du gouvernement central avec peu de bénéfices en retour. Dans ce contexte le Bas-Uélé a connu plusieurs soulèvements populaires entre 1964 et 1966.

Les autres facteurs du lien entre les ressources naturelles et les conflits sont :

- La hausse du prix des matières premières et la découverte de matières à forte valeur, telles que le coltan, ont contribué à alimenter le nationalisme des ressources dans les régions riches en ressources, notamment les provinces de l'Est, le Katanga et les régions du Kasai
- La présence d'un État ayant des difficultés à maintenir un dispositif gouvernemental de sécurité solide pour combattre la rébellion.

Autres conflits

D'autres conflits se présentent, on cite : les Conflits coutumiers, les conflits religieux, les conflits de pêche dans la chute Monzambo, les conflits administratifs, conflits ethniques et les malentendus entre la PNC (Police Nationale Congolaise) et la population.

7.4 Transhumance

7.4.1 Les éleveurs nomades Mbororo

Les vastes plateaux verts peu ou non habités du Nord du Bas-Uélé sont occupés, en partie, par les peuples éleveurs-nomades, Mbororo, venus de la République centrafricaine voisine à la recherche de bons pâturages verdoyants et d'une bonne hydrographie.

Entrés par le village Mbalia, ils occupent aujourd'hui tout le territoire d'Ango et toute la région au sud-est de Bili (en territoire de Bondo).

En 2002, l'administration rebelle leur a permis de traverser la rivière Ubangi afin de faire paître leur élevage. Depuis, ils ont pris l'habitude de traverser la frontière. Nombreux sont ceux qui se sont établis en République démocratique du Congo.

Ces incursions ne sont pas nouvelles. La présence des Mbororo en Afrique centrale remonte à la période précoloniale et leur arrivée en République centrafricaine date d'il y a cinquante ans. Ils avaient déjà traversé les frontières zaïroises en 1986, une expédition qui fut repoussée énergiquement par les troupes zaïroises basées à Kisangani (Omasombo et al, 2012).

7.4.2 « Insécurité, absence des États et porosité des frontières

La zone transfrontalière entre la RCA, la RDC et le Soudan du Sud est marquée par une instabilité chronique liée à la présence de nombreux groupes armés, avec en tête de file les rebelles ougandais de l'Armée de Résistance du Seigneur (L RA) - conséquence de conflits à répétition (notamment les guerres civiles ayant éclatées en RCA et au Soudan du Sud) et de l'absence des structures étatiques dans ces zones reculées.

Cette région constitue le pôle d'inaccessibilité de l'Afrique et la porosité de cette frontière permet un trafic transfrontalier illégal des ressources naturelles, nécessaire à la subsistance de ces bandes armées

7.4.3 Transhumance incontrôlée, braconnage et invasion des aires protégées

La situation sécuritaire, couplée avec une transformation de la transhumance transfrontalière saisonnière vers une installation plus sédentarisée des éleveurs Mbororos à un niveau de la RDC (notamment aux abords du domaine de chasse d'Azande) font peser des menaces sur la faune des aires protégées de la région.

Le braconnage, en particulier des éléphants pour leur ivoire ne diminue pas, et les aires protégées sont régulièrement envahies par les transhumants pour y trouver fourrage, eau et sécurité, s'adonnant parfois eux-mêmes au braconnage.

Ces nouvelles menaces nécessitent que les aires protégées de la région soient gérées et disposent de moyens techniques et financiers suffisant pour s'y confronter. La diminution du nombre de carcasses illégales retrouvées dans le Parc National de la Garamba témoigne de l'efficacité des systèmes de gestion délégués mais la réinstauration de structures étatiques fortes, capables de mener un dialogue inclusif, et un contrôle aux frontières sont des préliminaires nécessaires à la mise en place d'un réseau transfrontalier de conservation de la faune dans lequel les Partenariats Public-Privé pourraient jouer un rôle majeur.

7.4.4 Transhumance : entre militarisation et néo pastoralisme

Traditionnellement pratiqué comme moyen de subsistance de communautés Sahéliennes qui partagent la langue Peul (30 à 40 millions de personnes), le pastoralisme transhumant voit émerger un nouveau modèle économique et capitaliste des puits quelques décennies sédentarisées en ville et fortement élevées dans la hiérarchie socio-économico-politiques.

Certaines familles d'anciens pasteurs ont délégué cette activité à de jeunes transhumants salariés, en même temps qu'ils y investissaient des capitaux spéculatifs considérables, faisant croître significativement la taille des troupeaux en question.

Pour maintenir en vie leurs troupeaux, les éleveurs transhumants ont été contraints à trois évolutions :

- S'armer eux-mêmes, contribuant ainsi à la prolifération des armes légères dans la région et à la multiplication des violences ;
- Négocier avec les rebelles armés la possibilité de poursuivre leur mobilité ou même d'être escorté (voir route commune avec LRA sur la carte ci-dessous) sur les territoires que ces derniers contrôlaient, contribuant ainsi à la pérennité économique de ces rebelles par des échanges de biens et services divers ;
- Négocier avec certains corps de fonctionnaires armés, généralement militaires, des protections et passe-droits au niveau de certaines frontières et corridors, contribuant ainsi à leur corruption et accentuant ainsi la dégradation de l'état de droit. »

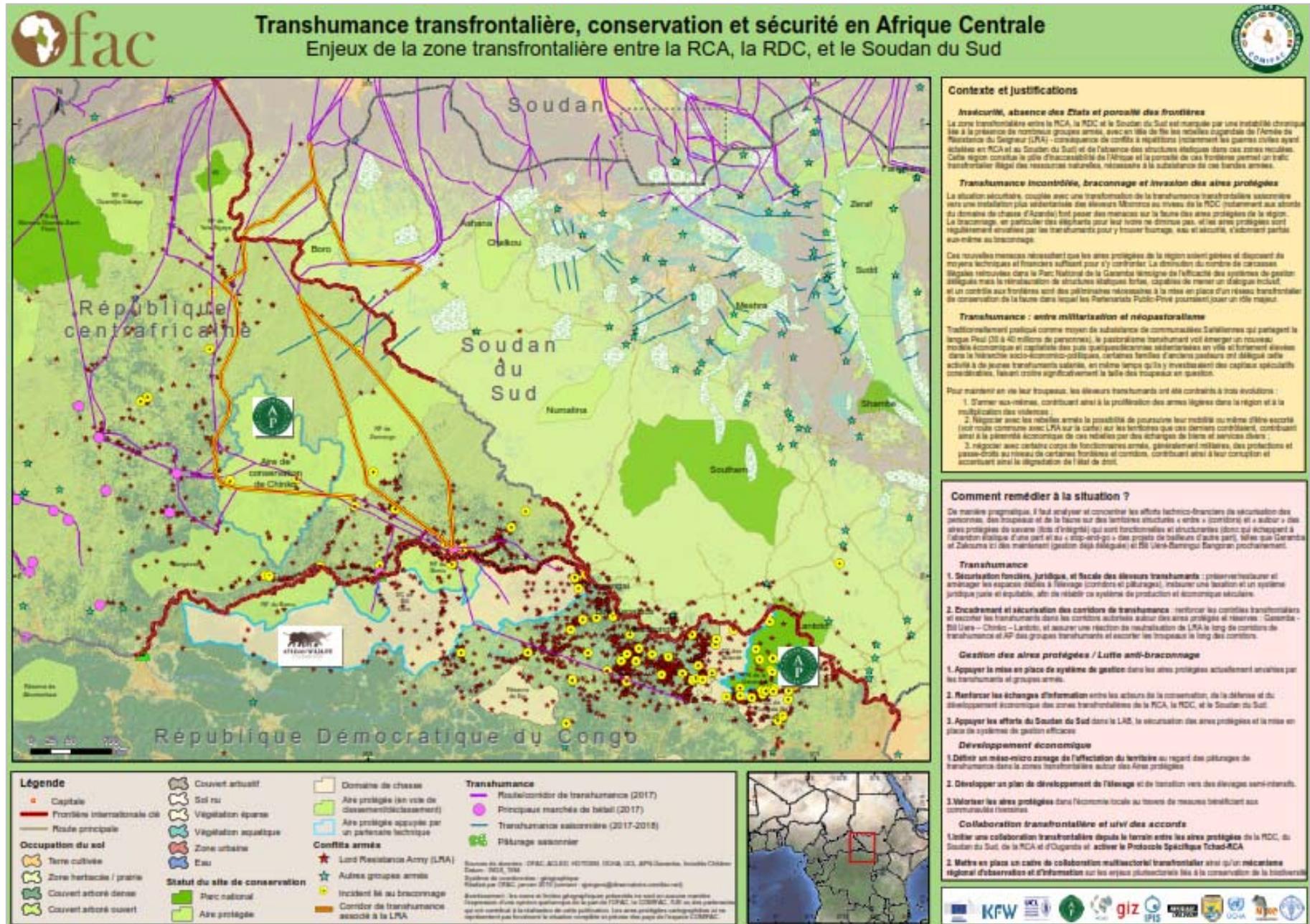


Figure 40- Carte de la transhumance transfrontalière [source OFAC-2017]

III PLANIFICATION

Il s'agit à travers la planification, de produire le Schéma Provincial d'Aménagement & des Plans Territoriaux d'Aménagement. La planification prend en compte l'ensemble des phases de l'étude, texte et cartographie, enrichi par les observations et suggestions issues des réunions techniques et des comités réglementaires.

Le Schéma Provincial d'Aménagement & des Plans Territoriaux d'Aménagement découlent des orientations et diverses alternatives proposées, exprimé également par la cartographie requise. Les documents relatifs aux Schéma Provincial d'Aménagement & des Plans Territoriaux d'Aménagement justifient et expliquent le parti d'aménagement, les orientations de gestion du territoire et les axes de développement tel qu'ils figurent sur la cartographie.

Ainsi, il détermine également les mesures à mettre en œuvre pour la réalisation des objectifs arrêtés par ledit parti, il renferme :

- Les orientations et les propositions décrites et spatialisées.
- Les options majeures du Schéma Provincial d'Aménagement & des Plans Territoriaux d'Aménagement.
- Le plan d'occupation du sol.

La carte d'occupation du sol détaille de ce fait les différentes actions d'aménagement en précisant les différentes affectations du sol pour l'ensemble de l'aire d'étude et ce, pour les trois horizons du Schéma Provincial d'Aménagement & des Plans Territoriaux d'Aménagement. Cette documentation graphique est ici présentée à une échelle adéquate à sa lecture et compréhension.

1 LES CONCERTATION, ACCOMPAGNEMENT ET VALIDATION

Aujourd'hui, l'approche normative pour la programmation et la réalisation de services et d'infrastructures publiques est de plus en plus remise en cause. Un peu partout dans le monde on reproche à l'État l'inefficacité de ses outils de planification centralisés et sectoriels à résoudre les problèmes urbains spécifiques. Ce qu'on reproche avant tout à cette approche dite fonctionnaliste c'est que les notions de besoins et de communauté utilisées pour interpréter les relations entre l'homme et sa ville ont pris la valeur de normes : les besoins ne sont pas les besoins réels des habitants, mais ceux que ces derniers « doivent avoir », et la communauté n'est pas le produit d'un processus historique de transformation sociale, mais un modèle idéal déconnecté de son territoire et de son histoire. Aujourd'hui, la territorialisation des politiques publiques est privilégiée.

C'est une approche qui se rattache aux spécificités de chaque territoire dans une vision transversale des problématiques sectorielles, pour la programmation des services publics et des infrastructures dans le cadre d'un « projet urbain ». (Extrait de : « Notion d'approche participative – voir annexes)

La présente proposition du Schéma Provincial d'Aménagement du Territoire (SPAT) et des Plans de développement des Territoires dans une perspective REDD+ a été élaborée en faisant recours au Savoir Local spécifique de la province et des secteurs concernés par l'étude.

Cette démarche a été réalisée à travers l'opérationnalisation des plateformes de concertation multisectorielles des territoires.

Afin d'atteindre ces objectifs, les étapes décrites ci-dessous ont été concrétisées scrupuleusement.

1.1 Les plateformes de concertation existantes

Ces plateformes ont été menées à travers des entretiens avec les autorités locales et les parties prenantes. Des concertations et des réunions ont été organisées avec chaque unité.

Lors de ces concertations, les experts responsables à l'animation de ces rencontres, ont évoqué les objectifs du projet et sensibilisé les présents à l'étape suivante qui consiste à la création des plateformes de concertation multisectorielles.

1.2 Les plateformes de concertation multisectorielles

Cette étape s'est concrétisée lors des *Focus group* et avec la présence de tous les organismes et les corps de concertation identifiés à l'échelle du territoire.

2 LES ENJEUX

Un enjeu est la clé de voute de la présente étude : Comment faire cesser, ou tout au moins grandement réduire la déforestation au niveau de la province tout en / ou/ et diminuer le taux de pauvreté chez les populations et améliorer leur quotidien.

La question est : comment y parvenir en ayant pour moyens les atouts et contraintes relevés par les différents diagnostics, les recommandations et l'optique PiREED+, l'écoute des responsables et de la société civile, et la pratique du terrain

L'enjeu principal n'est ici que la déclinaison de la problématique :

Empêcher la déforestation. Oui, cela est plus qu'un objectif, mais un impératif, de plus est, urgent ?

Se posent des questions fondamentales :

Faut-il le faire par la force ?

Faut-il le faire par un gardiennage renforcé à l'extrême ?

Faut-il le faire par la sensibilisation ?

Etc...

Tout en gardant en mémoire que cette déforestation qui mite chaque jour un peu plus un patrimoine de la flore locale, mais aussi de sa faune, n'est pas une action gratuite, du moins dans la très grande majorité des cas. Les citoyens « déforestent » pour planter ou pour écouler le bois ; Dans les deux cas, cela sert à les nourrir et à subvenir à leurs besoins essentiels.

Donc empêcher la déforestation mène à l'extermination de la population ou à sa migration vers des lieux, lesquels seront à leurs tours détruits.

L'enjeu principal ne s'arrête pas là ; Il a pour suite un objectif majeur : réduire le taux de pauvreté des populations locales et améliorer leur quotidien.

Ici aussi, se posent des questions essentielles :

Faut-il les pourvoir d'emplois plus lucratifs ?

Faut-il favoriser leur délocalisation vers les villes où il existe davantage d'opportunités matérielles et de conditions de confort ?

Faut-il prendre en charge le dénuement des citoyens et y pallier par l'État ou des ONG ou autres ?

L'équation à trouver est de concilier les deux faits à la fois : éviter la déforestation et faire diminuer la pauvreté chez la population. Là est le véritable enjeu de l'étude.

La question relève ici principalement du contexte agricole dans la mesure où il est le dénominateur commun des deux facettes de la problématique. Mais c'est également par et travers lui que l'équation pourra être résolue.

Par conséquent, il est important de savoir : quels enjeux sur le plan agricole dans la province ? (tous aspects de l'agriculture pris en considération) ;

Et surtout quel potentiel et quels atouts ?

Enjeux afférents à l'agriculture

La province du Bas Uélé présente les atouts, les contraintes et les opportunités pour le développement des secteurs agricole, élevage et pêche.

Sachons que :

Le Bas-Uélé dispose d'une hydrographie riche et d'un climat à deux saisons culturales qui font de cette province une terre à vocation agricole. Par le passé l'économie de la province était caractérisée par la prédominance des activités agricoles et des industries de transformation de cette production (usines d'égrenages, huileries ...).

Aujourd'hui, la commercialisation est pratiquement inexistante en raison de l'enclavement de la province. Le complexe rural représente 16% de l'occupation du sol (Tshonda et al. 2014) en raison de la faible démographie de la province. Ils se caractérisent par l'agriculture vivrière (riz, maïs, arachide, banane, manioc, patate douce et pomme de terre) et les cultures pérennes (caféier, palmier à huile, cotonnier, hévéa, cacaoyer, canne à sucre et tabac).

En zone de savane, les cultures les plus pratiquées sont la culture d'arachide et par le passé le coton était une culture de rente importante. En zone forestière, les espaces culturels s'étendent de manière concentrique autour des principales agglomérations comme Ango, Bili, Bondo, Monga, Aketi, Ikati, Buta, Zobia, Dingila et Poko.

Les ménages cultivent en moyenne 0,4 à 1 ha par an. Plus de 50% des ménages pratiquent une activité complémentaire en plus de l'agriculture (pêche, chasse, artisanat, exploitation artisanale du diamant ...). L'élevage bovin est plus développé dans la partie nord de la Province dans des terres peu fertiles bien que son potentiel soit loin d'être utilisé.

Souvent les ménages disposent d'au moins un animal pour résoudre les problèmes d'ordre social (dot, levée de deuil, frais d'hospitalisation ...).

En ce qui concerne la pêche, Tshonda et al. (2014) indique que « le Bas-Uélé regorge d'un nombre impressionnant de cours d'eau, tous très poissonneux, mais la pêche y demeure artisanale ou traditionnelle ».

Les atouts

Les atouts de la province sont nombreux et variés, il est possible de citer ci-après les principaux :

- L'existence des services étatiques (Inspections agriculture et vétérinaires).
Ces services assurent et représentent ce qu'on appelle le Dispositif d'Encadrement Agricole (DEA).
Ces services sont organisés de manière suivante : IPAPAL (Inspection Provinciale Agriculture, Pêche et Elevage), ITAPEL (Inspection Territoriale Agriculture, Pêche et Elevage), Agronome superviseur (au niveau de secteur et chefferie), Moniteur agricole (Monagri au niveau des groupements ;
- Les conditions édapho-climatique favorables à toutes les spéculations ou cultures tropicales ;
- L'accessibilité aux marchés (dans une certaine mesure) ;

Néanmoins, il faut relever un certain nombre de contraintes et de freins au développement agricole.

Les contraintes

Citons à titre d'exemple :

- Le vieillissement du personnel des services étatiques ;
- Le non mécanisation de plus de 80% du personnel étatique (manque de motivation) ;
- La vétusté et le manque d'infrastructure agricole et des équipements ;
- Le mauvais état des routes de desserte agricole ;
- L'absence de renforcement de capacité des agents ;

- Le manque des intrants agricoles performants ;
- L'absence des partenaires techniques financiers (ONG internationales).

Les opportunités

Cela n'empêche que le secteur continue à démontrer de réelles opportunités telles que :

- La disponibilité de terres arables ;
- L'opportunité du Programme PIREDD+O ;
- L'existence d'une main d'œuvre, jeune mais apte à la qualification.

Les menaces

Enfin, il est important de ne pas oublier les menaces qui planent sur la zone et qu'il est essentiel de savoir prévenir dans les meilleurs délais :

- La perturbation des saisons culturales suite aux changements climatiques ;
- L'absence de l'énergie électrique ;
- L'exode rural ;
- La détérioration des cultures par les ravageurs ;
- L'attraction par le secteur minier au détriment de l'agriculture.

Dans ce contexte, il est opportun de mentionner un extrait du rapport d'atelier de restitution réalisé par le ministère provincial de l'aménagement de territoire de Bas-Uélé le 16 mai 2019, afférent aux opportunités du secteur agricole.

Sur le plan Agro rural/ agriculture

Il faut mentionner :

- Des conditions climatiques et agro écologiques favorables aux activités agricoles.
- Une grande disponibilité en terres arables propices aux cultures vivrières et pérennes.
- Un secteur agricole et rural englobant plus de 80% de la population active /MA dont 60% des femmes.
- L'existence des plantations abandonnées (palmier à huile, cafier, hévéa).
- L'existence des sites et bassins de grandes productions dans tous les territoires (1er BAMBESA, 2ème POKO, 3ème BUTA).

Sur le plan Agro rural/ Pêche

Indiquons :

- Existence d'un potentiel halieutique (rivières Uélé, Bima, Bomokandi, Api, Bili, Gangu-Mbili, Faka, Mbomu,..)
- Existence du code de pêche.
- Existence des pêcheries opérationnelles/ permanents, dont ANGU (Aketi) et LIGUGA (Buta), (Bondo) Bangalu (Poko)... La plus grande (66% structurées).

Sur le plan Agro rural/ Elevage

Retenons :

- Existence d'espaces susceptibles de servir des aires de pâturage.
- Possibilité d'introduire des races bovines très productives à partir de provinces voisines de l'Est du pays.
- Existence de la législation réglementant l'élevage et la chasse.

De même, il est important d'évoquer l'extrait de l'étude de Plan de développement Agricole de la Province Orientale (Ministère de l'agriculture 2011) en termes de potentiel agricole dans la zone, suivant :

- Des conditions climatiques et écologiques très favorables aux activités agricoles.
- Grande disponibilité des terres agricoles arables propices aux cultures vivrières et pérennes. Environ 10% des terres disponibles sont exploitées annuellement, ce qui laisse une très grande marge pour accroître les étendues consacrées aux productions agricoles et animales, sans être obligé de faire la déforestation.
- 80% de la population active dont 60 des femmes sont active dans le secteur agricole. Ceci favorise la motivation de la population pour améliorer le secteur agricole puisqu'elle constitue la première activité économique pour la population.
- Des potentialités pour développer des cultures d'exportation très compétitives sur le marché international et générant des revenus importants, soit en culture villageoise, soit en plantation industrielle, si les contraintes fiscales et administratives sont levées : les productions de palmier à huile, de café, de cacao, de thé, d'hévéa et de quinquina sont bien ancrées dans le pays et il serait encore possible de récupérer quelques unités de traitement selon les études récentes sur ces filières.

- Un marché potentiellement important : la RDC et les pays voisins représentent un marché de plus de 100 millions d'habitants, en forte croissance démographique, et en voie d'urbanisation rapide.
- Les capitales provinciales, sont des zones urbaines constituant un marché naturel pour leurs hinterlands, si des investissements bien ciblés permettent aux PME agroindustrielles de transformer et de commercialiser les produits agricoles, et si des infrastructures routières convenables permettent le transport des produits vers les centres urbains de consommation.
- La présence de grandes ONGD bien structurées, bien équipées, dotées d'un personnel compétent, avec antennes disséminées dans le pays, et qui se consacrent à l'encadrement des agriculteurs.
- Un mouvement associatif en expansion dans l'ensemble de la RD Congo depuis 1990 qui peut être appuyé et mis à profit pour relayer les actions de développement. D'ailleurs, la mise en place des CARG puise déjà abondamment sur ce tissu associatif, et on peut déjà préfigurer les effets de synergie qui découleront de ce nouvel élan de collaboration.
- L'expérience accumulée par les politiques et programmes de développement agricole antérieurs, ouvre la voie à la modernisation de l'agriculture vivrière et au développement des cultures d'exportation. Parmi ces expériences, citons les efforts d'introduction du matériel végétal amélioré en cours par les Opérations agricoles d'urgence de la FAO et autres structures, les pratiques courantes de rotation et d'association des cultures et enfin la possibilité d'introduire la culture attelée en complément à la motorisation agricole. Le secteur Agricole de la Province de Bas-Uélé pourra s'inspirer de l'expérience de la PARSSA.
- Collaborations possibles avec les programmes intègres (PIREDD) : Des collaborations sont possibles pour le partage d'expérience, l'alignement des pratiques et la mise en commun des bonnes pratiques. En particulier, le programme PIREDD Sud-Ubangi s'inspirera du PIREDD Mai Ndombe et du programme d'Investissement Forestier pour la mise en place des CLD, des Plans de Gestion et des PDD.

3 PROJETS ENGAGÉS & INITIATIVES EN COURS

3.1 Alimentation en eau potable

PLAN NATIONAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL ET SEMI-URBAIN

Le Plan National d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement en Milieu Rural et Semi-urbain de la RDC à l'horizon 2025 s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale visant la réduction de la pauvreté en RDC à travers l'amélioration des conditions d'accès à des services viables d'alimentation en eau potable et d'assainissement et par là l'amélioration des conditions de santé et d'hygiène de la population.

3.1.1 Potentialité des ressources en eau potable dans la Province de Bas-Uélé

Les eaux souterraines constituent la première source d'alimentation en eau dans la province de l'Orientale. En effet, selon les résultats de l'inventaire 70% des localités s'approvisionnent à partir des eaux souterraines. La majorité de la population juge que cette eau est de bonne qualité.

Les données hydrogéologiques ont montré que les localités peuvent être alimentées soit à partir de la nappe phréatique dont la profondeur ne dépasse pas les 10 m, soit à partir de la nappe profonde.

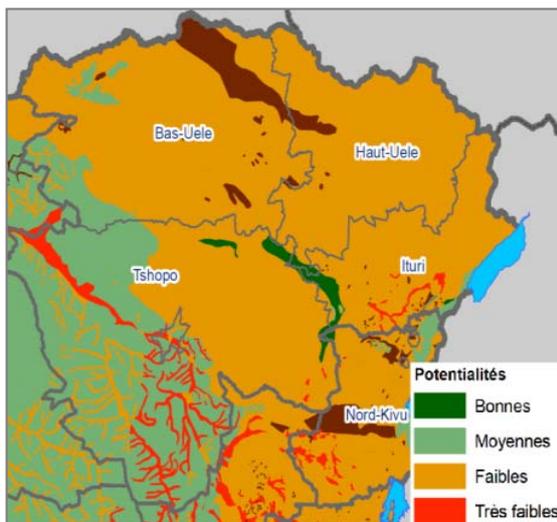


Figure 41 : Carte des potentialités des eaux souterraines (Province Bas-Uélé)

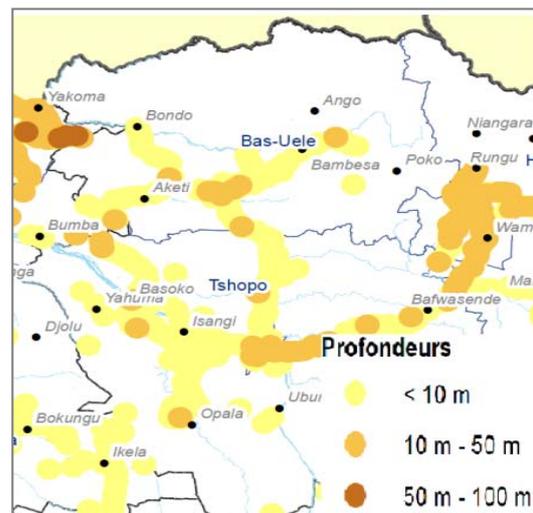


Figure 42 : Carte des profondeurs des nappes (Province Bas-Uélé)

Source : Plan National d'AEPA – 2013

Les cartes suivantes présentent les potentialités des eaux souterraines et les classes de profondeurs de la nappe, établies sur la base des résultats de l'inventaire et des données hydrogéologiques.

La stratégie retenue pour la programmation des projets d'AEPA en milieu rural et semi urbain consiste à :

- Aménager des systèmes d'eau améliorés pour les grands centres ruraux ayant une population supérieure à 20 000 habitants (ou 10.000 hab. selon les caractéristiques des agglomérations rurales de la province) ;
- Aménager des systèmes d'eau améliorés pour toutes les localités accessibles et qui sont aux alentours des grands centres ruraux (à la demande) ;
- Intervenir de manière prioritaire dans les localités où sévit le choléra de manière endémique ;
- Assurer une assistance (technique, de formation ou d'encadrement) à la demande, à toutes les initiatives villageoises dans les centres ayant moins de 2000 hab. même ceux difficiles d'accès.

3.1.2 Les Actions pour la mise en œuvre du suivi du PNAEA dans la Province de Bas-Uélé

3.1.2.1 En milieu Rural

Elles sont déclinées à travers les actions suivantes :

- Réalisation des systèmes d'AEP au niveau des Grands centres ruraux (dont la population est supérieure à 10 000 habitants). Cette composante comprend les actions suivantes :
 - Identification et aménagement des points de captage ;
 - Réalisation du système d'AEP ;
 - Mise en place du comité de gestion.
- Réalisation des systèmes d'AEP au niveau des localités rurales de taille moyenne (dont la population est comprise entre 2 000 à 10 000 habitants). Cette composante comprend les actions suivantes :
 - Identification et aménagement des points de captage ;
 - Réalisation du système d'AEP ;
 - Mise en place du comité de gestion.
- Réalisation des points d'eau améliorés au niveau des petites localités, comprenant les actions suivantes :

- Aménagement des points d'eau améliorés (source aménagée, Pompe à motricité humaine, ...);
- Assistance à l'exploitation (encadrement et formation technique).

3.1.2.2 En milieu semi-urbain

L'axe de l'AEP en milieu semi urbain comprend la composante 9 : Réalisation des systèmes d'AEP au niveau des localités semi-urbaines. Cette composante comprend les actions suivantes :

- Réalisation de nouveaux systèmes d'AEP ;
- Extension et renforcement des réseaux existants de la REGIDESO ;
- Renforcement de la capacité de la REGIDESO pour l'exploitation des systèmes d'AEP en milieu semi urbain.

3.1.2.3 En milieu Urbain

Le milieu urbain de la Province de Bas-Uélé comprend les villes suivantes : Buta, Akéti, Bondo, Bambesa, Ango et Poko. Les systèmes d'AEP au niveau de ces villes sont gérés par la REGIDESO. L'analyse de la situation actuelle a montré que ces villes nécessitent une intervention urgente par la réhabilitation, le renforcement et l'extension du des systèmes d'AEP.

3.2 Transport (*Étude du plan directeur national intégré des transports*)

Sur financement de la Banque Africaine de Développement, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo s'est engagé à réaliser l'Étude du Plan Directeur National Intégré des Transports à l'horizon 2050 (PDNIT), dans le but de guider les grands investissements et les politiques sectorielles du pays.

Le principal objectif du PDNIT est de rationaliser le cadre réglementaire pour des investissements durables dans les infrastructures de transport et l'efficacité des services de transport.

Le Gouvernement se propose d'organiser son action autour de quatre piliers ou axes, à savoir :

- L'amélioration de la gouvernance dans le secteur (y compris la réforme des entreprises publiques de transport) ;
- L'amélioration du climat des affaires et la sécurisation des opérateurs et des voyageurs ;
- La construction de nouvelles infrastructures en suivant le PNAT ;

- L'octroi de plusieurs facilités aux investisseurs engagés dans la construction des infrastructures dans le cadre des PPP ou dans l'offre des services.

Les actions proposées par le PNAT-RDC pour les interconnexions de la zone de Bas-Uélé se présentent comme suit :

- 2026-2030 (programme moyen terme)

Il est prévu de revêtir 5 574 km de routes, pour un coût total de 2,182 milliards de US\$.

Pour la province de Bas-Uélé il est prévu de revêtir 813 km de routes, pour un coût total de 402 millions de US\$, soit 14,58 % de la longueur totale des axes concernés de la RDC et 18,42 % du coût total d'investissement du programme à moyen terme.

- 2031-2040 (programme long terme)

Pour cette période, il est prévu de revêtir 9014 km de routes, pour un coût total de 3,108 milliards de US\$. Pour la province de Bas-Uélé il est prévu de revêtir 502 km de routes, pour un coût total de 144 milliards de US\$ soit 5,57 % de la longueur totale des axes concernés de la RDC et 4,63 % du coût total d'investissement du programme à long terme.

Tableau 27 : Étude du plan directeur national intégré des transports (1)

Dénomination	Axe Concerné	Province	Longueur (KM)	Coût d'investissement (millions de US\$)	Année de démarrage des travaux	Année de fin des travaux	Enduit
Réhabilitation et Bitumage de la section Kisangani - Banalia - Lim. Bas-Uélé de la RN4	RN4	Tshopo	236	139	2 026	2 029	Tri-couche
Réhabilitation et Bitumage de la section Bunduki - Aketi - Dulia de la RN6	RN6	Bas-Uélé	126	70	2 028	2 030	Tri-couche
Réhabilitation et Bitumage de la section Buta - Bondo - Ndu de la RN4	RN4	Bas-Uélé	398	179	2 028	2 033	Tri-couche
Réhabilitation et Bitumage de la section Yakoma - Monga de la RN24	RN24	Bas-Uélé	53	14	2 030	2 032	Mono-couche
Total : Longueur = 813 kilomètres / Coût d'investissement = 402 millions de US\$							

Source : PDNIT – Cellule Infrastructures 2018

Tableau 28 : Étude du plan directeur national intégré des transports (2)

Dénomination	Axe Concerné	Province	Longueur (KM)	Coût d'investissement (millions de US\$)	Année de démarrage des travaux	Année de fin des travaux	Enduit
Réhabilitation et Bitumage de la section Buta - Bambesa - Poko - Isiro de la RN25	RN25	Bas-Uélé	502	144	2 036	2 042	Mono-couche

Source : PDNIT – Cellule Infrastructures 2018

3.3 Secteur agricole et agro-forestier (Plan de Développement Agricole de la Province Orientale (Ministère de l'agriculture 2011))

Le Plan de Développement Agricole Provincial (PDAP) de la province orientale élaboré en 2011 constitue la deuxième phase de l'étude de secteur Agricole (ESA). L'ÉSA a pour but l'élaboration d'un plan directeur de développement, qui permettra de relancer, sur une base durable, le secteur agricole congolais pour en faire le véritable levier du développement économique national et des milieux ruraux.

L'étude vise à dégager la problématique de développement du secteur agricole, à définir les options stratégiques de développement, à recenser et justifier les opportunités d'investissements susceptibles de promouvoir un développement harmonieux des divers sous-secteurs concernés (élevage, pêche et pisciculture, forêts et productions végétales) et à mieux orienter les futures interventions des bailleurs de fonds dans les provinces.

De façon spécifique, l'étude vise à :

- Élaborer des orientations stratégiques pour le développement du secteur agricole ;
- Élaborer des Plans directeurs de développement agricole provinciaux ;
- Formuler un programme prioritaire de développement du secteur agricole.

Axes stratégiques et approches de développement à privilégier

- Axe 1 : Amélioration de l'accès au capital foncier

Tableau 29 : Acteurs institutionnels (État, Bailleurs de fonds, ONG, Églises, Associations, CARG)

Acteurs	Aires d'intervention	Domaines d'intervention
Ministère des Affaires foncières	Territoire national	Révision et application de la loi foncière, et collaboration avec les autres intervenants, notamment le MINAGRI et les ayant droits coutumiers, pour rendre disponibles les terres inutilisées propices à la production agricole.
Ministère de l'Agriculture	Territoire national	Schémas d'aménagement des zones et des terres agricoles. Inventaires des domaines inutilisés, issus de la zaïrianisation et propositions concrètes de découpage et de réaffectation en faveur de nouveaux exploitants agricoles offrant les garanties de succès.
Assemblée provinciale	Territoire provincial	Harmonisation de la Loi foncière (écrite) et de la loi coutumière (orale) afin de réduire les causes de conflits fonciers.
Gouvernement provincial	Territoire provincial	Vulgarisation et application de la loi foncière redéfinie (après harmonisation), allègement des procédures, mise en œuvre des schémas d'aménagement des zones et terres agricoles.
CARG	Territoires et secteurs	Mise en place des commissions foncières locales, représentation auprès des autorités politico-administratives et négociation avec les pouvoirs coutumiers afin de sécuriser les exploitations agricoles sur le long terme.
Pouvoirs coutumiers	Secteurs, chefferies, groupements et villages.	Représentation des ayant droits dans les négociations avec les acteurs impliqués, pour la mise en place des procédures efficaces et équitables d'attribution des terres agricoles, en vue d'une gestion optimale du capital foncier.
Projets de développement	À définir par les documents de projet	Actions en appui aux interventions publiques visant une exploitation optimale du capital foncier en vue d'accroître de façon durable la production agricole

Source : PDA de la Province Orientale (Ministère de l'agriculture 2011)

Tableau 30 : Acteurs privés (entreprises locales, provinciales, nationales ou étrangères et opérateurs privés de plus petites dimensions)

Acteurs	Aires d'intervention	Domaines d'intervention
Agriculteurs	Territoires, secteurs, villages	Recherche de sécurité foncière pour l'aménagement des exploitations à des fins de productions vivrières, petits élevages, cultures de rente.
Société civile	Territoires, secteurs, villages	Appui à la vulgarisation de la Loi foncière, renforcement des capacités d'intervention des CARG en matière de gestion du patrimoine foncier.
Sociétés agroindustrielles	Territoires, secteurs, villages	Recherche de sécurité foncière pour les productions agricoles sur une échelle importante, liens contractuels avec les petits agriculteurs pour les activités post-récoltes.

Source : PDA de la Province Orientale (Ministère de l'agriculture 2011)

- Axe 2 : Amélioration des capacités des infrastructures d'appui au développement agricole

Tableau 31 : Acteurs publics et PTF

Acteurs	Aires d'intervention	Domaines d'intervention
Office des Routes, DVDA	Analyse des besoins et planification des infrastructures	Réalisation et entretien des infrastructures routières et fluviales, avec le concours des bailleurs de fonds et des prestataires de services.
RVF et ONATRA	Analyse des besoins en matière de navigation	Voies navigables : dragage et balisage. Réalisation d'infrastructures de connexion avec le réseau routier.
REGIDESO et SNHR	Analyse des besoins et planification des infrastructures	Mise en place et maintenance des réseaux de distribution d'eau potable. Appliquer une tarification équitable permettant la durabilité des services.
SNEL	Analyse des besoins et planification des infrastructures	Exploitation du potentiel hydro-électrique, mise en œuvre de chantiers de construction visant la mise en place de structures de production électrique, soit hydrauliques ou thermiques nécessaires au besoin d'une économie en croissance. Mise en place et maintenance du réseau de distribution électrique et application de tarifs équitables envers les utilisateurs.

Acteurs	Aires d'intervention	Domaines d'intervention
Bailleur de fonds	Financement des projets d'infrastructures	Appui au développement des infrastructures pour le développement économique et social.
Gouvernement provincial	Territoire provincial	Mise en œuvre d'une politique de gestion durable des routes, balisage et dragage des voies navigables.
Ministère provincial de l'agriculture et DR	Territoire provincial	Construction et aménagement des marchés ruraux.
Entreprises prestataires de services	Territoires, secteurs	Travaux publics d'infrastructures (routes, pistes, équipements sanitaires) répondant aux spécifications de la Société civile (clients) et des bailleurs de fonds.
Entreprises prestataires de services	Territoires, secteurs	Construction et exploitation de mini centrales électriques en collaboration avec la SNEL et les autorités provinciales.
Société civile	Territoires, secteurs, villages	Participation à la mise en œuvre d'une politique d'entretien durable des routes et autres infrastructures.
Agriculteurs	Territoires, secteurs, villages	Participation à la mise en œuvre d'une politique d'entretien durable des routes et autres infrastructures.
Projets de développement	Territoires, secteurs	Selon les exigences des projets financés par les bailleurs de fonds, appui aux différents acteurs impliqués.

Source : PDA de la Province Orientale (Ministère de l'agriculture 2011)

- Axe 3 : Amélioration des performances des institutions d'appui au développement agricole

Tableau 32 : Acteurs publics, organisations de producteurs, entreprises privées et PTF (incluant les ressources budgétaires)

Acteurs	Aires d'intervention	Domaines d'intervention
Ministères de l'Agriculture et du Développement rural	Toutes les zones de production agricole	Encadrement technique des producteurs, par l'entremise des OP et ONGD. Mise en œuvre de programmes et projets visant le développement des productions agricoles. Réhabilitation de centres de recherche
INERA	Toutes les zones de production	Développement de matériel végétal performant et diffusion par un réseau d'agri multiplicateurs.

Acteurs	Aires d'intervention	Domaines d'intervention
		Élevage et diffusion de géniteurs améliorés.
ONG	Toutes les zones de production, selon les opportunités	Services dans des domaines spécifiques, en lien avec des projets élaborés par les services nationaux et exécutés avec l'appui de bailleurs de fonds. Interventions d'encadrement technique auprès des petits producteurs.
OP	Territoires, secteurs, villages	Défense des intérêts des membres auprès des services concernés, maintien de liens fonctionnels entre les membres et les institutions de développement. Partenaires des ONG pour l'encadrement des producteurs.
CARG	Territoires, secteurs	Concertation entre acteurs du développement agricole. Par leur approche multisectorielle ils fédèrent les vues parfois opposées de différents acteurs afin de dégager des priorités de développement au service du plus grand nombre, dans les domaines touchant les infrastructures et l'appui technique.
Bailleurs de fonds et projets de développement	Là où des projets ont des besoins de financement	Appui financier et technique aux services chargés d'assurer le développement agricole. Négociation de contrats de prestation de services avec différents intervenants, ONG, bureaux d'étude, services nationaux.

Source : PDA de la Province Orientale (Ministère de l'agriculture 2011)

- Axe 4 : Amélioration de l'accès aux services financiers.

Tableau 33 : Acteurs publics, organisations de producteurs, banques IMF, entreprises privées et PTF

Acteurs	Aires d'intervention	Domaines d'intervention
Banque centrale	RDC	Régulation et contrôle des institutions financières et établissement de normes de crédit, afin d'assurer la croissance et la viabilité du système financier. Doit être à l'écoute du milieu afin d'adapter le système aux problèmes des opérateurs, notamment en ce qui concerne

Acteurs	Aires d'intervention	Domaines d'intervention
		les mécanismes de garantie visant à sécuriser les opérateurs financiers. Étudier la possibilité de considérer les actifs fonciers comme garantie collatérale pour sécuriser les emprunts.
Banques commerciales	Zones urbaines essentiellement	Octroi de prêts de nature commerciale et industrielle à des opérateurs solvables. Peu présentes dans le secteur agricole sauf en appui aux entreprises agro industrielles réputées solvables.
IMF	Zones urbaines et périurbaines, territoires et secteurs	Services d'épargne et de crédit auprès des petits opérateurs n'ayant pas accès aux services bancaires. Souvent appuyées par des opérateurs internationaux reconnus dans le but de développer des activités répondant aux besoins des familles et des ménages ruraux pratiquant des activités de production.
ONGD	Territoires, secteurs	Appui à l'implantation de mutuelles et de coopératives de crédit. Octroi de crédit en tant que volet des projets de développement, ce qui peut poser le problème de la durabilité des interventions.
CARG	Dans les territoires	En tant que structures de concertation entre divers partenaires, les CARG font part des doléances du milieu, notamment en faveur de mécanismes de garantie qui faciliteraient les opérateurs financiers. Participent à la coordination et la planification des actions de financement agricole.
Bailleurs de fonds et projets de développement	Toute la RDC, selon les programmes convenus	Appui financier et technique auprès des institutions d'épargne crédit, dans le cadre de projets négociés avec les autorités nationales.

Source : PDA de la Province Orientale (Ministère de l'agriculture 2011)

- Axe 5 : Mise en cohérence et coordination des interventions des différents acteurs.
- Axe 6 : Intégration de l'accès au capital foncier et au crédit dans une approche intégrée de lutte contre la pauvreté
 - Axe 6.1 : L'accès au capital foncier

Il s'agit de mettre en place une politique foncière permettant l'implantation d'une agriculture moderne, performante et productive.

 - Axe 6.2 : L'accès au crédit

L'objectif est de faciliter l'octroi de crédit à un taux acceptable dans la mesure où les risques encourus par le prêteur sont réduits par la présence de ce parapluie financier que constitue le fonds de garantie.

Les mécanismes régissant l'octroi des crédits par les institutions financières relevant de l'autorité de la Banque Centrale, c'est donc vers cette institution que devront être dirigées les pressions en faveur de procédures de crédit qui ouvriront les portes des institutions financières aux petits exploitants agricoles.

- Projets identifiés par le PDAP

Les projets identifiés par le Plan de Développement Agricole de l'ex-Province Orientale correspondant aux axes stratégiques retenus, se résument dans le tableau suivant :

Tableau 34 : Projets agricoles identifiés par le PDAP dans l'ex-Province Orientale

Projets	Provinces	Territoires	Composantes	Axes stratégiques correspondants de PDAP
Repeuplement des élevages bovins	Ituri	Djugu, Aru, Mahagi, Djugu Irumu	Composante 1 : Réhabilitation/construction des infrastructures d'élevage et zoonitaire Composante 2 : Renforcement des capacités organisationnelles, structurelles et technique Composante 3 : Commercialisation Composante 4 : Unité de projet (UGP)	Axes 1 & 2
Programme d'implantation d'un Centre Avicole Moderne suivant le modèle de production en intégration verticale	Tshopo	Kisangani	Aménagement du terrain et des infrastructures Renforcement organisationnel	Axes 2 & 3
Rajeunissement des vieilles palmeraies par replantation	Tshopo	Basoko, Banalia, Yahuma, Isangi, Opala	Composante 1 : Rajeunissement des palmerais Composante 2 : Renforcement des capacités des	Axe 3

Projets	Provinces	Territoires	Composantes	Axes stratégiques correspondants de PDAP
	Haut-Uélé	Wamba, Isiro	producteurs Composante 3 :	
	Bas-Uélé	Poko, Aketi	Renforcement des capacités d'intervention des Institutions Publiques Composante 4 : L'Unité de Gestion de Projet	
Réhabilitation et replanting des plantations de café	Bas-Uélé	Aketi, Buta, Niangara, Dulia, Poko, Likati	Composante 1 : Réhabilitation et replanting des plantations Composante 2 :	Axes 2 & 3 & 4
	Haut -Uélé	Isiro, Dunga, Wamba, Watsa, Faradje	Renforcement des capacités des producteurs Composante 3 :	
	Sud-Ubangi	Dongo	Renforcement des capacités d'intervention des Institutions Publiques Composante 4 :	
	Tshopo	Bafwasende, Basoko, Opala	Unité de Gestion du Projet	
Le choix des sites est fonction de la densité du cacaoyer et du nombre des ménages agricoles dans la zone donnée.	Tshopo	Bafwasende, Banalia, Basoko, Bengamisa, Isangi, Lukutu, Opala, Ubundu, Yangambi, Yatolema	Composante 1 : Réhabilitation et replantation des plantations Composante 2 : Renforcement des capacités de producteurs Composante 3 : Renforcement des capacités d'intervention des Institutions Publiques Composante 4 : Unité de Gestion du Projet	Axe 3
Désenclavement des bassins de production	Ituri	Aru, Mahagi, Djugu, Mambasa	Composante 1 : Réhabilitation et construction des infrastructures rurales de base Composante 2 : Renforcement des capacités des acteurs ;	Axes 2 & 3 & 5
	Haut Uélé	Wamba, Rungu, Dunga,	Composante 3 : Unité de	

Projets	Provinces	Territoires	Composantes	Axes stratégiques correspondants de PDAP
		Niangara, Watsha, Faradje	Gestion de Projet (UGP).	
	Bas Uélé	Poko, Buta, Bondo, Bambesa, Aketi, Ango		
Implantation d'une Cité de transformation agroalimentaire	Tshopo	Kisangani	Composante 1 : Construction de la cité agro-alimentaire à Kisangani Composante 2 : Renforcement des capacités institutionnelles Composante 3 : Unité de coordination et de gestion	Axe 3
Relance de la pisciculture	Haut Uélé	Wamba	Composante 1 : Réhabilitation de centres d'élevage existants dans le Haut et Bas Uélé Composante 2 : Renforcement des capacités matérielles et de ressources humaines Composante 3 : UGP	Axe 6
Promotion des systèmes financiers appropriés au secteur agricole et rural	Toutes les provinces	Chefs-lieux des Provinces	Composante 1 : Appui aux organisations paysannes et aux renforcements des capacités Composante 2 : Réhabilitation des Institutions financières Composante 3 : Unité de Gestion du Projet (UGP)	Axes 3 & 4 & 6
Amélioration de la productivité par l'agroforesterie	Ituri		Composante 1 : Promotion de l'agroforesterie Composante 2 : Renforcement des capacités Institutionnel Composante 3 : Gestion de l'UGP	Axe 1

Source : PDA de la Province Orientale (Ministère de l'agriculture 2011)

Selon ce tableau, cinq projets concernent la zone de la Bas-Uélé, à savoir :

- Le Rajeunissement des Vieilles Palmeraies par Replantation ;
- La Réhabilitation et Replantation des Caféiers ;
- Le Désenclavement des Bassins de Production ;
- La Relance de la Pisciculture ;
- Promotion des systèmes financiers appropriés au secteur agricole et rural.

3.4 Mise en cohérence de la stratégie adoptée par le PDAP au programme REDD+

Stratégie de REDD+

La stratégie nationale REDD+ identifie 7 piliers prioritaires et leurs assigne des objectifs qui constituent des éléments clés à prendre en compte dans la conceptualisation d'une politique d'aménagement des territoires qui fédère les différents secteurs, attentes, et dimensions du développement.

- Pilier 1 : Agriculture - Réduire l'impact de l'agriculture sur la forêt tout en contribuant activement aux objectifs de sécurité alimentaire du pays et à la volonté de faire du secteur agricole un pilier de la croissance économique du pays ;
- Pilier 2 : Energie - Réduire la part de bois-énergie produite de manière non-durable tout en répondant à la demande énergétique nationale ;
- Pilier 3 : Forêts - Répondre aux besoins en produits ligneux du marché national, voire régional et international, par une gestion durable des forêts minimisant l'impact sur les services environnementaux fournis par celles-ci ;
- Pilier 4 : Gouvernance - Assurer la bonne gouvernance du processus REDD+ nécessaire à une mise en œuvre effective, transversale, transparente, responsable, pragmatique, équitable et durable de REDD+, basée sur les résultats et intégrant l'information, la consultation, l'appropriation et la participation de toutes les parties prenantes ;
- Pilier 5 : Démographie - Maîtriser la très forte croissance démographique en RDC afin d'alléger la pression sur les écosystèmes forestiers en conséquence et de contribuer ainsi activement aux objectifs de croissance économique et de développement durable du pays ;
- Pilier 6 : Aménagement du territoire - Promouvoir, dans une vision intersectorielle et prospective, une affectation des terres et une planification optimale des populations et des activités ainsi que des équipements et moyens de communication afin de contribuer efficacement aux objectifs de développement durable du pays tout en minimisant l'impact sur les forêts ;

- Pilier 7 : Foncier - Soutenir l'harmonisation et la sécurisation foncière pour assurer l'attractivité des investissements REDD+ et contribuer à la permanence des réductions d'émissions (sécurité juridique).

Révision du PDAP selon l'optique REDD+

Le PDAP élaboré en 2010 constitue le document stratégique le plus récent dans l'ex-Province de l'Orientale. Ce document n'a pas pris en compte la stratégie Nationale de REDD+, puisque cette stratégie a été lancée deux ans après l'approbation du PDAP (en décembre 2012).

Il s'agit alors de réviser ce document stratégique de développement Agricole dans une optique REDD+, afin de l'intégrer dans le Schéma Provincial d'Aménagement de territoire de la Province de Bas-Uélé.

Pour mettre en exergue les points à réviser, nous dressons dans le tableau suivant une comparaison entre les Objectifs/stratégies-Orientations/Projets proposés par le PDAP et les critères répondant à la stratégie REDD+.

Tableau 35 : Révision de PDAP dans une optique REDD+

PDAP	Optique REDD+	PDAP révisé dans une optique REDD+
Objectifs		
Relancer, sur une base durable, le secteur agricole pour en faire le véritable levier du développement économique national et des milieux ruraux	Pilier N°1 : Agriculture - Réduire l'impact de l'agriculture sur la forêt tout en contribuant activement aux objectifs de sécurité alimentaire du pays et à la volonté de faire du secteur agricole un pilier de la croissance économique du pays	Nous adoptons l'objectif suivant : Réduire l'impact de l'agriculture sur la forêt tout en contribuant activement aux objectifs de sécurité alimentaire du pays et à la volonté de faire du secteur agricole un pilier de la croissance économique du pays
Axes stratégiques et Orientations		
Axe 1 : Amélioration de l'accès au capital foncier	Cet axe est en cohérence avec le Pilier 7	Cet axe sera alors retenu
Axe 2 : Amélioration des capacités des infrastructures d'appui au développement agricole	Cet axe est en cohérence avec les Piliers : 1, 5 et 6. Les instruments de sauvegarde environnementale et sociale (EIES, PAR, CGES et PGES) doit tenir compte le phénomène de déforestation)	Nous ajoutons pour cet axe que tous les projets programmés doivent respecter les principes cadre du processus REDD+
Axe 3 : Amélioration des performances des	Cet axe est en cohérence avec le pilier N°1. Toutefois,	Nous ajoutons à cet axe, les activités suivantes :

PDAP	Optique REDD+	PDAP révisé dans une optique REDD+
institutions d'appui au développement agricole	cet axe doit intégrer le renforcement des capacités de l'administration provinciale et territoriale sur REDD+	Le renforcement des capacités de l'administration centrale et provinciale sur REDD+, l'ancrage institutionnel, l'évaluation indépendante de l'impact REDD+ du projet. Le renforcement des capacités des services gouvernementaux comprend la formation des agents de l'état concernés (services techniques de l'Agriculture et de l'Environnement mais aussi justice, intérieur, santé) aux aspects multisectoriels de REDD+
Axe 4 : Amélioration de l'accès aux services financiers	Cet axe doit favoriser les activités agricoles qui entrent dans le cadre de processus REDD+	Ajouter à cet axe : Une grille d'évaluation REDD+ pour les demandes de financement des projets (crédit ou de subvention) (<i>idée inspirée par le financement additionnel du projet PARRSA au niveau de la Province de Sud-Kivu</i>)
Axe 5 : Mise en cohérence et coordination des interventions des différents acteurs	Intégrer le PIREDD	
Axe 6 : Intégration de l'accès au capital foncier et au crédit dans une approche intégrée de lutte contre la pauvreté		
Axe 6.1 : L'accès au capital foncier	Cet axe est en cohérence avec le Pilier 7	Cet axe sera alors retenu
Axe 6.2 : L'accès au crédit	Cet axe doit favoriser les activités agricoles qui entrent dans le cadre de processus REDD+	Ajouter à cet axe : Une grille d'évaluation REDD+ pour les demandes de financement des projets (crédit ou de subvention) (<i>idée inspirée par le financement additionnel du projet PARRSA au niveau de la Province de Sud-Kivu</i>)
Projets Identifiés par le PDAP programmés dans la zone de Bas-Uélé		

PDAP	Optique REDD+	PDAP révisé dans une optique REDD+
Le Rajeunissement des Vieilles Palmeraies par Replantation La Réhabilitation et Replantation des Caféiers Le Désenclavement des Bassins de Production La Relance de la Pisciculture Promotion des systèmes financiers appropriés au secteur agricole et rural	Ces projets doivent intégrer le processus REDD+	Ajouter le projet dans la Province de Bas-Uélé Amélioration de la productivité par l'agroforesterie

Source : PDA de la Province Orientale (Ministère de l'agriculture 2011)

3.5 Conflits

Structures de résolution des conflits

Tableau 36 : Structures de résolution des conflits

Les conflits	Les structures présentes de résolution des conflits
Conflits liés à la présence de la RLA	FARDC (Les Forces armées de la république démocratique du Congo)
Conflits liés au phénomène Mbororo	Organisation des Mbororo
Conflits liés à la présence des réfugiés centrafricains	- l'UNHCR (Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés) - CNR (Commission Nationale pour les Réfugiés) protègent les réfugiés et essaient de trouver une solution durable à leurs problèmes.
Conflits fonciers	- Les chefs coutumiers - PNC - Les associations de la société civile - Les sages du milieu - Les églises
Conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles	- Autorité politico-administrative - PNC
Conflits coutumiers	- Dialogue - Arbitrage et médiation par les sages et la

Les conflits	Les structures présentes de résolution des conflits
	Commission Consultative de Règlement des conflits Coutumiers 'CCRCC'
Conflits religieux	- Pouvoir religieux - Société civile
Conflits de pêche dans la chute Monzambo	Pouvoir coutumier
Conflits administratifs	Aucune structure
Conflits ethniques	Autorité politico-administrative
Les malentendus entre la PNC (Police Nationale Congolaise) et la population	Aucune structure
Conflits politique	Aucune structure

Source : Prévention et Gestion des Conflits dans la Province de Bas-Uélé

Efforts de résolution des conflits

Le Programme STAREC/ ISSSS

Le Programme STAREC (Programme de Stabilisation et de Reconstruction des Zones sortant des Conflits Armés), appuyé par l'ISSSS (Stratégie Internationale de Soutien à la Sécurité et la Stabilisation), adopté en 2009 en RDC, pour renforcer les évolutions politiques et sécuritaires. Cependant, l'insécurité, qui a persisté dans beaucoup des zones ciblées par le programme, a mis en évidence l'impact limité des interventions de stabilisation.

En 2014, suite à une demande du Conseil de sécurité des Nations Unies, une stratégie révisée a été élaborée, inspirée des leçons tirées de la première phase (2009-2012).

L'objectif global du plan est de stabiliser l'Est de la République Démocratique du Congo en améliorant l'environnement sécuritaire et en restaurant l'autorité de l'Etat dans les zones autrefois contrôlées par les groupes armés, en facilitant le retour et la réintégration des personnes déplacées et réfugiées, et en accélérant la relance des activités économiques.

Ce plan comprend 3 composantes qui sont :

- Composante sécuritaire ;

La composante sécuritaire comprend des actions permettant de :

- a. Lutter contre le comportement des forces de sécurité et autres éléments armes prédateurs en :

- Consolidant les dispositifs des FARDC dans les zones sous menaces sécuritaires ;
 - Renforçant les capacités opérationnelles des FARDC ;
 - Evitant la résurgence des groupes armés ;
 - Prévenant les exactions contre les populations civiles ;
 - Assurant le paiement régulier des éléments des FARDC et de la PNC et leur logement temporaire.
- b. Restaurer l'autorité de l'Etat par le déploiement du personnel policier, judiciaire, pénitentiaire et de l'administration civile ;
- c. Améliorer la Sécurité des frontières – intégrité territoriale de la RDC ;
- d. Lutter contre la prolifération et contrôle de la circulation des armes ;
- e. Lutter contre l'Impunité y compris dans les cas de violence sexuelles.
- La composante humanitaire et sociale ;
La composante humanitaire et sociale comprend des actions et mesures d'encadrement permettant de :
 - f. Rendre effectif le travail de la commission Mbororo en concertation avec tous les acteurs (société civile, leaders politiques et religieux, communauté internationale, administration locale) pour réaliser les analyses participatives du conflit ;
 - g. Assurer un dialogue inclusif et sensible afin d'encourager le rapprochement entre les groupes en conflit ;
- La composante économique.
La composante économique comprend des actions permettant de rétablir des conditions d'activité économique viables (réhabilitation des infrastructures routières, relance des secteurs économiques vitaux : agriculture, élevage, petite industrie...).

Le système d'alerte précoce :

En juin 2011 jusqu'en février 2013, Catholic Relief Services avec ses partenaires Caritas Congo, Caritas Dungu-Duruma, la Commission Diocésaine de Justice et Paix (CDJP) de la paroisse d'Ango et Dungu, en collaboration avec Invisible Children ont mis en œuvre un projet du système d'alerte précoce (SAP) dans le Haut Uélé et le Bas Uélé. Ce projet consiste à renforcer la sécurité par l'implantation des radios HF (haute fréquence) dans les territoires d'Ango et Bondo dans le Bas Uélé pour réduire la vulnérabilité de cette population et obtenir une information utile comme support au processus de prise de décision dans la gestion du risque.

Cela a permis d'obtenir des informations sur les déplacements, les attaques et les bilans des attaques de la RLA mais la protection n'est pas toujours assurée comme les FARDC manquent les moyens de dépoilement nécessaire d'accéder à temps ces endroits sous attaques dans la brousse, souvent très éloignés.

4 LES ORIENTATIONS & LES PRIORITES

RAPPELONS QUE L'ENJEU ET LA PROBLEMATIQUE : COMMENT REDUIRE LA PAUVRETE TOUT EN FREINANT LA DEFORESTATION DANS UNE OPTIQUE REDD+ ?

4.1 Priorités contre la déforestation et en faveur de la réduction de la pauvreté

Elles sont d'abord :

- La sécurité alimentaire et amélioration du cadre de vie équité sociale,
- La création des opportunités économiques dans le secteur rural.

Pour répondre à cela, il faut retenir que les secteurs de développement économiques dans la zone sont principalement :

- L'exploitation forestière : production de bois et la chasse ;
- L'agriculture ;
- L'élevage ;
- La commercialisation des produits agricoles ;
- « L'exploitation minière » avec grande précaution (le potentiel minier reste du ressort de l'Etat congolais).

Il a été largement démontré que les principales activités liées aux secteurs de développement dans la zone sont ceux qui constituent la cause directe de la déforestation.

Ainsi et par conséquent, les orientations principales (à préciser et décliner de manière plus précise) de la présente étude sont :

- Donner des solutions pour améliorer les revenus des exploitants de la forêt tout en préservant la richesse forestière ;
- Rétablir les surfaces dégradées par le reboisement ou la reforestation ;
- Proposer des axes de développement de secteur agricole tout en exploitant les terres disponibles ;
- Mise en œuvre de plan de développement agricole de l'ex-Province Orientale PDAP (réalisé en 2010), révisé dans une optique REDD+ ;
- « Ré »-Organiser par le biais du SPAT et des STATS, à une échelle plus grande, le territoire de la province de manière à permettre à la population de tirer un meilleur profit du potentiel agricole de la zone tout en épargnant la forêt et mieux encore, de contribuer à la protéger et à reboiser les sites dégradés par la déforestation et la mauvaise exploitation des terres par l'homme.

Rappelons ici que le PDAP (cité précédemment) comporte justement les axes suivants :

- Axe 1 : Amélioration de l'accès au capital foncier.
- Axe 2 : Amélioration des capacités des infrastructures d'appui au développement agricole.
- Axe 3 : Amélioration des performances des institutions d'appui au développement agricole.
- Axe 4 : Amélioration de l'accès aux services financiers.
- Axe 5 : Mise en cohérence et coordination des interventions des différents acteurs.
- Axe 6 : Intégration de l'accès au capital foncier et au crédit dans une approche intégrée de lutte contre la pauvreté.

4.2 Le projet

L'étude, dans son essence et sa portée, se veut porteuse de propositions aptes à devenir véritable plan d'action pour répondre à la problématique.

C'est à cet effet, que la présente étude tend à proposer un projet global et intégré à même de :

- Diminuer très fortement la déforestation dans la province,
- Et même favoriser le reboisement et la régénération de la forêt,
- Pourvoir des conditions très favorables aux habitants aux fins de diminuer le taux de pauvreté et améliorer leur niveau de vie.

Ce projet consiste en une série d'actions, dont ci-après les plus significatives :

- **Initier des arrondissements** multiples dédiés aux cultures diverses, disposés sur les lieux les plus dégradés (déforestés) appelés à accueillir les exploitants agricoles pouvant **bénéficier d'un encadrement social et agricole**, à même d'améliorer leur bénéfice en terme de production et de gain.

Cette action est l'idée maitresse du projet proposé. La démarche de la réflexion a d'abord consisté à identifier via des moyens de repérages aérien et terrestre exhaustif et les plus précis possibles des sites faisant l'objet d'une déforestation importante (la plupart du temps le long des voies et ensuite plus profondément au sein du boisement).

Une fois ces sites répertoriés et quantifiés, le projet s'est proposé de les convertir en zones de culture, en régularisant leur emprise, en terminant l'action de défrichement et en les érigeant arrondissement à vocation agricole.

Ces zones, multiples, ont été réparties sur la superficie de la province, selon une démarche qui favorise la proximité du plus grand nombre d'habitant, en évitant d'exclure ces derniers du projet proposé.

Les arrondissements identifiés seront dès lors mis à la disposition des habitants agricoles dont l'activité a mené à un certain défrichement de la forêt.

Objectif

C'est là l'action principale compensatoire au défrichement des forêts et à la dégradation des ressources naturelles.

L'objectif est de créer une série de périmètres, choisis en fonction des lieux les plus abimés par l'action anthropique, totalement destinés à l'agriculture.

Chaque périmètre, portant la terminologie « d'arrondissement à vocation agricole » se développe autour d'un ou de plusieurs villages (ce n'est néanmoins pas une condition sine-qua-none).

Les arrondissements à vocation agricole sont destinés à accueillir les habitants (agriculteurs), agissant jusque-là dans la forêt, pour leur offrir un lieu organisé où ils auront la liberté d'exercer leurs activités dans un cadre érigé à cet effet.

Fonctionnement

Les agriculteurs intégrés dans les arrondissements seront encadrés par un personnel adéquat (agronomes, etc...) qui les orienteront à mieux tirer profit de leurs activités.

D'autres mesures d'attractivités seront mise en œuvre pour encourager la population à intégrer les arrondissements, cela s'ils ne s'y trouvent pas déjà.

Les arrondissements seront pourvus de Supporting Point, lieu qui aura pour fonction de servir les activités agricoles mais aussi d'offrir à l'agriculteur et à sa famille, toutes les opportunités en mesures d'améliorer son quotidien et sa condition.

Activités

Les arrondissements sont créés à des seules fins de cultures agricoles. Les types de cultures présentes découleront des choix de l'agriculteur et des encadreurs.

L'activité de l'élevage n'est pas permise au sein des arrondissements.

Les parcelles et leurs affectations seront du ressort de la gestion afférente au Supporting Point (notion et rôle définis ultérieurement).

Localisation

12 arrondissements sont proposés par le projet. Ils sont sciemment placés (dispersés) de manière à ponctuer régulièrement la province et cela afin d'être au plus près de l'habitant-agriculteurs. Tous les secteurs bénéficient de toute ou partie d'un ou de plusieurs arrondissements.

Arrondissement à vocation agricole	Superficie brute totale (Km ²)	Territoires	Secteurs
Aketi	1 914	Aketi	Bondongola Gbandi Mabinza Yoko
Buta	2 686	Buta Aketi	Avuru-Gatanga Barisi Mobati Monganzolo Mongingita Nguru
Likati	921	Aketi	Avuru-Duma Avuru-Gatanga, Mobati-Boyele
Bondo	1 514	Bondo	Duaru Mobenge-Mondila
Monga	1 018	Bondo	Kasa Soa
Nungba	1 177	Bondo	Deni Gaya Goa
Bili	720	Bondo	Biamange Boso
Ango	862	Ango	Ezo Ngindo Sasa

Arrondissement à vocation agricole	Superficie brute totale (Km ²)	Territoires	Secteurs
Bambesa	2 293	Ango Buta Bambesa	Bakete Bayeu-Bogongi Bokapo Bulungwa Mange Mondwangali Ngindo
Zobia	682	Bambesa Buta	Bakere Bakete Bayeu-Bogbama Bokiba Makere I Mondwangali
Gwobu	764	Poko	Malele
Poko	3 569	Poko	Bakengaie-Avuru Gamu Kipate Komendeni Ngbaradi Zune

Mesures

L'arrondissement est créé après étude spécifique des lieux défrichés, des potentialités agricoles offertes par les lieux et de la superficie annoncée par le présent document (arrondi à 10%). Une implantation topographique aura lieu d'être

Apprêtement des parcelles : Cette action se fera en fonction de plusieurs ratios locaux et propres aux lieux (nombre d'agriculteurs, superficie moyenne des terrains exploités au détriment de la forêt, etc...)

Une série, toujours améliorable, de mesures d'attractivité doit accompagner chaque arrondissement :

- La mise à disposition de terres arables
- L'encadrement par un personnel habilité
- Le don de semences sur les 3 premières années
- La mise à disposition des avantages logés dans le Supporting Point
- L'autorisation, sous condition d'un habitat permanent
- L'opportunité de microcrédit à des fins d'exercice de l'agriculture
- La mise à disposition d'infrastructure pour le traitement des cultures
- La mise à disposition d'un transport personnalisé,
- Etc...

Entre autre :

Donner des solutions d'amélioration de la productivité agricole afin d'éviter l'extension des superficies agricoles **aux dépends de la forêt**.

- L'amélioration de la fertilité des sols.
- Proposer des orientations pour adapter la culture à l'aptitude des sols.

Réaliser ou réhabiliter les infrastructures (marchés, entrepôts et routes) tout en respectant les principes cadre du processus REDD+ dans la mesure où les infrastructures d'appui au développement agricole (marché, entrepôts, routes de desserte agricole) ont un impact direct sur la déforestation.

Le projet se donne également le défi de promouvoir le secteur de **l'élevage** qui demande des milliers d'hectares et améliorer les revenus des éleveurs sans avoir recours à la déforestation.

- Trouver les espaces disponibles pour développer et promouvoir ce secteur.
- Prospector des méthodes d'élevage plus efficace et nécessitant moins d'espace.

Créer 12 lisières à vocation de pâturage

Objectif

Cette action est strictement liée à la création des arrondissements à vocation agricole.

Chaque arrondissement à vocation agricole est enserré par une bande-lisière (bordure) le séparant de son environnement immédiat.

Son objectif est double :

- D'une part, l'action de création des lisières est proposée pour délimiter le périmètre de l'arrondissement et éviter ainsi tout débordement éventuel sur des terres boisées,
- D'autre part, les lisières sont affectées à la seule activité de pâturage, donc une activité d'élevage, soit une activité économique toujours dans l'objectif de l'amélioration des conditions des habitants.

A noter ici, que l'élevage, donc le pâturage des bêtes au sein de la forêt n'est pas en mesure de causer aucun tort aux boisements existants.

Fonctionnement

Les agriculteurs exerçant dans la Province sont soit des cultivateurs, soit des éleveurs, soit les deux.

Pour ceux qui se trouveront de fait au sein des arrondissements à vocation agricole ainsi que pour ceux qui rejoindront ces derniers, les lisières de pâturage seront apprêtées à accueillir les activités afférentes au pâturage pour le bétail.

L'idée maitresse ici se décline en plusieurs objectifs et solutions toutes prêtes en réponse, et en amont, aux problèmes éventuels qui se poseront :

- La lisière est ainsi disposée pour délimiter l'aire identifiée pour l'arrondissement à vocation agricole et éviter par là même que cette superficie ne se déforme par des débordements indésirables.
- La lisière est ici pour répondre aux besoins des éleveurs en pâturage pour leur bétail.
- Les éleveurs, d'eux-mêmes, se chargeront de faire respecter les limites extérieures des lisières (évitant de laisser s'aventurer le bétail dans la forêt avoisinante).
- Les cultivateurs exerçant au sein des arrondissements, d'eux-mêmes, se chargeront de faire respecter les limites intérieures des lisières (en empêchant que le bétail de s'aventurer au sein des terres cultivées)

Les éleveurs intégrés dans les arrondissements seront encadrés par un personnel adéquat (agronomes, etc...) qui les orienteront à mieux tirer profit de leurs activités.

Des mesures d'attractivités (comparables sinon identiques à celles des cultivateurs ayant rejoint les arrondissements) seront mise en œuvre pour encourager les exploitants à intégrer les lisières.

La gestion des lisières, l'affectation des lopins et l'application du règlement interne sera assuré par l'Unité de Gestion des Supporting Point.

Activités

- Les lisières sont apprêtées à des seules fins de pâturage. ;
- Les éleveurs seront encadrés par du personnel compétent à même d'apporter aide et conseil au besoin ;
- L'activité de culture n'est pas permise au sein des lisières.

Localisation

12 lisières sont proposées par le projet. Ils sont semblables à des anneaux encerclant chaque arrondissement. Tous les secteurs bénéficient de toute ou partie d'une ou de plusieurs lisières à vocation de pâturage.

Leur localisation est la même que celles des arrondissements à vocation agricoles

Développer le secteur touristique dans un contexte d'écotourisme basé sur les spécificités locales et les patrimoines faunistique et floristique (village au cœur de clairières, construction en matériaux locaux fondus dans la nature, activité de randonnées, d'apprentissage à l'artisanat local, de safari dans le Nord de la province, etc...).

Localisation :

- VE de Mabengue ;
- VE de Dili ;
- VE de la réserve de Rubi-Télé

Cela parce que :

- L'existence de potentiel faunistique ;
- L'existence de potentiel floristique ;
- L'existence de paysages à potentiel touristique ;
- Climat adapté à une certaine demande touristique ;
- L'existence de potentiels à intérêt touristique : navigation sur le fleuve, extraction de métaux précieux, etc...

Attentes

- Créer une offre pour le tourisme de dépaysement ;

- Créer une offre pour le tourisme de Safari ;
- Créer un intérêt pour l'observation de la nature et des animaux en liberté (espèces rares et endémiques) ;
- Création de circuits touristiques à thèmes ;
- Création de demande pour les produits locaux ;
- Création d'emplois ;
- Etc.

Pour cela il sera nécessaire de :

- Identifier l'intérêt au projet ;
- Identifier des sites clés à vocation touristique optimale
- Identifier des circuits et des activités annexes et connexes ;
- Identifier des typologies d'hébergement ;
- Mettre en œuvre d'un plan promotionnel ;
- Identifier la rentabilité du projet ;
- Etc.

Protéger l'environnement forestier, pour ce faire, il sera nécessaire entre autre (voir fiche spécifique) de procéder à :

- Action de reboisement et de régénération des sites défrichés ;
- Cessation du défrichement de la forêt par la population via des actions compensatoires ;
- Renforcement des mesures de gardiennage et réorganisation du secteur forestier ;
- Lutte sévère contre le défrichage organisé et/ou non organisé et le commerce illicite du bois ;
- Reboisement et Gestion durable des concessions forestières ;
- Aménagement sylvicole, reboisement, Régénération et Gestion durable des aires protégées ;
- Création des projets Agro-forestiers au niveau des zones de carrés miniers ;
- Création d'aménagement agro-sylvo-pastorales.

Favoriser le développement de :

- Aménagement des sites piscicoles ;
- Création des pôles de transformation et de conditionnement des produits agricole au niveau de la ville de Buta.

En matière d'infrastructure :

- Procéder à l'aménagement et au bitumage des routes nationales et provinciales : Route transafricaine RN4, RN6, RN25, RN24, RP416, RP419, RP419bis, RP415, RP420 ;
- Aménager les infrastructures de transport fluvial par le dragage et reprise du transport fluvial entre Akéti et Bumba et l'aménagement et la réhabilitation du port d'Akéti ;
- Développer le transport ferroviaire par la réhabilitation du chemin de fer de l'axe Buta-Akéti – Bundo ;
- Améliorer la desserte en électricité par la réhabilitation des stations hydroélectriques existantes, la réalisation des nouvelles stations hydroélectriques et réhabilitation et extension des réseaux électriques ;
- Améliorer la desserte en eau potable via la réhabilitation et renforcement des systèmes d'alimentation en eau potable au niveau des zones urbaines et l'alimentation en eau potable en milieu rural et semi urbain de la Province de Bas-Uélé par la création des points d'eau améliorés.

Le projet propose également de :

- Réglementer et contrôler les couloirs de transhumance des N'bururos. Également dans un objectif de diminution des objets de conflits ;
- Initier des mesures d'atténuation pour lutter contre la déforestation lors de l'exploitation minière (code Minier). Action à envisager avec précaution dans la mesure où les carrés miniers sont les richesses du pays et doivent être gérés par l'Etat seul ;
- Renforcer le gardiennage par une série d'actions avec la participation de la société civile essentiellement au niveau des aires protégées. Cette action doit cibler deux phénomènes graves : la déforestation et le braconnage ;
- « Reconsidérer » l'activité de la chasse au sein des domaines de Bomu et de Bili Uéré et des réserves de Bomu et d'Epi. La chasse doit être considérée comme une destruction du patrimoine faunistique de la région. Cette pratique irait à l'encontre de l'orientation afférente à l'écotourisme et ne pourront aller de pair ;
- Prévoir des marchés commerciaux au niveau des points - frontières avec les pays voisins ;

- Envisager un meilleur emploi de l'aéroport de Buta ;
- Aménager des ponts stratégiques ;
- Envisager le remplacement du bac par un ouvrage d'enjambement ;
- Procéder à des inventaires des ressources naturelles dans l'objectif d'un suivi rigoureux du patrimoine de la faune et de la flore local ;
- Suivre les activités des concessions forestières tout en tendant à les réduire et à les supprimer à moyen terme (dès possibilité réglementaire) ;
- Insuffler / Améliorer le savoir-faire local tout en instaurant des centres de formation artisanale (produits pouvant être véhiculés dans les grandes villes, voire hors du pays).

IV PLAN D' ACTIONS

1 CADRE DU PLAN D' ACTION

Le présent plan-programme constitue un outil de mise en œuvre des différentes orientations définies par le SPAT de la province de Bas Uélé et ses différentes actions structurantes. Son objectif consiste à construire un cadre de planification stratégique qui oriente, au cours des dix prochaines années, la vision stratégique du développement de la province dans ses différentes dimensions spatiales et socio-économiques. Agissant à l'échelle de planification territoriale de la province, le plan-programme permet de mettre en perspective les différentes actions programmées à court, et moyen termes (2020-2030) tout en les inscrivant dans le cadre des plans de développement économique et social.

Ce plan de planification économique permet de concrétiser les orientations et les actions préconisées par le SPAT. Le plan-programme est l'aboutissement de toute démarche stratégique de planification territoriale car il offre une vision claire sur les enjeux à relever et sur les actions à engager. C'est l'outil stratégique qui définit les conditions de faisabilité des actions programmées et qui responsabilise les intervenants et assure une bonne gouvernance technique et financière, seul garant de la cohérence territoriale.

2 DÉCLINAISON DES ACTIONS

Dans ce qui suit sont décrites les activités qui seront mise en œuvre afin d'atteindre les objectifs du programme REDD+. Des objectifs spécifiques du programme sont attendus deux résultats principaux à savoir :

- La lutte contre la déforestation
- L'amélioration des conditions de vie des habitants

Tableau 37 : Actions à programmer pour les différents secteurs stratégiques

Actions	Echéanciers		Coût M USD
	2020 - 2025	2025 - 2030	
<u>Aménagement de territoire (Action Pilote) :</u> Sensibilisation de la population et les parties prenantes pour la mise en œuvre des orientations et actions proposées dans le SPAT			1.5
Actions liées à la protection de l'environnement forestier			41.5
Actions liées au développement agricoles			812
Actions liées au développement touristique			24
Actions liées au développement de l'activité socio-économique, commerciale et artisanale			27
Actions liées aux infrastructures de transport routier			4 900
Actions liées aux infrastructures de transport fluvial			28.5
Actions liées aux infrastructures de développement de transport ferroviaire			100
Actions liées à l'amélioration du transport Aérien			3
Actions liées à la production de l'électricité et l'électrification			300
Actions liées à la desserte en eau potable			400
Total			6 637.5

Objectif global : Lutter contre la déforestation et la dégradation des ressources naturelle et améliorer durablement les conditions des communautés locales dans la province du Bas-Uélé

Orientations	Actions	Composantes	Activités	Localisation	Maître d'ouvrage /Intervenants	Echéancier		Coût M USD
						2020-2025	2025-2030	
Sensibiliser la population et les parties prenantes pour la mise en œuvre des orientations et actions proposées dans le SPAT	La mise en place un plan de communication et de sensibilisation par rapport au projet destiné aux populations locales et également à l'attention des autres provinces (action pilote)	Plan de communication et de sensibilisation	Enquêtes socio-économique	Province de Bas Uélé	Gouvernement Provincial			7.5
			Etude sociale					
			Elaboration d'un plan de communication					
Total								7.5

Objectif 1 : Protéger l'environnement forestier

Actions liées à la protection de l'environnement forestier ;

Orientations	Actions	Composantes	Activités	Zone d'intervention	Surface en km ²	Maître d'ouvrage /Intervenants	Echéancier		Coût M USD
							2020-2025	2025-2030	
Protéger l'environnement forestier	Action de régénération des sites défrichés	Travaux	La régénération des zones défrichées	Mongwandi, Avuru-Duma, Avuru-Gatanga, Mobati-Boyele, Mabinza, Gbandi, Bondongola, Yoko, Mobati, Barisi-Mongingita, Bayeu-Bogongia, Bayeu-Bogbama et Monganzolo		PNUD et Ministre provincial chargé de l'environnement, conservation de la nature et Développement durable, tourisme ; ONGs (WWF, ...)			10
	Cessation du défrichement de la forêt par la population via des actions compensatoires	Sensibilisation et communication							
	Renforcement des mesures de gardiennage et réorganisation du secteur forestier	Renforcement de capacité							
	Lutte sévère contre le défrichage organisé et/ou non organisé et le commerce illicite du bois	Cadre réglementaire							
	régénération et Gestion durable des concessions forestières	Elaboration des contrats de service avec le secteur privé	Application du code forestier	Aketi	5 630	Secteur privé			1.5
	Aménagement sylvicole, Régénération et Gestion durable des aires protégés		Etude	Elaboration d'un plan d'aménagement forestier	Bomu	6 700	PNUD et Ministre provincial chargé de l'environnement, conservation de la nature et Développement durable,		
Règlementation			Mettre en place une réglementation pour lutter contre le braconnage et la chasse illicite	Bili-Uere	30				

Orientations	Actions	Composantes	Activités	Zone d'intervention	Surface en km ²	Maître d'ouvrage /Intervenants	Echéancier		Coût M USD	
							2020-2025	2025-2030		
	Sensibilisation Travaux		Abolition de l'activité de la chasse au sein des domaines aujourd'hui y étant affectée	Rubi-Tele	6 000	tourisme ; ONGs (WWF, ...)				
			régénération des zones déforestées							
			Régénération naturelle							
	Création des projets Agro-forestiers au niveau des zones de carrés miniers	Travaux	régénération des zones déforestées	Elaboration d'une étude spécifique	Banda	2 300				10
				Amadi	1 900					
				A l'Ouest de Bawendi	350					
				Danga	350					
				Au-dessous de Bili	400					
				Au-dessus du chef du territoire Bondo	15					
				Au-dessus du chef du territoire Bondo	1					
	Aménagement agro-sylvo-pastorales	Travaux		Plantation de l'espèce Jatroupha	Zone de savane					10
				Plantation d'Acacia						
				Développement de mise en défens						
Régénération naturelle										
Total									41.5	

Objectif 2 : Améliorer les conditions de vie

Actions liées au développement agricole

Orientations	Actions	Composantes	Activités	Zone d'intervention	Maître d'ouvrage /Intervenants	Echéancier		Coût M USD
						2020-2025	2025-2030	
Développer l'activité agricole	Arrondissements à vocation agricoles et lisière à vocation de pâturage	Etudes	Etude de faisabilité et d'impact environnemental et social, identification des terres et étude foncière	Aketi	PNUD et Ministère chargé de l'agriculture, de pêche, élevage et développement rural, INERA, ONG, OP et CARG			650
			Etude de Plan d'aménagement détaillée de chaque arrondissement	Buta				
			Etudes techniques détaillées des composantes d'aménagement agricole	Likati				
		Sensibilisation et communication	Etude sociale	Bondo				
			Mise en œuvre de l'approche participative	Monga				
			Elaboration d'un plan de communication	Nungba				
		Mise en œuvre des mesures d'attractivité	Octroi de lopins de terres, distribution de semences, accès aux micro-credits « Cette activité sera gérée au niveau de Supporting-Point	Bili				
		Aménagement des composantes de projet agricole	Aménagement des terres agricoles : Décapage et déboisement	Ango				
			Réhabilitation et création des pistes agricoles	Bambesa				

Orientations	Actions	Composantes	Activités	Zone d'intervention	Maître d'ouvrage /Intervenants	Echéancier		Coût M USD
						2020-2025	2025-2030	
			Aménagement des ouvrages	Zobia				
		Organisation et gestion de l'arrondissement	Renforcement du gardiennage et révision de l'organisation de la profession	Gwobu Poko				
	Aménagement des lisières à vocation de pâturage	Aménagement des lisières	Aménagement des terres : Décapage et déboisement	Aketi, Likati, Laru, Buta et Titulé	Ministre provincial de l'agriculture, pêche, élevage et développement rural, INERA, ONG, OP et CARG			30
Réhabilitation et création des pistes								
	Aménagement des sites piscicoles	Réalisation de centres d'alevinage au niveau des sites de Laru, Leguga,,Angodia, Udo, Boda	Réalisation d'un centre d'alevinage de Laru : 30 étangs de 4 ares chacun, implantés sur la rive de la rivière Rubi	Sites de Laru : sur la rive de la rivière Rubi	PNUD et Ministère chargé de l'agriculture, Service National d'Aquaculture au niveau central ; Coordination provinciale de l'aquaculture et Centres d'alevinage des territoires.			20
Réalisation d'un centre d'alevinage de Leguga : 60 étangs de 4 ares chacun implanté sur la rive de la rivière Uélé			Sites Leguga : sur la rive de la rivière Uélé					
Réalisation d'un centre d'alevinage d'Angodia : 50 étangs de 4 ares chacun implanté sur la rive de la rivière Uélé			Sites d'Angodia : sur la rive de la rivière Uélé					

Orientations	Actions	Composantes	Activités	Zone d'intervention	Maître d'ouvrage /Intervenants	Echéancier		Coût M USD					
						2020-2025	2025-2030						
			Réalisation d'un centre d'alevinage d'Udo, 30 étangs de 4 ares chacun implanté sur la rive de la rivière Uere	Sites d'Udo : sur la rive de la rivière Uele									
			Réalisation d'un centre d'alevinage de Boda : 60 étangs de 4 ares chacun implanté sur la rive de la rivière Bomokandi	Sites de Boda : sur la rive de la rivière Bomokandi									
		Renforcement des capacités matérielles et de ressources humaines	Formation de plus de 50 techniciens formateurs (soit 10 techniciens par site)										
			Formation et encadrement de 5 000 pisciculteurs										
		Gestion et suivi	Mise en place d'une unité de Gestion du Projet (UGP)										
		La réglementation et le contrôle des couloirs de transhumance des N'bururos. Également dans un objectif de diminution des objets de conflits	Gestion des conflits	Mise en place de stations de gardiennage au niveau des Couloirs de transhumance identifiés					Territoires Bondo et Ango	Ministre provincial de l'agriculture, pêche, élevage et développement rural, INERA, ONG, OP et CARG			
	Création des « Supporting Points »	Etudes	Etude de faisabilité technico-économique	Ekoko, Aketi, Buta, Likati	Ministre provincial du plan, budget, mines,								
Etudes architecturales et techniques détaillées			Bondo, Monga, Nungba										

Orientations	Actions	Composantes	Activités	Zone d'intervention	Maître d'ouvrage /Intervenants	Echéancier		Coût M USD						
						2020-2025	2025-2030							
		Travaux de construction des Supporting point	Réalisation travaux de bâtiments et des infrastructures	Bili, Ango, Titulé, Dingila	portefeuille et investissement Ministre provincial des finances, économie, commerce, Industrie, petites, moyennes entreprises et artisanat Ministre provincial de l'agriculture, pêche, élevage et développement rural									
			Mise en place des équipements et des logistiques des centres	Zobia, Gwobu, Poko, Bangazeno et Digba										
		Communication et sensibilisation	Enquête des bénéficiaires											
			Elaboration d'un plan de communication et de sensibilisation											
			Vulgarisation des agriculteurs											
			Mise à disposition aux bénéficiaires les moyens logistiques pour la modernisation agricole et l'entreposage des produits											
		Renforcement de capacité et formation	Formation des techniciens											
			Formation des agriculteurs											
		Création des pôles de transformation et de conditionnement des produits agricole au niveau de la ville de Buta	Etudes	Etude de faisabilité technico-économique						au niveau de la ville de Buta	Ministre provincial du plan, budget, mines, portefeuille et investissement Ministre provincial des finances, économie,			10
				Etudes techniques détaillées										
Travaux de construction du pole	Réalisation travaux de bâtiments et des infrastructures													
	Mise en place des équipements et des logistiques													

Orientations	Actions	Composantes	Activités	Zone d'intervention	Maître d'ouvrage /Intervenants	Echéancier		Coût M USD
						2020-2025	2025-2030	
		Communication et sensibilisation	Enquête des bénéficiaires		commerce, Industrie, petites, moyennes entreprises et artisanat Ministre provincial de l'agriculture, pêche, élevage et développement rural			
			Elaboration d'un plan de communication et de sensibilisation					
			Mise à disposition aux producteurs les moyens logistiques pour la collecte et le transport des produits					
		Renforcement de capacité et formation	Formation des techniciens					
	Création des navettes pour le transport des biens et des personnes	Moyens de transport	Acquisition des moyens de transports des biens et des exploitants (bus et camions)	Territoires cibles (Buta et Akéti)	Ministre provincial des transports et voies de communication/ Etat et secteurs privé			2
Travaux		Réalisation des gares de stationnement au niveau des localités le long des axes des navettes						
Total								812

Actions liées au développement de l'écotourisme

Orientations	Actions	Composantes	Activités	Zone d'intervention	Maître d'ouvrage /Intervenants	Echéancier		Coût M USD
						2020-2025	2025-2030	
Développer l'activité touristique	Réalisation d'un village écologique de Mabengue	Etudes	Etude de faisabilité et d'impact environnemental et social	secteur Goa	PNUD et Ministère chargé de l'agriculture			24
			Plan d'aménagement des zones écotouristiques	secteurs Abarambo, Madi, Mabanga et Ngabaradi				
			Etudes détaillées	Territoire de Bondo				
	Réalisation d'un village écologique de Dilise	Travaux de réalisation	Aménagement des villages d'accueil (bâtiments, infrastructures et équipements)	Territoire de Poko				
			Aménagement des parcours et circuits touristiques					
	Réalisation d'un village écologique de la réserve de Rubi-Télé	Organisation, communication et gestion	Mise en place d'un plan de communication au niveau des opérateurs	Territoire de Buta				
			Renforcement de capacité des agences de gardiennage (fournir des équipements et formation des personnels)					
Total								24

Actions liées au développement de l'activité socio-économique, commerciale et artisanale

Orientations	Actions	Composantes	Activités	Zone d'intervention	Maître d'ouvrage /Intervenants	Echéancier		Coût M USD
						2020-2025	2025-2030	
Développer l'activité socio-économique, commerciale et artisanale	Réalisation d'un pôle focal socio-économique au niveau de la ville de Buta	Renforcement de capacité		Buta	Ministère chargé de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme			0.5
	Réalisation des pôles relais d'activités socio-économiques	Renforcement de capacité		Akéti				0.5
				Bondo				0.5
				Bambesa				0.5
				Poko				0.5
				Ango				0.5
	Réalisation des Nœuds d'échanges à potentiel commercial	Travaux	Réalisation des marchés	Etude de faisabilité économique et Etudes de détails	sur la frontière de la République Centrafricaine situé sur la route transafricaine (RN 4)	Ministre provincial des finances, économie, commerce, Industrie, petites, moyennes entreprises et artisanat		
				sur la frontière de la Province de Mongala sur la route nationale RN 6				
				sur la frontière de la Province de Haut Uélé sur la route provinciale RP 419				

Orientations	Actions	Composantes	Activités	Zone d'intervention	Maître d'ouvrage /Intervenants	Echéancier		Coût M USD							
						2020-2025	2025-2030								
	Création des centres de formation d'innovation artisanale	Etudes	Enquêtes socio-économique et étude de faisabilité technico-économique	Buta et Akéti	Ministre provincial du plan, budget, mines, portefeuille et investissement Ministre provincial des finances, économie, commerce, Industrie, petites, moyennes entreprises et artisanat			12							
			Etudes techniques détaillées												
		Travaux de construction du pole	Réalisation travaux de bâtiments et des infrastructures des centres												
			Mise en place des équipements												
		Communication et sensibilisation	Enquête des bénéficiaires												
			Elaboration d'un plan de communication et de sensibilisation												
		Formation	Elaboration d'un plan de formation :												
			Formation des formateurs et participants												
		Total													27

Actions liées aux infrastructures de transport routier

Orientations	Actions	Composantes	Activités	Zone d'intervention	Km	Maître d'ouvrage /Intervenants	Echéancier		Coût M USD
							2020-2025	2025-2030	
Aménager les infrastructures de transport	Aménagement et Bitumage des routes Nationales et provinciales : Route transafrocaïne RN4 RN6 RN25 RN24 RP416 RP419 RP419bis RP415 RP420	Etudes	Etude de faisabilité, d'impact environnemental et social (EIES et PGES)	RN4 : Banalia-Buta – Aketi,-Bondo	590	Ministre provincial de l'aménagement du Territoire, Infrastructures, travaux publics et Reconstruction, urbanisme et Habitat L'office des routes L'OVD			2 000
			Etude détaillées des routes, des ouvrages hydrauliques et des Ponts	RN6 : Dulia-Akété - Bunduki	140				
		Travaux d'exécution	Travaux d'exécution des routes	RN25 : Buta – Titulé – Bambesa - Poko - Isoro	500				
			Travaux des ouvrages hydrauliques et des Ponts	RN24 : Monga – Yakoma	50				
		Assistance technique	Contrôle et assistance technique	RP416 : Titulé – Ango	50				
				RP419 : Ango - Bokoko	150				
				RP419BIS : Digba – Frontière République Centrafricaine	145				
				RP415 : Titulé - Poko	190				
				RP420 : Baranga - Niangara	140				

Orientations	Actions	Composantes	Activités	Zone d'intervention	Km	Maître d'ouvrage /Intervenants	Echéancier		Coût M USD
							2020-2025	2025-2030	
Aménager les infrastructures de transport	Aménagement des routes locales	Etudes	Etude de faisabilité, d'impact environnemental et social (EIES et PGES)	Territoire d'Aketi	5 600	Ministre provincial de l'aménagement du Territoire, Infrastructures, travaux publics et Reconstruction, urbanisme et Habitat L'office des routes L'OVD			2 800
			Etude détaillées des routes, des ouvrages hydrauliques et des Ponts	Territoire de Buta					
		Travaux d'exécution	Travaux d'exécution des routes	Territoire de Bambesa					
			Travaux des ouvrages hydrauliques et des Ponts	Territoire de Poko					
		Assistance technique	Contrôle et assistance technique	Territoire de Bondo					
				Territoire d'Ango					
Aménager les infrastructures de transport	Aménagement et réhabilitation des dessertes agricoles	Etudes	Etude de faisabilité, d'impact environnemental et social (EIES et PGES)	Territoire d'Aketi	200	Ministre provincial de l'aménagement du Territoire, Infrastructures, travaux publics et Reconstruction, urbanisme et Habitat L'office des routes Ministre provincial de l'agriculture, pêche, élevage et développement rural			100
			Etude détaillées des routes, des ouvrages hydrauliques et des Ponts	Territoire de Buta					
		Travaux d'exécution	Travaux d'exécution des routes						
			Travaux des ouvrages hydrauliques et des Ponts						
		Assistance technique	Contrôle et assistance technique						
Total									4 900

Actions liées aux infrastructures de transport fluvial

Orientations	Actions	Composantes	Activités	Zone d'intervention	Km	Maître d'ouvrage /Intervenants	Echéancier		Coût M USD			
							2020-2025	2025-2030				
Aménager les infrastructures de transport fluvial	Dragage et reprise du transport fluvial entre Akéti et Bumba : longueur 270 Km	Etudes	Levé bathymétrique Etudes et EIES&PGES	Akéti et Bumba	270	Ministre provincial des transports et voies de communication L'office des routes			13.5			
		Travaux de dragage	Dragage									
	Aménagement et réhabilitation du port d'Akéti	Etudes	Etude de faisabilité, d'impact environnemental et social (EIES et PGES)	Akéti								15
			Etudes détaillées de réhabilitation des ouvrages et la protection du Port									
		Travaux	Travaux d'aménagement de réhabilitation du port (ouvrages génie civil, bâtiments et équipements)									
			Assistance									
	Formation des techniciens d'exploitation et de maintenance											
Total									28.5			

Actions liées aux infrastructures de transport ferroviaire

Orientations	Actions	Composantes	Activités	Zone d'intervention	Km	Maître d'ouvrage /Intervenants	Echéancier		Coût M USD
							2020-2025	2025-2030	
Développement de transport ferroviaire	Réhabilitation du chemin de fer de l'axe Buta-Akéti – Bundo	Etudes	Diagnostic et état des lieux	Buta-Akéti – Bundo	121	SNCC/ Etat et partenaires de financement			100
			Etudes d'impact environnemental et social (EIES et PGES)						
			Etude de faisabilité technico-économique						
			Etudes détaillées						
		Travaux de réhabilitation et de rénovation	Rénovation de la voie existante						
			Réalisation de nouvelles voies d'évitement						
			Rénovation des gares existantes et Réalisation des nouvelles gares						
Assistance et fonctionnement	Réalisation des bâtiments et des garages								
Assistance et formation des techniciens de gestion et de maintenance									
Améliorer le transport Aérien	La révision de l'activité de l'aéroport de Buta :	Réhabilitation de l'aéroport		Buta		RVA			3
	Réhabilitation de l'aéroport								
Total									103

Actions liées aux infrastructures d'électricité

Orientations	Actions	Composantes	Activités	Zone d'intervention	Maître d'ouvrage /Intervenants	Echéancier		Coût M USD			
						2020-2025	2025-2030				
Améliorer la desserte en électricité	Réhabilitation des stations hydroélectriques existantes	Etudes	Etudes techniques détaillées des stations hydroélectriques existantes de Monga et de Dingila	Station de Monga Station de Dingila	SNEL/ Etat, partenaires de financement			15			
			EIES et PGES								
		Travaux de Réhabilitation des stations hydroélectriques	Réhabilitation et fonctionnement de la station hydroélectrique de Monga								
			Réhabilitation et fonctionnement de la station hydroélectrique de Dingila								
	Renforcement des capacités	Formation des techniciens et assistance technique à l'exploitation des stations hydroélectriques									
	Réalisation des nouvelles stations hydroélectriques	Etudes	Etude de faisabilité et choix des sites	Station d'Akéti							35
			Etudes techniques détaillées des stations hydroélectriques	Station de Buta							
			EIES et PGES	Station de Poko							
		Travaux de Réalisation des stations hydroélectriques	Réalisation (Génie civil et équipement) et fonctionnement de la station hydroélectrique d'Akéti (sur la rivière d'Itimbiri)								
			Réalisation (Génie civil et équipement) et fonctionnement de la station hydroélectrique de Buta (sur la rivière de Rubi)								
Réalisation (Génie civil et équipement) et fonctionnement de la station hydroélectrique de Makongo à Poko											

Orientations	Actions	Composantes	Activités	Zone d'intervention	Maître d'ouvrage /Intervenants	Echéancier		Coût M USD
						2020-2025	2025-2030	
		Formation des techniciens et assistance technique à l'exploitation des stations	Renforcement des capacités matérielles et de ressources humaines					
	Réhabilitation et extension des réseaux électriques	Etudes	Etude de faisabilité	Connection aux stations hydro-électriques de Monga, Dingila, Akéti, Buta et Poko				250
Etudes techniques détaillées								
EIES et PGES								
Travaux de Réalisation des stations hydroélectriques		Réalisation (Génie civil et équipement) des transformateurs et des bâtiments des équipements						
		Réalisation des lignes électriques aériennes HT, MT et BT (longueur estimée : 3 000 Km)						
		Assainissement des réseaux électriques (1500 Km)						
Formation des techniciens et assistance technique à l'exploitation des stations hydroélectriques		Renforcement des capacités matérielles et de ressources humaines						
Total								300

Actions liées aux infrastructures de desserte en eau potable

Orientations	Actions	Composantes	Activités	Zone d'intervention	Maître d'ouvrage /Intervenants	Echéancier		Coût M USD	
						2020-2025	2025-2030		
Améliorer la desserte en eau potable	Réhabilitation et renforcement des systèmes d'alimentation en eau potable au niveau des zones urbaines	Etudes	Etude des Schémas directeurs d'AEP et Assainissement des villes de la Province de Bas-Uélé	Villes de, Buta, Akéti, Titulé, Bambesa, Poko, Ango et Bondo	REGIDESO/ Etat, partenaires de financement			250	
			Etudes APS, EIES et PGES de la tranche prioritaire de chaque ville						
			Etudes détaillées						
		Travaux de réhabilitation et d'extension des réseaux d'AEP au niveau des villes	Réalisation (Génie civil et équipement)						
			-Des forages et des stations de traitements						
			-Des systèmes d'adduction et de régulation						
		Formation des techniciens et assistance technique à l'exploitation des réseaux d'AEP	-Des réseaux de distribution						
Renforcement des capacités matérielles et de ressources humaines									

Orientations	Actions	Composantes	Activités	Zone d'intervention	Maître d'ouvrage /Intervenants	Echéancier		Coût M USD
						2020-2025	2025-2030	
	Alimentation en eau potable en milieu rural et semi urbain de la Province de Bas-Uélé par la création des points d'eau améliorés	Etudes	Actualisation des études du Plan National d'AEPA en milieu rural et semi urbain réalisé par la CEP-O REGIDESO et le programme école & villages assainis	Province Bas-Uélé	SNHR, REGIDESO et ONGs/ Etat, partenaires de financement			150
			Enquêtes pour la mise à jour de la base de données (points d'eau et localités)					
		Travaux	Réalisation des points d'eau améliorés et de mini-systèmes d'AEP					
		Exploitation et gestion	Mise en place du comité de gestion					
Total								400

3 PROPOSITION D'UN CONTRAT PLAN

3.1 Préambule

Le contrat de plan est un outil privilégié de coordination de l'action de l'État et de la province de Bas Uélé. À travers ce plan sont reconnues les priorités partagées en matière d'aménagement et de développement de la province. Il a ainsi vocation à financer des projets exerçant des effets de levier pour l'investissement provincial et local, indispensable à l'élévation du niveau de vie à la préparation de l'avenir. Huit volets essentiels pour investir dans l'avenir ont été définis au niveau national :

- Actions liées à la protection de l'environnement forestier ;
- Actions liées au développement agricole ;
- Actions liées au développement touristique ;
- Actions liées au développement de l'activité socio-économique, commercial et artisanal ;
- Actions liées aux infrastructures de base (transport, électricité et eau potable).

Ses objectifs sont cohérents avec ceux qui ont présidé à l'élaboration du SPAT et du PTAT. Une articulation sera recherchée dans leur mise en œuvre. Dans la province de Bas Uélé, la recherche d'une convergence des priorités et des stratégies de l'État, de la province, des six Territoires et des principales cités n'est pas nouvelle. L'élaboration du SPAT et du PTAT, dont la province est désormais autorité de gestion, a donné lieu à de nombreuses consultations des partenaires locaux.

La concertation et la négociation se sont effectuées en deux : Septembre 2019 : identification concertée avec les parties prenantes des projets relevant de la protection des forêts et l'amélioration des conditions de vie. Décembre 2019 : concertation avec le PNUD, les ministres provinciaux, les collectivités locales, des réunions d'échange ont été organisés. Ce travail a été mené en collaboration avec les opérateurs de la province et les parties prenantes. Des sources de financement aux crédits ministériels seront mobilisées à un haut niveau. Le PNUD et les différents ministères centraux ainsi que provinciaux seront parties prenantes. Les différents projets seront territorialisés et inscrits dans le contrat.

Les crédits mobilisés dans le cadre du SPAT et les PTAT ne sont pas exclusifs des autres interventions financières de l'État et de la province, ou de crédits obtenus grâce au succès à des appels à projets nationaux ou régionaux.

Les cofinancements attendus des collectivités territoriales mentionnés dans les maquettes financières du présent document sont mentionnés à titre indicatif.

Les négociations peuvent se poursuivre et les montants peuvent encore évoluer. Des crédits de la Banque Mondiale, du BAD (...) seront susceptibles de contribuer au financement de certains projets.

Ils feront l'objet d'une estimation globalisée par volet et leur montant peut également évoluer. L'exécution du contrat de plan nécessitera la rédaction d'une ou plusieurs conventions d'application et/ou de financement pour chaque volet. Ce point fait l'objet d'un article du contrat. Le projet de contrat de plan État-Région, l'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale feront l'objet d'une consultation du public.

3.2 Avant-propos

Environ 6 638 Millions USD seront investis dans la province de Bas Uélé. Les collectivités locales, le PNUD, la Banque Mondiale, le BAD et les opérateurs de l'État compléteront le dispositif. Cet investissement massif permettra de relever les trois grands défis auxquels la province doit aujourd'hui faire face : la lutte contre la déforestation et l'amélioration des conditions de vie de la population locale et la création d'emplois, en particulier par l'innovation et l'élévation de la valeur ajoutée de ses activités, la résorption des écarts de développement et le désenclavement de ses territoires, notamment en termes d'amélioration des infrastructures tous types confondus et la réussite du développement, dans la perspective d'un fort impact du changement climatique.

Près de 41,5 Millions USD pour la protection de l'environnement forestier, avec en particulier le concours du PNUD et FONAREDD. La province est l'une des régions les plus concernées au Congo RDC par le changement climatique. La déforestation outrancière, fait peser une menace sur les ressources naturelles, tant en quantité qu'en qualité. Le PNUD et FONAREDD dans le cadre du projet REDD+ mobiliseront d'importants financements pour préserver la ressource forestière. L'État et la province contribueront par ailleurs à la préservation et à la restauration de la biodiversité, menacée par la dégradation croissante mais dont la richesse caractérise le patrimoine écologique régional.

Le volet socio-économique est doté de plus de 860 Millions USD, lesquels soutiendront des actions en faveur des territoires ruraux en déficit de services au public et les territoires les plus en difficultés, notamment ceux qui connaissent des mutations économiques qui les fragilisent.

Plus de 5 030 Millions USD pour la modernisation des infrastructures ferroviaires, routières et portuaires, dans le but de faciliter les déplacements quotidiens de la population provinciale, tout en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la majorité des crédits (près de 4 900 Millions USD) sera dédiée à la modernisation et à la régénération de l'infrastructure routière. La RN4 (Route transafricaine) sera ainsi modernisée et ses capacités de circulation seront accrues.

La pénétration de la province connaît actuellement d'importants problèmes qui nuisent au confort de ses utilisateurs et à l'activité économique provinciale. D'autres investissements sont également prévus, afin d'améliorer l'accessibilité des territoires, la sécurité des usagers de la route et la qualité de vie de la population. Seront ainsi réalisées les ouvrages de franchissement (ponts) partout dans le Bs Uélé.

L'ancienneté des voies ferroviaires, caractéristique de la province, exige par ailleurs la régénération de lignes provinciale où la circulation est interrompue. Près de 700 Mille USD seront également consacrés à la réalisation de travaux d'infrastructures d'alimentation en eau potable et de l'électricité.

CONTRAT DE PLAN ÉTAT-REGION

LA PROVINCE DE BAS UELE 2020-2030

Vu de la loi n° 08/012 du 31 juillet 2008, portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces ;

Vu la loi organique n° 08/015 du 7 octobre 2008, portant modalités d'organisation et de fonctionnement de la Conférence des Gouverneurs de province ;

Vu la loi organique n° 08/016 du 7 octobre 2008, portant composition, organisation et fonctionnement des entités territoriales décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les provinces ;

Vu la loi organique n° 10/11 du 18 mai 2010, portant fixation des subdivisions à l'intérieur des provinces ;

Vu la loi n° 010/010 du 27 août relative au code des marchés publics ;

Vu la loi n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques ;

Vu l'ordonnance-loi n° 009/2012 du 21 septembre 2012 fixant la nomenclature des impôts, droits, taxes et redevances des provinces et des entités territoriales décentralisées ainsi que leurs modalités de répartition.

Vu la délibération du Conseil provincial de la province de Bas Uélé ;

Vu l'avis et l'accord donné par le gouverneur de la province de Bas Uélé

Vu l'avis et l'accord donné par le Premier ministre au Préfet de la province de Bas Uélé, le Pour procéder à la signature du contrat de plan État-Région ; L'État, représenté par Monsieur Le gouverneur de la province de Bas Uélé,

Et

La province de Bas Uélé, représentée par Monsieur Président du Conseil provincial de Bas Uélé

conviennent ce qui suit :

Article 1 : objet du contrat de plan L'État et la province de Bas Uélé s'engagent pour dix ans à mettre en œuvre conjointement les mesures et actions contenues dans le présent document intitulé « Contrat de plan État-Région province de Bas Uélé 2020-2030. Les signataires s'engagent à mobiliser les crédits nécessaires à la réalisation des opérations, dont le détail est défini dans le volet financier du présent contrat.

Article 2 : financement du contrat de plan

Pour la mise en œuvre de ce contrat de plan, l'État et la Région engagent les moyens financiers suivants :

- Pour l'État :Mille USD,
- Pour la Province : Mille USD

Article 3 : conditions d'exécution du contrat de plan

Une ou plusieurs conventions d'application pourront être élaborées par volet. Plus détaillées que la convention cadre, ces conventions de mise en œuvre opérationnelle préciseront les opérations visées, les critères de sélection des opérations dont, en particulier, les critères d'éco-conditionnalité, les cofinancements attendus, la gouvernance retenue.

Article 4 : suivi et évaluation du contrat de plan

Un système de suivi et de pilotage sera établi au cours de l'année 2020. Des indicateurs seront définis. Lorsque des opérations seront financées par des crédits européens, la définition des indicateurs sera cohérente avec celle des dits programmes.

Article 5 : révision du contrat de plan

Le gouverneur de la province de Bas Uélé est chargé de l'exécution du présent contrat, et de la poursuite de la discussion avec les partenaires territoriaux, notamment les collectivités locales, et organismes publics pour finaliser leurs engagements sur les opérations contractualisées

Fait à Buta, le

Le gouverneur de la province de Bas Uélé

Le Président du Congo RDC

4 ACTIONS PRIORITAIRES

Les projets prioritaires du plan programme se présentent dans le tableau suivant

Tableau 38 : Actions prioritaires

Volet	Projets prioritaires	Maître d'ouvrage /Intervenants	Coût 2020 - 2030 M USD	Crédit contractualisés Millions USD		Autres financeurs M USD	Autres Crédits MUSD
				Etat	Région		
Sensibilisation	La mise en place un plan de communication et de sensibilisation par rapport au projet destiné aux populations locales et également à l'attention des autres provinces (action pilote)	Gouvernement Provincial	7.5	4.5	1.5	0.75	0.75
Protection de l'environnement forestier	Action de régénération et de régénération des sites défrichés	PNUD et Ministre provincial chargé de l'environnement, conservation de la nature et Développement durable, tourisme ; ONGs (WWF, ...)	10	6	2	1	1
	Aménagement sylvicole, Régénération et Gestion durable des aires protégés		10	6	2	1	1
	Création des projets Agroforestiers au niveau des zones de carrés miniers		10	6	2	1	1

Volet	Projets prioritaires	Maître d'ouvrage /Intervenants	Coût 2020 - 2030 M USD	Crédit contractualisés Millions USD		Autres financeurs M USD	Autres Crédits MUSD
				Etat	Région		
	Aménagement agro-sylvo-pastorales zone de savane		10	6	2	1	1
Développement l'activité agricole	Arrondissements à vocation agricoles et lisière à vocation de pâturage (territoires cibles : Akéti - Buta)	PNUD et Ministère chargé de l'agriculture , de pêche, élevage et développement rural, INERA, ONG, OP et CARG	120	72	24	12	12
	Aménagement des sites piscicoles		20	12	4	2	2
	Création des « Supporting Points »		15	9	3	1.5	1.5
	Création des navettes pour le transport des biens et des personnes	Ministre provincial des transports et voies de communication / Etat et secteurs privé	2	1.2	0.4	0.2	0.2
Développement l'activité touristique	Réalisation des deux villages écologiques : Mabengue et Dilise	PNUD et Ministre provincial chargé de l'environnement, conservation de la nature et Développement durable, tourisme	24	14.4	4.8	2.4	2.4
Développement l'activité socio-économique,	Réalisation d'un pôle focal socio-	Ministère chargé de l'aménagement	0.5	0.3	0.1	0.05	0.05

Volet	Projets prioritaires	Maître d'ouvrage /Intervenants	Coût 2020 - 2030 M USD	Crédit contractualisés Millions USD		Autres financeurs M USD	Autres Crédits MUSD
				Etat	Région		
commerciale et artisanale	économique au niveau de la ville de Buta	du territoire et de l'urbanisme					
Aménager les infrastructures de transport	Aménagement et Bitumage des routes Nationales et provinciales : Route transafricaine RN4 RN6 RN25 RN24 RP416 RP419 RP419bis RP415 RP420	Ministre provincial de l'aménagement du Territoire, Infrastructures, travaux publics et Reconstruction, urbanisme et Habitat L'office des routes L'OVD	507	304.2	101.4	50.7	50.7
Améliorer la desserte en électricité	Réhabilitation des stations hydroélectriques existantes	SNEL/ Etat, partenaires de financement	15	9	3	1.5	1.5
	Réalisation des nouvelles stations hydroélectriques		35	21	7	3.5	3.5
Améliorer la desserte en eau potable	Alimentation en eau potable en milieu rural et semi urbain de la Province de Bas-Uélé par la création des points d'eau améliorés	SNHR, REGIDESO et ONGs/ Etat, partenaires de financement	150	90	30	15	15
Total			936	561.6	187.2	93.6	93.6

3.1 Communication et sensibilisation – Action pilote

Fiche Action : La mise en place du plan de communication et de sensibilisation

Intitulé de l'Action	La mise en place du plan de communication et de sensibilisation
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La mise en place d'un plan de communication et de sensibilisation par rapport au projet destiné aux populations locales et également à l'attention des autres provinces.
Justification	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La participation des habitants est posée comme un enjeu des dispositifs de développement social, économique, voire comme une condition de réussite du projet ▪ Le plan de communication est un moyen de liaison entre les demandes des habitants et les objectifs du projet. Il permet d'impliquer la population et les différentes parties prenantes, de développer un sentiment de collaboration et coopération entre les différentes cibles et fédérer les parties prenantes autour du projet de telle sorte qu'elles portent et défendent le projet.
Objectif global	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser la population sur l'approche participative et ses objets et les modalités techniques à mettre en œuvre et leur rôle primordial dans la réussite de la réalisation du projet provincial.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le projet est plus visible auprès de divers publics cibles ▪ Des habitants mieux informés sur le projet ▪ Les propositions et les attentes des habitants concernant le projet sont recueillies
Hypothèses critiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La fragilité de confiance et l'existence d'une forme de défiance de la part des habitants envers les représentants de la province, probablement liées au sentiment d'abandon pourront entraîner l'abstention de la population à la participation.
Risques associés au Projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible niveau culturel exigera l'organisation d'une animation du terrain et un encadrement des habitants ▪ La difficulté de trouver l'équilibre entre les visions et les objectifs individuels et collectifs, entrainera une frustration chez les représentants
Effets et Bénéfices escomptés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir l'engagement civique auprès des habitants ▪ Améliorer la transparence dans la gestion du projet ▪ Garantir la durabilité et la pérennité du projet.
Mécanismes de mise en place	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La préparation du plan se fera par : <ul style="list-style-type: none"> ○ L'organisation des ateliers d'informations et de sensibilisation ○ Des Focus groups ○ Des entretiens avec les autorités locales et les parties prenantes

	<ul style="list-style-type: none"> o Des concertations et des réunions avec chaque unité
Partenaires concernés par le projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gouvernement Provincial
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Populations de la province Bas-Uélé.
Composantes du projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante 1 : Préparation du plan de communication ▪ Composante 2 : Mise en œuvre du plan de communication « Opération pilote »
Activités propres à chaque composante	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante 1 : <u>Activité</u> <ul style="list-style-type: none"> o Enquêtes socio-économique o Etude sociale o Elaboration d'un plan de communication ▪ Composante 2 : La plupart des activités de communication sera élaborée au niveau des Supporting-Points <u>Activité</u> <ul style="list-style-type: none"> o Cible 1 : La population et les bénéficiaires <ul style="list-style-type: none"> - Organisation des ateliers d'information et de concertation - Réalisation des banderoles, affiches et flyers - Création d'un site web et d'une page facebook - Organisation des visites de terrain avec le Comité de suivi du projet - Diffusion de messages courts d'information et de sensibilisation par les opérateurs de téléphonie mobile - Mise en place d'un mécanisme de Gestion de Plaintes (MGP) o Cible 2 : Les acteurs publics <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un Comité Technique (C.T) de chaque projet/action - Organisation des réunions périodiques entre les membres du Comité Technique o Cible 3 : Les acteurs associatifs <ul style="list-style-type: none"> - Organisation des sessions de formation en matière de communication et sensibilisation o Cible 4 : Les acteurs médiatiques <ul style="list-style-type: none"> - liste des médias ciblés - Elaboration et diffusion des articles de presse et communiqués de presse - Organisation d'une visite de terrain pour les journalistes - Réalisation des interventions médiatiques dans certaines radios

Estimation budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante 1 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Enquête socio-économique <ul style="list-style-type: none"> – Coût estimatif : 500 000 \$ ○ Etude sociale <ul style="list-style-type: none"> – Coût estimatif : 1 500 000 \$ ○ Elaboration d'un plan de communication <ul style="list-style-type: none"> – Coût estimatif : 500 000 \$ ▪ Composante 2 : Mise en œuvre du plan de communication « Opération pilote » <ul style="list-style-type: none"> – Coût estimatif : 5 000 000 \$ <p>TOTAL DE PROJET (Arrondi) : 7 500 000 \$</p>					
Planning d'exécution						
Activités	A1 (M\$)	A2(M\$)	A3(M\$)	A4(M\$)	A5(M\$)	TOTAL(M\$)
Enquêtes socio-économique	0.5					1
Etude sociale	0.5	0.5	0.5	-		1.5
Elaboration d'un plan de communication	0.5		-	-		1
Mise en œuvre du plan de communication « Opération pilote »	1	1	1	1	1	5
TOTAL GEN.	2.5	2.5	1.5	1	1	7.5

3.2 Actions prioritaires liées à la protection de l'environnement forestier

Fiche Action : Reboisement, Régénération et Gestion durable des aires protégés : Bomu, Bili-Uere et Rubi-Tele

Intitule de l'Action	Reboisement, Régénération et Gestion durable des aires protégés : Bomu, Bili-Uere et Rubi-Tele
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> Les aires protégés : Bomu, Bili-Uere et Rubi-Tele.
Justification	<ul style="list-style-type: none"> Le Bas Uele dispose des aires protégées à savoir le domaine de chasse Rubi-Tele et Bili-Uere, qui sont sérieusement menacé. Ces domaines de chasse connaissent d'énormes difficultés. Ils sont menacés de toutes parts, par la population locale, par les chasseurs et les diamantaires, venus très souvent des territoires voisins. La mauvaise gestion des parcs a sans aucun doute contribué à sa perte. En fait, le personnel de Rubi-Tele par exemple était largement insuffisant pour assurer la conservation de la zone. De même, l'exploitation minière et les dégâts qui s'ensuivent sont également alarmants (constructions sauvages, chasses avec pour corollaires dégradation de terrains et phénomène de déboisement)
Objectif global	<ul style="list-style-type: none"> Les interventions d'urgence visent tout d'abord à atténuer l'érosion de la diversité biologique dans les aires protégées qui est causé entre autres par le braconnage et l'activité de la chasse au sein des domaines de Bomu et de Bili Uéré et des réserves de Bomu et de Epi. Ces activités sont détruisent le patrimoine faunistique de la région. Il s'agit principalement de définir des actions de surveillance ciblées. Elles visent d'autre part à susciter des changements de pratiques auprès de la population locale et ou les communautés riveraines.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer la surveillance des aires protégées Appuyer le programme de Conservation Communautaire
Hypothèses critiques	<ul style="list-style-type: none"> La fragilité de confiance et l'existence d'une forme de défiance de la part des habitants envers les représentants de la province, probablement liées au sentiment d'abandon pourront entrainer l'abstinence de la population à la participation.
Effets et Bénéfices escomptés	<ul style="list-style-type: none"> La lutte contre le braconnage qui est une destruction du patrimoine faunistique de la région. L'abolition de l'activité de la chasse au sein des domaines de Bomu et de Bili Uéré et des réserves de Bomu et d'Epi. La réduction des périodes de chasse
Mécanismes de mise en place	<ul style="list-style-type: none"> Sélectionner et former une équipe performante restreinte Equiper l'équipe performante restreinte Appuyer le fonctionnement des patrouilles de l'équipe performante restreinte

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appuyer la création et le fonctionnement de l'unité de surveillance ▪ Mettre à disposition un fonds local de développement pour appuyer les Activités Génératrices de Revenus
Partenaires concernés par le projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PNUD et Ministre provincial chargé de l'environnement, conservation de la nature et Développement durable, tourisme ; ONGs (WWF, ...)
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Populations de la province Bas-Uélé.
Composantes du projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante 1 : Appui la surveillance des aires protégées ▪ Composante 2 : Appui à la Conservation Communautaire ▪ Composante 3 : La lutte contre le braconnage
Activités propres à chaque composante	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante 1 : Appui la surveillance des aires protégées <u>Activité</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Sélection du (ou des) zone(s) à surveiller ○ Sélection et formation d'une équipe performante restreinte ○ Equipement de l'équipe performante restreinte ○ Appui au fonctionnement des patrouilles ▪ Composante 2 : Appui à la Conservation Communautaire <u>Activité</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Appui à la création et au fonctionnement du CoCoSi ○ Mise à disposition d'un fonds local de développement pour appuyer les activités génératrices de revenus. ○ Appui à l'information et à la sensibilisation ▪ Composante 3 : La lutte contre le braconnage <u>Activité</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre en place une réglementation pour lutter contre le braconnage et la chasse illicite ○ Développer des activités alternatives <ul style="list-style-type: none"> a. Développer des activités d'élevage de gibier b. Encourager l'élevage domestique c. Développer la pisciculture rurale d. Faciliter l'approvisionnement des zones forestières en protéines animales autres que le gibier
Estimation budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante 1 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Coût estimatif : 3 000 000 \$ ▪ Composante 2 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Coût estimatif : 5 000 000 \$ ▪ Composante 3 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Coût estimatif : 2 000 000 \$ <p>TOTAL DE PROJET (Arrondi) : 10 000 000 \$</p>

Planning d'exécution						
Activités	A1 (M\$)	A2(M\$)	A3(M\$)	A4(M\$)	A5(M\$)	TOTAL (M\$)
Appui la surveillance des aires protégées	1	1	1			3
Appui à la Conservation Communautaire	1	1	1	1	1	5
La lutte contre le braconnage	0.5	0.5	0.5	0.5		2
TOTAL GEN.	2.5	2.5	2.5	1.5	1	10

Fiche action : Création des projets Agro-forestiers au niveau de la zone de zone de savane

Intitule de l'Action	Création des projets Agro-forestiers au niveau de la zone de zone de savane
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> Zone de savane.
Justification	<ul style="list-style-type: none"> Le Bas Uele dispose d'une savane boisée, couverte par des ligneux est compris entre 25 et 60 % ayant une hauteur plus faible. La savane arbustive à Lophira est régulièrement entrecoupée par les forêts-galeries le long des cours d'eau, les lambeaux de forêts denses humides et les complexes agricoles. Le Bas-Uele a quelques endroits où les forêts et savanes sont protégées, comme la réserve naturelle de Mbomu, qui se situe au nord du district le long de la frontière avec la république du Soudan du Sud et le domaine de chasse de Bili-Uere
Objectif global	<ul style="list-style-type: none"> La zone de savane de Bas Uele doit se reposer sur des projets Agro-forestiers qui contribuent à l'amélioration de revenu de familles rurales. Dans le contexte actuel de changement climatique, la province doit porter un intérêt croissant aux projets Agro-forestiers qui représentent une alternative crédible pour atteindre les objectifs du millénaire en matière d'amélioration du couvert végétal et la réduction des émissions des CO2.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> Créer des projets d'agro-forestiers en favorisant les cultures pérennes
Effets et Bénéfices escomptés	<ul style="list-style-type: none"> Les projets agroforestiers permettent une diversification de la production et contribuent à stabiliser les revenus des agriculteurs et accroissent leur flexibilité économique par rapport aux aléas de la commercialisation. En raison de la complémentarité potentielle des ressources exploitées par les arbres et les cultures, elles permettent en général une durabilité agroécologique accrue par une meilleure efficacité d'utilisation des ressources du milieu, une accumulation des substances nutritives et des pertes réduites dans les systèmes, qui favorisent des niveaux de fertilité et de production stables dans le long terme.
Mécanismes de mise en place	<ul style="list-style-type: none"> La culture de Jatropha, peut représenter une solution la plus opportune. La plantation de Jatropha sur des grandes surfaces, peuvent garantir deux fonctions à la fois, une fonction environnementale et une fonction économique, du fait que cette plante représente la matière 1ère de la production du biodiesel pour le marché national ou international. Dans le cadre du modèle «Outgrower» ou «Contract-farming», les firmes qui seront implantées peuvent adopter le modèle de «Contract-Farming». Ce modèle, visent à conclure des contrats avec les paysans qui offrent une garantie aux paysans que leur récolte de Jatropha sera achetée

	<p>par les firmes contractantes. Ces programmes du développement des zones rurales peuvent améliorer, grâce au Jatroupha, les revenus des paysans.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les acacias locaux, très présents dans les jachères et en savane, jouent un rôle important dans l'approvisionnement en bois de feu des populations de la région, et dans la restauration de la fertilité des sols.
Partenaires concernés par le projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PNUD et Ministre provincial chargé de l'environnement, conservation de la nature et Développement durable, tourisme ; ONGs (WWF, ...)
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Populations de la province Bas-Uélé.
Composantes du projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante 1 : Plantation de l'espèce Jatroupha ▪ Composante 2 : Plantation de l'Accacia ▪ Composante 3 : Développement de mise en défens
Activités propres à chaque composante	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Composantes 1&2 : Plantation de l'espèce Jatroupha et de l'Accacia <p><u>Activité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réalisation d'une étude du développement de la culture de Jatroupha ○ Etudes, contrôle, suivi et évaluation ○ Préparer le matériel végétal ○ Assurer une formation de Technique de plantation ○ Aménagement, voiries et acquisition de matériel d'irrigation ○ Création d'une unité de gestion du projet <ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante 3 : Développement de mise en défens
Estimation budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'une étude du développement de la culture de Jatroupha : 0.5 M\$ ▪ Etudes, contrôle, suivi et évaluation : 0.5 M\$ ▪ Préparer le matériel végétal : 1.5 M\$ ▪ Assurer une formation de Technique de plantation : 0.5 M\$ ▪ Aménagement, voiries et acquisition de matériel d'irrigation : 6 M\$ ▪ Création d'une unité de gestion du projet : 1 M\$ <p>TOTAL DE PROJET (Arrondi) : 10 M\$</p>

Planning d'exécution						
Activités	A1 (M\$)	A2(M\$)	A3(M\$)	A4(M\$)	A5(M\$)	TOTAL (M\$)
Réalisation d'une étude du développement de la culture de Jatroupha	0.5					0.5
Etudes, contrôle, suivi et évaluation	0.5					0.5
Préparer le matériel végétal	0.5	0.5	0.5			1.5
Assurer une formation de Technique de plantation			0.5			0.5
Aménagement, voiries et acquisition de matériel d'irrigation			2	2	2	6
Création d'une unité de gestion du projet	0.5	0.2	0.1	0.1	0.1	1
TOTAL GEN.	2	0.7	3.1	2.1	2.1	10

Fiche action : Création des projets Agro-forestiers au niveau des zones de carrés miniers

Intitule de l'Action	Création des projets Agro-forestiers au niveau des zones de carrés miniers
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Zones miniers : Banda, Amadi, A l'Ouest de Bawendi, Danga, Bili, Bondo
Justification et enjeux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Bas Uele province regorge de mines riche et varié (des gisements des diamants ont été découverts à la frontière de deux secteurs de Mobati et BMB (Bayeu-Mongingita- Bakango) et dans le territoire de Dungu. ▪ De même, l'exploitation minière implique l'abattage d'une partie de la forêt car elle nécessite un certain approvisionnement. Cette exploitation d'une façon artisanale et sont peu et mal gérées a induit une série de problèmes : ▪ une pression outrancière et une dégradation remarquable des ressources naturelles. ▪ les chasseurs qui entrent en jeu lors de l'abattage de la forêt.
Objectif global	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une partie de l'agriculture du Bas Uele doit se reposer sur des systèmes agroforestiers qui contribuent à l'alimentation et au revenu de familles rurales. Dans le contexte actuel de crise alimentaire et de changement climatique, la province doit porter un intérêt croissant aux systèmes agroforestiers tropicaux complexes qui représentent une alternative crédible pour atteindre les objectifs du millénaire en matière de lutte contre la pauvreté
Effets et Bénéfices escomptés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les projets agroforestiers permettent une diversification de la production et contribuent à stabiliser les revenus des agriculteurs et accroissent leur flexibilité économique par rapport aux aléas de la commercialisation. En raison de la complémentarité potentielle des ressources exploitées par les arbres et les cultures, elles permettent en général une durabilité agroécologique accrue par une meilleure efficacité d'utilisation des ressources du milieu, une accumulation des substances nutritives et des pertes réduites dans les systèmes, qui favorisent des niveaux de fertilité et de production stables dans le long terme.
Mécanismes de mise en place	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les filières des cultures pérennes ; les principales cultures pérennes des systèmes agroforestiers au Bas Uele : Cacaoculture, Caféculture, Caféier Arabica, Caféier Robusta, Bananier plantain et Palmier à huile
Partenaires concernés par le projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PNUD et Ministre provincial chargé de l'environnement, conservation de la nature et Développement durable, tourisme ; ONGs (WWF, ...)
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Populations de la province Bas-Uélé.

Composantes du projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de cultures : la Cacaoculture, la Caféculture, le Bananier plantain et le Palmier à huile
Activités propres à chaque composante	<p><u>Activité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réalisation d'une étude du développement des cultures : de Cacaoculture, le Bananier plantain et le Palmier à huile ○ Etudes, contrôle, suivi et évaluation ○ Préparer le matériel végétal ○ Assurer une formation de Technique de plantation ○ Aménagement, voiries et acquisition de matériel d'irrigation ○ Création d'une unité de gestion du projet
Estimation budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> ○ Réalisation d'une étude du développement des cultures : de Cacaoculture, le Bananier plantain et le Palmier à huile 0.5 M\$ ○ Etudes, contrôle, suivi et évaluation 0.5 M\$ ○ Préparer le matériel végétal 1.5 M\$ ○ Assurer une formation de Technique de plantation 0.5 M\$ ○ Aménagement, voiries et acquisition de matériel d'irrigation 6 M\$ ○ Création d'une unité de gestion du projet 1 M\$ <p>TOTAL DE PROJET (Arrondi) : 10 M\$</p>

Planning d'exécution

Activités	A1 (M\$)	A2(M\$)	A3(M\$)	A4(M\$)	A5(M\$)	TOTAL (M\$)
Réalisation d'une étude du développement des cultures	0.5					0.5
Etudes, contrôle, suivi et évaluation	0.5					0.5
Préparer le matériel végétal	0.5	0.5	0.5			1.5
Assurer une formation de Technique de plantation			0.5			0.5
Aménagement, voiries et acquisition de matériel d'irrigation			2	2	2	6
Création d'une unité de gestion du projet	0.5	0.2	0.1	0.1	0.1	1
TOTAL GEN.	2	0.7	3.1	2.1	2.1	10

3.3 Actions liées au développement socio-économique

Fiche action : Aménagement des arrondissements à vocation agricoles et lisière à vocation de pâturage :

Intitulé de l'Action	Aménagement de 12 arrondissements à vocation agricoles et lisière à vocation de pâturage
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> Province du Bas Uélé
Justification	<ul style="list-style-type: none"> Périmètres, choisis en fonction des lieux les plus abimés par l'action anthropique, totalement destinés à l'agriculture (culture et élevage)
Objectif global	<ul style="list-style-type: none"> Action de compensation pour les agriculteurs et les éleveurs encouragés à intégrer les arrondissements et à libérer la forêt de toute occupation.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> Les arrondissements à vocation agricole en plus des lisières destinées au pâturage sont destinés à accueillir les habitants (agriculteurs), agissant jusque-là dans la forêt, pour leur offrir un lieu organisé où ils auront la liberté d'exercer leurs activités dans un cadre érigé à cet effet.
Hypothèses critiques	<ul style="list-style-type: none"> Sacrifice de certaines parties encore boisées qui se retrouveront au seins des arrondissements.
Risques associés au Projet	<ul style="list-style-type: none"> Réticence de certains paysans et agriculteurs à intégrer les arrondissements. Echec des Unités de Gestion à mener à bien le bon fonctionnement des structures
Effets et Bénéfices escomptés	<ul style="list-style-type: none"> La mise à disposition de terres arables ou à destination de paturage L'encadrement par un personnel habilité Le don de semences sur les 3 premières années La mise à disposition des avantages logées dans le Supporting Point L'autorisation, sous condition d'un habitat permanent L'opportunité de microcrédit à des fins d'exercice de l'agriculture La mise à disposition d'infrastructure pour le traitement des cultures La mise à disposition d'un transport personnalisé, Etc...
Mécanismes de mise en place	<ul style="list-style-type: none"> Les agriculteurs intégrés dans les arrondissements seront encadrés par un personnel adéquat (agronomes, etc...) qui les orienteront à mieux tirer profit de leurs activités. D'autres mesures d'attractivités seront mise en œuvre pour encourager les exploitants à intégrer les arrondissements, cela s'ils ne s'y trouvent pas déjà.

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les arrondissements seront pourvus de Supporting Point, lieu qui aura pour fonction de servir les activités agricoles mais aussi d'offrir à l'agriculteur et à sa famille, toutes les opportunités en mesures d'améliorer son quotidien et sa condition.
Partenaires concernés par le projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PNUD et Ministère chargé de l'agriculture, de pêche, élevage et développement rural, INERA, ONG, OP et CARG
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Populations des deux territoires cibles : Buta et Akéti
Composantes du projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante 1 : Etude ▪ Composante 2 : Sensibilisation et communication ▪ Composante 3 : Mise en œuvre des mesures d'attractivité ▪ Composantes 4 : Aménagement des composantes de projet agricole ▪ Composantes 5 : Organisation et gestion de l'arrondissement
Activités propres à chaque composante	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante 1 : <u>Activité :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Etude de faisabilité et d'impact environnemental et social, identification des terres et étude foncière ○ Etude de Plan d'aménagement détaillée de chaque arrondissement ○ Etudes techniques détaillées des composantes d'aménagement agricole ▪ Composante 2 : <u>Activité</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Etude sociale ○ Mise en œuvre de l'approche participative ○ Elaboration d'un plan de communication ▪ Composante 3 <u>Activité</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Octroi de lopins de terres, distribution de semences, accès aux micro-credits «Cette activité sera gérée au niveau de Supporting-Point ▪ Composante 4 <u>Activité</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Aménagement des terres agricoles : Décapage et déboisement ○ Réhabilitation et création des pistes agricoles ○ Aménagement des ouvrages ▪ Composante 5 <u>Activité</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcement du gardiennage et révision de l'organisation de la profession

Estimation budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante 1 : Etudes <ul style="list-style-type: none"> ○ Coût estimatif : 2 000 000 \$ ▪ Composante 2 : Sensibilisation et communication <ul style="list-style-type: none"> ○ Coût estimatif : 2 000 000 \$ ▪ Composante 3 : Mise en œuvre des mesures d'attractivité <ul style="list-style-type: none"> ○ Coût estimatif : 6 000 000 \$ ▪ Composantes 4 : Aménagement des composantes de projet agricole <ul style="list-style-type: none"> ○ Coût estimatif : 100 000 000 \$ ▪ Composantes 5 : Organisation et gestion de l'arrondissement <ul style="list-style-type: none"> ○ Coût estimatif : 10 000 000 \$ <p>TOTAL DE PROJET (Arrondi) : 120 000 000 \$</p>					
Planning d'exécution						
Activités	A1(M\$)	A2(M\$)	A3(M\$)	A4(M\$)	A5(M\$)	TOTAL (M\$)
Etudes	1	0.5	0.5	-	-	2
Sensibilisation et communication	0.5	0.5	0.5	0.5	-	2
Mise en œuvre des mesures d'attractivité			2	2	2	6
Aménagement des composantes de projet agricole		25	25	25	25	100
Organisation et gestion de l'arrondissement			5	3	2	10
TOTAL GEN.	1.5	26	38	30.5	29	120

Fiche action : Activité Piscicole

Intitulé de l'Action	Aménagement des sites piscicoles
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement des sites piscicoles de Laru (Secteurs :Mabinza, Nguru et Avuru-Gatanga, Territoires :Akéti et Buta), implantés sur la rivière Rubi ▪ Aménagement des sites piscicoles de Leguga (Secteurs : Mange, Gama, Gatanga, Mobati ; Barisi-Mongingita et Boso, Territoires :Akéti, Buta et Bondo), implanté sur la rivière Uélé ▪ Aménagement des sites piscicoles d'Angodia (Secteurs :Eso, Baket, Bulungwa, Mange et Ngindo Territoires :Bambesa et Ango) implanté sur la rivière Uélé ▪ Aménagement des sites piscicoles d'Udo (Secteurs :Sasa, Boso et Ngindo, Territoires :Ango et Bondo), implanté sur la rivière Uere ▪ Aménagement des sites piscicoles de Boda (Secteurs : Abarambo, Bakete, Bokapo, Bakengaie-Avuru, Kembisa et Ngaradi, Territoires : Poko et Bambesa), implanté sur la rivière Bomokandi
Justification	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La relance de la pisciculture contribuera à la réduction de la pression des populations sur la faune et la flore. Elle induit l'amélioration de l'accès aux protéines animales, elle conduit à la création d'emplois rémunérateurs améliorant ainsi les revenus des paysans; ▪ La prise en charge des populations va s'améliorer. Les populations s'adonneront ainsi au travail et contribueront de ce fait à la réduction de la vulnérabilité et à la création des richesses.
Objectif global	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduction de la vulnérabilité et de la pauvreté.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation des centres d'alevinage au niveau des sites de, Laru, Leguga, Angodia, Udo, Boda; ▪ Formation de plus de 50 techniciens formateurs (soit 10 techniciens par site); ▪ Formation et encadrement de 5 000 pisciculteurs en 5 ans.
Hypothèses critiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Compte tenu de la vulnérabilité et de la pauvreté des populations, il s'avère que la relance de la pisciculture contribuera à l'amélioration de conditions de vie des populations.
Risques associés au Projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible niveau de connaissances d'exploitation technique piscicole à tous les niveaux : Pour atténuer ce risque il faudra organiser la formation, la remise à niveau des techniciens des centres existants et les pisciculteurs leaders. Une étape de sensibilisation des paysans pisciculteurs sera aussi envisagée ; ▪ Dégénérescence des espèces de géniteurs existants. Pour résoudre ce problème.

	<p>il faudra envisager l'introduction des géniteurs performants en provenance des centres d'alevinage organisés (Ngengene à Kisangani, Naviundu au Katanga, N'Sele et Kasangulu dans l'hinterland de Kinshasa.).</p>
Effets et Bénéfices escomptés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les populations, les pisciculteurs améliorent leurs rations alimentaires ; ▪ Les paysans producteurs piscicoles améliorent leur revenu et partant leurs conditions de vie.
Mécanismes de mise en place	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une Unité de Gestion du Projet (UGP) coordonnera les activités du projet ; ▪ Les centres d'alevinage produiront et distribueront les alevins aux pisciculteurs à des prix accessibles ; ▪ L'UGP coordonne les activités des Associations de pisciculteurs et pisciculteurs indépendants ; ▪ Les suivis et évaluation seront effectués par les techniciens de l'UGP (suivi interne) et par les experts de bailleurs de Fonds.
Partenaires concernés par le projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère de l'Agriculture par le biais : <ul style="list-style-type: none"> ○ Du Service National d'Aquaculture au niveau central ; ○ De la Coordination provinciale de l'aquaculture ; ○ Des Centres d'alevinage des territoires.
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Populations de la Province de Bas et Haut Uélés
Composantes du projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante 1 : Réalisation de centres d'alevinage au niveau des sites de Laru, Leguga,,Angodia, Udo, Boda ▪ Composante 2 : Renforcement des capacités matérielles et de ressources humaines ▪ Composante 3 : Unité de Gestion du Projet (UGP)
Activités propres à chaque composante	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante 1 : <u>Activité :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réalisation d'un centre d'alevinage de Laru (Secteurs : Mabinza, Nguru et Avuru-Gatanga, Territoires : Akéti et Buta) : implantés sur la rive de la rivière Rubi : ○ Réalisation d'un centre d'alevinage de Leguga (Secteurs : Mange, Gama, Gatanga, Mobati ; Barisi-Mongingita et Boso, Territoires : Akéti, Buta et Bondo) : sur la rive de la rivière Uélé ○ Réalisation d'un centre d'alevinage d'Angodia (Secteurs : Eso, Baket, Bulungwa, Mange et Ngindo Territoires : Bambesa et Ango) : implanté sur la rive de la rivière Uélé ○ Réalisation d'un centre d'alevinage d'Udo (Secteurs : Sasa, Boso et Ngindo, Territoires : Ango et Bondo), implanté sur la rive de la rivière Uere

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Réalisation d'un centre d'alevinage de Boda (Secteurs : Abarambo, Bakete, Bokapo, Bakengaie-Avuru, Kembisa et Ngaradi, Territoires : Poko et Bambesa) : chacun implanté sur la rive de la rivière Bomokandi ▪ Composante 2 : <u>Activité</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcement des capacités matérielles et de ressources humaines (pisciculteurs et encadreurs piscicoles). ▪ Composante 3 <u>Activité</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Unité de Gestion du Projet (UGP)
Estimation budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante 1 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Réalisation des centres d'alevinage <ul style="list-style-type: none"> – Coût estimatif : 15 000 000 \$ ▪ Composante 2 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcement des capacités matérielles et de ressources humaines (5.000 pisciculteurs et 50 encadreurs piscicoles) <ul style="list-style-type: none"> – Coût estimatif : 3 000 000 \$ ▪ Composante 3 <ul style="list-style-type: none"> ○ Unité de Gestion du Projet (UGP) ○ Coût estimatif : 2 000 000 \$ <p>TOTAL DE PROJET (Arrondi) : 20 000 000 \$</p>

Planning d'exécution

Activités	A1(M\$)	A2(M\$)	A3(M\$)	A4(M\$)	A5(M\$)	TOTAL (M\$)
Réalisation des centres	3	3	3	3	3	15
Renforcement des capacités matérielles et ressources humaines	1	0.5	0.5	0.5	0.5	3
Unité de Gestion	1	0.5	0.5			2
TOTAL GEN.	5	4	4	3.5	3.5	20

Fiche action : Création des « Supporting Points »

Intitule de l'Action	Création des supporting Ponits
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au niveau de chaque arrondissement à vocation agricole
Justification	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Suporting Point se justifie par sa nécessité à gérer l'arrondissement et ses exploitants
Objectif global	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion des arrondissements et des activités des agriculteurs et occupants
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Suporting Point renferme de très nombreuses structures et activités : à des fins agricoles (entrepôts, réserves de semences, matériels agricoles, espaces pour formation des agriculteurs, etc...) et à des fins sociales et culturelles (centres d'initiation à l'artisanat, centre pour l'alphabétisation, encadrement des plus jeunes, etc...)
Risques associés au Projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Echec du Supporting Point à mener à bien et à terme les responsabilités qui lui incombent
Effets et Bénéfices escomptés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Encadrement des bénéficiaires des arrondissements. ▪ Offre d'encadrement d'ordre agricole ▪ Offre de services d'ordre social et culturel
Mécanismes de mise en place	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un à deux Supporting Point seront mis en place au niveau de chaque arrondissement. ▪ Les autorités ou parrain de l'arrondissement se chargeront de l'édification du Supporting Point avec toutes ses composantes. ▪ L'affectation du personnel compétant aux activités prévus pour le Supporting Point seront recruté et devancera l'installation des exploitants.
Partenaires concernés par le projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Autorités relevant des territoires concernés ▪ Autorités relevant de la Province ▪ Ministère de l'Agriculture ▪ Ministère des affaires sociales ▪ PNUD
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agriculteurs de la sous-zone (cultivateurs et éleveurs)
Composantes du projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante 1 : Etude ▪ Composante 2 : Travaux

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante 3 : Communication et sensibilisation ▪ Composantes 4 : Renforcement de capacité et formation 																																										
Activités propres à chaque composante	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante 1 : <u>Activité :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Etude de faisabilité et d'impact environnemental et social ○ Etudes architecturales et techniques détaillées ▪ Composante 2 : <u>Activité</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réalisation travaux de bâtiments et des infrastructures ○ Mise en place des équipements et des logistiques des centres ▪ Composante 3 <u>Activité</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Enquête des bénéficiaires ○ Elaboration d'un plan de communication et de sensibilisation ○ Vulgarisation des agriculteurs ○ Mise à disposition aux bénéficiaires les moyens logistiques pour la modernisation agricole et l'entreposage des produits ▪ Composante 4 <u>Activité</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Formation des techniciens ○ Formation des agriculteurs 																																										
Estimation budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante 1 : Etudes <ul style="list-style-type: none"> ○ Coût estimatif : 1 000 000 \$ ▪ Composante 2 : Travaux <ul style="list-style-type: none"> ○ Coût estimatif : 10 000 000 000 \$ ▪ Composantes 3 : Communication et sensibilisation <ul style="list-style-type: none"> ○ Coût estimatif : 2 000 000 \$ ▪ Composantes 4 : Renforcement de capacité et formation <ul style="list-style-type: none"> ○ Coût estimatif : 2 000 000 \$ <p>TOTAL DE PROJET (Arrondi) : 15 000 000 \$</p>																																										
Planning d'exécution																																											
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Activités</th> <th>A1(M\$)</th> <th>A2(M\$)</th> <th>A3(M\$)</th> <th>A4(M\$)</th> <th>A5(M\$)</th> <th>TOTAL (M\$)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes</td> <td>0.5</td> <td>0.5</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Communication et sensibilisation</td> <td></td> <td>0.5</td> <td>0.5</td> <td>0.5</td> <td>0.5</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Renforcement de capacité et formation</td> <td></td> <td>0.5</td> <td>0.5</td> <td>0.5</td> <td>0.5</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>TOTAL GEN.</td> <td>0.1</td> <td>0.3</td> <td>0.05</td> <td>0.05</td> <td></td> <td>15</td> </tr> </tbody> </table>	Activités	A1(M\$)	A2(M\$)	A3(M\$)	A4(M\$)	A5(M\$)	TOTAL (M\$)	Etudes	0.5	0.5	-	-	-	1	Travaux	2	2	2	2	2	10	Communication et sensibilisation		0.5	0.5	0.5	0.5	2	Renforcement de capacité et formation		0.5	0.5	0.5	0.5	2	TOTAL GEN.	0.1	0.3	0.05	0.05		15
Activités	A1(M\$)	A2(M\$)	A3(M\$)	A4(M\$)	A5(M\$)	TOTAL (M\$)																																					
Etudes	0.5	0.5	-	-	-	1																																					
Travaux	2	2	2	2	2	10																																					
Communication et sensibilisation		0.5	0.5	0.5	0.5	2																																					
Renforcement de capacité et formation		0.5	0.5	0.5	0.5	2																																					
TOTAL GEN.	0.1	0.3	0.05	0.05		15																																					

Fiche action : Création des navettes pour le transport des biens et des exploitants

Intitule de l'Action	Création des navettes pour le transport des biens et des exploitants
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Axe Akéti-1 : Ngai – Likati – Dulia – Akéti ; ▪ Axe Akéti-2 : Laru – Akéti ; ▪ Axe Akéti-3 : Bundoki – Akéti ; ▪ Axe Buta-1 : RN4 : Zongia- Buta ; ▪ Axe Buta-2 : RP415 & RN25 : Zobia – Titulé – Buta ; ▪ Axe Buta-3 : Route Locale & RN25 : Leguga - Kumu – Buta.
Justification	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La création des navettes facilitera le transport des biens et des exploitants entre les localités et les arrondissements à vocation agricole ; ▪ Cette action est une motivation pour la population à se déplacer pour exploiter dans les champs agricoles aménagés au niveau des arrondissements
Objectif global	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Implanter les exploitants au niveau des arrondissements à vocation agricole afin de minimiser la déforestation
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre à disposition des moyens de transport afin de faciliter l'accessibilité aux arrondissements à vocation agricole ;
Hypothèses critiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La mise à disposition des moyens de transport (camions et bus) est liée à l'aménagement des arrondissements à vocation agricole, ainsi que l'aménagement des routes
Risques associés au Projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'état des routes d'accès
Effets et Bénéfices escomptés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concentrer l'activité agricole au niveau des arrondissements ▪ Organiser l'activité agricole
Mécanismes de mise en place	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministre provincial des transports et voies de communication fournira les moyens de transports ; ▪ Les suivis et évaluation seront effectués par les techniciens et par les experts de bailleurs de Fonds.
Partenaires concernés par le projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministre provincial des transports et voies de communication.
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exploitants agricoles de Bas-Uélé

Composantes du projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante 1 : Acquisition des moyens de transports ▪ Composante 2 : Réalisation des Gares de stationnement 					
Activités propres à chaque composante	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante 1 : Acquisition des moyens de transports <u>Activité</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Acquisition des moyens de transports des biens et des exploitants (bus et camions). ▪ Composante 2 : Réalisation des Gares de stationnement <u>Activité</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réalisation des gares de stationnement (Génie civil et équipement) au niveau des localités le long de l'axe Akéti ; ○ Réalisation des gares de stationnement (Génie civil et équipement) au niveau des localités le long de l'axe Buta. 					
Estimation budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante 1 : <ul style="list-style-type: none"> – Coût estimatif : 1 500 000 \$ ▪ Composante 2 : <ul style="list-style-type: none"> – Coût estimatif : 500 000 \$ <p>STOTAL DE PROJET (Arrondi) : 2 000 000 \$</p>					
Planning d'exécution						
Activités	A1 (M\$)	A2 (M\$)	A3 (M\$)	A4 (M\$)	A5 (M\$)	TOTAL (M\$)
Acquisition des moyens de transports des biens et des exploitants (bus et camions).	0.3	0.30	0.30	0.30	0.30	1.50
Réalisation des gares de stationnement	0.2	0.2	0.1			0.5
TOTAL GEN.	0.5	0.5	0.4	0.3	0.3	2

Fiche action : Réalisation des deux villages écologiques

Intitulé de l'Action	Réalisation des deux villages écologiques
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ VE de Mabengue ▪ VE de Dili ▪ VE réserve de Rubi-Télé
Justification	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de potentiel faunistique ▪ Existence de potentiel floristique ▪ Existence de paysages à potentiel touristique ▪ Climat adapté à une certaine demande touristique ▪ Existence de potentiels à intérêt touristique : navigation sur le fleuve, extraction de métaux précieux, etc...
Objectif global	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer une offre pour le tourisme de dépaysement ▪ Créer une offre pour le tourisme de Safari ▪ Créer un intérêt pour l'observation de la nature et des animaux en libertés (espèces rares et endémiques)
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de villages touristiques ▪ Création de circuits touristiques à thèmes ▪ Création de demande pour les produits locaux ▪ Création d'emplois, etc
Hypothèses critiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aptitude des habitants à intégrer pareilles structures et acceptation des circuits touristiques éventuellement privatisés.
Risques associés au Projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Considération sécuritaire
Effets et Bénéfices escomptés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de demande pour les produits locaux ▪ Création d'emplois ▪ Réputation de la zone en tant que destination touristique ▪ Projet pionnier au Congo ▪ Amélioration des conditions des habitants
Mécanismes de mise en place	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudes spécifiques pour : <ol style="list-style-type: none"> a. L'identification de l'intérêt au projet b. L'identification exacte de deux ou trois sites à vocation touristiques c. L'identification des circuits et des activités annexes et connexes d. L'identification des typologies d'hébergement e. Mise en œuvre d'un plan promotionnel f. Rentabilité du projet g. Etc.

Partenaires concernés par le projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PNUD et Ministère chargé de l'agriculture et de tourisme 					
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Secteur Goa, secteurs : Abarambo, Madi, Mabanga et Ngabaradi ▪ Territoire de Bondo ▪ Territoire de Poko 					
Composantes du projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante 1 : Etude ▪ Composante 2 : Travaux ▪ Composantes 3 : Organisation et gestion 					
Activités propres à chaque composante	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante 1 : <u>Activité :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Etude de faisabilité et d'impact environnemental et social ○ Plan d'aménagement des zones écotouristiques ○ Etudes détaillées ▪ Composante 2 : <u>Activité</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Aménagement des villages d'accueil (bâtiments, infrastructures et équipements) ○ Aménagement des parcours et circuits touristiques ▪ Composante 3 <u>Activité</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en place d'un plan de communication au niveau des opérateurs ○ Renforcement de capacité des agences de gardiennage (fournir des équipements et formation des personnels) 					
Estimation budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante 1 : Etudes <ul style="list-style-type: none"> ○ Coût estimatif : 2 000 000 \$ ▪ Composante 2 : Travaux <ul style="list-style-type: none"> ○ Coût estimatif : 20 000 000 \$ ▪ Composantes 3 : Organisation, communication et gestion <ul style="list-style-type: none"> ○ Coût estimatif : 2 000 000 \$ <p>TOTAL DE PROJET (Arrondi) : 24 000 000 \$</p>					
Planning d'exécution						
Activités	A1(M\$)	A2(M\$)	A3(M\$)	A4(M\$)	A5(M\$)	TOTAL (M\$)
Etudes	1	0.5	0.5	-	-	2
Travaux		5	5	5	5	20
Organisation, communication et gestion			5	3	2	2
TOTAL GEN.	1	5.5	5.5	5.5	5.5	24

Fiche action : Réalisation d'un pôle focal socio-économique au niveau de la ville de Buta

Intitulé de l'Action	Réalisation d'un pôle focal socio-économique au niveau de la ville de Buta
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Buta
Justification	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Besoin du projet d'un site focal au service des produits agricoles, de leurs conditionnements et de leur distribution ▪ Attribution à la ville de Buta d'un statut de centre à vocation d'industrie alimentaire et pôle économique local
Objectif global	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Solution en faveur des produits issus des arrondissements agricoles pour les valoriser et les écouler ▪ Amélioration des revenus des populations
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un pôle économique local (absent aujourd'hui) ▪ Collecte des produits agricoles provenant des arrondissements et autres ▪ Valorisation du produit agricole de la province ▪ Création d'un pôle semi-industriel au niveau de buta ▪ Création d'emplois ▪ Encouragement de la jeune population à la sédentarisation
Risques associés au Projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Echec de fonctionnement des arrondissements à vocation agricole ▪ Exode des jeunes diplômés et de la main d'œuvre ▪ Manque de soutien du Gouvernement et des ONGs
Effets et Bénéfices escomptés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de la ville de Buta par elle-même via une activité d'industrie agricole et de dynamique économique ▪ Diminution du chômage et amélioration des revenus ▪ Offre d'emplois aux jeunes et initiation à l'activité de l'industrie alimentaire
Mécanismes de mise en place	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Investissement de l'Etat dans la création des infrastructures nécessaires à l'action ▪ Investissement des autorités locales dans la réalisation du projet ▪ Soutien et implication de la société civile
Partenaires concernés par le projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Autorités locales ▪ Ministère de l'agriculture ▪ Ministère de l'investissement ▪ Ministère de l'économie ▪ PNUD
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les populations locales ▪ La ville de Buta ▪ La Province du Bas-Uélé ▪ La RDC

Composantes du projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudes ▪ Réalisation du programme 					
Activités propres à chaque composante	<ul style="list-style-type: none"> ○ Etudes de création d'un pôle d'industrie alimentaire et économique à Buta ○ Etude de rentabilité ○ Etude d'impact sur l'environnement ○ Réalisation des équipements agro-alimentaires et des équipements d'accompagnement ○ Facilitation du transit des produits depuis les arrondissements ○ Facilitation du transit vers Kisangani, Kinshasa et autres 					
Estimation budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante 1 : Etudes <ul style="list-style-type: none"> ○ Coût estimatif : 100 000 \$ ▪ Composante 2 : Travaux <ul style="list-style-type: none"> ○ Coût estimatif : 300 000 000 \$ ▪ Composantes 3 : Organisation, communication et gestion <ul style="list-style-type: none"> ○ Coût estimatif : 100 000 \$ <p>TOTAL DE PROJET (Arrondi) : 500 000 \$</p>					
Planning d'exécution						
Activités	A1 (M\$)	A2(M\$)	A3(M\$)	A4(M\$)	A5(M\$)	TOTAL (M\$)
Etudes	0.1	-	-	-	-	0.1
Travaux		0.3				0.3
Organisation, et gestion			0.05	0.05		0.1
TOTAL GEN.	0.1	0.3	0.05	0.05		0.5

3.4 Actions liées aux infrastructures de base

Fiche action : Infrastructures de transport routier

Intitulé de l'Action	Aménagement et réhabilitation des routes (Nationales et Provinciales)
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement et Bitumage de la route transafricaine RN4 : longueur totale 590Km, répartie comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ○ Tronçon 1 : Banalia - Buta : 190 Km ○ Tronçon 2 : Buta - Likati : 150 Km ○ Tronçon 3 : Likati - Bondo : 60 Km ○ Tronçon 4 : Bondo - Monga : 120 Km ○ Tronçon 5 : Monga – frontière RCA : 70 Km ▪ Aménagement et Bitumage de la route Nationale RN6 : longueur totale 140 Km, répartie comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ○ Tronçon 1 : Dulia - Akéti : 80 Km ○ Tronçon 2 : Akéti – Bunduki : 60 Km ▪ Aménagement et Bitumage de la route Nationale RN25 : longueur totale 500 Km, répartie comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ○ Tronçon 1 : Buta - Titulé : 125 Km ○ Tronçon 2 : Titulé - Bambesa : 30 Km ○ Tronçon 3 : Bambesa - Poko : 195 Km ○ Tronçon 4 : Poko - Isoro : 150 Km ▪ Aménagement de la route Nationale RN24 (Monga – Yakoma) : longueur totale 50 Km, ▪ Aménagement de la route Provinciale RP 416 (Titulé – Ango) : longueur totale 125 Km, ▪ Aménagement de la route Provinciale RP 419 (Ango - Bokoko) : longueur totale 150 Km, ▪ Aménagement de la route Provinciale RP 419bis (Digba – Frontière République Centrafricaine) : longueur totale 145 Km, ▪ Aménagement de la route Provinciale RP 415 (Titulé - Poko) : longueur totale 190 Km, ▪ Aménagement de la route Provinciale RP 420 (Baranga - Niangara) : longueur totale 140 Km,
Justification	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le mauvais état des routes nationales et provinciales peuvent influencer négativement sur le mouvement économique de la province Bas-Uélé. ▪ Les routes nationales et provinciales jouent un rôle important par son action de mise en connexion de toutes les zones de production à celles de consommation, elles permettent de développer et améliorer les échanges provinciaux, nationaux et internationaux

Objectif global	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer des conditions favorables pour le développement économique et les échanges commerciaux.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménager et réhabiliter les routes nationales : RN4, RN6, RN24 Et RN 25 ▪ Aménager et réhabiliter les routes provinciales : RP415, RP416, RP419, RP419bis et RP420.
Hypothèses critiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La disponibilité des sources de financement suffisantes pour la réalisation du projet.
Risques associés au Projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elévation du coût du projet suite au mal exploitation dans la durée d'exécution ▪ L'absence des politiques d'exécution et de suivi des travaux d'aménagement et de réhabilitation aboutira à l'inachèvement des travaux ▪ Structure rudimentaire de la chaussée qui ne correspond pas à l'évolution du trafic de plus en plus dense et dont le tonnage est disproportionné par rapport à la charge à l'essieu.
Effets et Bénéfices escomptés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le bon état des routes améliore le développement économique de la province et facilite les échanges intérieurs et extérieurs
Mécanismes de mise en place	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministre provincial de l'aménagement du Territoire, Infrastructures, travaux publics et Reconstruction, urbanisme et Habitat cordonnera l'élaboration des études de fiabilité et d'aménagement des routes, des ponts et des ouvrages hydrauliques. ▪ L'office des routes et l'office des voiries et drainages assureront l'aménagement des routes, des ponts et des ouvrages hydrauliques.
Partenaires concernés par le projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministre provincial de l'aménagement du Territoire, Infrastructures, travaux publics et Reconstruction, urbanisme et Habitat ▪ L'office des routes. ▪ L'office des voiries et drainages
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Populations de la province Bas-Uélé.
Composantes du projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante 1 : Etudes de faisabilité et d'impact environnemental et social (EIES et PGES), et d'aménagement des routes, des ponts et des ouvrages hydrauliques. ▪ Composante 2 : Réalisation des travaux d'exécution des routes, des ponts et des ouvrages hydraulique ▪ Composante 3 : Assistance technique et contrôle des travaux d'exécution

<p>Activités propres à chaque composante</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante 1 : <u>Activité :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Etudes de faisabilité et d'impact environnemental et social (EIES et PGES) ○ Etude détaillée d'aménagement des routes, des ponts et des ouvrages hydrauliques ▪ Composante 2 : <u>Activité :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réalisation des travaux d'exécution des routes ○ Réalisation des travaux d'exécution des ponts et des ouvrages hydrauliques ▪ Composante 3 <u>Activité :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Assistance technique et contrôle des travaux d'exécution
<p>Estimation budgétaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante 1 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Etudes de faisabilité et d'impact environnemental et social (EIES et PGES) <ul style="list-style-type: none"> - Coût estimatif : 1 000 000 \$ ○ Etude détaillée d'aménagement des routes, des ponts et des ouvrages hydrauliques <ul style="list-style-type: none"> - Coût estimatif : 3 000 000 \$ ▪ Composante 2 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Réalisation des travaux d'exécution des routes <ul style="list-style-type: none"> - Coût estimatif : 250 000 000 \$ ○ Réalisation des travaux d'exécution des ponts et des ouvrages hydrauliques <ul style="list-style-type: none"> - Coût estimatif : 250 000 000 \$ ▪ Composante 3 <ul style="list-style-type: none"> ○ Assistance technique et contrôle des travaux d'exécution <ul style="list-style-type: none"> - Coût estimatif : 3 000 000 \$ <p>S/TOTAL : 507 000 000 \$</p>

Planning d'exécution

Nous proposons pour les cinq prochaines années la réalisation de 30% des axes identifiés

Activités	A1 (M\$)	A2 (M\$)	A3 (M\$)	A4 (M\$)	A5 (M\$)	TOTAL(M\$)
Etudes de faisabilité et d'impact environnemental et social (EIES et PGES)	0.5	0.5				1.0
Etude détaillée d'aménagement des routes, des ponts et des ouvrages hydrauliques	1.0	1.0	1.0			3.0
Réalisation des travaux d'exécution des routes	50.0	50.0	50.0	50.0	50.0	50.0
Réalisation des travaux d'exécution des ponts et des ouvrages hydrauliques	50.0	50.0	50.0	50.0	50.0	250.0
Assistance technique et contrôle des travaux d'exécution			1.0	1.0	1.0	3.0
Sous total	101.5	101.5	102.0	101.0	101.0	507.0

Fiche action : Réhabilitation des stations hydro-électriques existantes

Intitule de l'Action	Réhabilitation des Centrales Hydroélectriques existantes
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réhabilitation de la station hydroélectrique de Monga ▪ Réhabilitation de la station hydroélectrique de Dingila
Justification	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'électricité est une demande de la totalité de la population concertée dans le cadre de l'élaboration de SPAT; ▪ Disfonctionnement des stations hydroélectriques existantes
Objectif global	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Electrification de la province de Bas Uélé
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réhabiliter les stations hydroélectriques de Monga et Dingila;
Hypothèses critiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La capacité de la SNEL pour la réalisation de ces ouvrages ▪ L'absence du réseau électrique
Risques associés au Projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'accessibilité des équipements appropriés aux stations existantes ▪ L'éloignement du site de la station par rapport aux zones cibles pourrait engendrer un cout supplémentaire du transport de l'électricité ▪ Faible niveau de connaissances d'exploitation technique à tous les niveaux : Pour atténuer ce risque il faudra organiser la formation des techniciens.
Effets et Bénéfices escomptés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'électrification contribue à l'amélioration des conditions de vie de la population et à la modernisation de l'agriculture
Mécanismes de mise en place	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La SNEL coordonnera les activités du projet ▪ L'office des routes assurera l'aménagement des routes d'accès aux sites identifiés
Partenaires concernés par le projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La SNEL
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Populations raccordée aux réseaux électriques
Composantes du projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante 1 : Etudes techniques détaillées, EIES & PGES des stations hydroélectriques ▪ Composante 2 : Réhabilitation des stations hydroélectriques ▪ Composante 3 : Formation des techniciens et assistance technique à l'exploitation des stations hydroélectriques

<p>Activités propres à chaque composante</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante 1 : <u>Activité :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Etudes techniques détaillées des stations hydroélectriques existantes de Monga et de Dingila ○ EIES et PGES ▪ Composante 2 : <u>Activité</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réhabilitation et fonctionnement de la station hydroélectrique de Monga ○ Réhabilitation et fonctionnement de la station hydroélectrique de Dingila ▪ Composante 3 : <u>Activité</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcement des capacités matérielles et de ressources humaines.
<p>Estimation budgétaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante 1 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Etudes techniques détaillées des deux stations hydroélectriques <ul style="list-style-type: none"> – Coût estimatif : 1 500 000 \$ ○ Etudes d'Impact Environnemental et Social et PGES des trois stations hydroélectriques <ul style="list-style-type: none"> – Coût estimatif : 500 000 \$ ▪ Composante 2 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Réhabilitation et fonctionnement de la station hydroélectrique de Monga <ul style="list-style-type: none"> – Coût estimatif : 7 000 000 \$ ○ Réhabilitation et fonctionnement de la station hydroélectrique de Dingila <ul style="list-style-type: none"> – Coût estimatif : 6 000 000 \$ ▪ Composante 3 <ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcement des capacités matérielles et de ressources humaines (5 techniciens) ○ Coût estimatif : 1 000 000 \$ <p>TOTAL DE PROJET (Arrondi) : 15 000 000 \$</p>

Planning d'exécution

Activités	A1 (M\$)	A2(M\$)	A3(M\$)	A4(M\$)	A5(M\$)	TOTAL(M\$)
Etudes techniques détaillées des deux stations hydroélectriques	0.50	0.5	-	-	-	1
EIES & PGES	0.50	-	-	-	-	0.50
Réhabilitation et fonctionnement de la station hydroélectrique de Monga		3.00	2.00	2.00	-	7.00
Réhabilitation et fonctionnement de la station hydroélectrique de Dingila			2.00	2.00	2.00	6.00
Renforcement des capacités matérielles et de ressources				0.5	0.5	1
TOTAL GEN.	1	3.5	4	4.5	2.5	15

Fiche action : Réalisation des stations hydro-électriques projetées

Intitule de l'Action	Réalisation des stations Hydroélectriques
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation de la station hydroélectrique de Akéti (sur la rivière de Itimbiri) ▪ Réalisation de la station hydroélectrique de Buta (sur la rivière de Rubi) ▪ Réalisation de la station hydroélectrique de Makongo à Poko
Justification	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'électricité est une demande de la totalité de la population concerté dans le cadre de l'élaboration de SPAT; ▪ L'hydrographie de la province de Bas-Uélé constitue un grand potentiel pour la production de l'électricité par la mise en place des centrales hydroélectriques
Objectif global	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Electrification de la province de Bas Uélé
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation des stations hydroélectriques type D'éclusée ou de moyenne chute au niveau de Akéti, Buta et Poko; ▪ Formation de plus de 10 techniciens pour l'exploitation des stations;
Hypothèses critiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La capacité de la SNEL pour la réalisation de ces ouvrages ▪ L'absence du réseau électrique
Risques associés au Projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'accessibilité des sites identifiés ▪ L'éloignement du site de la station par rapport aux zones cibles pourrait engendrer un cout supplémentaire du transport de l'électricité ▪ Faible niveau de connaissances d'exploitation technique à tous les niveaux : Pour atténuer ce risque il faudra organiser la formation des techniciens.
Effets et Bénéfices escomptés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'électrification contribue à l'amélioration des conditions de vie de la population et à la modernisation de l'agriculture
Mécanismes de mise en place	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La SNEL coordonnera les activités du projet ▪ L'office des routes assurera l'aménagement des routes d'accès aux sites identifiés
Partenaires concernés par le projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La SNEL
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Populations raccordée aux réseaux électriques
Composantes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante 1 : Etudes de choix de site, études techniques

du projet	<p>détaillées, EIES & PGES des stations hydroélectriques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante 2 : Réalisation des stations hydroélectriques ▪ Composante 3 : Formation des techniciens et assistance technique à l'exploitation des stations hydroélectriques
Activités propres à chaque composante	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante 1 : <u>Activité</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Etude de faisabilité et choix des sites de la station hydroélectrique de Akéti (sur la rivière de Itimbiri), de la station hydroélectrique de Buta (sur la rivière de Rubi) et de la station hydroélectrique de Makongo à Poko ○ Etudes techniques détaillées des stations hydroélectriques ○ EIES et PGES ▪ Composante 2 : <u>Activité</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réalisation (Génie civil et équipement) et fonctionnement de la station hydroélectrique de Akéti (sur la rivière de Itimbiri) ○ Réalisation (Génie civil et équipement) et fonctionnement de la station hydroélectrique de Buta (sur la rivière de Rubi) ○ Réalisation (Génie civil et équipement) et fonctionnement de la station hydroélectrique de Makongo à Poko ▪ Composante 3 <u>Activité</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcement des capacités matérielles et de ressources humaines.
Estimation budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante 1 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Etude de faisabilité et choix des sites de la station hydroélectrique de Akéti (sur la rivière de Itimbiri), de la station hydroélectrique de Buta (sur la rivière de Rubi) et de la station hydroélectrique de Makongo à Poko <ul style="list-style-type: none"> - Coût estimatif : 500 000 \$ ○ Etudes techniques détaillées des trois stations hydroélectriques <ul style="list-style-type: none"> - Coût estimatif : 2 500 000 \$ ○ Etudes d'Impact Environnemental et Social et PGES des trois stations hydroélectriques <ul style="list-style-type: none"> - Coût estimatif : 500 000 \$ ▪ Composante 2 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Réalisation (Génie civil et équipement) et fonctionnement de la station hydroélectrique de Akéti (sur la rivière de Itimbiri) <ul style="list-style-type: none"> - Coût estimatif : 11 00 000 \$ ○ Réalisation (Génie civil et équipement) et fonctionnement de la station hydroélectrique de Buta (sur la rivière de Rubi) <ul style="list-style-type: none"> - Coût estimatif : 10 00 000 \$

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Réalisation (Génie civil et équipement) et fonctionnement de la station hydroélectrique de Makongo à Poko <ul style="list-style-type: none"> - Coût estimatif : 10 00 000 \$ ▪ Composante 3 <ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcement des capacités matérielles et de ressources humaines (10 techniciens) <ul style="list-style-type: none"> - Coût estimatif : 500 000 \$ <p>TOTAL DE PROJET (Arrondi) : 34 700 000 \$</p>
--	---

Planning d'exécution

Activités	A1 (M\$)	A2 (M\$)	A3 (M\$)	A4 (M\$)	A5 (M\$)	TOTAL(M\$)
Réalisation des études de faisabilité et choix des sites	0.5	-	-	-	--	0.5
Etudes techniques détaillées des trois stations hydroélectriques	1	1	0.5	-	-	2.5
EIES & PGES	0.5			-	-	0.5
Réalisation (Génie civil et équipement) et fonctionnement de la station hydroélectrique de Akéti (sur la rivière de Itimbiri)		3	3	3	2	11
Réalisation (Génie civil et équipement) et fonctionnement de la station hydroélectrique de Buta (sur la rivière de Rubi)		3	3	3	1	10
Réalisation (Génie civil et équipement) et fonctionnement de la station hydroélectrique de Makongo à Poko				5	5	10
Renforcement des capacités	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.5
TOTAL GEN.	2.1	7.1	6.7	11.1	8.1	35

Fiche action : Alimentation en eau potable

Intitule de l'Action	Alimentation en eau potable en milieu rural et semi urbain
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> Milieu rural et semi urbain de la Province de Bas-Uélé
Justification	<ul style="list-style-type: none"> Taux de couverture et d'accès à l'eau potable est très faible; l'existence d'un potentiel en eau, important et facilement mobilisable ; des consommations spécifiques éloignées de l'objectif de 20 l/j/habitant ; une faible capacité des comités de gestion à assurer la pérennité des ouvrages d'eau potable existants ; l'insuffisance des financements dans le secteur de l'AEPA, comparés aux besoins et aux objectifs ; un manque de sensibilisation à la préservation, à l'utilisation et à la pérennisation des ressources et des ouvrages...
Objectif global	<ul style="list-style-type: none"> Atteindre un taux d'accès à l'eau potable de 60% à l'horizon 2035
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> Atteindre les OMD à l'horizon 2035 : Réduire de moitié d'ici 2035 la population rurale et semi urbaine n'ayant pas accès à l'eau potable. Atteindre une consommation spécifique moyenne de 20 l/j/personne ; Limiter la distance parcourue pour l'approvisionnement en eau à un maximum de 500 m. Réduire les disparités régionales par rapport au taux d'accès à l'eau potable ; Assurer la pérennité des ouvrages ;
Hypothèses critiques	<ul style="list-style-type: none"> L'absence de l'énergie électrique pour le pompage de l'eau
Risques associés au Projet	<ul style="list-style-type: none"> Le non disponibilité de l'appui institutionnel et financier pour la réalisation des programmes d'AEP Le manque de l'implication des communautés et des autorités locales pour l'identification des besoins, la planification, le suivi et la mise en œuvre des programmes d'AEPA
Effets et Bénéfices escomptés	<ul style="list-style-type: none"> La population est raccordée à un système d'AEP amélioré
Mécanismes de mise en place	<ul style="list-style-type: none"> L'Etat à travers le service national d'hydraulique rurale coordonnera les activités du projet La collectivité locale assure la maîtrise d'ouvrage du service d'eau potable de son territoire, elle est propriétaire des ouvrages et responsable de l'organisation du service d'approvisionnement en eau.

Partenaires concernés par le projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SNHR, REGIDESO et ONGs
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Population de Bas-Uélé en milieu rural et semi urbain
Composantes du projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante 1 : Etudes ▪ Composante 2 : Travaux ▪ Composante 3 : Exploitation et gestion
Activités propres à chaque composante	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante 1 : <u>Activité</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Actualisation des études du Plan National d'AEPA en milieu rural et semi urbain réalisé par la CEP-O REGIDESO et le programme école & villages assainis ○ Enquêtes pour la mise à jour de la base de données (points d'eau et localités) ▪ Composante 2 : <u>Activité</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réalisation des points d'eau améliorés et de mini-systèmes d'AEP ▪ Composante 3 <u>Activité</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en place du comité de gestion
Estimation budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante 1 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Actualisation des études du Plan National d'AEPA en milieu rural et semi urbain réalisé par la CEP-O REGIDESO et le programme école & villages assainis <ul style="list-style-type: none"> - Coût estimatif : 500 000 \$ ○ Enquêtes pour la mise à jour de la base de données (points d'eau et localités) <ul style="list-style-type: none"> - Coût estimatif : 1 000 000 \$ ▪ Composante 2 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Réalisation des points d'eau améliorés et de mini-systèmes d'AEP <ul style="list-style-type: none"> - Coût estimatif : 142 000 000 \$ ▪ Composante 3 <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en place du comité de gestion <ul style="list-style-type: none"> - Coût estimatif : 1 500 000 \$ <p>TOTAL DE PROJET (Arrondi) : 145 000 000 \$</p>

Planning d'exécution						
Activités	A1 (M\$)	A2 (M\$)	A3 (M\$)	A4 (M\$)	A5 (M\$)	TOTAL(M\$)
Actualisation des études du PNAEPA et le programme école & villages assainis	0.5	-	-	-	--	0.5
Enquêtes pour la mise à jour de la base de données (points d'eau et localités)	0.50	0.5		-	-	1
Réalisation des points d'eau améliorés et de mini-systèmes d'AEP	30	30	30	30	22	142
Mise en place du comité de gestion	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	1.5
TOTAL GEN.	31.3	30.8	30.3	30.3	22.3	145

V APPUI A LA CREATION DU CONSEIL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA PROVINCE DE BAS-UELE

1 CONTEXTE

La création du Conseil d'Appui à l'Aménagement du Territoire (CAAT), par le décret du 20 juin 1957, est l'aboutissement d'un grand chantier en cours d'exécution, avec succès, dans le cadre de l'élaboration du Schéma Provincial d'Aménagement du Territoire, Plans Territoriaux et des cartes d'utilisations des terres pour la province de Bas-Uélé.

Selon ce décret publié le 20 juin 1957 sur l'urbanisme, un plan local d'aménagement est établi pour le territoire des villes ainsi que des localités et une ordonnance détermine l'aire du plan. Ce plan est établi par le Commissaire de district pour les villes et par le Gouverneur de province dans les autres cas. Des plans particuliers d'aménagement pour tout ou une partie des territoires visés à l'article sont établis en vertu d'un arrêté du Gouverneur de province qui aura pris l'avis préalable du commissaire du district s'il s'agit d'une ville. L'arrête détermine l'aire de chaque plan particulier. Celui-ci est établi par le Commissaire de district pour les villes et par le Gouverneur de province dans les autres cas. Il est soumis à l'approbation du Gouverneur Général dans les 18 mois à la date de l'arrêté du Gouverneur de province.

2 MISSIONS ASSIGNÉES AU CAAT

Le Conseil d'Appui à l'Aménagement du Territoire a pour mission de :

- Proposer les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire à l'échelle de la province ;
- Donner son avis sur les projets de textes législatifs et réglementaires se rapportant à ce domaine et qui lui sont soumis par le gouvernement provincial de bas-Uélé ;
- Donner son avis sur les schémas et les différents documents à caractère provincial et territorial se rapportant à l'aménagement du territoire et qui lui sont soumis par le gouvernement provincial ;
- Veiller à l'harmonisation des différentes options et grands projets sectoriels, et ce, conformément aux principes et aux orientations de la politique de l'aménagement du territoire ;

- Contribuer à l'évaluation du bilan des actions menées dans le domaine de l'aménagement du territoire par le gouvernement provincial et d'autres provinces.

La mise en œuvre du Conseil d'Appui à l'Aménagement du Territoire vient pour répondre à l'appel de territoire qui compris comme étant est un espace de réflexion, d'échange et de concertation sur les grandes questions et préoccupations des territoires en RD Congo en général et dans la province de Bas-Uélé en particulier.

Dans le cadre d'élaboration du schéma provincial, plans territoriaux d'aménagement du territoire et cartes d'utilisations des terres, il a été recommandé au groupement SOTUEC, OSFAC et ARCHIPLAN d'appuyer la création du Conseil provincial d'Aménagement du territoire de la province de Bas-Uélé.

De ce fait, lors de l'atelier du lancement le 16 Septembre 2019 pour l'élaboration du Plan Simple d'Aménagement du Territoire (SPAT) dans le territoire de Buta, province de Bas-Uélé, les participants ont été sensibilisés à la nécessité de la création d'un Conseil Provincial de l'Aménagement du Territoire.

En marge de cet atelier, une réunion a été tenue pour choisir les membres qui vont composer ce Conseil Provincial d'Aménagement du Territoire. Il s'agira essentiellement de personnes venant du gouvernement provincial, des ministères de l'aménagement du territoire, des affaires foncières, de l'environnement, du plan, de l'agriculture, de la société civile, université, etc.

A l'issue de cette réunion les personnes ci-dessous ont été choisies comme membres du Conseil :

- Me IMBILI KHAMBU : Conseiller Juridique du Gouverneur de la province ;
- Mr Theodore MAMOZI LANY MAMUZINI : Ministre provincial de l'Aménagement du Territoire ;
- Mr Modeste KAZINE MBOMO : Ministre provincial du Plan ;
- Mr Floribert INGA BEBU : Ministre provincial de l'Environnement ;
- Mr Constant KHONGOKI : Ministre provincial de l'agriculture ;
- Mr Freddy LEMAKWA : Nouvelle Société Civile Congolaise ;
- Mr Jean de Dieu AKUDE : Chef des travaux à l'Institut Supérieur de Pédagogie de Buta (ISP-Buta). Département de Géomatique et Gestion de l'environnement.
- Société Civile (GTCRR) : 1 Personne.

Cette commission ad-hoc a pour mission :

- D'élaborer l'arrêté appuyant la création du Conseil Provincial de l'Aménagement du Territoire ;

- Préparer un atelier de pré-validation de l'arrêté au niveau de l'assemblée provinciale par les élus du peuple (députés provinciaux) ;
- Soumettre l'arrêté pré-valide au ministre de l'aménagement du territoire pour la signature ;
- Renforcer les capacités de membres du Conseil sur leurs rôles et le fonctionnement du conseil ;
- Organiser un atelier de présentation de membres officiels et de l'arrêté valide.

Lors de la deuxième mission de restitution et validation effectuée dans la province de Bas-Uélé 09 au 21 Décembre 2019, nous avons tenu une réunion d'évaluation et de finalisation de la création et de la mise en place du Conseil d'appui à l'Amendement du Territoire de Bas-Uélé.

3 FINALISATION DE LA CRÉATION DU CONSEIL

L'intégration des interventions sectorielle dans le cadre d'une politique globale et transversale de l'aménagement du territoire en RD Congo, nécessite que celle-ci soit fondée sur une législation appropriée à même d'orienter et de consolider les interventions des différents opérateurs dans les divers domaines et secteurs, et de définir les dispositions organisationnelles et les outils de mise en œuvre des orientations de la politique générale d'aménagement du territoire.

Le 18 Décembre 2019, une réunion d'évaluation et de finalisation à la création du Conseil d'AT a été organisée dans les locaux du PNUD à Buta.

Etaient présents :

- Ministre provincial de l'AT : Monsieur MAMUZI Théodore ;
- Le Directeur de Cabinet du Gouverneur de la Province de Bas-Uélé : Mr IMBILI KHAMBU ;
- Coordonnateur du PIREDD - O : Mr Germain MVUMBI
- Inspecteur à l'environnement : Mr MUKATAKOMBE BAIBINGE
- Le chef de Division de L'AT : Mr MODIO BITALU Constantin ;
- Le chef du Bureau de la Conservation de la Nature de Bas-Uélé : Mr Isakaa LIMAMBE
- Les représentants de la société civile, des instituts supérieurs, etc.
- L'équipe 2 de SOTUEC International/OSFAC/ARCHIPLAN composée de :
 - Serge KALAWU ;
 - Chokri MATHLOUTHI ;
 - Doudou Manswanga.

Quatre points figuraient à l'ordre du jour :

- Evaluer l'application des recommandations de la mise en œuvre du Conseil d'appui à l'aménagement du Territoire après sa mise en place officiel le 16 Septembre 2019 lors de l'atelier du SPAT dans la ville de Buta province de Bas-Uélé ;
- Evaluer et quantifier les outils de mise en œuvre de l'AT au niveau de la province de Bas-Uélé ;
- Evaluer les organes d'AT et leurs rôles conformément au Plan National de l'AT (PNAT) ;
- Recommandations et Questions diverses.

Après avoir rappelé le contexte, les objectifs et les raisons de la création du CAAT, un bref aperçu a été fait aux participants sur les différentes recommandations prises lors de la première réunion du Conseil. Ensuite, la parole a été accordée au Point Focal du Conseil à la personne du Monsieur le Ministère de l'AT pour le développement des différents points à l'ordre du jour.

4 MISE EN PLACE D'UN CADRE JURIDIQUE POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA PROVINCE DE BAS-UÉLÉ

La mise en place du CAAT, nécessite que celle-ci soit fondée sur une législation appropriée à même d'orienter et de consolider les interventions des différents opérateurs dans les divers domaines et secteurs, et de définir les dispositions organisationnelles et les outils de mise en œuvre des orientations de la politique générale d'aménagement du territoire.

En ce qui concerne le point 1 : Evaluation de l'application des recommandations pour la mise en œuvre du CAAT, il est à noter qu'un draft de l'arrêté a été rédigé et doit prévaloir avant d'être soumis aux représentants du peuple notamment les députés nationaux pour approbation et validation. Cet arrêté s'est trouvé auprès des membres du Conseil qui étaient absent lors de cette réunion.

En ce qui concerne le point 2 : Les outils de mise en œuvre de l'AT, il est a noté que le Gouvernement provincial et plus particulièrement le Ministère de l'AT, disposent de certains outils notamment l'arrêté provincial No 01/VSP/012/CAB/PROGOUV/B.U/2019 du 13 / 07/2019 FIXANT LES ATTRIBUTIONS DES MINISTERES PROVINCIAUX DE LA PROVINCE DE BAS – UELE.

Dans son article 3, portant disposition sur l'Aménagement du Territoire, alinéas 1, 2 et 3 stipulent que ; l'aménagement de la province de Bas –Uélé en matière d'urbanisation et de l'habitat dans le respect des normes mais aussi l'élaboration du Plan d'aménagement général de la province et des Plans d'aménagement particulier des villes et des Chefs-lieux des Territoires.

Le gouvernement provincial dispose également du Plan National de l'Aménagement du Territoire (PNAT) un outil indispensable pour la planification et la mise en place du Conseil d'appui à l'aménagement du Territoire.

Concernant le troisième point : les membres du Conseil d'appui à l'aménagement du territoire après débat et délibération ont juges bon et à l'unanimité de relire le draft de l'arrêté et le valides après un jour de travail.

De ce fait, nous leur avons accordés la journée du 18 Décembre 2019. Il ressort également de cette réunion quelques recommandations des juristes présents et le coordonnateur du PIREDD de la province de Bas-Uélé ce qui suit :

- Tous les membres doivent prendre connaissance du PNAT et de l'arrêté provincial fixant les attributions des Ministères Provinciaux de la Province de Bas-Uélé ;
- L'arrêté sur les dispositions du Conseil d'appui à l'aménagement du Territoire doit puise son souffle dans les dispositions lois décrites dans le PNAT et non le contraire ;
- La validation prochaine de l'arrêté pour la mise en œuvre définitive du CAT.

**ARRETE PROVINCIAL N°01/VSP/...../CAB/PROGOU/BU/2019 DU...../...../2019
PORTANT CREATION, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL
PROVINCIAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE EN PROVINCE DU BAS-
UELE**

Le Gouverneur de Province,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée par la loi N°011/002 du 20 Janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 Février 2006, notamment en ses articles 3 et 198;

Vu la Loi N°08/012 du 31 Juillet 2008 portant Principes Fondamentaux relatifs à la Libre Administration des Provinces, telle que modifiée par la Loi N°13/008 du 22 janvier 2013, spécialement en ses articles 27 et 29;

Vu l'Ordonnance Présidentielle N°19/049 du 29 Avril 2019 portant Investiture du Gouverneur et du Vice-gouverneur de la Province du Bas-Uélé ;

Vu l'Arrêté Provincial N°01/VSP/003/CAB/PROGOU/B.U/2019 du 21 juin 2019 portant Nomination des Membres du Gouvernement Provincial de la Province du Bas-Uélé ;

Vu l'Arrêté Provincial N°01/VSP/011/CAB/PROGOU/B.U/2019 du 13 juillet 2019 portant Organisation, Fonctionnement du Gouvernement Provincial et Modalités Pratiques de Collaboration entre le Gouverneur et le Vice-gouverneur de Province ainsi que les Ministres Provinciaux;

Vu l'Arrêté Provincial N°01/VSP/012/CAB/PROGOU/B.U/2019 du 13 juillet 2019 fixant les Attributions des Ministères Provinciaux de la Province du Bas-Uélé ;